



Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 17 septembre 2018

SOMMAIRE

Présidence de monsieur David Kimelfeld, Président	(p. 8)
Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 8)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 8)
Hommage à la mémoire de messieurs Gabriel Caillet et Maurice-Paul Comte	(p. 9)
Communication de monsieur le Président relative à la mise à jour de la composition des commissions	(p. 10)
Adoption du procès-verbal de la séance publique du 27 avril 2018	(p. 10)
Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 18 juin 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 - (dossier n° 2018-2925)	(p. 10)
Comptes-rendus des décisions prises par monsieur le Président :	
- en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 26 mai 2018 et le 17 juillet 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - (dossier n° 2018-2926)	(p. 11)
- en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2018-2557 du 22 janvier 2018 et n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - (dossier n° 2018-2927)	(p. 11)
Intervention de madame la Vice-Présidente Murielle Laurent, Maire, relative à la mobilisation des services après le violent orage du 15 juillet 2018 à Feyzin	(p. 25)
Désignation d'un représentant :	
- au sein du Conseil de l'Institut d'administration des entreprises (IAE) - (dossier n° 2018-2944)	(p. 25)
- au sein du conseil d'administration d'Est Métropole Habitat (EMH) - (dossier n° 2018-3018)	(p. 90)
- dans le cadre du programme d'études de la Plate-forme d'observation des projets et stratégies urbains (POPSU) - (dossier n° 2018-3019)	(p. 91)
Désignation de représentants :	
- pour la commission d'appel d'offre (CAO) du groupement de commandes relatif à la maîtrise d'œuvre du programme de travaux du canal de Miribel - (dossier n° 2018-3001)	(p. 26)
- au sein de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) - (dossier n° 2018-2996)	(p. 30)
Désignation d'un Maire au sein de la commission départementale d'établissement des listes électorales pour le renouvellement des membres des chambres départementales d'agriculture – (dossier n° 2018-3040)	(p. 27)
Annexe 1 : Amendement relatif au dossier n° 2018-3042 – Création d'une mission d'information et d'évaluation relative à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et son évolution -	(p. 132)
Annexe 2 : Pont de Vernaison – Installation d'un dispositif de surveillance de l'ouvrage (dossier n° 2018-2937) – Document projeté lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Abadie	(p. 133)
Annexe 3 : Annexe de la note pour le rapporteur – Dossier n° 2018-2987	(p. 140)
Vœu pour un engagement de la Métropole de Lyon contre les investissements fossiles déposé par les groupes Europe Ecologie-Les Verts et apparentés, La Métropole autrement, Lyon Métropole gauche solidaires, Parti radical de gauche et monsieur le Conseiller André Gachet ayant donné lieu à l'établissement de la délibération n° 2018-3044	
* présentation	(p. 121)
* annexe 4	(p. 142)
Questions orales :	
- groupe Parti radical de gauche - Devenir du projet de navette fluviale publique sur la Saône	
* présentation	(p. 127)
* annexe 5	(p. 144)
- groupe Les Républicains et apparentés - Relations solidaires entre la Métropole et les Communes	
* présentation	(p. 129)
* annexe 6	(p. 146)

Les textes des délibérations n° 2018-2925 à 2018-3044 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 36 (Septembre 2018).

N° 2018-2925	<i>Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 18 juin 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 -</i>	(p. 10)
N° 2018-2926	<i>Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 26 mai 2018 et le 17 juillet 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2018-2735 du 27 avril 2018 -</i>	(p. 11)
N° 2018-2927	<i>Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2018-2557 du 22 janvier 2018 et n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - Période du 1^{er} mai au 31 juillet 2018 -</i>	(p. 11)
N° 2018-3044	<i>Voeu présenté par les groupes Europe Ecologie - Les Verts et apparentés, La Métropole autrement, Lyon Métropole gauche solidaires, Parti radical de gauche et M. le Conseiller André Gachet</i>	(p. 121)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2018-2928	<i>Contrat de délégation de service public de stationnement parc Gare Part-Dieu - Société Lyon parc auto (LPA) - Avenant n° 8 -</i>	(p. 110)
N° 2018-2929	<i>Approbation du contrat de recherche spécifique Lyon covoiturage et expérimentation dans le cadre de l'accord cadre de partenariat avec l'Institut pour la recherche technologique (IRT) SystemX -</i>	(p. 42)
N° 2018-2930	<i>Tassin la Demi Lune - Requalification de la rue François Mermet - Approbation du programme - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 110)
N° 2018-2931	<i>Champagne au Mont d'Or - Requalification des rues Dominique Vincent, Champfleury, Dellevaux et Lanessan - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 110)
N° 2018-2932	<i>Dardilly - Requalification des routes de Limonest et de la Tour de Salvagny - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse -</i>	(p. 110)
N° 2018-2933	<i>Label autopartage de la Métropole de Lyon - Convention avec la société Bluely pour la mise en place d'une offre préférentielle d'accès au service d'autopartage électrique Bluely lors des épisodes de pollution entraînant des restrictions de circulation -</i>	(p. 111)
N° 2018-2934	<i>Fourniture de bordures, bordurettes et pavés en pierre naturelle - Accord-cadre à bons de commande - Lancement et autorisation de signer 2 accords-cadres à bons de commande à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 110)
N° 2018-2935	<i>Irigny - Rue de Boutan - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 111)
N° 2018-2936	<i>Collonges au Mont d'Or, Caluire et Cuire - Pont Paul Bocuse - Réparation et remise en peinture de l'ouvrage - Individualisation de l'autorisation de programme -</i>	(p. 111)
N° 2018-2937	<i>Vernaison - Pont de Vernaison - Installation d'un dispositif de surveillance de l'ouvrage - Individualisation partielle de l'autorisation de programme -</i>	(p. 43)
N° 2018-2938	<i>Vaulx en Velin - Réaménagement de la rue de la République - Approbation du programme d'aménagement et de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour la réalisation des travaux -</i>	(p. 45)
N° 2018-2939	<i>Vénissieux - Réaménagement de la place Ennemond Romand - Approbation du programme d'aménagement et de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 46)
N° 2018-2940	<i>Désamiantage des voiries amiantées sur le territoire de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande - Lancement et autorisation de signer 2 accords-cadres à bons de commande à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 111)
N° 2018-2941	<i>Plan d'actions pour les mobilités actives (PAMA) - Travaux d'aménagement pour l'extension du réseau cyclable structurant - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 48)
N° 2018-2942	<i>Véloroute voie verte V50 L'échappée bleue, la Moselle Saône à vélo - Convention de partenariat pour la période 2018-2020 -</i>	(p. 111)
N° 2018-2943	<i>Meyzieu - Projet de vélos partagés sur la zone industrielle (ZI) de Meyzieu pour gérer le dernier kilomètre vers l'entreprise - Attribution d'une subvention à l'Association des industriels de la région de Meyzieu (AIRM) -</i>	(p. 52)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2018-2944	<i>Conseil de l'Institut d'administration des entreprises (IAE) - Désignation d'un représentant de la Métropole de Lyon. -</i>	(p. 25)
N° 2018-2945	<i>Organisation de délégations Ville de Lyon - Métropole de Lyon à l'international - Autorisation de signer le marché de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 112)
N° 2018-2946	<i>Maintenance du progiciel IODAS et prestations associées - Lancement de la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande -</i>	(p. 112)
N° 2018-2947	<i>Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 : attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets 2018 Itinéraires innovants et attribution de 2 subventions aux associations Péniche Accueil dans le cadre de l'accompagnement Itinéraires activités et Le Booster de Saint-Jean dans le cadre de la sécurisation de parcours d'insertion -</i>	(p. 113)
N° 2018-2948	<i>Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets Inclusion numérique commun avec le Fonds social européen (FSE) et attribution d'une subvention à Emmaüs Connect - Année 2018 -</i>	(p. 11)
N° 2018-2949	<i>Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets Initiative et développement de l'insertion par l'activité économique (ID'IAE) - Attribution d'une subvention à l'association Envie Rhône pour l'action repères Métropole - Année 2018 -</i>	(p. 113)
N° 2018-2950	<i>Convention de co-financement avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'un point de présence opérateur Amplivia - Autorisation de signer la convention -</i>	(p. 112)
N° 2018-2951	<i>Convention de partenariat avec les exploitants de réseaux pour la production mutualisée et le maintien d'un référentiel géographique à très grande échelle plan de corps de rue simplifié (PCRS) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer la convention -</i>	(p. 112)
N° 2018-2952	<i>Attribution d'une subvention à l'association Rezapole pour son programme d'actions et son programme d'investissement 2018 relatif au développement du réseau internet par le développement et l'exploitation de nœuds d'échanges internet sur l'agglomération - Autorisation de signer la convention de subventions -</i>	(p. 112)
N° 2018-2953	<i>Attribution d'une subvention à l'association Réseau des territoires innovants pour l'organisation de la 15^{ème} édition du forum des INTERConnectés à Lyon les 4 et 5 décembre 2018 et pour son programme d'actions 2018 relatif à la promotion du numérique - Autorisation de signer la convention de subvention -</i>	(p. 114)
N° 2018-2954	<i>Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attributions de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2018 - 2^{ème} phase - Lancement de l'APPI 2019 -</i>	(p. 13)
N° 2018-2955	<i>Vie étudiante - Appel à projets Initiatives étudiantes -</i>	(p. 114)
N° 2018-2956	<i>Expérimentation d'un fonds d'aide au prototypage des étudiants entrepreneurs - Partenariat avec la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 14)
N° 2018-2957	<i>Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour l'organisation des 31^{èmes} Entretiens Jacques Cartier du 12 au 14 novembre 2018 -</i>	(p. 112)
N° 2018-2958	<i>Fonds de soutien aux colloques et événements scientifiques - Attribution de subventions aux établissements d'enseignement supérieur et aux associations mettant en oeuvre des manifestations scientifiques en 2018 -</i>	(p. 114)
N° 2018-2959	<i>Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Point information médiation multiservices (PIMMS) Lyon Métropole - Année 2018 - Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - Cession d'activité de l'association pour la mobilité et l'emploi des jeunes (AMEJ) au profit de la Fondation des apprentis d'Auteuil -</i>	(p. 113)
N° 2018-2960	<i>Économie sociale et solidaire (ESS) - Attribution de subventions à plusieurs organismes: Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Rhône-Alpes (CRESS AURA), ANCIELA, MIETE, CCO, Ronalpia, ETIC, Les Petites Cantines, Santé Commune, Le MOUVES, LyESS pour leurs programmes d'actions pour l'année 2018 -</i>	(p. 15)
N° 2018-2961	<i>Réseau Auvergne-Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale (RESACOOOP) - Attribution d'une subvention pour le programme d'actions 2018 -</i>	(p. 112)
N° 2018-2962	<i>Insertion - Mise en oeuvre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour la période 2017-2020 - 2^{ème} programmation pour l'année 2018 - Avenant technique et ajustement de la programmation pour l'année 2017 - Retrait des protocoles d'accord des plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE) du territoire -</i>	(p. 17)
N° 2018-2963	<i>Vie étudiante - Attribution de subventions à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements pour l'année 2018 -</i>	(p. 114)

N° 2018-2964	<i>Attribution d'une subvention à l'Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme (AFRAT) pour l'année 2018 - Phase 2 du programme 2 (2017-2019) -</i>	(p. 112)
COMMISSION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE		
N° 2018-2965	<i>Bron, Caluire et Cuire, Chassieu, Corbas, Meyzieu, Neuville sur Saône, Rillieux la Pape, Saint Priest, Vaulx en Velin, Villeurbanne, Vénissieux, Craponne, Dardilly, Ecully, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, Givors, Grigny, Lyon 7°, Feyzin, Lyon 9°, Saint Genis Laval - Gestion locative, administrative et technique des aires d'accueil des gens du voyage de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les accords-cadres de prestations de services -</i>	(p. 53)
N° 2018-2966	<i>Gestion du dispositif de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des mineurs non accompagnés (MNA) - Lancement de la procédure adaptée - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i>	(p. 54)
N° 2018-2967	<i>Emission et distribution de titres chèques emploi service universel (CESU) - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres -</i>	(p. 115)
N° 2018-2968	<i>Fonds de restructuration de l'aide à domicile 2017 - Approbation de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) -</i>	(p. 115)
N° 2018-2969	<i>Autorisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) intervenant auprès des personnes âgées et en situation de handicap - Définition des critères géographiques pour l'autorisation des SAAD -</i>	(p. 66)
N° 2018-2970	<i>Subventions aux associations et structures intervenant dans le domaine de la santé et du développement social - Année 2018 -</i>	(p. 71)
N° 2018-2971	<i>Subventions aux associations et structures intervenant dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance et de la famille -</i>	(p. 71)
N° 2018-2972	<i>Missions protection maternelle et infantile (PMI) sur l'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans, la santé et le volet éducatif - Soutien aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et plus spécifiquement les enfants en difficulté, et en situation de handicap et aux associations intervenant sur la santé préventive, en prolongement et en complémentarité avec les missions PMI -</i>	(p. 72)
N° 2018-2973	<i>Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) associatifs et hospitaliers : maintien des conventions en cours et attribution de subventions pour l'année 2018 -</i>	(p. 73)
N° 2018-2974	<i>Prévention santé - Bus info santé - acquisition et aménagement d'un nouveau véhicule - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 115)
N° 2018-2975	<i>Prévention santé - Attribution d'une subvention à l'Association pour le dépistage organisé des cancers dans le Rhône (Adémas-69) pour son programme d'action 2018 -</i>	(p. 115)
N° 2018-2976	<i>Prévention santé - Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (CLARA) - Soutien au projet structurant CANUT pour l'année 2018 - Attribution de subventions aux porteurs du projet -</i>	(p. 115)
N° 2018-2977	<i>Mise en oeuvre de mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) - Avenant n° 2 à la convention du 3 février 2016 avec l'Union départementale des associations familiales (UDAF) du Rhône et de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 115)
N° 2018-2978	<i>Accueil, information et orientation des demandeurs de logement social - Soutien 2018 aux associations -</i>	(p. 74)
N° 2018-2979	<i>Soutien du pôle personnes âgées/personnes handicapées à la vie associative - Attribution de subventions au titre de l'année 2018 -</i>	(p. 75)
N° 2018-2980	<i>Attribution d'une subvention à l'association Centre régional d'information pour l'agir solidaire (CRIAS) - Programme d'actions 2018 -</i>	(p. 115)
N° 2018-3039	<i>Projet numérique métropolitain – Convention partenariale de mise en œuvre – Autorisation de signer la convention type - -</i>	(p. 23)
N° 2018-3041	<i>Tarification des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) intervenant auprès des personnes âgées et en situation de handicap – Relèvement des tarifs de référence, orientation des publics défavorisés vers les SAAD tarifés, détermination de l'enveloppe de tarification 2019 -</i>	(p. 66)

COMMISSION EDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2018-2981	<i>Fourniture et installation d'équipements pour les collèges publics et le restaurant de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer les avenants n° 1 aux marchés 2015-504 à 2015-508, 2015-510 à 2015-5013 et 2016-20 à 2016-24 -</i>	(p. 116)
N° 2018-2982	<i>Voyage mémoire à Auschwitz-Birkenau – mars 2019 et mars 2020 - Groupement de commandes entre la Métropole de Lyon et le Département du Rhône -</i>	(p. 75)
N° 2018-2983	<i>Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Attribution de subventions pour un soutien à l'investissement, à l'orchestre Démos Lyon Métropole et aux projets des établissements pour l'année 2018 -</i>	(p. 116)
N° 2018-2984	<i>Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Attribution de subventions au profit de structures ressources pour l'année 2018 -</i>	(p. 116)
N° 2018-2985	<i>Évènements culturels métropolitains - Attribution de subventions pour l'année 2018 -</i>	(p. 117)
N° 2018-2986	<i>Culture - Lancement de l'appel à projets culture(s) et solidarités -</i>	(p. 76)
N° 2018-2987	<i>Collèges publics et collèges privés sous contrat d'association avec l'État - Dotations 2019 -</i>	(p. 116)
N° 2018-2988	<i>Bron - Collèges publics - Subventions d'investissement - Equipements -</i>	(p. 116)
N° 2018-2989	<i>Collèges publics et privés - Participations interdépartementales 2018 -</i>	(p. 116)
N° 2018-2990	<i>Collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat - Attribution de subventions d'investissement - Année 2018 -</i>	(p. 77)
N° 2018-2991	<i>Livraison de repas en liaison froide - Convention de gestion entre la Métropole de Lyon et le collège public Jean Mermoz pour la production de repas par la cuisine centrale de la Ville de Lyon - Convention d'hébergement entre la Métropole, la Ville de Lyon et le collège Jean Mermoz à Lyon 8° -</i>	(p. 79)
N° 2018-2992	<i>Collèges - Actions éducatives - Aides aux projets éducatifs, aux projets culturels, à laclasse.com et au dispositif collèges au cinéma - Année 2018-2019 - Aides aux associations -</i>	(p. 116)
N° 2018-2993	<i>Attribution de subventions au titre du soutien au Patrimoine et du Devoir de Mémoire – Année 2018 - Convention de partenariat avec la fondation du patrimoine et délégation d'attribution de subventions à la Commission permanente pour la mise en oeuvre du dispositif -</i>	(p. 80)
N° 2018-2994	<i>Territoire éducatif innovant - Attribution d'une subvention au Centre de recherches interdisciplinaires - Année 2018 -</i>	(p. 82)
N° 2018-2995	<i>Sport - Attribution de subventions aux associations et sections sportives des collèges de la Métropole de Lyon qualifiées aux phases finales des championnats de France - Année scolaire 2017-2018 et à l'association convention gymnique de Lyon -</i>	(p. 89)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2018-2996	<i>Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 30)
N° 2018-2997	<i>Villeurbanne - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain (PCM) - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Villeurbanne -</i>	(p. 31)
N° 2018-2998	<i>Répartition du fonds métropolitain de péréquation 2018 -</i>	(p. 117)
N° 2018-2999	<i>Lyon 2° - Centre d'échanges de Lyon Perrache (CELP) reprise des joints de dilatation - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 32)
N° 2018-3000	<i>Pôle métropolitain - Mise à disposition partielle des services de la Métropole de Lyon - Renouvellement de la convention pour 2018-2021 -</i>	(p. 117)
N° 2018-3042	<i>Création d'une mission d'information et d'évaluation relative à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et son évolution -</i>	(p. 34)
N° 2018-3043	<i>Contrat métropolitain 2016-2020 – Déclinaison du 6^{ème} contrat de plan État-Région (CPER) – Avenant n° 1 -</i>	(p. 36)

COMMISSION PROXIMITE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2018-3001	<i>Convention de groupement de commandes pour le lancement de la maîtrise d'oeuvre relative aux travaux sur le canal de Miribel - Désignation de représentants du Conseil pour la commission d'appel d'offres (CAO) -</i>	(p. 26)
N° 2018-3002	<i>Reprise des papiers 1.11 triés en centre de tri - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 117)
N° 2018-3003	<i>Meyzieu - Assainissement - Modernisation de la station d'épuration - Tranche 2 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 118)
N° 2018-3004	<i>Villeurbanne - Rénovation de la station de relèvement de Cusset - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 118)
N° 2018-3005	<i>Grigny - Reconstruction du poste de relèvement du Sablon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 118)
N° 2018-3006	<i>Lyon 4° - Assainissement quai Joseph Gillet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 118)
N° 2018-3007	<i>Bron, Couzon au Mont d'Or, Marcy l'Etoile - Trame verte - Jardins collectifs - Attribution de subventions au Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA), à la Commune de Couzon au Mont d'Or et à l'Association sportive culturelle et d'entraide du Rhône (ASCE69) -</i>	(p. 117)
N° 2018-3008	<i>Vaulx en Velin - Participation exceptionnelle de la Métropole de Lyon à la production de la partie locale de l'exposition La Terre vue de l'espace, entre beauté et fragilité du Planétarium de Vaulx en Velin -</i>	(p. 118)
N° 2018-3009	<i>Préservation et valorisation de la biodiversité - Attribution d'une subvention au Centre de soins pour oiseaux sauvages du Lyonnais (CSOL) -</i>	(p. 118)
N° 2018-3010	<i>Campagne régionale d'information 2018 sur les risques industriels majeurs - Attribution d'une subvention à l'Association régionale des entreprises pour l'environnement (APORA) -</i>	(p. 27)
N° 2018-3011	<i>Participation exceptionnelle de la Métropole de Lyon pour l'accueil de la 7^{ème} édition du Congrès national du bâtiment durable à Lyon - Attribution d'une subvention à Cluster éco énergies Auvergne-Rhône-Alpes -</i>	(p. 29)
N° 2018-3012	<i>Jonage, Limonest - Politique agricole - Attribution de subventions d'équipement à des exploitations agricoles en lien avec le plan de développement rural (PDR) - Prolongation de la subvention accordée au GAEC Les Vaches dorées -</i>	(p. 119)
N° 2018-3013	<i>Défi Famille à alimentation positive (FAAP) 2018-2019 - Subvention à l'association Rhône Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB) -</i>	(p. 119)
N° 2018-3014	<i>Valorisation des déchets - Collecte des radiographies argentiques - Convention avec l'association Terre d'amitié 2018-2021 -</i>	(p. 118)
N° 2018-3015	<i>Valorisation des déchets - Collecte du verre - Attribution d'une subvention au Comité départemental du Rhône de la Ligue contre le cancer pour l'année 2018 -</i>	(p. 118)
N° 2018-3016	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 5 projets de solidarité internationale -</i>	(p. 118)
N° 2018-3017	<i>Téléthon 2018 - Participation de la Métropole de Lyon pour l'année 2018 - Attribution d'une subvention à l'Association française contre les myopathies (AFM) -</i>	(p. 118)
N° 2018-3040	<i>Renouvellement des membres des chambres départementales d'agriculture en janvier 2019 – Désignation d'un Maire par la Métropole de Lyon -</i>	(p. 27)

COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2018-3018	<i>Offices publics pour l'habitat (OPH) - Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration d'Est Métropole Habitat (EMH) -</i>	(p. 90)
N° 2018-3019	<i>Programme d'études de la Plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines (POPSU) - Convention entre l'Etat, représenté par le Ministère de la cohésion des territoires, Plan d'urbanisme, de construction et d'architecture (PUCA), le groupement d'intérêt public (GIP) Atelier international du Grand Paris et la Métropole de Lyon pour les années 2018-2020 - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 91)
N° 2018-3020	<i>Vaulx en Velin - Carré de Soie - Esplanade Tase - Individualisation partielle d'autorisation de programme pour la réalisation des travaux - Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Ville de Vaulx en Velin -</i>	(p. 91)

N° 2018-3021	<i>Vaulx en Velin - Carré de Soie - Projet urbain partenarial (PUP) Karré - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour la réalisation des travaux -</i>	(p. 119)
N° 2018-3022	<i>Vaulx en Velin - Carré de Soie - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) Tase - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 119)
N° 2018-3023	<i>Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Attribution de subventions à des communes ou associations oeuvrant sur les territoires en politique de la ville - Année 2018 -</i>	(p. 119)
N° 2018-3024	<i>Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Attribution de subventions aux associations Labo Cités, Moderniser sans exclure, Unis-Cité, Culture pour tous et Association fondation étudiante pour la ville (AFEV) -</i>	(p. 120)
N° 2018-3025	<i>Lyon 7° - Pré Gaudry – Aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable -</i>	(p. 93)
N° 2018-3026	<i>Rillieux la Pape - Ostérode - Ouverture et modalités de la concertation préalable -</i>	(p. 94)
N° 2018-3027	<i>Villeurbanne - Salle Aréna - Aménagement des voiries et espaces publics - Ouverture et modalités de la concertation préalable -</i>	(p. 96)
N° 2018-3028	<i>Convention pluriannuelle d'objectifs entre la Métropole de Lyon et l'Etat pour la mise en oeuvre accélérée du plan quinquennal Logement d'abord -</i>	(p. 98)
N° 2018-3029	<i>Organisation à Lyon, en juin 2019, du congrès international du logement social - Attribution d'une subvention à l'association HLM Auvergne-Rhône-Alpes -</i>	(p. 120)
N° 2018-3030	<i>Bron, Saint Priest - Restructuration du pôle commercial Champ du Pont - Validation du programme des travaux d'accessibilité - Participation pour équipements publics exceptionnels - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 104)
N° 2018-3031	<i>Caluire et Cuire - Requalification des espaces publics du quartier de Montessuy - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Conclusion d'une convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse -</i>	(p. 106)
N° 2018-3032	<i>Décines Charpieu, Jonage, Vaulx en Velin, Villeurbanne - Anneau bleu - Canal de Jonage - Convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) entre le Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage et la Communauté urbaine de Lyon - Avenant n° 1 -</i>	(p. 120)
N° 2018-3033	<i>Villeurbanne - Contrat urbain de cohésion sociale - Quartier Saint Jean - Démolition de la résidence Vert Buisson - Avenant à la convention de participation financière entre la Métropole de Lyon et la société anonyme (SA) Gabriel Rosset relative aux modalités de versement de la subvention -</i>	(p. 120)
N° 2018-3034	<i>Volet habitat du plan climat - Dispositif Ecoréno'v - Individualisation d'une autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 108)
N° 2018-3035	<i>Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) - Convention de mise à disposition de moyens logistiques par la Métropole de Lyon pour l'année 2018 -</i>	(p. 120)
N° 2018-3036	<i>Financement des dépenses du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) Rhône Métropole - Convention triennale 2018-2020 et financement au titre de l'exercice 2018 -</i>	(p. 121)
N° 2018-3037	<i>Lissieu - Plan local d'urbanisme (PLU) - Abrogation de la délibération du 29 juin 2015 en tant qu'elle approuve la modification n° 2 pour la Commune de Lissieu -</i>	(p. 120)
N° 2018-3038	<i>Villeurbanne - Carré de Soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Approbation du principe de mécénat, du modèle de convention-type de mécénat et de la convention de partenariat relative à la démarche culturelle et artistique du projet Villeurbanne La Soie entre la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne - Individualisation complémentaire d'autorisation d'engagement -</i>	(p. 109)

Présidence de monsieur David Kimelfeld
Président

Le lundi 17 septembre 2018 à 12 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 28 août 2018 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée monsieur Damien Berthilier pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal.

Je demande aux élus qui n'auraient pas émarginé à l'entrée de procéder à cette formalité à l'appel de leur nom en se déplaçant à la table centrale et, pour ceux qui seraient porteur d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée, de venir le déposer à la table centrale.

Monsieur Berthilier, vous avez la parole.

M. le Conseiller BERTHILIER : Merci, monsieur le Président.

(Monsieur Damien Berthilier est désigné et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerc, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliout), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

M. LE PRÉSIDENT : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 83 élus est atteint.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Brumm (pouvoir à M. Crimier), Philip (pouvoir à Mme Picot), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), George (pouvoir à M. Pouzol), Képénékian (pouvoir à M. Sannino), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Rabatel (pouvoir à Mme Cochet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), M. Hémon (pouvoir à M. Artigny), Mme Belaziz (pouvoir à M. Chabrier), M. Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Peillon (pouvoir à Mme Picot), Beautemps (pouvoir à M. Forissier), Berra (pouvoir à M. Huguet), MM. Boumertit (pouvoir à M. Millet), Bousson (pouvoir à M. Vergiat), Broliquier (pouvoir à Mme Croizier), Mme Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Compan (pouvoir à M. Fromain), Curtelin (pouvoir à M. Gouverneyre), Mme Gailliout (pouvoir à M. Dercamp), M. Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval puis à M. Gomez), Lecerc (pouvoir à Mme Geoffroy), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Moroge (pouvoir à M. Barret), Piegay (pouvoir à M. Jeandin), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier), Mme Runel (pouvoir à Mme Brugnera), MM. Sécheresse (pouvoir à Mme Varenne), Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Vial (pouvoir à Mme Millet).

Hommage à la mémoire de messieurs Gabriel Caillet et Maurice-Paul Comte

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, en ce début de séance, je vous demanderai de rendre hommage à la mémoire de :

- monsieur Gabriel Caillet, ancien Maire du quatrième arrondissement de Lyon, ancien Conseiller général du Rhône et ancien Conseiller communautaire, qui nous a quittés le 11 juillet 2018 ;
- monsieur Maurice-Paul Comte, ancien Maire d'Irigny et ancien Conseiller communautaire, qui nous a quittés le 7 août 2018.

Mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs, chers amis, je voudrais d'abord –comme je viens de le dire– rendre un dernier hommage à nos deux anciens élus métropolitains qui nous ont quittés cet été.

J'ai été très ému d'apprendre la disparition de Gaby Caillet à l'âge de 83 ans qui, en tant que Maire du quatrième, a particulièrement marqué les habitants du quartier de la Croix-Rousse.

Nous éprouvons tous pour Gaby une profonde affection personnelle parce qu'il nous a offert à chacun des moments inoubliables. Nous avons perdu une figure emblématique, un grand monsieur dont rien ne le prédestinait à faire de la politique. Sa réputation, il se l'est faite d'abord en tant qu'artisan dans un petit atelier de la rue du Mail puis en tant que chanteur, animateur et Président de l'Amicale des artistes.

Je veux saluer son engagement politique, notamment en tant que Maire du quatrième arrondissement entre 1983 et 2001.

Ce fut d'abord le premier Maire d'arrondissement élu de plein exercice après la loi de décentralisation. C'était avant tout un homme de terrain, toujours prêt à rendre service, à répondre au plus près des besoins de ses habitants. Il connaissait la Croix-Rousse sous toutes ses coutures : avenues, ruelles, traboules, rien ne lui était inconnu. Il n'administrait pas la Croix-Rousse, il la vivait, quelque part il l'incarnait.

Gaby Caillet est notamment à l'initiative de projets importants portés aussi par la Métropole, comme le complexe de la Ficelle. Il avait été aussi à l'initiative du lancement de la République des Canuts le 21 avril 1986, devenue une véritable institution lyonnaise.

Je n'oublie pas qu'il fut également Conseiller communautaire délégué au patrimoine au cours de la mandature 1989-1995 et Conseiller général du Rhône de 1998 à 2004.

Gaby laissera un souvenir impérissable et nous ferons vivre ce souvenir. J'adresse encore ici à sa famille, à ses amis, mon soutien le plus entier.

Aussi, je veux rendre hommage à Paul Comte, ancien Maire d'Irigny et Conseiller communautaire du Grand Lyon de 1980 à 2001 et je voudrais associer, tout en l'excusant, Jean-Luc Da Passano qui ne pouvait être présent aujourd'hui avec nous.

Irignois de naissance, Paul Comte, alors premier adjoint, avait succédé à Gilbert Billon en cours de mandat. Réélu Maire sans interruption jusqu'en 1995, il a notamment marqué son passage à la tête de la Commune par son combat pour le maintien de la grande zone agricole de sa commune, à une époque où les préoccupations environnementales n'étaient pas une priorité de nombreux élus.

C'est lui qui est aussi à l'origine de nombreuses réalisations communales comme l'école du Centre, l'école de musique, la Maison du temps libre, les aménagements du parc de Champvillard ou encore la zone d'activités économiques d'Yvours.

Paul Comte était un homme de grande qualité, très humain, très convivial et viscéralement attaché à Irigny, Commune à laquelle il a consacré une grande partie de sa vie. Il aura profondément marqué l'histoire de sa Commune mais a aussi été un élu très engagé dans la construction du Grand Lyon, avec un véritable souci de l'intérêt général pendant les 21 ans au cours desquels il a siégé comme Conseiller sur les bancs de notre assemblée.

Lyon et la Métropole de Lyon ont perdu un homme public qui nous laisse beaucoup de regrets mais dont l'exemple continuera à nous inspirer.

À la mémoire de messieurs Caillet et Comte, je vous demande d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie.

**Communication de monsieur le Président
relative à la modification de la composition des commissions thématiques**

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à la délibération numéro 2015-0006 du Conseil du 16 janvier 2015 procédant à la création de 7 commissions thématiques à caractère permanent, je vous informe que, suite :

- à l'adhésion de M. Pierre Diamantidis au groupe Synergies-Avenir et au passage de 5 à 6 sièges par commission pour ce groupe,

- de même que suite à diverses demandes de changement d'affectation,

vous disposez, sur vos pupitres, d'un état récapitulatif des modifications effectuées sur la composition des commissions thématiques.

(La composition des commissions thématiques est disponible sur le site extranet Grand Lyon Territoires, page Vie institutionnelle).

Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication de sorte que celle-ci puisse être effective en vue de notre prochaine séance.

(Acte est donné).

Adoption du procès-verbal de la séance publique du 27 avril 2018

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 27 avril 2018. Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, si personne n'a d'observation à présenter, je le mets aux voix.

(Le procès-verbal est adopté à l'unanimité).

**Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente
par délégation du Conseil**

N° 2018-2925 - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 18 juin 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises par la Commission permanente du 18 juin 2018 en vertu de la délégation d'attribution que vous lui avez accordée et qui font l'objet du dossier numéro 2018-2925.

La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, nous ne prendrons pas acte de ces décisions. La Commission permanente étant votre exécutif, monsieur le Président, elle n'a pas vocation à délibérer en lieu et place du Conseil métropolitain puisqu'elle ne représente pas l'ensemble des citoyens et citoyennes de la Métropole.

Monsieur le Président, vous avez été, pendant plusieurs années, premier Vice-Président de Gérard Collomb et, à sa demande, il y a maintenant un an, vous avez été élu par ces rangs, à la majorité, Président de la Métropole. Lors de votre discours inaugural en juillet 2017, entre autres changements, vous aviez promis un changement de gouvernance.

Je constate qu'un an après, le bilan n'est pas celui de ce changement, avec une Commission permanente qui est toujours votre exécutif et qui n'est toujours pas ouverte à l'ensemble des groupes alors que nous sommes plusieurs dans cette assemblée à avoir fait cette demande.

Je voudrais également souligner l'absence de révision du règlement intérieur de notre Conseil. Votre prédécesseur et ami Gérard Collomb avait renvoyé à une clause de revoyure au bout d'un an les amendements que le GRAM avait proposés ; clause de revoyure, évidemment, il n'y en a jamais eu sous monsieur Collomb. Mais nous vous avons demandé, le jour de votre élection, de bien revoir ce règlement intérieur. Vous vous y étiez engagé ici même, vous vous y étiez engagé aussi en Conférence des Présidents par le biais de monsieur Le Faou qui vous représente.

Ce règlement intérieur n'a toujours pas été révisé. Donc je vous demande tout simplement quand allons-nous pouvoir travailler sur les articles du règlement intérieur qui nous posent problème ?

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pour ce qui est du règlement intérieur, j'ai demandé à Michel Le Faou, accompagné des services, de pouvoir mettre en route ce process et de pouvoir travailler pour que, d'ici la fin de l'année, nous puissions y voir clair.

Quant au bilan que vous souhaitez sur la gouvernance, il a bien sûr évolué, peut-être pas à votre goût mais je considère qu'il a bien évolué.

Je vous remercie.

Je mets ce dossier aux voix pour attester de la communication au Conseil.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

Comptes-rendus des décisions prises par monsieur le Président par délégation du Conseil

N° 2018-2926 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 26 mai 2018 et le 17 juillet 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 26 mai 2018 et le 17 juillet 2018 et qui font l'objet du dossier numéro 2018-2926. Je mets ce dossier aux voix pour attester de la communication au Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

N° 2018-2927 - Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2018-2557 du 22 janvier 2018 et n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - Période du 1^{er} mai au 31 juillet 2018 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises sur la période du 1^{er} mai au 31 juillet 2018 en vertu de la délégation d'attribution accordée au Président et qui font l'objet du dossier numéro 2018-2927. Je mets ce dossier aux voix pour attester de la communication au Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la Conférence des Présidents)

N° 2018-2948 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets Inclusion numérique commun avec le Fonds social européen (FSE) et attribution d'une subvention à Emmaüs Connect – Année 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Pillon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2948. Monsieur Pillon, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué PILLON, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Bonjour à tous. Avis favorable de la commission sur ce projet d'attribution de cinq subventions, pour une enveloppe de 200 000 € cofinancée sur des crédits métropolitains et des crédits FSE, dans le cadre d'un appel à projets sur l'inclusion numérique, avec un management par un jury de sélection pluridisciplinaire.

À noter que cette délibération propose aussi l'attribution d'une subvention de 15 000 € à Emmaüs Connect pour un projet d'accompagnement vers l'inclusion numérique de personnes en fragilité professionnelle.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : La Conférence des présidents a retenu quatre minutes pour le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Conseillère MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, l'inclusion numérique est incontestablement un enjeu majeur de l'insertion professionnelle au sein de notre société actuelle où tout est connecté et où le digital prend une place grandissante.

Tout d'abord, quelques chiffres fournis par l'enquête du CREDOC (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) de novembre 2017 pour vous donner une meilleure idée de ce phénomène car la transformation digitale implique bien un changement de paradigme sociétal que nous pouvons observer : 12 % de la population âgée de plus de 12 ans n'utilise jamais Internet et pourtant trois Français sur quatre possèdent un smartphone. En 2011, ils étaient moins d'un quart. Chez les jeunes, c'est écrasant : 90 % des 18-39 ans ont un smartphone et 99 % des 18-24 ans. 67 % des personnes sondées ont utilisé Internet pour effectuer une démarche administrative, contre 62 % en 2016 ; bien au-dessus de la moyenne européenne, à 48 % devant l'Allemagne par exemple.

Enfin, le baromètre du numérique 2017 qui mesure l'adoption par les Français des outils numériques révèle des compétences en progression et un recours de plus en plus généralisé à l'Internet mobile. Mais il expose une fois de plus l'existence d'une fracture numérique et révèle que 13 millions de Français ne savent pas comment utiliser les interfaces digitales.

On ne peut clairement plus nier l'importance du numérique, tout comme on ne peut pas fermer les yeux sur l'exclusion grandissante que sa non-utilisation ou sa non-maîtrise génère et les conséquences socio-économiques parfois lourdes qui en découlent. En effet, si l'on regarde les chiffres, on constate qu'une part non négligeable (environ un Français sur cinq) n'utilise pas ces outils, ce qui génère par exemple des difficultés d'accéder à des plates-formes basiques mais qui sont aujourd'hui incontournables comme l'accès à son espace emploi, l'actualisation de son RSA (revenu de solidarité active), l'accès à un itinéraire de bus ou autre via une application ou un site ; les exemples sont nombreux et font partie intégrante de notre quotidien. C'est pourquoi la délibération proposée est importante.

La Métropole a une réelle plus-value car elle peut croiser les politiques publiques et jouer un rôle décisif. Ce croisement permet de réaliser des synergies entre les personnes touchées et les acteurs pouvant agir sur cette problématique avec, d'une part, les bénéficiaires du RSA et, d'autre part, les porteurs des actions visant à lutter contre cette fracture numérique et les entreprises.

Elle vient aussi en complémentarité de l'action 32 du projet métropolitain des solidarités. En effet, la fracture numérique ne concerne pas seulement les bénéficiaires du RSA. Il est ainsi rappelé dans cette fiche action qu'en 2013, parmi les 20 % de la population qui n'utilisaient pas internet, 78 % avaient plus de 60 ans et 90 % n'avaient pas le bac. La compétence des collègues va ainsi permettre d'offrir aux élèves des moyens pour mieux maîtriser l'outil numérique.

La Métropole a des moyens de levier considérables pour favoriser l'insertion numérique, c'est-à-dire rendre le numérique accessible à chaque individu, en l'occurrence les bénéficiaires du RSA, pour leur permettre de faire de ces outils à leur tour un levier de leur insertion sociale et économique.

Les actions de l'association Emmaüs Connect répondent ainsi parfaitement aux ambitions de PMI'e, avec des parcours de formation correspondant aux besoins des différents outils. La formation est au cœur de ce combat. C'est pourquoi il est indispensable de développer ce point, à commencer par les agents de la Métropole, particulièrement ceux des MDM (Maisons de la Métropole), en les formant à travailler à l'accompagnement d'un public en déficit numérique.

Si je puis me permettre une comparaison, il y a quelques années je faisais du Français langue étrangère dans une association et aujourd'hui, au regard de ce constat, je dirai que nous avons désormais peut-être besoin de NLE (numérique langue étrangère). En effet, à l'instar d'une langue, le numérique a aussi ses codes, des usages qu'il est important de maîtriser pour s'inclure dans une société 2.0.

C'est dire le rôle primordial et la responsabilité de la Métropole pour faire accéder ses bénéficiaires, et plus largement ses habitants, à un usage maîtrisé du numérique pour que l'appellation d'une Métropole solidaire et inclusive ne soit pas qu'un slogan destiné aux réseaux sociaux mais une réalité.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Millet. Je mets ce rapport aux voix... Monsieur Millet, je vous en prie.

M. le Conseiller MILLET : Nous nous abstenons parce que nous considérons que la schizophrénie qui consiste à détruire le service public de proximité avec la transition numérique, puis le compenser en demandant aux associations d'apporter une aide à la fracture numérique est très schizophrène. Donc nous nous abstenons. On y reviendra à propos du portail numérique.

M. LE PRESIDENT : Très bien, merci. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain et le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué PILLON.

N° 2018-2954 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attributions de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2018 - 2^{ème} phase - Lancement de l'APPI 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-2954. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport correspond à la deuxième phase de l'appel à projets 2018 en faveur des acteurs associatifs et des acteurs de la société civile qui engagent des actions en ligne avec notre politique pour la solidarité internationale, l'éducation à la citoyenneté européenne, l'interculturalité ou encore la francophonie.

Sur les 84 dossiers déposés sur ce semestre, 30 ont été retenus par le jury qui rassemble les élus à la fois de la Métropole et de la Ville de Lyon. Près de la moitié sont issus d'acteurs nouveaux démontrant la vivacité et le renouvellement des acteurs de notre écosystème métropolitain.

Parmi la sélection proposée, nous retrouvons des acteurs-clés tels qu'Entrepreneurs du monde, Lyon international, AVSF (Agronomes et vétérinaires sans frontières) ou encore la Maison des solidarités mais aussi nombre d'actions impliquant des actions culturelles (danse, cinéma-documentaire, théâtre, expositions), des actions à portée sportive ou d'autres actions dans le champ sanitaire ou de la préservation des ressources.

Je profite de cette intervention pour donner rendez-vous les 16 et 17 novembre prochains pour Festisol, le festival des solidarités, dont la forme et le fond ont changé cette année.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour monsieur Gachet.

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération marque le passage au fonctionnement par appels à projets, après des années de coopération décentralisée fonctionnant par conventions.

Il y a, chez beaucoup d'acteurs, une déception qui ne concerne pas uniquement les baisses de financement, parfois très conséquentes, qui peuvent fragiliser les structures mais c'est en fait la nature même de l'engagement métropolitain qui est en cause. Le passage vers la formule appels à projets vise à davantage de transparence par rapport au conventionnement antérieur. Qu'en est-il ? La transparence attendue ne provient pas d'une mise en concurrence mais justement de la clarification de la commande elle-même. Or, celle-ci est transférée au porteur de projet.

Techniquement, le problème qui se pose aussi est celui d'un calendrier désagrégé par le passage d'un financement à l'année, dans la convention, à un financement calé sur la date de la délibération. Ainsi, pour une convention avec la Métropole qui couvrait 2017, donc jusqu'à fin décembre 2017, en avril 2018, le système change, du coup la structure perd neuf mois de financement en 2018 car le travail se fait dans la continuité. Voici l'un des problèmes majeurs du mode projet : financement ponctuel, non pérenne et sans continuité.

Techniquement encore, si le projet s'oriente vers une nouvelle demande de financement en 2019, il ne pourra pas être proposé pour la phase 1 de 2019 –dépôt en octobre de cette année– car le projet sera en cours. Pour déposer un projet, il faut avoir clos le précédent. Donc on risque de ne jamais rattraper cette perte de neuf mois.

Enfin, le mode de fonctionnement en mode projet vient interroger l'implication de la Métropole dans lesdits projets. Les appels à projets internationaux impliquent la Métropole au-delà du financement des structures intervenantes. Leur réalisation implique une présence, donc des déplacements d'élus ; elle engage aussi l'envoi d'agents ou de techniciens sur les sites.

En mode projet, la structure porteuse engage le projet mais ne peut pas proposer de faire se déplacer l' élu, par exemple. Dans ce cas, comment s'exprime la participation de la Métropole au projet ? Cette participation comprend aussi la valorisation du temps de travail des agents de la Métropole, comme du temps de travail des agents concernés dans des collectivités partenaires. Cette participation était inscrite et valorisée dans les budgets de la coopération, une dénomination qui disparaît dans la nouvelle organisation.

La Métropole est active de manière très positive à l'international. Nous devons veiller à ce qu'il n'y ait pas de perte en ligne dans une organisation dont la rationalité risque de nous éloigner d'une réalité de terrain.

En résumé, il ne faut pas que ce nouveau mode de fonctionnement soit le signe d'un désengagement de la collectivité (baisse de subventions, moins de travail commun) et surtout le signe d'un changement global des paradigmes : projet privé, limité dans le temps, soumis à la concurrence qui, malheureusement, a fait négativement ses preuves.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Gachet. Quatre minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mes chers collègues, "nous ne pouvons pas accueillir toute la misère du monde", c'est sûrement ce que vous nous direz tout à l'heure, monsieur le Président, à l'occasion du dossier concernant les mineurs non accompagnés et vous nous direz aussi tous les moyens que vous mettez déjà en œuvre en nous expliquant que c'est déjà beaucoup.

Si l'on suit votre raisonnement, soit on bâtit des frontières et des murs tout autour de l'Europe, voire de notre Métropole, soit nous nouons des partenariats et des opérations de coopération avec les régions du monde en difficultés, que ce soit difficultés politiques, économiques, climatiques ou autres.

Avec ce rapport, il est rappelé que la Métropole est engagée –je cite– dans des partenariats de territoires et que notre Métropole a une longue tradition d'échanges internationaux. Comme madame la Vice-Présidente l'a rappelé aussi, l'objectif de ces appels à projets est de soutenir des projets de solidarité internationale.

J'ai posé la question en commission développement économique, je n'ai pas eu la réponse alors je repose la question en séance plénière : quels partenariats avons-nous avec les pays dont viennent précisément les jeunes mineurs non accompagnés dont nous parlerons tout à l'heure ? Un jeune sur deux vient de Guinée Conakry, 20 % viennent du Mali, 20 % viennent de Côte d'Ivoire ; n'est-ce pas notre rôle aussi de développer du partenariat sur ces territoires-là à destination de ces jeunes ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame Karine Dognin-Sauze, puis monsieur Max Vincent sans doute vous répondront en direct, pas pendant le Conseil, sur ces questions-là.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2018-2956 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Expérimentation d'un fonds d'aide au prototypage des étudiants entrepreneurs - Partenariat avec la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-2956. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, vous savez que la Métropole a à cœur effectivement d'avoir une politique de développement et de soutien à l'entrepreneuriat, avec toute une politique remaniée, pour aider les entreprises non plus simplement à se créer mais aussi à se maintenir sur notre territoire et avec une dynamique qui se démontre encore cette année puisqu'il y a eu 20 000 créations d'entreprises.

L'esprit de création d'entreprise se développe et s'entretient tôt et c'est pour cela qu'un des aspects de la politique entrepreneuriale est d'accompagner les étudiants sur la période antérieure concernée : 200 créations d'entreprises sont à l'initiative des étudiants. De l'idée à la réalisation, il faut pouvoir être accompagné et c'est ce que nous vous proposons dans le cadre de la constitution d'un fonds d'aide au prototypage, c'est-à-dire de passer de l'idée à la réalisation, ce qui est souvent complexe pour de jeunes entrepreneurs qui ont le statut d'entrepreneur-chercheur.

Pour sensibiliser tout cela, il vous est proposé de doter le fonds de 50 000 € (10 000 € par projet), avec des critères bien évidemment intégrés, correspondant à notre schéma de développement économique pour permettre effectivement l'innovation et le développement dans le cadre des politiques menées par la Métropole, cela dans le cadre d'une commission de sélection en amont.

Je vous propose, chers collègues, de bien vouloir voter ce rapport.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Bouzerda. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président je vais vous éviter de demander à vos Vice-Présidents de me répondre puisque je sais que cela n'arrive jamais, donc j'ai fait mes premières petites recherches.

En effet, en amont de cette commission, je me demandais ce que pouvait bien être un fonds d'aide au "prototypage des étudiants entrepreneurs".

D'abord, qu'est-ce qu'on prototypé ? Est-ce que ce sont les étudiants entrepreneurs qui sont prototypés ? Déjà, le titre de la délibération était un petit peu complexe ou en tout cas posait question.

Quant au statut de l'étudiant entrepreneur, j'ai fait quelques recherches et je suis allée sur le site du ministère de l'enseignement supérieur rechercher ce qu'était un étudiant entrepreneur. Je vous l'ai imprimé en format A3 pour que vous le voyiez : manifestement, l'étudiant entrepreneur est un étudiant en marche ; et monsieur Macron m'a donné aussi une réponse ce week-end : il est possiblement en train de traverser une rue pour trouver un travail. Donc voilà le statut de l'auto-entrepreneur étudiant : c'est un jeune qui traverse la rue pour trouver un travail... Pardon ?

M. le Conseiller COCHET : Est-ce qu'il est Gaulois ?

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Je ne sais pas, non, il y a une certaine mixité sur l'affiche.

Ensuite, je me suis demandé pourquoi aider des étudiants entrepreneurs. La délibération explique que, depuis 2014, 100 entreprises ont été créées. Peut-on avoir un bilan ? Nous ne l'avons pas dans la délibération, nous ne l'avons pas eu en commission. Sur 100 entreprises créées, combien sont encore en vie actuellement ? Parce qu'on peut créer son entreprise et on sait que passer le cap des trois ans est toujours complexe. Donc combien d'entreprises vivent encore à ce jour ? Combien d'emplois ont été créés avec ce fonds d'aide et avec ce statut ? Et pourquoi aider des étudiants à créer leur entreprise, pour quoi faire ?

Alors, je suis allée aussi sur le site propre à ces étudiants. J'ai vu qu'à Lyon, une maroquinerie de luxe avait été créée. Pourquoi pas ? Après tout, cela peut être en effet porteur d'innovation que la maroquinerie de luxe. Mais j'ai vu aussi qu'il y avait l'entreprise Biodegr'AD qui avait été soutenue et créée. Biodegr'AD, cela me rappelait quelque chose et je suis allée voir sur leur site ; en effet, Biodegr'AD, ce sont ceux qui ont inventé les clean tags, c'est-à-dire les publicités sur les trottoirs, qui sont illégales, contre lesquelles monsieur le Maire de Lyon et monsieur le Président de la Métropole ont dit vouloir lutter, y compris dans le cadre du plan publicité. Cela veut dire que notre Métropole a soutenu un porteur de projet contre lequel finalement on va se retourner parce que c'est cette entreprise qui met des publicités au sol contre la volonté du Maire de Lyon et du Président de la Métropole.

Quand je lis dans la délibération que les projets sont évalués par une commission technique qui regarde le critère d'innovation, la pertinence des objectifs et les perspectives de développement, je demande à comprendre cette inadéquation entre ce qui est présenté sur la délibération et ce que l'on voit dans les actes. Voilà déjà 50 000 € que nous pourrions économiser. Donc le GRAM votera contre cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Boudot, Casola, Gachet, Havard, Vesco (non inscrits) ;

- contre : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Adopté, M. Gérard COLLOMB (pouvoir à M. David KIMELFELD), délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) n'ayant pas pris part au vote ainsi que M. Christophe DERCAMP n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2018-2960 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Économie sociale et solidaire (ESS) - Attribution de subventions à plusieurs organismes: Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Rhône-Alpes (CRESS AURA), ANCIELA, MIETE, CCO, Ronalpia, ETIC, Les Petites Cantines, Santé Commune, Le MOUVES, LyESS pour leurs programmes d'actions pour l'année 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Pillon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2960. Monsieur Pillon, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué PILLON, rapporteur : Le rapport suivant concerne l'économie sociale et solidaire. Il faut se rappeler que l'économie sociale et solidaire (ESS) représente aujourd'hui près de 13 % des entreprises de la Métropole et plus de 9 % des emplois. Donc c'est un acteur économique important et, à ce jour, la délibération qui vous est proposée nous permet d'accompagner 10 associations, 10 entreprises du secteur solidaire pour 11 projets, soit 176 500 € de subventions, qui vont participer soit au renforcement des structures de l'économie sociale et solidaire, puisque effectivement il faut assurer la pérennité de ces structures dans le temps, soit au développement de services pour des personnes qui sont en précarité et qui souvent sont très éloignées de l'emploi, voire de la vie sociale. Avis favorable de la commission. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, en amont de la marche pour le climat, il y a quelques jours, nous avons participé à un débat avec les différentes structures qui sont d'ailleurs à l'origine d'un voeu qui va être repris –bien sûr reformulé mais repris– par certains groupes de votre majorité.

Lors du débat, il a été question du choix fait par notre Métropole en matière d'investissement et en matière de partenariat avec des organismes bancaires et financiers. Et il a été évoqué, lors de ce débat sur le boulevard de la Croix-Rousse, avec les promoteurs de la Marche pour le climat, la monnaie locale et citoyenne qui existe sur notre territoire : la gonette, en montrant que notre Métropole pourrait peut-être, parmi ces axes, adhérer à la gonette, comme a pu le faire par exemple la Mairie du premier arrondissement. Pourquoi pas –comme l'a fait la collectivité de Bayonne– regarder comment accepter la gonette comme une monnaie locale, y compris en paiement de certains services, voire payer avec cette monnaie locale et citoyenne.

Je voulais savoir comment la Métropole se positionnait par rapport à cette monnaie complémentaire : si notre Métropole –comme je vous y engage– allait adhérer à cette monnaie pour montrer son soutien ; si nos Députés qui représentent ici notre territoire allaient se joindre aux travaux d'autres Députés qui regardent comment le Trésor public pourrait, dans un avenir proche, accepter ces monnaies complémentaires, tout cela dans un souci de développer l'économie réelle et de développer les circuits courts plutôt qu'encourager finances et évasion fiscale.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts (EELV) et apparentés.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, comme l'a indiqué le Conseiller délégué Pillon, aujourd'hui, la Métropole décide de continuer à accompagner des démarches entrepreneuriales et des organisations qui font le choix de la non-lucrativité ou de la lucrativité limitée, c'est-à-dire que le travail rémunère le travail et l'organisation collective et ce collectif gère ensemble ; c'est ce que l'on nomme la gouvernance démocratique.

Les activités et les services portés par ces organisations répondent à des besoins de nos habitants, actuellement peu ou non couverts soit par le service public, soit par les entreprises dites "classiques".

Ce bref rappel des fondamentaux –que vous connaissez tous– inscrits dans la loi de 2014 de l'économie sociale et solidaire me permet de vous rappeler, au moins au nom du groupe EELV, en quoi de notre point de vue ces acteurs montrent la voie d'une transition écologique, sociale et démocratique.

D'ailleurs, cela ne vous aura pas échappé, OXFAM nous interpellait déjà au printemps dernier en pointant des petits dysfonctionnements de notre économie française, à savoir des versements excessifs aux actionnaires des entreprises dites "classiques", la montée des inégalités salariales un peu trop rapide et surtout le recours aux paradis fiscaux.

D'après la Banque de France, la part des dividendes versée aux actionnaires a triplé en 20 ans. Pourtant, ces actionnaires percevant des dividendes ne sont pas les financiers des entreprises puisque 99 % des transactions boursières ne sont que des échanges de titres d'occasions. Alors, les entreprises rachètent de plus en plus pour répondre aux attentes des actionnaires. La bourse, de fait, ne sert pas les entreprises mais les actionnaires et, d'après des enseignants chercheurs –je vois Pierre-Alain Millet qui sourit– du CLERSÉ (Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques), si les sociétés non financières n'avaient pas distribué de dividendes, elles se seraient désendettées intégralement dans les années 1980 et auraient même pu accumuler 60 % de la valeur ajoutée en actifs financiers. Ces derniers auraient donc pu soutenir des investissements pour faire vivre et développer leurs entreprises.

Cette rapide démonstration visait à nous rappeler combien la rémunération du capital coûte aux organisations et en fin de compte aux territoires, aux femmes et aux hommes qui portent des initiatives pour répondre à nos besoins essentiels : s'alimenter, se vêtir, se former, se déplacer, se loger, etc.

Le 5 décembre dernier –cela ne vous aura pas échappé non plus–, dans une tribune intitulée "Nous sommes demain l'appel des entrepreneurs pour une économie d'avenir", des leviers pour soutenir cet entrepreneuriat-là qui

rémunère le travail et vise l'utilité sociale et environnementale ont été proposés. Un levier est d'ores et déjà mobilisé par notre collectivité –et cette délibération en est la preuve– autour de l'innovation sociale. Si la coopération entre acteurs peut lever les barrières juridiques –et il y en a beaucoup–, les barrières financières, foncières aussi mais parfois psychologiques liées aux représentations que chacun et chacune a, pour répondre aux défis d'aujourd'hui, notre collectivité peut et doit amplifier le mouvement. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés voit dans ce rapport et dans le vœu qui est soumis à la fin de cette assemblée ces signaux-là.

Dans le même temps, d'autres personnalités en appellent à un grand plan d'investissement vert pour accélérer l'ensemble des projets territoriaux qui visent à limiter notre impact carbone et les gaz à effet de serre. De ce côté-là, si notre collectivité s'est dotée il y a quelques années d'un plan climat partagé à l'échelle territoriale, elle doit renforcer et agir sur d'autres aspects, toujours avec ces organisations : sur son exemplarité avec des achats socialement et environnementalement responsables, sur sa descente matière en organisant plus aisément les flux de matières et les matériaux à la demande toujours de ces organisations de l'économie sociale et solidaire et à l'échelle territoriale –je pense en particulier aux BTP (bâtiments et travaux publics)–.

Ce rapport soutenant ces organisations de l'ESS montre une voie pérenne de notre point de vue, une voie qui articule social, environnemental et démocratie. Nous le votons avec plaisir et nous invitons chacun et chacune, et en particulier les Maires qui siègent ici, à amplifier cet entrepreneuriat au service du territoire et d'un avenir viable.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Baume. Juste quelques mots mais très rapides, d'abord pour souligner que les structures que sont les organismes ici soutenus remplissent un rôle essentiel dans notre Métropole, que l'économie sociale et solidaire, ce n'est pas un concept, ce ne sont pas de longs discours, ce n'est pas de la théorie, c'est du concret. Ce sont des structures –et elles sont nombreuses ici sur notre Métropole– qui remplissent un certain nombre de fonctions très utiles parce qu'elles ont une utilité sociale, contribuent au développement économique et apportent une réponse à un certain nombre de besoins de nos concitoyens.

Nous travaillons en étroite collaboration avec ces structures dans cette Métropole depuis de nombreuses années. À tel point que –je vous le rappelle– les structures qui aujourd'hui sont accompagnées par l'État à travers un dispositif –ce qu'on appelle le French Impact– ont reçu à Lyon un accueil magnifique ; vingt-deux structures ont été labellisées sur le territoire national, dont trois labellisées sur notre territoire : Envie autour de l'économie circulaire, Messidor autour de la restauration et le GRAP (Groupement régional alimentaire de proximité) qui accompagne les initiatives en matière d'alimentation durable.

Je crois que c'est ce qu'il faut retenir : soutenir ces structures sans grand discours, c'est quelque part répondre à une autre façon d'entreprendre certes mais surtout répondre au plus près du terrain aux préoccupations de nos concitoyens.

Quant à la monnaie locale, d'abord madame Perrin-Gilbert, la Métropole soutient la gonette. Là-dessus, nous avons répondu présents, nous soutenons l'initiative de monnaie locale. Simplement, aujourd'hui, sauf erreur de ma part, le Trésor public ne connaît que l'euro. J'en veux pour preuve qu'aujourd'hui, il n'y a pas de cadre réglementaire, y compris Bayonne qui a adopté l'eusko et qui aujourd'hui est en litige important puisque le Trésor public refuse le règlement en eusko. Donc on va essayer de faire simple et soutenir les initiatives mais peut-être pas d'accumuler les litiges avec les uns et les autres.

Je vous remercie.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué PILLON.

N° 2018-2962 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Insertion - Mise en oeuvre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour la période 2017-2020 - 2^{ème} programmation pour l'année 2018 - Avenant technique et ajustement de la programmation pour l'année 2017 - Retrait des protocoles d'accord des plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE) du territoire - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Pillon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2962. Monsieur Pillon, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué PILLON, rapporteur : Chers collègues, ce rapport comporte deux volets. Le premier, c'est la mise en oeuvre finale 2018 du FSE (fonds social européen), d'une part, et, d'autre part, la dénonciation du protocole du PLIE Sud-Ouest lyonnais et le retrait du protocole du PLIE Uni-Est à effet du 31 décembre 2018.

Pour ce dossier, il y a une note au rapporteur déposée sur vos pupitres :

Dans l'exposé des motifs :

VI - Retrait des protocoles d'accord des PLIE du territoire métropolitain, il convient de lire :

"Par ailleurs, le conseil d'administration de l'association porteuse du PLIE Uni-Est a donné pouvoir à son Président pour dissoudre l'association. Cette cessation d'activité devrait se concrétiser au 31 décembre 2018. Il est donc proposé de se retirer du protocole du PLIE Uni-Est au 31 décembre 2018 conformément aux modalités prévues dans le protocole ;"

au lieu de :

"Par ailleurs, le conseil d'administration de l'association porteuse du PLIE Uni-Est a donné pouvoir à son Président pour dissoudre l'association, notamment, au vu des difficultés économiques qu'elle rencontre. Cette cessation d'activité devrait se concrétiser au 31 décembre 2018. Il est donc proposé de prendre acte de la fin du protocole du PLIE Uni-Est au 31 décembre 2018 ;"

Dans le dispositif :

- **1° - Approuve**, il convient d'ajouter :

"d) - le retrait du protocole du PLIE Uni-Est pour une fin de réalisation au 31 décembre 2018."

- **2° - Autorise**, il convient d'ajouter :

"d) - à prendre toutes les mesures nécessaires au retrait du protocole du PLIE Uni-Est et à informer le Président de l'association concernée."

- Il convient de supprimer :

3° - Prend acte de la fin du protocole du PLIE Uni-Est du fait de la cessation d'activité de l'association Uni-Est au 31 décembre 2018."

Dans le cadre du contexte de la création du GIP (groupement d'intérêt public) Maison métropolitaine de l'insertion pour l'emploi, il faut bien se rappeler qu'à travers ce GIP, l'ensemble des acteurs publics (Métropole de Lyon, Etat, Pôle emploi, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Lyon et 17 autres communes) vont mutualiser leurs compétences sur la base du GIP existant avec la Ville de Lyon et leurs missions au profit d'une mission qui est très importante puisque c'est l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi qui sont les plus éloignés. Donc une mutualisation pour une plus grande efficacité à partir d'une expérience, et je crois que c'est important de le souligner.

Pour ce qui concerne le FSE, avec cette seconde délibération, on va gagner deux mois pour le bénéfice de la trésorerie des associations. On aura effectivement réussi, grâce à l'appui des services et des porteurs de projets, à ce que 93 opérations soient financées par le FSE pour un montant de 6 190 000 €, suite à cinq appels à projets. Je pense que les appels à projets –pour en manager un certain nombre avec mon collègue– ont pour mérite effectivement d'avoir une analyse précise des projets et d'avoir ensuite, au travers de ces appels à projets, des unités de mesure qui nous permettent d'apprécier dans le temps l'efficacité des fonds de la collectivité.

Avis favorable de la commission pour ce rapport, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Pillon. Quatre minutes pour le groupe Communiste, parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PIETKA : Monsieur le Président et chers collègues, au détour de cette délibération qui engendre une certaine mélancolie parmi les membres d'Uni-Est –dont je suis, pour la Ville de Bron–, je voudrais faire une nouvelle fois appel à votre sens de l'équité, monsieur le Président, pour reconsidérer la situation des salariés de notre association qui se trouveront sans solution dès la fin de cette année. Le cabinet de placement que vous proposez est certes un geste qui vous honore mais qui ne garantit pas qu'une solution acceptable pourra être trouvée pour chacun d'entre eux. Rien ne vous y oblige, je le conçois bien, mais la taille de notre collectivité et le nombre des salariés qu'elle emploie dans des secteurs extrêmement divers peut laisser supposer qu'une solution pourrait encore être trouvée pour les quelques salariés qui resteraient "sur le carreau" –si je puis dire– dès la fin de l'année. Donc je vous remercie de prendre cette demande en considération.

M. LE PRESIDENT : Cinq minutes pour le groupe La Métropole autrement.

Mme la Vice-Présidente GANDOLFI : Monsieur le Président, la délibération relative à la mise en œuvre de cette subvention du fonds social européen appelle de la part de notre groupe quelques remarques.

Le premier point concerne la gouvernance des politiques d'insertion. Le GIP Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi a officiellement été constitué ce jeudi 13 septembre. Or, le GIP qui est censé être seulement un outil de la

Métropole ne connaît pas de pilotage stratégique ou tout du moins les Communes n'y sont pas associées. Le PLIE ne se réunira en assemblée plénière qu'en janvier 2019. C'est donc actuellement un outil sans pilote politique. Il nous paraît important que les choix en matière de politique d'insertion soient pris par les élus de la Métropole et pas uniquement au sein d'une structure externe. C'est la collectivité qui doit assurer le pilotage politique en tant que chef de file de la politique d'insertion. Un bureau du PLIE doit être constitué, nous souhaitons en connaître sa composition et ses compétences.

La Métropole nous assure qu'elle associe les parties prenantes, concerta et que c'est pour cela qu'elle n'a pas encore adressé toutes les réponses. Mais les formes de concertation pourraient être améliorées, nous semble-t-il : à ce jour, seul un mail envoyé au mois de juillet pour toute information, avec une réponse attendue pour le 15 septembre sur des questions qui sont posées depuis des mois. De plus, les parts des Communes dans la prise de décision au sein du GIP doivent refléter au mieux les parts de prise en charge des populations. Enfin, les Communes, qui sont des acteurs incontournables des politiques d'insertion, doivent être associées sur les appels à projets concernant leur territoire.

Le deuxième point concerne la non-dénonciation du protocole. Dans la délibération, on peut lire qu'il est "proposé de prendre acte de la fin du protocole du PLIE Uni-Est au 31 décembre 2018". L'association Uni-Est ne peut pas dénoncer à elle seule le protocole PLIE. L'ensemble des collectivités, Communes et Métropole, doivent dénoncer le protocole. Il est impératif que la Métropole délibère pour dénoncer clairement le protocole PLIE Uni-Est, comme elle le fait pour le PLIE Sud-Ouest emploi.

Ensuite, dans la délibération, on peut lire que la justification de la fin du protocole avait été revue pour raisons financières ; nous prenons acte de la nouvelle rédaction de cette délibération qui a enlevé ce point.

Enfin, le dernier point concerne l'avenir des salariés d'Uni-Est. Malgré les engagements de la Métropole, les salariés n'ont reçu à ce jour ni proposition d'emploi ni offre de reclassement. La Métropole avait assuré que tous les salariés seraient reçus dans le courant de l'été. Nous sommes le 17 septembre, il reste certes quelques jours mais les salariés sont vraiment très inquiets.

Par ailleurs, il y a un jeu –un peu étrange, je dirai– qui se joue entre le GIP, la direction du PLIE de Lyon et les personnels de l'association : alors que la Métropole assure qu'il n'y aura pas de transfert d'activités entre les anciens PLIE et le GIP, les salariés sont associés à des groupes de travail où ils doivent transmettre leur savoir-faire, donner leurs process de travail sans aucune certitude d'être repris dans la nouvelle structure. Bref, le savoir-faire, l'expertise sont reconnus par son personnel qui l'a pourtant mis en œuvre depuis vingt ans et, à trois mois de la fin des activités, les salariés n'ont toujours pas de perspectives.

Le détricotage d'Uni-Est ne doit pas être préjudiciable aux salariés. Malgré ce que les services de la Métropole nous affirment, nous ne sommes pas face à une reprise de certaines activités d'Uni-Est mais nous sommes face à un transfert d'activités. Personne ne nie que des évolutions institutionnelles n'étaient pas nécessaires mais la conduite de ces changements doit être absolument revue et les salariés ont droit effectivement à de la considération. Il est donc impératif que la nouvelle structure métropolitaine d'insertion pour l'emploi s'appuie sur les ressources humaines des PLIE. Les salariés doivent avoir des propositions professionnelles au plus vite.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, cette délibération signe effectivement le retrait du protocole d'accord du PLIE Uni-Est et met fin à une histoire forte du PLIE Uni-Est dont je vais vous dire quelques mots et, bien entendu, cela signe aussi le début d'une nouvelle histoire, métropolitaine celle-ci, à construire et à écrire.

Dès 2001, j'étais moi-même à Bron Maire adjoint à l'insertion et, avec d'autres élus, notamment Jérôme Sturla par exemple ici présent, nous avons déjà pointé à l'époque l'intérêt intercommunal de cette politique d'insertion et nous avons d'ailleurs milité, il y a plus de dix ans, pour la création d'un PLIE métropolitain, unique et ouvert à toutes les Communes de notre agglomération. Cela ne s'est pas fait. C'était il y a plus de dix ans et nous y arrivons aujourd'hui, même si cette politique d'insertion ne passe plus par l'outil des PLIE mais aujourd'hui par le Plan métropolitain pour l'insertion et l'emploi complété par la programmation FSE, désormais à la main de la Métropole.

Je fais partie des élus qui adhèrent à la solidarité métropolitaine autour de l'idée qu'il y a des personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle partout, dans toutes nos communes, de la plus petite à la plus importante, dans tous les quartiers, même si on sait que la pauvreté est très largement plus prégnante dans les quartiers populaires, essentiellement composés de logements sociaux et qui émarginent à la rénovation urbaine. C'est une question d'équité : il convient –je pense– de traiter cette question d'insertion partout mais avec des moyens justement répartis.

Je pense aussi que la Métropole, aujourd'hui, a compris et a intégré que les publics sont plus divers que les seuls bénéficiaires du RSA. Il faut rappeler, dans le PLIE Uni-Est, que ce public représentait moins de la moitié des bénéficiaires, les autres publics étaient notamment des jeunes de moins de 26 ans, des chômeurs de longue durée dont certains ne sont pas éligibles au RSA, des primo-arrivants mais aussi des publics très isolés, souvent des femmes, ceux dont on parle en ce moment dans le nouveau plan pauvreté, ceux qui sont intitulés "les non-recours".

La fin du PLIE Uni-Est est douloureuse, comme la fin d'une histoire forte de politique publique et je pense que nous devons ici comprendre la nécessité de l'accompagner avec humanité mais aussi reconnaissance du travail accompli.

Il faut aussi répéter –cela a été dit– qu'Uni-Est ne souffrait pas de soucis financiers mais de difficultés de trésorerie dues au versement tardif des fonds européens. Sa dimension intercommunale, avec le nombre de Communes qui composaient Uni-Est, n'avait pas permis à l'époque de sa création de constituer suffisamment de fonds propres pour faire face à ces délais, comme ont pu le faire plus aisément les PLIE dits "mono-communaux".

Donc je crois qu'il faut entendre une bonne fois pour toutes qu'Uni-Est ne souffrait pas de mauvaise gestion parce que le dire, le penser, c'est ne pas reconnaître le rôle des adjoints au Maire et des élus des Communes membres du conseil d'administration d'Uni-Est.

Ce qu'il faut dire aujourd'hui, c'est que la gestion d'Uni-Est a trouvé ses limites, des limites politiques, principalement autour de la question d'une intercommunalité partielle dans l'est lyonnais, avec aujourd'hui une nouvelle Métropole qui, dès 2015, a repris les compétences insertion du Conseil général. C'est le sens de l'histoire.

Simplement, je pense qu'il est utile aujourd'hui, voire nécessaire, voire pour moi obligatoire, de rendre hommage au PLIE et à Uni-Est et aux acteurs qui l'ont accompagné depuis 25 ans. C'est une dynamique qui est née en 1993 dans l'est lyonnais, dans une période de forte crise de l'emploi.

Le PLIE et Uni-Est ont été créés par un élu de Bron, André Chazalette, militant sans faille des questions d'insertion, et il a tout de suite compris que cette problématique nécessitait la mise en réseau des acteurs et des décideurs, au-delà des étiquettes politiques, avec l'appui de l'Europe sociale. Ce dispositif avait été impulsé par huit Communes : Bron, Saint Priest, Saint Fons, Vaulx en Velin, Décines, Genas, Chassieu et Saint Symphorien d'Ozon.

Les PLIE se sont développés ensuite à l'échelle nationale et ont grandi en légitimité sur l'effet de la loi contre les exclusions de 1998 –la circulaire de 1999 qui régentait l'organisation des PLIE–. Neuf autres Communes ont rejoint le PLIE : Rillieux, Feyzin, Meyzieu Villeurbanne, Vénissieux, Corbas, Condrieu, Givors et Grigny. Il faut dire ici que le PLIE Uni-Est est devenu un des plus importants PLIE de France en s'adressant chaque année à près de 5 000 personnes.

Les Communes adhérentes ont toujours inscrit ce PLIE dans un objectif de réduction des écarts en direction des populations fragilisées sur le marché du travail. En adhérant au PLIE intercommunal, les Villes souhaitaient optimiser leur réponse aux demandeurs d'emploi en difficulté sur leur territoire. C'est ainsi qu'en 25 ans, près de 45 000 personnes en difficulté d'insertion ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé dans le cadre du PLIE Uni-Est et près de la moitié d'entre elles (47 %) ont retrouvé un emploi durable.

Je vais faire vite pour finir, monsieur le Président, excusez-moi d'avoir un peu dépassé.

Le PLIE a été connu pour sa capacité à mobiliser des financements européens. Effectivement, dans la période du PLIE Uni-Est, c'est plus de 75 M€ du FSE qui ont été mobilisés, ce qui explique la place de l'Europe sociale dans ces dispositifs d'insertion.

Je pense aussi que le PLIE a su développer –et c'est aussi repris à la Métropole– un réseau d'acteurs associatifs et militants, tant à l'échelle des Villes qu'au niveau intercommunal. Le portage associatif du PLIE était sa force, par son adaptabilité et sa proximité avec les publics mais c'était aussi sa faiblesse –vous l'avez compris–, notamment dans la mission de gestion et de redistribution des financements européens.

La prise de compétence de la Métropole sur ce champ s'inscrit donc pleinement dans l'ordre des choses. Il nous reste à souhaiter que la Métropole puisse s'appuyer sur la capitalisation des bonnes pratiques mises en œuvre par les PLIE, s'appuyer sur le savoir-faire, l'expérience, la compétence et aussi une forme de passion qu'ont développés les Communes pendant plus de vingt ans.

Et je terminerai ainsi : si la compétence devient métropolitaine, la proximité en matière d'insertion et d'emploi nécessite toujours la forte présence des Communes dans l'animation de ces politiques et également la poursuite des conventions avec les associations locales qui sont les plus proches des publics.

Le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera donc ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Longueval. Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller RABEHI : Monsieur le Président, mes chers collègues, je ferai beaucoup plus court que monsieur le Maire de Bron, parce qu'il a été très exhaustif dans sa présentation, mais je dirai que, comme tout le monde, j'ai découvert cette note sur table concernant ce rapport.

J'interviens pour vous exprimer la satisfaction de constater que les éléments que j'ai énoncés en commission ont bien été pris en compte et que la réalité de la situation concernant l'association Uni-Est a donc été rétablie.

En effet, assez maladroitement, il avait été énoncé dans la délibération que l'association Uni-Est allait être dissoute en raison de ses difficultés financières. Je constate d'ailleurs que vous continuez à utiliser le terme de "dissoudre". Les Villes membres d'Uni-Est n'ont jamais acté de dissolution ; elles n'ont voté que la cessation d'activités au 31 décembre 2018 au regard des modifications d'organisation voulues par la Métropole pour l'année 2019. Si l'association Uni-Est a connu des difficultés de trésorerie en 2015-2016, c'est uniquement en raison du mode de paiement différé des fonds sociaux européens –comme le soulignait monsieur le Maire de Bron– ; l'audit financier réalisé en janvier 2016 l'a largement démontré et la structure ne s'est jamais retrouvée en cessation de paiement avéré, comme nous l'indiquait faussement madame la Vice-Présidente en commission.

Les Villes membres d'Uni-Est s'inscrivent pleinement dans le redéploiement des politiques d'insertion vers le GIP, nouvelle structure métropolitaine. Elles restent engagées dans ce projet porté par la Métropole mais tout en restant attachées à un service de proximité en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi.

Sur un deuxième point, vous avez fait le bon choix en acceptant d'améliorer la sécurité juridique de notre délibération et en choisissant de dénoncer le protocole PLIE, comme l'ont déjà fait la plupart des villes signataires de ce protocole et comme vous le faites dans ce rapport pour le PLIE Sud-Ouest lyonnais.

Ces éléments de forme ne sont pas anodins. La Métropole devra apporter un accompagnement aux structures qui doivent subir les conséquences de cette dénonciation car, derrière cette organisation que nous sommes amenés à construire, ce sont des hommes et des femmes en grande difficulté qui ne demandent qu'à retrouver leur dignité pour peu qu'ils puissent retrouver un emploi. C'est cet engagement qui nous tient à cœur et pour lequel je suis souvent intervenu sur ce dossier.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Rabehi. Madame Bouzerda, peut-être quelques mots. Je ne sais pas si madame Glatard veut dire quelques mots aussi... Vous complétez, merci.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Monsieur le Président, chers collègues, d'abord, comme vous le savez, on a eu l'occasion d'échanger longuement sur la prise de compétence de l'insertion. On l'a fait avec beaucoup d'humilité, beaucoup de concertation, beaucoup de travail avec l'ensemble des structures, des partenaires, des Communes. Il nous a fallu un an pour adopter le plan métropolitain d'insertion, en associant ici, dans cette enceinte où vous délibérez chaque mois, les associations, les partenaires consulaires, les Maires, leurs adjoints, les représentants des PLIE.

C'est cette même méthode qui a été utilisée lorsque nous avons récupéré, sous la pression amicale de l'Etat, lui-même imposé par l'Europe, la gestion des fonds sociaux européens. Cette gestion des fonds sociaux européens était alors assumée par les PLIE et par les personnels des PLIE, ces mêmes personnels qui sont aujourd'hui personnels de la Métropole dans le cadre de la récupération de cette compétence. Et c'est là encore avec beaucoup de concertation et de travail collaboratif que les appels à projets organisés autour de l'insertion et de l'emploi ont été élaborés, constitués, triés, validés avec l'ensemble des représentants des PLIE, des Communes et des structures, ici même, dans cette enceinte.

Donc la concertation a eu lieu. Elle a également lieu dans le cadre de la mise en œuvre de la structure métropolitaine d'insertion, la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi, qui a fait l'objet d'une signature avec le Président de la Métropole, le Préfet, l'ensemble des membres de cette structure et les Maires. Je le rappelle parce que c'est important : c'est toujours à la Métropole que se prennent les décisions.

Je veux rassurer le groupe La Métropole autrement : il n'a jamais été question de faire autre chose que cette structure, qui est une structure de lisibilité du portage d'actions très spécifiques. C'est une porte d'entrée lisible pour nos partenaires, notamment dans le cadre des compétences qui y sont portées et qui ne sont pas toutes les compétences mais un certain nombre d'entre elles en lien avec l'une de nos orientations qui est le lien développé avec les entreprises pour créer et générer de l'emploi et intégrer plus ceux qui sont actuellement en insertion. C'est important.

Bien évidemment, l'outil de gouvernance reste un outil élaboré au sein du Conseil de la Métropole, élaboré également avec les Maires dans le cadre du pacte territorial d'insertion. Que les choses soient claires et que l'on n'ait pas l'impression que la structure, à laquelle les Maires ont néanmoins souhaité adhérer, reste une structure de portage opérationnel fragile. C'est bien ce dont il s'agit pour la structure métropolitaine qui a été signée la semaine dernière.

Je tiens également à rappeler que ce n'est pas la mise en œuvre de cette structure qui met fin aux PLIE puisque le PLIE ALLIES (Association Lyonnaise pour l'insertion économique et sociale) et le PLIE SOE (Sud-Ouest emploi) perdurent.

Néanmoins –et vous l'avez dit–, il était compliqué de pouvoir assurer une trésorerie efficace au regard des fonds sociaux européens qui constituaient effectivement une part importante du budget. Je rappelle que la prise de compétence par la Métropole a constitué un progrès très important pour les structures et également pour les PLIE puisqu'au lieu d'être payés parfois à N+3, une avance de 50 % pouvait d'ores et déjà être assumée en trésorerie par la Métropole –vous l'avez voté, chers collègues, dans le cadre des délibérations qui vous ont été soumises ces dernières années– ; cela était effectivement un progrès pour les PLIE et pour toutes les structures accompagnées.

Alors, je le dis, la tâche est longue. La signature de la Maison métropolitaine est la mise en œuvre de l'instrument, ce n'est pas la cause de la fin du PLIE. Mais, effectivement, l'évolution de la gestion des fonds européens, le fait d'avoir une structure et une politique à l'échelle de l'ensemble du territoire de la Métropole a rendu plus prégnante, plus difficile, cette gestion de trésorerie. Il y a peut-être eu de la maladresse –et cela a été reconnu ; vous avez une note au rapporteur sur votre bureau– parce que ce n'était pas des problèmes financiers mais des problèmes de trésorerie, réels et avérés.

Chaque semaine, pendant plusieurs mois, avec le Président de la Métropole, nous étions réunis avec certains Maires, certains adjoints et les représentants du PLIE Uni-Est, dans les salons de la Préfecture, pour trouver une solution, déclencher des avances ; et vous, Conseillers métropolitains, avez effectivement effectué des avances. Les Maires se sont beaucoup mobilisés en avançant également de la trésorerie. Beaucoup d'engagement aussi auprès des établissements financiers. Tout le monde a concouru à trouver une solution.

Aujourd'hui, dans le cadre de cet édifice, nous sommes dans une phase où nous actons la fin des protocoles PLIE et nous reconnaissons avec beaucoup d'humilité, pour tous ceux qui sont présents et qui se sont mobilisés –j'ai entendu monsieur Longueval, monsieur Rabehi– que beaucoup d'élus ici présents ont porté très fortement cette politique d'insertion, avec beaucoup de passion, beaucoup d'engagement et qu'il y ait de la mélancolie, de la nostalgie, je le comprends bien évidemment parce que ce PLIE Uni-Est a été exemplaire dans la manière de mener les politiques d'insertion sur son territoire ; cela a été l'un des plus importants de France et il a été distingué par cette phase. La Métropole aujourd'hui ne nie pas ce qui a été fait et prend ses responsabilités à chaque fois.

Vous le savez, la structure métropolitaine d'insertion ne porte pas toutes les compétences d'insertion portées antérieurement par les PLIE. Mais, en temporalité, la constitution et la signature a eu lieu la semaine dernière et, bien évidemment, d'ores et déjà, le travail s'est accompli comme il avait été fait dans le cadre de la récupération des fonds sociaux européens et de l'intégration d'un certain nombre de personnels.

Nous sommes bien évidemment soucieux de l'impact. Un travail a déjà été mené. Néanmoins, il ne pouvait pas être anticipé puisqu'il appartient au directeur du GIP Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi d'intervenir. C'est également de la même manière qu'il se dotera d'un organigramme cible dans le cadre des fonctions qui sont les siennes et tout un travail d'accompagnement sera également fait par la suite. Mais cette structure ne pourra effectivement prendre en compte que ceux qui portent quotidiennement, au sein des PLIE, cette politique portée par la structure métropolitaine.

Chers collègues, vous avez beaucoup parlé de dignité d'engagement ; je tenais particulièrement à saluer cette dignité, cet engagement de tous ceux qui, au quotidien, font vivre l'insertion. Et l'insertion ne s'arrête pas. La politique perdure, certains PLIE demeurent et en tout cas les Communes demeurent très mobilisées, dans le cadre de leurs instances, dans le cadre de leurs organisations, en lien avec la Métropole, également en lien avec l'ensemble des appels à projets du travail partenarial, pour continuer à faire vivre, en tout cas à participer à l'insertion des personnes sur notre territoire. Une dynamique métropolitaine s'accompagne également par le profit pour tous des fruits de ces politiques.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame Glatard, vous voulez dire un mot ?

Mme la Conseillère déléguée GLATARD : Par rapport à ce qu'a dit madame Bouzerda, je voudrais simplement tranquilliser tous les collègues ici présents en leur disant que, depuis justement l'élaboration du PMI'e, la Métropole s'est efforcée de rénover tous ces outils d'accompagnement. Ce travail a été fait notamment avec tous les collaborateurs des PLIE entre autres –ce que Fouziya Bouzerda a rappelé–. Depuis ce temps-là, se dégage une vraie dynamique d'innovation, avec des référents mieux outillés, des référents encore plus mobilisés –s'il en est– et aussi un axe important qui va arriver dans ces prochaines semaines, qui est tout le travail qui va être fait par rapport aux personnes en insertion : des usagers mieux informés, des accompagnants outillés et formés et l'expertise surtout des usagers qui vont à nouveau –je l'espère– participer aux groupes et aux instances pour lesquels aujourd'hui ils ne sont pas toujours présents.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Glatard. Quelques mots, je ne vais pas rajouter grand-chose, beaucoup de choses ont été dites.

D'abord, pour avoir assisté à beaucoup de réunions avec vous, avec les Maires, avec les adjoints qui représentaient vos Communes dans le PLIE Uni-Est, pour avoir assisté aussi à beaucoup de conseils d'administration du PLIE Uni-Est, bien évidemment, personne ne remet en question et n'a jamais remis en question l'expertise, l'expérience, l'engagement et l'histoire aussi du PLIE Uni-Est.

Dans le même temps, il ne faut pas qu'on laisse croire que la Métropole serait arrivée comme cela, foulant au pied tout cela, faisant fi du passé. Non, nous l'avons fait, je crois, dans une concertation la plus large possible. Nous avons été aussi –il faut le dire– dans l'accompagnement dès le 1^{er} janvier 2015. Pour les problèmes de trésorerie, la Métropole ne les a pas simplement constatés. Nous avons été actifs avec vous, y compris dans des négociations avec la banque. À titre personnel, en tout cas comme premier Vice-Président, j'ai beaucoup accompagné votre Président de l'époque sur un certain nombre de négociations difficiles avec les banques pour pouvoir assurer la vie du PLIE Uni-Est. Et on n'en a pas beaucoup parlé mais cela nous a permis aussi, je crois collectivement, de maintenir l'action des associations et des acteurs sur les territoires parce que la situation de la trésorerie du PLIE Uni-Est aurait pu emporter dans la tourmente à un certain moment, entre 2015 et aujourd'hui, un certain nombre de structures avec comme premières victimes les allocataires du RSA et celles et ceux qui cherchent de l'emploi. Donc je crois qu'on a été tous mobilisés et qu'il n'y a aucune raison pour qu'on ne soit pas encore mobilisés.

On a beaucoup parlé bien sûr de l'organisation interne. Pour cela, il y a un cabinet de placement pour les salariés –comme vous l'avez dit madame–, alors que nous, Métropole, ne sommes pas effectivement en première responsabilité auprès de ces salariés mais nous nous devons, par solidarité, de pouvoir accompagner, d'accompagner au mieux l'ensemble de ces questions de ressources humaines.

Maintenant, je crois que ce qui est devant nous, c'est tout de même de ne jamais oublier pourquoi nous faisons cela. Nous faisons cela non pas pour inventer de nouvelles organisations, pour trouver de nouveaux équilibres politiques. Nous faisons cela pour mettre finalement au coeur celles et ceux qui en ont besoin ; cela veut dire les allocataires du RSA et cela veut dire celles et ceux qui cherchent un emploi. Et je crois que c'est cette mission qui est devant nous aujourd'hui et je souhaite que nous puissions –et nous l'avons déjà entamé avec les Communes qui ont adhéré et celles qui voudront participer– être le plus efficaces sur ces questions-là.

Je vous remercie.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité, Mme Claire LE FRANC n'ayant pris part ni aux débats ni au vote, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué PILLON.

N° 2018-3039 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Projet guichet numérique métropolitain - Convention partenariale de mise en oeuvre - Autorisation de signer la convention type - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-3039. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Le guichet numérique tout autant que le Pass urbain Trabool, dont l'expérimentation est en cours depuis cet été, sont des innovations importantes qui visent à simplifier la vie quotidienne de nos concitoyens métropolitains par une refonte de la manière dont nous produisons et nous mettons à leur disposition nos services publics, en tout cas ceux accessibles par le biais des services web territoriaux.

Après un long travail d'ingénierie de projets, de co-construction avec les Villes d'Oullins, Dardilly, Bron, Vaulx en Velin et Lyon qui se sont portées candidates dans la phase de conception et de prototypage, nous sommes à la veille d'une mise en ligne, pour un test de six mois, d'une nouvelle plate-forme numérique associant et articulant les services communaux et métropolitains, avec un accès unique et unifié pour le citoyen utilisateur.

Ce nouvel environnement d'accès aux services publics web et mobile permettra à l'utilisateur d'accéder à des informations personnalisées, des services en ligne convergents mais donnera aussi la possibilité d'apporter des contributions sur des signalements d'anomalies et autres formes. Les blogs services prévus à ce stade s'enrichiront au fur et à mesure des besoins exprimés par les Communes, post cette première phase d'expérimentation.

Toute Commune qui le souhaite pourra implémenter ce nouvel environnement numérique avec la liberté d'organiser le bouquet de services qui lui paraît le plus approprié.

Le citoyen bénéficie d'une identification numérique unique compatible avec les services de l'Etat. Par ce projet, nous organisons la convergence des expertises, une simplification administrative en faveur d'une plus grande

fluidité dans notre relation avec le citoyen utilisateur. Nous faisons plus et mieux ensemble, nous simplifions l'existant en adressant la question de la multitude des points d'entrée aux services publics et en comprenant mieux les difficultés que ces interfaces en ligne peuvent poser à chacun d'entre nous. Ce projet –je le précise– ne remet en rien en cause les espaces de médiation physiques ou accès directs, au contraire.

Nous vous proposons, par cette délibération, d'accepter la convention-cadre qui régira la convention contractuelle entre la Métropole et les Communes pour l'opérabilité de ce nouvel environnement numérique.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PIETKA : Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, chers collègues, ce dispositif qui s'inscrit dans le pacte de cohérence métropolitain s'inscrit également –et la délibération le rappelle– au sein des orientations de l'Etat : faciliter la circulation des données entre les administrations, faciliter les démarches de l'usager, etc. On ne pourrait donc que s'en féliciter, si certains éléments ne nous autorisaient à tempérer l'enthousiasme que ces innovations semblent engendrer.

En premier lieu, parlons de fracture numérique ; une de nos collègues en a parlé tout à l'heure de façon extrêmement intéressante. Bien sûr, vous tenez compte de cette fracture numérique puisque le déploiement du guichet métropolitain comporte un service d'assistance aux usagers.

Pourtant, si l'intelligence numérique peut faire rêver, il n'en demeure pas moins qu'une profonde inégalité vient entacher l'accès de tous à ces guichets numériques, dont on nous assure qu'ils seront demain la nouvelle panacée. Une étude de la très sérieuse Agence du numérique nous dit que 13 millions de personnes en France se sentent en difficulté face au développement des usages numériques. Or, sans tenir compte de ce problème d'exclusion, le Gouvernement persiste à envisager 100 % de services numériques dématérialisés, et cela dès l'horizon 2022. C'est un véritable déni de citoyenneté auquel n'échappe guère le projet métropolitain.

Et que dire de la suppression des contacts humains et des emplois qui vont avec ? C'est malheureusement très souvent le corolaire du développement de la numérisation des services publics. Nous avons tous l'exemple dans nos communes, qu'elles soient rurales ou qu'elles soient urbaines avec des quartiers défavorisés, de suppressions de permanences : caisses d'allocations familiales, CPAM (caisses primaires d'assurance maladie), CARSAT (caisses d'assurance retraite et de la santé au travail), caisses de retraite, etc., au motif que la dématérialisation des contacts les rendrait inutiles.

Ainsi, petit à petit, des services publics de proximité disparaissent, accroissant les difficultés des personnes âgées, des familles les plus précaires, y compris des jeunes dont on imagine à tort qu'ils maîtrisent tous le numérique. La prise en compte de ces publics n'apparaît pas comme une priorité dans la mise en route de votre projet.

De surcroît, les grands services publics s'en tirent à bon compte en confiant les missions qu'ils ont abandonnées à des points d'information et autres maisons des services publics financés en partie par les collectivités locales.

Il me reste à souligner la question de l'association des Communes au projet. Le fait que des Villes se portent volontaires pour l'expérimenter ne signifie pas que vous aurez pris en compte suffisamment toute la diversité des freins, des attentes, voire de la faible préparation de certaines d'entre elles. Rien ne garantit non plus que votre projet prenne réellement en compte les projets existants dans certaines Villes, de manière à conserver pour celles-ci une politique numérique propre.

Compte tenu de ces éléments et de notre vote du 2 novembre 2015 sur le schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Métropole, nous nous abstenons sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Pietka. Je mets donc ce rapport aux voix :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Boudot, Casola, Gachet, Havard, Vesco (non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ; Mme lehl (Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines –GRAM–).

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2018-2944 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Conseil de l'Institut d'administration des entreprises (IAE) - Désignation d'un représentant de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Bret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2944. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRET, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit de désigner un représentant et un suppléant de la Métropole au Conseil de l'Institut d'administration des entreprises (IAE) qui nous a sollicités pour cette désignation. Je vous laisse le soin de présenter ceux qui seront candidats.

**Désignation d'un représentant au sein du
Conseil de l'Institut d'administration des entreprises (IAE)
(Dossier n° 2018-2944)**

M. LE PRESIDENT : Nous devons désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein du conseil de l'IAE Lyon School of management de l'Université Jean Moulin-Lyon 3. Je vous propose les candidatures suivantes :

- *titulaire* : Mme Sarah PEILLON,
- *suppléante* : Mme Valérie GLATARD.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

**Intervention de madame la Vice-Présidente Murielle Laurent, Maire de Feyzin,
relative à la mobilisation des services après le violent orage du 15 juillet 2018**

M. LE PRESIDENT : Avant d'aborder les dossiers de la commission proximité, environnement et agriculture, je donne la parole à madame la Vice-Présidente Murielle Laurent, Maire de Feyzin.

Mme la Vice-Présidente LAURENT : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, le 15 juillet dernier, à l'heure à laquelle la France se préparait à vivre un événement sportif de la plus haute importance, Feyzin subissait les foudres d'un orage supercellulaire d'une intensité importante provoquant averses de grêle, inondations, coulées de boue. En l'espace de 20 minutes, une vision d'apocalypse est apparue : des rues inondées avec 30 centimètres de grêlons et de pluie, des arbres sur les voies de circulation, des habitants effrayés écopant leurs habitations.

Une fois le phénomène passé, la Ville a relogé 25 familles le soir même dans l'urgence. Les commerçants se sont mobilisés pour fournir un repas pour le soir aux gens relogés. Dès le lendemain matin, les services de la Ville et de la Métropole se sont coordonnés et mis à pied d'œuvre afin de procéder à l'évacuation des grêlons formant des congères en plein mois de juillet, des arbres décimés, des feuilles déchiquetées ainsi qu'au nettoyage des rues. La mobilisation conjointe des services de la Métropole et de la Ville a permis de redonner à Feyzin un visage que je qualifierai d'humain.

Je tenais aujourd'hui, au nom des Feyzinois, à remercier les équipes de la Métropole. Nous avons été accompagnés par des équipes attentives en faisant des points d'avancement réguliers. Je tenais également à souligner aujourd'hui l'efficacité du travail accompli : en presque 48 heures, la Commune a retrouvé un visage normal.

L'implication du bailleur social Alliadé n'est pas en reste : les personnels ont travaillé à reloger les personnes ayant perdu leur logement dans les 48 heures.

Je me fais donc aujourd'hui le porte-parole des Feyzinois pour réitérer mes remerciements aux services de la Métropole, dont le travail a permis à la Commune de Feyzin de redevenir elle-même.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Laurent. Je crois que l'ensemble de nos collègues peuvent s'associer à ces remerciements.

N° 2018-3001 - proximité, environnement et agriculture - Convention de groupement de commandes pour le lancement de la maîtrise d'oeuvre relative aux travaux sur le canal de Miribel - Désignation de représentants du Conseil pour la commission d'appel d'offres (CAO) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3001. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Monsieur le Président, avis favorable de la commission pour la délibération numéro 2018-3001.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Colin. Je vous rappelle que ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur vos pupitres :

Dans la colonne "Montant total prévisionnel de l'action (en €)" du tableau de l'exposé des motifs, il convient de lire :

- 2 514 305 au lieu de 2 783 705
- 5 222 739 au lieu de 5 492 139

Dans le paragraphe commençant par "Les frais afférents au groupement, etc." du "**III - Organisation entre maîtres d'ouvrage**" de l'exposé des motifs, il convient de lire :

"...sont calculés au prorata de l'enveloppe estimative des travaux incombant à chaque membre et sont estimés à 6 % pour la Métropole, 4 % pour la 3CM et 90 % pour la CCMP."

au lieu de :

"...sont calculés au prorata de l'enveloppe estimative des travaux incombant à chaque membre et sont estimés à 6,1 % pour la Métropole, 3,4 % pour la 3CM et 90,5 % pour la CCMP."

Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix :

Adopté à l'unanimité.

**Désignation de représentants au sein de la
commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commandes
relatif à la maîtrise d'œuvre du programme de travaux du canal de Miribel
(Dossier n° 2018-3001)**

M. LE PRESIDENT : Nous devons désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commandes, ces derniers devant être membres de la CAO de la Métropole de Lyon.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- *titulaire* : M. Gilbert SUCHET,
- *suppléante* : Mme Béatrice GAILLIOUT.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2018-3040 - proximité, environnement et agriculture - Renouvellement des membres des chambres départementales d'agriculture en janvier 2019 - Désignation d'un Maire par la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Gouverneyre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3040. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Monsieur le Président, ce rapport porte sur la désignation d'un membre de notre assemblée en tant que membre des chambres départementales d'agriculture. Il s'agit d'un Maire en l'occurrence.

**Désignation d'un Maire au sein de la
commission départementale d'établissement des listes électorales
pour le renouvellement des membres des chambres départementales d'agriculture**

(Dossier n° 2018-3040)

M. LE PRESIDENT : Nous devons effectivement désigner un Maire pour siéger au sein de la commission départementale d'établissement des listes électorales pour le renouvellement des membres des chambres départementales d'agriculture. Je vous propose la candidature de M. Claude VIAL.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

N° 2018-3010 - proximité, environnement et agriculture - Campagne régionale d'information 2018 sur les risques industriels majeurs - Attribution d'une subvention à l'Association régionale des entreprises pour l'environnement (APORA) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Gouverneyre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3010. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Ce dossier porte sur l'attribution d'une subvention à l'Association régionale des entreprises pour l'environnement (APORA) pour un montant de 40 000 € sur un budget global de 1,092 M€. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Gouverneyre. Cinq minutes pour le groupe Europe-Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Vice-Président CHARLES : Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe approuve bien sûr cette délibération qui va dans le sens d'une diffusion d'une culture du risque dans notre agglomération. Après l'adoption des quatre PPR (plans de prévention des risques technologiques) dans notre agglomération, il faut souligner les progrès que nous avons faits ces dernières années dans la connaissance et la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.

En effet, malgré les dispositions de l'article L 125-2 du code de l'environnement qui établit le droit des citoyens à être informés sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis ainsi que sur les mesures de sauvegarde qui les

concernent, la culture du risque a très longtemps été un parent pauvre, voire même un angle mort des politiques publiques. Il aura fallu l'accident d'AZF à Toulouse pour qu'enfin l'Etat s'occupe sérieusement tant de la prévention des risques que de l'information du public sur la conduite à tenir en cas d'accident.

Un bémol néanmoins à ce satisfecit : nous pensons que tous les habitants et toutes les habitantes de la Métropole devraient connaître les mesures et les gestes à adopter en cas d'accident industriel. D'ailleurs, dans cette assemblée, combien d'entre nous les connaissent ? Si cette campagne d'information va dans le bon sens, il faudra en réalité des moyens plus importants. Il faut que, dans toutes les écoles, dans toutes les entreprises et dans tous les lieux publics soient diffusés les bons gestes et les bonnes conduites à tenir en cas d'accident. C'est à cette condition que nous pourrions sauver de nombreuses vies humaines si un accident advenait malheureusement.

Mais il est un domaine où l'irresponsabilité et la politique de l'autruche sont encore la règle. Il s'agit pourtant du risque le plus grave auquel nous sommes soumis : le risque nucléaire. Est-il nécessaire de rappeler que nous vivons dans la région la plus nucléarisée du monde et que nous débattons en ce moment à 40 kilomètres d'une des plus vieilles et des plus dangereuses centrales au monde ? Je veux parler de la centrale nucléaire du Bugey.

Avant cette séance, par curiosité, je suis allé consulter la liste des incidents recensés par l'Autorité de sûreté nucléaire depuis cinq ans dans la centrale du Bugey. J'ai moi-même été surpris de constater le nombre important de ces incidents, plus de 70 dont plusieurs graves avec fuite de radioactivité à l'extérieur de la centrale ; j'en cite simplement quelques exemples :

- en pleine canicule, un feu a pris le lundi 19 juin 2017 sur le toit d'un bâtiment situé en zone nucléaire du réacteur 5. Le plan d'urgence interne de la centrale a été déclenché, l'Autorité de sûreté nucléaire a activé son centre d'urgence. Les pompiers ont dû intervenir pendant trois heures pour circonscrire l'incendie ;

- le 23 juin 2017, l'Autorité de sûreté nucléaire note que les opérations de redémarrage du réacteur 5 ont eu lieu sans que tous les contrôles ne soient effectués ;

- le 29 juin 2017, un incendie sur le réacteur 2 de la centrale a conduit EDF à activer son plan d'urgence interne pour la deuxième fois en moins de 15 jours ;

- deux ans avant, fin décembre 2014, une fuite d'eau radioactive contenant du tritium s'est échappée et a pollué la nappe phréatique. Un an après, les relevés de la CRIIRAD (Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité) montrent que la fuite de radioactivité a été sous-estimée et que la pollution de la nappe persiste et est importante ;

- rappelons également que nous avons frôlé l'accident majeur dans cette centrale dans la nuit du 13 au 14 avril 1984. Selon les rapports internes, "c'est même sans aucun doute l'incident pour lequel on a approché de plus près un accident grave depuis le démarrage de la première tranche du parc de réacteurs à eau pressurisée français". À l'époque, les réacteurs n'avaient pas de double enceinte de confinement. Nous avons donc frôlé un Tchernobyl sur Rhône deux ans avant la catastrophe russe.

Bref, nous avons aux portes de Lyon une cocotte-minute nucléaire vétuste et dangereuse, où les incidents se multiplient.

Sur proposition de notre groupe, votre prédécesseur, le Président de la Métropole a écrit au Préfet le 15 avril 2016 pour lui demander d'intégrer la Métropole de Lyon à la Commission locale d'information (CLI) du site du Bugey. Il est en effet pour le moins paradoxal que la Ville de Genève soit membre de cette commission d'information mais que la Métropole de Lyon ne le soit pas. Le Préfet a refusé par courrier du 26 mai et, à ce jour, la Métropole n'est toujours pas associée aux travaux de la Commission locale d'information.

Nous réitérons donc notre demande, d'autant que les plans particuliers d'intervention ont été étendus de 10 à 20 kilomètres et que donc plusieurs Communes de la Métropole sont concernées. Nous vous demandons, monsieur le Président, de reprendre contact avec le Préfet pour que la Métropole soit enfin membre de la CLI de la centrale du Bugey.

Enfin, l'expérience nous a montré que nous ne pouvons malheureusement pas nous fier aux mesures faites soit par l'exploitant soit par les services de l'État. Nous souhaitons donc que la Métropole de Lyon se dote d'une station de mesure de la radioactivité indépendante. Le coût d'une telle station est d'environ 30 000 € par an, ce qui est modique au regard des enjeux. Nous vous proposons donc de nous rapprocher de la CRIIRAD, le laboratoire indépendant qui s'est créé au lendemain de la catastrophe de Tchernobyl, qui dispose aujourd'hui d'une telle station qui pourrait être installée sur le territoire de la Métropole.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Charles. Effectivement, je crois que nous pouvons renouveler notre demande d'être dans cette Commission locale d'information puisqu'il y a un élément nouveau : le plan a été étendu, ce qui nous donne un argument fort pour pouvoir prétendre à être dans cette commission et je le ferai dans les plus brefs délais.

Nous étudierons le reste de vos propositions, bien évidemment, dans la droite ligne des propos que vous avez tenus.

Je vous remercie.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

N° 2018-3011 - proximité, environnement et agriculture - Participation exceptionnelle de la Métropole de Lyon pour l'accueil de la 7^{ème} édition du Congrès national du bâtiment durable à Lyon - Attribution d'une subvention à Cluster éco énergies Auvergne-Rhône-Alpes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Gouverneyre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3011. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit de voter pour l'attribution d'une subvention pour l'accueil de la 7^{ème} édition du Congrès national du bâtiment durable à Lyon, pour un montant de 20 000 € sur un budget global de près de 310 000 €.

M. LE PRESIDENT : Merci. Une minute pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération vient compléter le financement public par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et la Région d'une initiative, par ailleurs très intéressante, de Congrès des professionnels du bâtiment durable.

La Métropole achète un espace publicitaire pour valoriser ses propres actions –ce qui peut se comprendre– mais aussi subventionne, pour un montant qui représente 5 % du budget du Congrès, ce qui est peu mais porte la participation publique au total à 66 % du budget.

Très sincèrement, nous considérons que les promoteurs immobiliers et les grands groupes de la construction ont les épaules assez solides pour financer eux-mêmes un tel congrès et nous voterons donc contre cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci. Six minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS : Monsieur le Président, chers collègues, nous suivons ce que vient de dire notre collègue Pierre-Alain Millet. Si la démarche d'un Congrès national du bâtiment durable nous semble nécessaire et légitime, nous nous interrogeons sur la pertinence de la hauteur de son financement par des fonds publics alors que de nombreuses entreprises issues du réseau Bâti innovant, et donc plus largement de la filière du bâtiment, y participent. Elles disposent déjà de moyens importants qu'elles consacrent à divers salons nationaux et internationaux en France et à l'étranger.

Certes, le Cluster éco énergies Auvergne-Rhône-Alpes est l'interface chargée d'organiser cet événement et perçoit directement les participations financières. Mais ces entreprises ont-elles vraiment besoin de la charité publique pour être convaincues de modifier certaines pratiques, de revoir leurs process en faveur de l'environnement et de l'impérieux engagement pour le climat, pour y présenter leurs produits, leurs savoir-faire ou leur technicité ou encore emporter les marchés ?

Que leur propose-t-on ?

- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 78 000 €,
- ADEME : 100 000 €,
- Métropole de Lyon : 15 000 € et 5 000 € d'achat d'espaces publicitaires.

Chacun amène sa part selon la métaphore du colibri. Alors oui, les pouvoirs publics doivent déterminer la ligne directrice, le cadre d'intervention des politiques publiques. Les représentants des secteurs professionnels sont unanimes à ce sujet et sont favorables à des partenariats rendus impératifs par la nécessité d'engager leurs entreprises dans ces démarches en faveur du climat.

Nous comprenons les incitations et participations financières et autres subventions mais nous considérons qu'elles doivent être mieux ciblées et être à destination de structures tout aussi méritantes mais dont les ressources financières sont beaucoup plus restreintes. Notre participation pourrait être plus utile à certaines associations telles que la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature) dont la Région a supprimé une grande partie et le CSOL (Centre de soins pour oiseaux sauvages du Lyonnais) par exemple, soumise à notre vote de ce jour, pour qui des centaines de bénévoles travaillent sans relâche et pour qui nous avons réduit notre aide.

En limitant notre participation financière à cet achat d'espaces publicitaires en faveur de notre démarche "Zéro déchet zéro gaspillage", sous forme d'affichage sur le plateau télé qui sera mis en place, nous faisons déjà un geste significatif et utile pour notre collectivité.

Alors qu'à l'aune des montants que les entreprises du bâtiment consacrent aux salons professionnels, le montant prévisionnel de 15 000 € versé par la Métropole apparaît comme un saupoudrage à peine visible pour ces entreprises mais néanmoins représentatif et conséquent pour certaines associations. Au moment où, par la contractualisation, l'État nous impose de limiter l'augmentation de nos dépenses de fonctionnement à 1,18 % pour la période 2018-2019, cette subvention de 15 000 €, qui paraît insignifiante pour certains d'entre nous, nous semble inutile.

Chacun sait que les petits ruisseaux font les grandes rivières. C'est hélas valable pour l'addition des petites dépenses qui créent les grands fleuves de gaspillage.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Diamantidis. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

N° 2018-2996 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2996. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, Il s'agit de la désignation d'un représentant dans le cadre de la Commission consultative des services publics locaux. La commission des finances a donné un avis favorable.

**Désignation de représentants au sein de la
Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)**

(Dossier n° 2018-2996)

M. LE PRESIDENT : Nous devons désigner deux représentants titulaires (n° 16 et n° 20) pour siéger au sein de la CCSPL. Je vous propose les candidatures suivantes :

- *titulaires* :

* Mme Corinne IEHL deviendrait titulaire en remplacement de M. André GACHET, titulaire n° 20,

* M. Bertrand ARTIGNY deviendrait titulaire en remplacement de Mme Corinne IEHL, titulaire n° 16,

- *suppléant* :

Le poste de suppléant libéré par M. Bertrand ARTIGNY serait confié à M. Gilles ROUSTAN, suppléant n° 15.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2018-2997 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Villeurbanne - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain (PCM) - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Villeurbanne - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la relation aux territoires et aux usagers -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président George a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2997. Monsieur George, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GEORGE, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Est soumis à présent au vote de notre assemblée le contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Villeurbanne, contrat conclu dans le cadre du pacte de cohérence métropolitain.

Il y a eu beaucoup de discussions, beaucoup de débats. Je tiens ici à remercier Jean-Paul Bret et ses équipes qui ont joué le jeu. Ces discussions ont été menées dans un état d'esprit tout à fait positif. Beaucoup de sujets ont donc été discutés et –comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire– ce n'est qu'une première étape, insuffisante, certes, imparfaite, bien sûr, mais ce n'est qu'une première étape qui donnera –je l'espère– à chacune, la Commune comme la Métropole de Lyon, l'envie d'aller plus loin dans ces relations opérationnelles futures, et ce, dans tous les domaines.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci. Sept minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Monsieur le Président, mes chers collègues, monsieur le rapporteur, merci de vos paroles aimables et encourageantes à notre égard. Je voudrais moi aussi –peut-être pas dans les sept minutes mais même un peu moins– recontextualiser un peu cet exercice, à la fois dans le cadre du pacte et aussi dans le cadre de la convention qui est soumise à notre vote.

À Villeurbanne –mais d'autres Communes aussi sûrement–, nous portons une ambition métropolitaine qui ne se réduit pas aux seules modalités de collaboration entre elles, la Ville en l'occurrence et la Métropole sur son territoire, mais concerne la manière dont le projet politique métropolitain se développe en lien avec les territoires et les villes qui la composent, et cela au bénéfice des habitants de l'ensemble de la Métropole.

Sur cette question –et monsieur Renaud George l'a rappelé–, la Ville et le groupe politique constitué à la Métropole, La Métropole autrement, ont été et restent en pointe dans les exigences de conception du fonctionnement métropolitain. Je les résume rapidement :

- respect des différences des territoires,
- une organisation institutionnelle qui fasse pleinement jouer aux Communes leur rôle de proximité auprès des habitants,
- un projet territorial de cohérence et surtout de cohésion territoriale.

Au sein d'une réforme institutionnelle qui tend à faire de la Métropole une collectivité territoriale à part entière poursuivant une stratégie et un projet politique propre, ce document s'inscrit donc dans le fonctionnement et le projet politique de la Métropole. Ce sont bien deux visions qui se confrontent : une vision intercommunale et une vision supracommunale. Dans ce débat, nous avons porté une vision intercommunale et le pacte adopté par la Métropole de Lyon –que nous avons tous voté– fait état de valeurs fondatrices et de principes d'action qui en sont directement inspirés et qui relèvent de notre implication dans le débat : équité territoriale, respect de l'identité et association des Communes, subsidiarité, participation citoyenne et coopération.

La mise en œuvre de ce pacte –et nous arrivons à la délibération d'aujourd'hui– s'est traduite, depuis son adoption, par un exercice bilatéral entre la Métropole et chacune des Communes qui la composent, qui est et qui reste fondamentalement réducteur : réducteur parce que c'est un exercice technique d'organisation des services et des compétences ; réducteur parce qu'il est limité par la lourdeur et la prégnance de l'intégration des anciennes compétences départementales ; réducteur enfin parce que l'exécutif métropolitain l'a contraint dans une sorte de prêt-à-porter présentant un choix restreint.

Certes, la notion d'expérimentation a été posée mais elle a dû être négociée pied à pied et àprement. Le contenu de cette convention ne sera, pour aucune Commune, déterminante dans la conduite des politiques publiques et il s'agit avant tout de nous donner des règles du jeu sur certaines compétences qui préexistaient déjà largement. Je vois que monsieur Cochet me regarde attentivement, sans doute parce qu'il suppose que je vais le citer mais, lorsqu'il a présenté sa convention pour la Commune, il a dit "tout ça pour ça" ; nous ne partageons pas tout à fait les mêmes orientations politiques –même pas du tout– mais je reconnais que le "tout ça pour ça", nous pouvons le partager.

Voilà, c'est un exercice finalement *a minima*, loin des ambitions énoncées dans le pacte qui est réalisé. C'est pour cela d'ailleurs que nous sommes les derniers à le signer –j'ai entendu certains le pointer par ailleurs– ; c'est

simplement que nos exigences, d'une certaine manière, étaient telles que nous avons essayé d'aller jusqu'au bout dans la discussion pour ce pacte. Et quand j'entends certains –peut-être pas aujourd'hui dans cette assemblée– se gargariser à la moindre occasion du modèle lyonnais, c'est là un modèle étriqué, vertical, qui nous est finalement proposé dans ce pacte.

Dans ce domaine comme dans d'autres, c'est une autre vision de la Métropole à laquelle nous sommes attachés et que nous souhaitons aussi promouvoir.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Bret. Quelques mots, monsieur Renaud George ?

M. le Vice-Président GEORGE : Je ne vais pas ajouter grand-chose à ce que j'ai dit tout à l'heure. Nous sommes à une première étape, mesdames, messieurs. Nous allons être amenés à un moment donné à évaluer les conséquences du pacte que nous avons mis en œuvre ensemble et les conséquences des différents contrats territoriaux que la Métropole a signés et s'est engagée à évaluer avec chacune des Communes qui la compose. On fera le bilan à ce moment-là mais pas que le bilan : ce sera aussi l'occasion de se donner rendez-vous pour la suite ; ce sera aussi l'occasion de vous exprimer alors sur vos points de satisfaction et ceux sur lesquels vous souhaitez que nous progressions. Et ce matériau-là –je n'en doute pas une seconde– sera mis entre les mains de notre prochain exécutif car, nous le savons tous, en 2020, il y aura de nouvelles élections et aussi un nouveau pacte de cohérence métropolitain qui sera voté avec de nouvelles propositions pour l'ensemble des Communes de notre Métropole.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur George. Quelques mots pour reprendre dans les grandes lignes ce que vient de dire Renaud George et en appuyant peut-être un peu plus.

Le pacte de cohérence métropolitain est un processus nouveau, avec tout ce que comporte la nouveauté, pour les Communes et pour la Métropole. Il faut que l'on accepte d'analyser –comme Jean-Paul Bret l'a dit, comme Renaud George l'a dit– avec un certain recul les imperfections. Après les imperfections, il y a les pistes d'amélioration ; j'en vois quelques-unes : améliorer la prise en compte des spécificités communales ; affiner la liste des moyens humains ; on en a souvent parlé avec Jean-Paul Bret dans l'élaboration de ce pacte métropolitain, notamment entre la Métropole et Villeurbanne, c'est-à-dire partager les données, partager une vision objective des Communes et du territoire. Et, bien sûr, c'est l'analyse des moyens humains et aussi des moyens financiers mis en œuvre.

Je crois qu'il faut tendre à une plus grande co-élaboration des politiques publiques, mieux partagée. Ce sera sans doute la deuxième étape, telle que l'a décrite Renaud George. C'est un prochain contrat, sans doute avec de nouvelles exigences. Jean-Paul Bret faisait allusion au prêt-à-porter ; effectivement, le prêt-à-porter s'inspire toujours de la haute couture et il faut peut-être qu'ici la haute couture inspire aussi le prêt-à-porter.

En conclusion, je dirai que l'élaboration du pacte métropolitain et du futur pacte métropolitain ne doit pas nous empêcher de partager une vision future de la Métropole.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président GEORGE.

N° 2018-2999 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale – Lyon 2° - Centre d'échanges de Lyon Perrache (CELP) - Reprise des joints de dilatation - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kabalo a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2999. Monsieur Kabalo, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KABALO, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, un rapport sur le Centre d'échanges de Lyon Perrache –dit CELP–, inauguré en 1976, qui va faire l'objet d'importants travaux de réhabilitation. Dans l'intervalle, nous devons intervenir notamment sur le remplacement des joints de dilatation de la structure béton du bâtiment qui sont d'origine et ne garantissent plus une étanchéité parfaite aux pluies et aux infiltrations d'eau. Certaines poutres sont ainsi directement exposées à la fois aux projections d'eau et au ruissellement. La dégradation et la corrosion des armatures avancent d'une manière continue, ce qui entraîne des chutes de flocage et d'éclats de béton sur la chaussée qui constituent un danger pour les usagers et pour les équipes de maintenance. L'intervention est prévue, après votre vote et les appels d'offres, au premier semestre 2020 pour un coût de 1 M€.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Kabalo. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller BROLIQUIER : Merci, monsieur le Président. À l'occasion de ce dossier sur les travaux du Centre d'échanges de Perrache, dans le cadre du projet "Ouvrons Perrache", je souhaite une nouvelle fois attirer votre attention sur les difficultés de déplacements actuelles et futures sur ce secteur.

Perrache est en effet un axe de circulation stratégique, pas uniquement à l'échelle du deuxième arrondissement, voire de la ville de Lyon mais bien à l'échelle de la Métropole et c'est pour cette raison que j'interviens aujourd'hui dans cet hémicycle. Le déclassement ainsi que les projets de réaménagement qui se profilent en attestent.

Ces travaux justement, comme ceux d'ailleurs du pôle d'échanges multimodal, dont le titre "Ouvrons Perrache" est évocateur, ont pour objectif d'améliorer et d'apaiser les circulations. Or, c'est bien tout l'inverse qui commence à se produire, du sud au nord comme d'ouest en est.

Dans le sens sud-nord d'abord, il apparaît clairement que la fermeture de la voûte ouest de Perrache au début de l'été, sans aménagements de substitution suffisants, pose de nombreux problèmes pour les véhicules particuliers comme pour les transports en commun. La navette S1, seul mode de transport en commun sans rupture de charge du nord au sud de la Presqu'île, accuse parfois des retards de près d'une heure. Le cours Suchet et le quai Rambaud n'ont pas été dimensionnés pour accueillir de tels flux de véhicules ; ils le sont encore moins depuis la suppression d'une voie au profit de la création d'une piste cyclable, que d'ailleurs les cyclistes n'empruntent que très peu car elle n'est pas centrale par rapport au territoire de la Presqu'île. C'est tout aussi compliqué pour les vélos et pour les piétons qui n'ont guère d'autre choix que de traverser l'insalubre et dangereuse voûte est du tram. Mais là, le problème n'est que provisoire puisque la voûte ouest aménagée leur sera réservée ; ce qui n'est pas le cas pour les voitures.

Que va-t-il se passer en 2020, quand à ces difficultés de circulation s'ajouteront les conséquences des aménagements du boulevard urbain ? Car d'ouest en est cela va coïncider aussi. Sans compter l'impact des travaux d'ici-là, comme écrit dans le dossier de concertation : cette requalification prévoit notamment la réduction des voies de circulation à trafic constant ; une réduction de voies donc mais sans aucun itinéraire de délestage ; l'Anneau des sciences et le contournement est sont sans cesse reportés, s'ils sont réalisés un jour.

En ces circonstances, comment tendre vers une circulation apaisée et moins polluante d'ici 2030 ? Si nous encourageons vivement les changements de comportement dans les mobilités, il est utopique de croire que ces derniers suffiront à diminuer le flot des 115 000 véhicules qui empruntent chaque jour le tunnel de Fourvière. Les lignes annoncées n'y suffiront pas et le sous-dimensionnement des parkings-relais annoncés non plus : 430 places, 150 au nord et 280 places au sud, c'est insuffisant ; vous l'avez d'ailleurs vous-même reconnu, monsieur le Président, en réunion de concertation.

Pour encourager massivement ce changement de comportement, il faut donc y mettre les moyens. Et le projet n'est pas malheureusement à la hauteur des ambitions affichées, des ambitions de mutualisation des modes de déplacement et de limitation de l'usage de la voiture, que nous partageons –soyons clairs là-dessus, je le redis encore une fois–.

La semaine dernière, j'ai interpellé le Président de la SPL (société publique locale) Lyon Confluence, Gérard Collomb –et oui, c'est bien lui qui resté Président malgré ses fonctions ministérielles ! Encore un témoignage sans doute de la modernisation et de la moralisation de la vie politique à la mode En Marche–, pour mandater au plus vite l'étude sur les déplacements et le stationnement à Perrache Confluence. Cette étude est annoncée courant 2019 –comme monsieur Le Faou l'a annoncé dans la presse–. Mais il y a urgence, on ne peut pas attendre mi-2019 pour lancer cette étude.

Par ailleurs, cette étude ne peut évidemment pas se concevoir sans anticiper l'impact des aménagements sur l'A6/A7. Lors de la concertation, les élus du deuxième arrondissement ont d'ailleurs demandé que des études d'impact sur la qualité de l'air et sur le niveau sonore soient programmées en 2020 pour mesurer les effets réels des aménagements sur l'environnement direct des riverains. Car là aussi la marge de progression est immense.

Ouvrir Perrache est un bel objectif mais encore faut-il ne pas se laisser prendre au piège des belles intentions. Sans métro et vu la typologie des lieux, le concept de quartier "marchable" voulu par l'ancien Président de la Métropole à Confluence est mort-né. Dès lors, la mission –si vous l'acceptez– est de trouver les meilleurs équilibres pour ne pas enfermer la Confluence et ne pas congestionner davantage notre cœur de Métropole. Je gage que ce message, parce qu'il est de bon sens et qu'il est réaliste, ne s'autodétruit pas dans les cinq secondes... C'est maintenant qu'il faut agir, avant que la mission ne devienne réellement impossible.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Monsieur Broliquier, vous êtes allé au cinéma dans le week-end ?

M. le Conseiller BROLIQUIER : Oui !

M. LE PRESIDENT : Cela se sent ! Monsieur Le Faou.

M. le Vice-Président LE FAOU : Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques éléments de réponse suite à l'intervention de notre collègue Denis Broliquier sur le sujet de la fermeture de la voûte ouest de la gare de Perrache.

Pour mémoire et afin d'éclairer les membres de notre assemblée, la fermeture de cette voûte ouest s'est basée sur des études de trafic qui ont été réalisées en 2012 et qui montraient que, dans le cadre des aménagements programmés sur Perrache et visant notamment à ouvrir Perrache en direction du sud, la fermeture de cette voûte était tout à fait compatible avec l'écoulement du trafic.

Je rappelle juste quelques chiffres –et tout à l'heure Denis Broliquier faisait état des 15 000 véhicules qui circulent dans l'environnement proche de la Confluence– : le flux de véhicules constaté en heures de pointe, traversant la fameuse voûte ouest, mesuré par des comptages, était de 350 à 370 véhicules par heure et avec une amplitude maximale de flux automobile, mesuré à la journée, de 4 000 voitures.

Nous avons mis en oeuvre, au travers notamment de la SPL Lyon Confluence et de la direction de la voirie de la Métropole, un certain nombre d'aménagements permettant la redirection de ces flux, à la fois avec des aménagements sur les carrefours à feux et des aménagements le long du quai Rambaud permettant, en tout cas au regard des études, l'écoulement des flux.

Il se peut qu'au regard d'un certain nombre de travaux qui ont lieu actuellement à la fois sur le périmètre proche de la Confluence et sur le reste de la ville, cela puisse avoir quelque impact sur l'écoulement de la circulation. Eventuellement aussi, il faudra peut-être revoir quelques fonctionnements de séquences de feux, afin de faire en sorte que le trafic automobile puisse mieux s'écouler.

Nous allons donc lancer des études de trafic sur un périmètre plus large, durant l'année 2019-2020, afin d'étudier l'impact de la transformation de l'axe A6/A7 en boulevard urbain, pour anticiper aussi le prolongement de la ligne T2 du tramway, dont le terminus actuel situé au niveau de la gare de Perrache sera repoussé jusqu'au Conseil régional, ce qui permettra une meilleure desserte de la Confluence par le tramway en utilisant à la fois le T1 et le T2 et de ramener une fréquence de passage du tramway qui sera de l'ordre de 3 minutes à 3 minutes 30. Cela permettra aussi d'avoir une offre alternative pour les usagers de la Confluence autre que l'utilisation de la voiture et de faire en sorte qu'avec ces aménagements, on puisse permettre un désengorgement au niveau de la circulation automobile.

Je pense qu'on est aujourd'hui dans une position un peu intermédiaire au regard des aménagements sur la Confluence, avec à la fois des chantiers impactants pour la circulation automobile –je pense notamment à la fermeture de la voûte ouest– mais qui vont ouvrir aussi, pour les années qui viennent, des perspectives nouvelles permettant l'utilisation d'autres modes de déplacements, à l'échelle de la Confluence, à la fois la marche à pied, l'utilisation des deux-roues et un report sur les transports en commun avec l'augmentation de la fréquence de la desserte sur la Confluence.

Donc je pense qu'il faut savoir être à la fois lucide par rapport à la situation actuelle mais aussi savoir tracer des perspectives par rapport à l'avenir de la Confluence et être en position de pouvoir espérer une amélioration de la situation ; en tout cas, c'est ce que nous escomptons au travers des différents aménagements que nous mettons en oeuvre.

Voilà, monsieur le Président. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Le Faou. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2018-3042 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Création d'une mission d'information et d'évaluation relative à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et son évolution - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3042. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, j'interviens pour cette délibération relative à la création d'une mission d'information et d'évaluation relative à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et de son évolution. Je le fais ici non pas en tant que membre de la commission des finances parce que je n'y siége pas habituellement mais plus en qualité de Président de la Conférence des Présidents ; j'ai donc eu à présenter cette délibération devant ladite commission des finances.

Cette mission d'information fait suite à l'engagement pris lors de la séance du Conseil de la Métropole en date du 9 juillet dernier, notre dernière séance de la Métropole avant la pause estivale, et il vous est donc proposé la création d'une mission d'information et d'évaluation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de son évolution.

Cette création intervient sur le fondement de l'article 74 de notre règlement intérieur, après la saisine opérée par 36 élus membres de notre assemblée et qui siègent au sein du groupe Les Républicains et apparentés.

L'objet de cette mission sera d'analyser les modalités de calcul de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de son évolution et de permettre aussi d'éclairer le Conseil de la Métropole en vue d'élaborer le budget 2019.

Nous avons eu cette présentation de délibération en commission des finances ; notre collègue Philippe Cochet a fait état d'une demande du groupe Les Républicains et apparentés visant à augmenter le nombre de membres de cette commission, en passant de 16 à 20. C'était la proposition de monsieur Cochet. Nous l'avons examinée en Conférence des Présidents et la proposition qui a été retenue et qui fait l'objet d'un amendement déposé sur vos tables (*VOIR annexe 1 page 132*), c'est le principe suivant : tous les groupes siégeant au sein de cette assemblée disposeront d'un membre et les trois groupes les plus représentés au plan numérique disposeront de trois membres, ce qui porte la composition de la commission à 19 membres.

C'est l'objet de l'amendement qui est déposé sur vos tables et, dès que les groupes auront transmis les noms des membres de chaque groupe, cette mission pourra se réunir –nous l'espérons dès la semaine prochaine– pour une durée de trois mois afin de permettre à l'assemblée de travailler à l'élaboration du budget 2019 pour les questions relatives à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Voilà, monsieur le Président, ladite délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Le Faou. La Conférence des Présidents a retenu six minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, au moment de voter la mise en place de cette mission d'information et d'évaluation, qui est une première dans l'histoire de notre jeune collectivité, nous souhaiterions rappeler quelques éléments de contexte et aussi notre vision de l'utilité de cette mission.

Notre groupe est à l'initiative de cette mission. Nous ne pouvons que nous féliciter du vote de son installation mais nous ne voyons pas cela comme une victoire politique. En effet, cette demande n'est que l'aboutissement d'années passées à vouloir travailler avec vous sur le sujet de cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères sans n'avoir jamais pu obtenir un vrai échange, sans même n'avoir jamais pu obtenir les vraies informations, les vrais chiffres, les vrais enjeux budgétaires.

Si vous aviez fait preuve de transparence, si vous ne vous étiez pas arc-boutés sur des positions qui relevaient plus du choix politique que du choix de bonne gestion, nous aurions pu certainement travailler ensemble sans avoir à vous forcer la main en faisant appel à cette procédure du règlement intérieur. Mais voilà, l'ancien monde avait ses méthodes.

Nous participerons donc à cette mission mais nous ne sommes pas naïfs. Nous savons bien que si vous en avez accepté le principe, c'est que, d'une part, s'y opposer aurait été la démonstration publique de votre refus de transparence, d'autre part, vous êtes majoritaire politiquement dans sa composition et donc vous pourrez orienter les conclusions. C'est pourquoi nous tenons dès aujourd'hui à rappeler certains éléments qui conditionneront notre participation active à cette mission. Pour nous, les objectifs de cette mission sont les suivants :

- obtenir les éléments d'information complets et détaillés sur les dépenses intégrées dans le calcul de la TEOM par la Métropole, éléments qui –je le rappelle– nous ont toujours été refusés ;
- obtenir un exposé indépendant des obligations juridiques de la collectivité au regard de l'équilibre financier de la TEOM. J'insiste sur le mot indépendant car si on nous livre l'explication donnée jusqu'à présent et qui nous a valu comme résultat l'annulation de tous nos taux depuis 2010, on va tourner en rond ;
- définir la réalité du service et de son coût selon les niveaux de service et selon la gestion, tant pour la régie que pour la partie déléguée. On a ainsi constaté que, sur Lyon et Villeurbanne, le taux appliqué à certains immeubles ne différencie pas le service normal du service complet pour six passages ; certains habitants paient donc pour un service qui n'est jamais rendu ;
- étudier l'opportunité d'un budget annexe pour assurer une transparence des recettes et des dépenses rattachées à la gestion des ordures ménagères ;
- étudier l'incidence de la mise en œuvre d'une redevance à la place de la taxe avec des options comme la levée, le pesage, etc.

Pour aboutir à relever ces objectifs, nous serons vigilants à ce que cette commission produise un réel travail d'analyse. Il faut donc qu'elle puisse avoir les moyens de recourir à des études extérieures sur des points qui le nécessitent, à faire des auditions et aussi à se déplacer si besoin.

Il s'agit, à terme, de définir le point d'équilibre financier opportun pour la collectivité et conforme à la législation afin d'obtenir une position consensuelle au sein du Conseil de la Métropole et mettre fin à l'insécurité juridique et financière qui accompagne chaque année le vote de nos taux de la TEOM.

Monsieur le Président, nous souhaitons un travail collaboratif mais réel et non tronqué. Nous espérons que c'est aussi votre état d'esprit afin que nous puissions agir de concert pour l'intérêt général des Grand Lyonnais. C'est dans cette perspective que nous voterons pour l'installation de cette mission.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Cochet. Quelques mots très rapides. Je crois que nous avons besoin –et j'ai eu l'occasion de le dire, même quelquefois de l'écrire– d'y voir clair et d'être transparents sur cette question. Je pense que peu de gens finalement y comprennent exactement et précisément quelque chose. Et j'espère –c'est en tout cas le souhait que je forme– que cette commission permettra d'abord à l'ensemble des élus d'évaluer et d'être informés sur l'ensemble de ces éléments-là.

Je l'avais dit, c'est une très bonne idée que de constituer cette commission, au-delà de l'obligation du règlement intérieur. Ce n'est pas parce qu'on a une obligation qu'on ne peut s'empêcher de dire que c'est une bonne idée. Quand elle est proposée par l'opposition, on ne peut pas dire non plus que c'est une mauvaise idée. Non, c'est une bonne idée. Je crois qu'il n'y aura pas de posture de politique politicienne dans cette commission ; c'est une posture d'intérêt général qui doit nous habiter les uns et les autres.

Bien évidemment, il faudra qu'elle puisse fonctionner de manière indépendante et avec tous les éléments dont elle a besoin pour pouvoir fonctionner. Ce sera l'objet d'ailleurs de sa première réunion dès la semaine prochaine, en tout cas dans les prochains jours. Il faut qu'on puisse aussi les uns et les autres dans cette période –si vous en êtes d'accord– mener ces travaux –dont j'ai souhaité, mais en accord avec l'ensemble, qu'ils soient menés rapidement pour pouvoir peser sur l'élaboration du budget 2019, parce que si on étalait cette commission jusqu'à février-mars, cela n'avait plus aucun intérêt–. Je demande simplement à l'ensemble de nos Conseillers métropolitains de laisser cette commission travailler et d'éviter, pendant cette période, d'en faire les conclusions avant même que cette commission ait livré elle-même ses conclusions –donc par toute expression possible et imaginable–. Je pense que cette commission pourra travailler alors de manière tout à fait sereine.

Je mets d'abord l'amendement aux voix, amendement qui change le nombre de personnes dans cette commission parce que nous l'avons augmenté. Je mettrai ensuite le rapport aux voix.

M. le Conseiller MILLET : Plus trois pour les premiers groupes, cela fait 16 et les trois autres –parce que ce n'est pas écrit dans le vœu– c'est trois Vice-Présidents ?

M. LE PRÉSIDENT : On va faire un peu de mathématiques, on va essayer ensemble. On va reprendre autrement peut-être –sauf si je me trompe, je peux faire une erreur–, il y a, pour les trois groupes les plus importants –en nombre bien évidemment, je précise, pas en richesse d'idées ni en talent mais en nombre pur et sec, le nombre, l'arithmétique–, trois représentants pour les trois groupes, cela fait 3 fois 3 égal 9 ; à cela se rajoute un représentant par groupe pour que chaque groupe soit représenté... on arrive au chiffre et je crois que c'est celui-là.

Je mets l'amendement aux voix.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ayant voté contre.

M. LE PRÉSIDENT : Maintenant, je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2018-3043 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Contrat métropolitain 2016-2020 - Déclinaison du 6^{ème} contrat de plan État-Région (CPER) - Avenant n° 1 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3043. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il m'appartient de vous présenter le projet d'avenant au contrat métropolitain signé le 10 novembre 2015 avec l'État et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Je me permets de vous rappeler quelques éléments de contexte relatifs à cet avenant suite au renouvellement des exécutifs. L'État et la Région ont entrepris des discussions qui ont abouti à la signature d'un protocole d'accord fin 2016 modifiant le CPER (contrat de plan Etat-Région). Ils ont par la suite engagé des discussions avec les Métropoles pour réviser les contrats métropolitains.

Vous avez pu relever, à la lecture du projet d'avenant joint au rapport, une progression des engagements financiers des trois parties. Ainsi, le total de ces engagements au titre du contrat initial, hors volet renouvellement urbain, était de 657 M€. L'engagement de l'État passe de 227,78 M€ à 247,43 M€, soit une augmentation de 19,65 M€ ; celui de la Région était de 225 M€ et passe à 253 M€, soit 28 M€ supplémentaires ; enfin, l'engagement de la Métropole qui était de 203 M€ passe à 260 M€, soit une augmentation de 57 M€. Le total des financements des projets pour la période 2015-2020 passe donc de 657 M€ à 762 M€ sur le même périmètre, naturellement hors volet renouvellement urbain.

S'agissant de l'évolution de l'enveloppe métropolitaine, il convient de préciser qu'elle intègre désormais des projets de mobilité tels que l'Anneau des Sciences (+ 13,5 M€) ou l'A6/A7 (+ 22,1 M€). Ces financements –je vous le rappelle– étaient déjà prévus à la PPI (programmation pluriannuelle des investissements).

En tenant compte des financements du renouvellement urbain, hors projets d'intérêts nationaux, on passe à 871 M€. Compte tenu des autres financements, d'un montant estimé à 200 M€ au minimum, c'est donc 1,1 milliard d'euros de projets qui sont financés sur le territoire de la Métropole sur la période 2015 à 2020.

Je vous indique aussi qu'un des éléments de satisfaction pour notre collectivité est le maintien d'un engagement régional à plus de 283 M€ car cette somme intègre notamment la reprise des crédits issus de la convention de fonction d'agglomération et de centralité conclue en 2010 avec la Région et dont la fin de la validité est intervenue fin 2016.

En synthèse, la poursuite de ce partenariat État-Région-Métropole jusqu'au 31 décembre 2020 traduit une volonté renouvelée de s'engager pour le développement et l'aménagement du territoire métropolitain.

La commission des finances a donné un avis favorable à ce projet d'avenant.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Brumm. La Conférence des Président a retenu quatre minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère IEHL : Monsieur le Président, chers collègues, l'intervention au sujet de ce rapport porte davantage sur la méthode adoptée pour l'élaboration du CPER. Ainsi, le texte nous annonce et nous met devant le fait accompli –je cite– : "Les opérations d'investissement décidées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'État et la Métropole, pour être prises en charge dans le cadre du présent volet, feront l'objet d'une décision ultérieure de la Commission permanente agissant dans le cadre de sa délégation d'attribution du Conseil de la Métropole...".

Et voilà bien où le bât blesse ! Une fois de plus, un dossier dont les retombées décisives pour les territoires et les Communes de la Métropole sont considérables, non seulement est élaboré à huis clos entre les principaux décideurs et validé en Commission permanente qui –comme chacun le sait– est une chambre en quelque sorte –excusez-moi, je mets entre guillemets tout de même– "incestueuse" puisqu'elle mêle l'exécutif et le délibératif au sein d'une même famille politique, même si ses cousins proches et éloignés y siègent également, donc aux antipodes des règles de débat démocratique, visant à exclure les groupes d'opposition dont les avis sont pourtant parfois pertinents et la plupart du temps utiles pour évaluer les besoins et les réalités de terrain.

Pourquoi les CTM (Conférences territoriales des Maires) ne sont-elles pas étroitement associées à l'élaboration du CPER ?

Enfin, à quand un sursaut démocratique de la Métropole, dont les dérives autoritaires en matière de concertation inquiètent nombre d'entre nous ?

Nous ne voterons pas ce rapport qui insulte la démocratie au sein de cette assemblée et, partant, la représentativité des citoyens.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, par cette délibération, il nous est demandé d'approuver l'avenant n° 1 du 6^{ème} CPER 2016-2020 et la liste des projets retenus précisant les engagements financiers de la Métropole, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'État.

En premier lieu, nous nous félicitons qu'un accord ait pu être obtenu tant il nous semblait que les discussions, notamment avec la Région, étaient bloquées davantage pour des considérations politiciennes que pour le bien-être des populations.

À cet égard, nous sommes convaincus que le développement économique et social de notre territoire ne peut se faire sans une coordination efficace de l'État et des autres collectivités pour pouvoir répondre avec pertinence aux enjeux de mobilité, de formation et de développement durable. Et cet avenant confirme le poids et le rôle importants qu'a la Métropole de Lyon dans la structuration de cette dynamique territoriale.

À ce titre, nous nous félicitons du maintien et des évolutions positives des budgets alloués au développement du transport par rail, notamment le nœud ferroviaire lyonnais et les nouvelles opérations de régénération des petites lignes. Nous soulignons la participation de la Métropole aux études de la ligne Lozanne-Saint Paul car cette troisième branche de l'ouest lyonnais est en attente depuis de nombreuses années.

Toujours au titre des mobilités, si nous apprécions le développement des pôles d'échanges multimodaux et le concours de Voies navigables de France, nous regrettons que la Région ait souhaité se désengager de l'intermodalité vélo-train dont nous pensons qu'elle correspond à de vrais besoins et qu'elle contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Mais le volet routier de ce CPER ne nous convient pas. Nous avons relevé dans le texte de l'avenant joint à cette délibération que ce CPER intègre également le financement par la Métropole des études sur l'Anneau des Sciences à hauteur de 13,5 M€—comme vient de le rappeler monsieur Brumm—.

Comme vous le savez, les élus Europe Écologie-Les Verts considèrent toujours que ce projet ne nous permettra pas d'atteindre nos objectifs de limitation des polluants atmosphériques et qu'il n'apporte aucune réponse aux questions et enjeux de santé soulevés en particulier cet été par les épisodes de pollution que notre agglomération a connus. En outre, nous sommes convaincus que ce projet d'axe routier est l'émanation d'un type d'économie dont il faut repenser la globalité, notamment sur la question des transports de biens. Si nous continuons dans cette direction, il ne sera pas possible d'opérer la transition écologique de notre économie ni de notre territoire.

En revanche, concernant les opérations retenues dans la rubrique "défi environnemental et solidaire", nous nous félicitons du maintien des engagements de la Métropole pour le développement de l'activité agricole et la rénovation énergétique du logement social. Mais nous regrettons le recul de la Région pour notre collectivité sur ces deux politiques pourtant essentielles pour la transition écologique.

En conclusion, cet avenant n° 1 renvoie à plusieurs orientations et projets que notre groupe entend défendre et auxquels il souhaite contribuer en raison de leurs impacts sur le développement de notre territoire mais nous ne pouvons pas valider une liste qui comprend une dépense importante pour les études de l'Anneau des Sciences. Aussi, nous nous abstenons sur cette délibération.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Artigny. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, cet avenant au contrat de plan État-Région confirme ce qu'il faut bien appeler l'absence d'ambition, on devrait même dire la démission politique de l'État, de la Région et de la Métropole sur la place du rail dans la mobilité métropolitaine.

Si le contrat de plan évoque des études sur la ligne de Lozanne, nous nous rappelons les études financées par la Région il y a dix ans —en 2007, de mémoire— sur la ligne Lyon-Trévoux, qui évoquaient les alternatives entre le tram-train, etc. et qui étaient abandonnées par l'État en 2011, à la grande colère du Maire de Trévoux de l'époque ; j'ai le souvenir de notre collègue et amie, Madeleine Jorand, élue communiste de Fontaines sur Saône, qui animait entre autres, avec d'autres, le collectif Val de Saône des habitants de toute la vallée qui manifestait pour la réouverture de la ligne Lyon-Trévoux. Dans ce contrat de plan, nous entérinons la fin de cette histoire potentielle de la réouverture et nous actons, avec l'ère des cars Macron, le "tout sur la route" et donc le tout fossile.

Dans ces conditions —et c'est le seul aspect que je retiendrai de cet avenant—, notre groupe s'abstiendra.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Millet. Cinq minutes pour le groupe Centriste et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Vice-Président BOUZERDA : Monsieur le Président, chers collègues, la révision du contrat de plan État-Région a fait l'objet d'un certain nombre de négociations importantes, pas faciles, à l'échelle de notre territoire métropolitain, traduites dans le cadre de l'avenant qu'il vous est proposé d'adopter aujourd'hui.

Parmi les nombreux volets thématiques du CPER, celui de la mobilité nécessitait un positionnement clair, avec l'intégration de projets majeurs dépassant d'ailleurs l'échelle de notre Métropole.

Il en va ainsi du nœud ferroviaire lyonnais, avec la transformation du pôle d'échanges multimodal de la gare de la Part-Dieu, seule gare de France classée au même niveau d'importance que les grandes gares parisiennes et qui participe de la desserte régionale, nationale et internationale avec sa connexion à l'aéroport.

La désaturation actuelle est une nécessité pour l'attractivité de notre territoire mais elle est surtout indispensable à l'amélioration du réseau ferré régional, pour éviter la suppression de ce que l'on appelle les "petites lignes" et faire jouer aux gares de notre territoire –ou à certaines d'entre elles– un rôle plus important, notamment en termes d'intermodalité. Le SYTRAL investit d'ailleurs fortement en ce sens pour étendre et mailler le réseau, tout en adaptant le cadencement de son offre avec l'arrivée des TER dans les 37 gares implantées sur l'ensemble du département du Rhône et de la Métropole. C'est aussi le sens de l'intégration et de l'action du travail partenarial en lien aussi avec le plan des déplacements urbains qui porte en lui ces politiques.

Monsieur Millet évoquait les études sur la connexion Lyon-Trévoux et il a raison, il n'y a pas plus efficace que le réseau ferré ; mais lorsqu'il est définitivement abandonné, des solutions doivent être trouvées...

M. le Conseiller MILLET : Vous l'avez abandonné !

Mme la Vice-Président BOUZERDA : Je ne l'ai pas personnellement abandonné, cher monsieur, et nous ne sommes pas, nous, ici, en position d'imposer la manière dont cette ligne doit se déclencher.

Quel est l'intérêt pour nous ? L'intérêt pour nous est de travailler à avoir un scénario le plus efficace possible avant l'atterrissage, sur des voiries déjà congestionnées, des voiries congestionnées des communes du Val de Saône ; et c'est pour cela que nous nous mobilisons, pour faire en sorte que les scénarii qui seront privilégiés soient les moins impactants pour nous et les moins impactants pour le transport de l'ensemble des personnes sur le secteur.

Et c'est la raison pour laquelle effectivement nous ne nous détournons pas des scénarii qui n'ont pas été ceux que nous privilégions et nous travaillons avec l'ensemble des Maires des Communes pour lesquels ce Sathonay-Trévoux est un serpent de mer qui vient régulièrement, avec la ligne Saint Paul-Lozanne, alimenter l'insatisfaction sur la manière dont a été pensé ou démembré le réseau ferroviaire.

Et, pour nous, l'important est de ne pas congestionner plus des voiries déjà saturées avec l'effet d'attractivité et d'attraction sur le territoire de la Métropole.

Globalement, nous sommes satisfaits de l'investissement et de l'étendue des projets. Les négociations ont été effectivement compliquées et denses. Nous voulons en profiter pour remercier le Président de la Métropole d'avoir toujours été pugnace et attentif à la défense des intérêts de la Métropole auprès de l'État et de la Région.

L'objectif pour nous est de construire un territoire dans lequel on puisse se déplacer de manière satisfaisante, avec efficacité et de manière respirable. Nous estimons que l'ensemble du volet mobilité et notre mobilisation pour faire en sorte que ce volet mobilité soit efficace concourent à cette dynamique.

Bien sûr, cet avenant concerne beaucoup d'autres sujets tout aussi importants sur lesquels je ne reviendrai pas, notamment le développement économique avec des enjeux forts en matière de filière numérique, notamment pour la halle Girard.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Bouzerda. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GASCON : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous devons nous prononcer sur une version modifiée du CPER. Le nouveau périmètre régional, les nouvelles orientations stratégiques de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'adaptation au calendrier initialement prévu rendaient nécessaires un dialogue et des négociations nouvelles.

Sur les modalités de cette négociation, je dirai juste qu'il vaut mieux un accord âprement discuté qu'un mauvais accord réalisé dans une précipitation source de conflits ultérieurs. Cela a en effet tardé puisqu'il a fallu passer l'épisode malheureux des velléités inopportunes des Députés de La République En Marche présents dans cette Assemblée –ou pas– voulant modifier la répartition des ressources fiscales entre la Métropole et la Région, qui ont été finalement censurées par le Conseil constitutionnel. Ces négociations ont aujourd'hui abouti et chacun peut s'en féliciter. Il convient maintenant de travailler ensemble pour le territoire.

Ce contrat a été ajusté dans le respect des engagements pris par la Région. Comme cela est indiqué dans le projet de délibération, "la Région garantit à la Métropole le maintien de l'enveloppe financière globale initiale". La Région

réaffirme la prise en compte du fait métropolitain et la reconnaissance du rôle de la Métropole dans l'élaboration du volet spécifique de son territoire. Les nouvelles orientations stratégiques de la Région dans lesquelles sont inscrites avec force le développement économique, la transition écologique et la solidarité des territoires sont également clairement exprimées.

Citons notamment les opérations fortes liées à la mobilité et à l'économie qui engagent durablement nos territoires.

À titre d'exemple, on ne peut que se féliciter de voir que le volet routier est mieux pris en compte dans ce CPER, après les années d'errance qui ont valu à notre agglomération un retard considérable dans les infrastructures structurantes et dont on voit aujourd'hui les conséquences par l'engorgement des voies routières de la Métropole.

On ne peut aussi que se féliciter de l'engagement fort sur le volet économique où l'aide aux entreprises est doublée pour être portée à 20 M€ et surtout que l'engagement porte fortement sur l'investissement et non plus sur le fonctionnement, ce qui est la meilleure garantie que les projets seront créateurs de richesses.

Dans un autre domaine, le contrat s'engage très clairement à contribuer à un développement équilibré et solidaire des territoires. C'est l'idée du ruissellement, c'est-à-dire que la Métropole est génératrice de richesses que l'on doit ensuite distribuer aux territoires. Les Métropoles ne sont légitimes que si elles rayonnent pour les Communes qui en sont la substance.

Il subsiste toutefois une question : dans la PPI de notre collectivité, une répartition en trois tiers a été faite entre une enveloppe projets métropolitains, une enveloppe Lyon-Villeurbanne et une enveloppe autres Communes. Dans le CPER, la répartition exacte des crédits entre les deux villes centre et les autres Communes de la Métropole semble moins équitable. Mais il nous manque les chiffres exacts. En commission, monsieur Richard Brumm a répondu à la demande de notre collègue Maire de Rillieux la Pape que c'était techniquement difficile à faire. C'est possible pour la PPI mais difficile pour le CPER. En fait, ne serait-ce pas plutôt difficile politiquement ? Vous avez bien compris le sens de la question qui ne consiste pas à savoir qui est le mieux servi mais celui de connaître votre stratégie territoriale.

Nous avons aussi relevé des phrases fortes dans le préambule de cet avenant : "La Métropole et son rôle d'entraînement au bénéfice de tous les acteurs territoriaux", "la solidarité entre la Métropole et les autres espaces de développement", "la cohésion au sein même de la Métropole". On en a été ébloui ! On en deviendrait même enthousiastes pour vos choix politiques si ces engagements se traduisaient à la fois dans vos projets et dans vos modes de gouvernance. Et, en la matière, il y a une belle marge d'amélioration.

Vous l'avez bien compris puisque vous avez fait du rétro-pédalage en ce qui concerne la délégation à la Commission permanente de certaines décisions de mise en œuvre du CPER. Au-delà du fait que cette délégation n'était pas fondée juridiquement, nous espérons que c'est aussi votre sagesse politique qui vous a guidés à ne pas exclure certains territoires du choix de leur propre destin.

Nous voterons cet avenant car il vous oblige à vous améliorer mais il reste encore du chemin à faire et nous ne doutons pas que nous pourrions travailler ensemble pour assurer la réussite de notre Métropole.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Gascon. Quelques mots sur ce sujet. D'abord, je crois l'avoir évoqué pour le rapport précédent, je crois que, quand il y a un intérêt général, il faut sortir de la politique politicienne et c'est cet état d'esprit qui nous a animés avec le Président de la Région sur ce dossier. Ce n'était pas simple –vous l'avez dit–, la situation était bloquée mais ne pas aboutir sur ce contrat de plan Etat-Région c'était finalement mettre en péril des investissements mais aussi des dispositifs nécessaires pour la Métropole, nécessaires pour la Région mais surtout pour les acteurs et les habitants de cette Métropole et, de fait, de cette Région.

Je ne vais pas relister l'ensemble –vous l'avez évoqué– : les études mobilités, les études sur la ligne Saint Paul-Lozanne –et non plus la ligne Tassin-Lozanne, ce qui est important–, le bus à haut niveau de service Sathonay-Trévoux –j'y reviendrai tout à l'heure–, le traitement des passages à niveaux, les parkings-relais, les investissements sur l'action économique, cela veut dire les pôles entrepreneuriaux, le renouvellement urbain –vous l'avez évoqué–, bon nombre de sujets, en intégrant aussi –je le rappelle– la CFAC (Convention de fonctions d'agglomération et de centralité) qui n'avait pas été complètement consommée, la halle Girard, la halte-fluviale, le quai Fillon –je ne vais pas vous faire la liste–, donc beaucoup de choses qu'il fallait continuer à pouvoir financer. C'est ce qui nous animés, je crois, dans les discussions avec la Région.

Je vous sentais gêné, monsieur Gascon, mais signer le contrat de plan État-Région ce n'est pas le signe d'un accord total avec la Région et avec Laurent Wauquiez sur tous les sujets ; nous aurons quelques différences –nous aurons l'occasion d'en reparler– mais on a eu l'intelligence de dire que certains sujets de désaccord étaient à poser sur une étagère pour pouvoir signer et pour pouvoir assurer ce que nous considérons comme l'essentiel. C'est un signe que nous voulions envoyer aux Communes, aux habitants, aux acteurs pour pouvoir continuer à travailler

dans de bonnes conditions sur les sujets sur lesquels nous nous étions engagés comme la mobilité, le développement économique, le renouvellement urbain, l'innovation, l'université, etc.

Madame lehl, vous aviez un point qui vous chagrinait –et vous aviez raison–, le fait que l'on passe les sujets en Commission permanente et pas en Conseil. Nous nous en excusons, peut-être que nous n'avons pas assez insisté là-dessus dans la présentation, vous avez une note au rapporteur, fruit d'ailleurs du débat en commission. Vous nous dites qu'on rétropédale, non on ne rétropédale pas, on écoute et c'est cela le fonctionnement démocratique. Vous ne pouvez pas demander que l'on soit ouvert à la discussion et, chaque fois qu'on prend une décision qui va dans le consensus, nous accuser de rétropédalage, comme si cette décision vous gênait. Non, c'est une méthode de gouvernance, je l'assume comme cela. J'ai écouté les choses et j'ai pris la décision de faire remonter au Conseil métropolitain ces décisions qui me paraissaient importantes à discuter avec l'ensemble des Conseillers métropolitains et je pense qu'on peut en être satisfaits collectivement. Donc, madame lehl, puisque c'était le frein qui vous empêchait de voter sur ce rapport ou de vous abstenir, j'espère que vous pourrez voter avec nous ce contrat de plan État-Région.

De la même façon, je dirai à nos amis d'Europe Ecologie-Les Verts, que j'ai entendu les questions qui font débat mais je pense que, de la même façon, dans la mesure où nous aurons ces débats en Conseil métropolitain sur ces sujets, il sera toujours temps, au moment où les sujet qui vous gênent –et c'est légitime– viendront en débat, de pouvoir à ce moment-là vous abstenir ou voter contre et d'envoyer un signe à l'ensemble de nos concitoyens métropolitains qu'il est important de signer ce contrat de plan État-Région.

Monsieur Millet, j'ai vu que vous ne vouliez pas mener avec nous la bataille du rail mais on va la mener tout de même parce que la ligne Saint Paul-Lozanne, ce n'est pas du bus à haut niveau de service, c'est effectivement du rail. Je crois que madame Bouzerda a bien expliqué qu'il y avait un certain pragmatisme à dire "on va participer aux études sur le bus à haut niveau de service, ce qui n'obère en rien, à terme, d'autres solutions" mais il faut aussi pouvoir répondre rapidement –le mot rapidement, je le mets avec beaucoup de parenthèses– sur une offre nécessaire, absolument nécessaire à celles et ceux qui se déplacent au-delà de notre Métropole. Dans ces débats sur la pollution, on aura l'occasion d'en reparler, il faut prendre en compte aussi, je pense, l'évolution des motorisations sur nos véhicules et ce qu'on connaît aujourd'hui ne sera pas la même situation à cinq ans ou à dix ans en matière d'avance de la motorisation et de l'innovation autour de ces moteurs-là.

Voilà ce que je voulais vous dire rapidement sur ce contrat de plan Etat-Région.

Quant aux territoires, monsieur Gascon, vous semblez faire un peu un raccourci en expliquant mais il y a des projets qui ne peuvent pas être que Lyonnais... Lyon peut porter tous les maux mais quand le CIRC est sur Lyon et ce n'est pas un projet uniquement pour les Lyonnais et les Lyonnaises. Le Centre international de recherche contre le cancer, je crois que cela concerne l'ensemble même c'est un projet national. Il est sur Lyon mais on ne peut pas en attribuer la paternité et uniquement le bénéfice aux Lyonnais. De la même façon, le pôle d'échanges multimodal Part-Dieu, je ne crois pas que ce soit uniquement les Lyonnais qui se déplacent dans ce PEM de la Part-Dieu, c'est un équipement d'échelle nationale. On ne peut pas le mettre uniquement au bénéfice des Lyonnaises et des Lyonnais et *a fortiori*, la Sathonay-Trévoux, ce qu'on appelle le Trévoux-Sathonay, prenons-le dans n'importe quel sens, est aussi quelque chose qui est partagé bien au-delà des Lyonnaises et des Lyonnais.

Voilà ce que je voulais vous dire très rapidement. Nous aurons l'occasion de reparler de ce contrat de plan Etat-Région. Il sera débattu à la Région. Monsieur Gascon, je ne doute pas que vous participerez à ce débat et il sera bien sûr ensuite appelé à une signature commune et nous aurons l'occasion, dossier par dossier, de revenir ici dans cette enceinte et pas dans la Commission permanente pour discuter des sujets, sujet après sujet.

Je vous remercie.

Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur vos pupitres :

Dans l'exposé des motifs :

II - Les compléments et évolutions apportés aux volets thématiques du CPER

b) - Sous-volet routier, 1^{er} tiret, il convient de lire :

"1 500 000 €"

au lieu de :

"1 5000 000 €"

II - 2° Volet enseignement supérieur et recherche/innovation, il convient de lire :

"La réévaluation de l'enveloppe globale de 200 500 000 € à **204 190 000 €**.."

au lieu de :

"La réévaluation de l'enveloppe globale de 200 500 000 € à 204 100 000 €.."

III - Les compléments et évolutions apportés au volet territorial du CPER constituant le contrat métropolitain

2° - Sur l'axe "défi métropolitain - dynamisme économique et savoirs"

Il convient de lire :

"Sur l'action économique, la part régionale évolue de 15 à 20 000 000 € dont 17 000 000 € de crédits d'investissement. Les opérations d'investissement décidées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Etat et la Métropole pour être prises en charge dans le cadre du présent volet feront l'objet d'une délibération ultérieure."

au lieu de :

"Sur l'action économique, la part régionale évolue de 15 à 20 000 000 € dont 17 000 000 € de crédits d'investissement. Les opérations d'investissement décidées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Etat et la Métropole pour être prises en charge dans le cadre du présent volet feront l'objet d'une décision ultérieure de la Commission permanente agissant dans le cadre de sa délégation d'attribution du Conseil de la Métropole au titre de l'article 1.20 de la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017."

Je mets ce rapport aux voix :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Boudot, Casola, Gachet, Havard, Vesco (non inscrits) ;

- contre : groupe Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstentions : groupes Communiste, Parti de gauche et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2018-2929 - déplacements et voirie - Approbation du contrat de recherche spécifique Lyon covoiturage et expérimentation dans le cadre de l'accord cadre de partenariat avec l'Institut pour la recherche technologique (IRT) SystemX - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2929. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Avis favorable, monsieur le Président, chers collègues, pour ce rapport qui pose le cadre d'un projet de recherche impliquant l'Institut pour la recherche technologique (IRT) SystemX. Plusieurs acteurs industriels et des partenaires publics pour le développement d'une plateforme de covoiturage permettant de combiner des offres d'opérateurs multiples. Ceci nous permettra de mieux articuler transports publics et covoiturage mais aussi les différentes formes de covoiturage émergeant aujourd'hui, qu'il s'agisse de covoiturage pré-arrangé, spontané ou dynamique. Voici une nouvelle étape supplémentaire dans notre politique de soutien à des pratiques modales alternatives. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie, madame Dognin-Sauze. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, une courte intervention pour dire la satisfaction des élus UDI à voter cette délibération qui va permettre à la Métropole de Lyon de passer, dans le domaine du covoiturage, de l'ère de la communication et des outils d'information vers une véritable politique incitative en faveur du covoiturage. C'est une évolution que nous demandions depuis plusieurs années, merci de ce changement de braquet.

En moyenne aujourd'hui, dans le cadre des déplacements domicile-travail, une voiture compte 1,1 occupant. L'urgence climatique –cela a déjà été évoqué– nous impose de faire évoluer très rapidement les habitudes pour passer à deux voire trois occupants par voiture. Encore une fois, pour les élus UDI, le covoiturage est un moyen de transport collectif individuel.

L'objectif est bien de fluidifier le trafic tout en réduisant le nombre de véhicules et d'augmenter l'accessibilité des territoires peu desservis en transports en commun par une offre complémentaire et non concurrentielle.

Pour cela, il faut une politique incitative ambitieuse offrant des services dédiés aux covoitureurs, en particulier des voies réservées. Nous souhaitons redire ici que ces voies ne doivent pas être limitées au déclassement de l'A6/A7 mais doivent très rapidement concerner l'ensemble des pénétrantes de notre Métropole ; je pense par exemple à l'est mais aussi à l'axe Saint Etienne-Lyon. Autres services dédiés aux covoitureurs : des abonnements de stationnement à tarifs préférentiels ainsi que des parc-relais de taille suffisante en périphérie, aussi bien pour le stationnement des voitures mais aussi pour le stationnement sécurisé des vélos.

Dans ce contexte, nous sommes convaincus que les outils numériques, utilisant en particulier la géolocalisation, doivent permettre d'attribuer quotidiennement un label de covoitureur qui donne accès à ces services dédiés, label covoitureur et services dédiés qui sont évoqués dans le projet de loi LOM (loi d'orientation sur les mobilités), afin que les Métropoles puissent attribuer des valeurs ajoutées aux covoitureurs. Ces services permettront un développement important du covoiturage.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Geourjon. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Les Républicains et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2018-2937 - déplacements et voirie - Vernaison - Pont de Vernaison - Installation d'un dispositif de surveillance de l'ouvrage - Individualisation partielle de l'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2937. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

Je voulais de nouveau excuser monsieur Jean-Luc Da Passano qui devait expliquer un certain nombre de sujets. Monsieur Abadie, je voudrais que vous puissiez nous faire une présentation introductive autour des ponts. L'actualité malheureuse de cet été nous a rappelé un certain nombre de sujets et je voulais, malgré les communications que nous avons pu faire dès la fin du mois d'août, que vous puissiez en dire quelques mots avant de présenter la délibération numéro 2018-2937.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, bonjour. Comme vous venez de le rappeler, monsieur le Président, on a profité de l'opportunité du dossier du pont de Vernaison et rappelé aussi malheureusement le drame qui est arrivé à Gênes pour vous présenter le diagnostic et la stratégie de maintenance des ouvrages dans la Métropole de Lyon. C'était important. Tout le monde a été sensibilisé, que ce soit les élus ou les gens sur la question de savoir, quand on franchit un pont, une passerelle, s'il y a des dangers ou pas ; et l'actualité nous l'a montré.

(Projection de diapositives –VOIR annexe 2 page 133–)

Je rappellerai simplement que la Métropole de Lyon a de nombreux ouvrages. Là, sont inscrits simplement les ouvrages de franchissement mais je vous rappelle que nous avons aussi des murs de soutènement, des passerelles, des portiques, des hauts mâts. Nous allons parler exclusivement des ouvrages de franchissement.

Depuis la création de la Communauté urbaine, puis la récupération des ouvrages du Conseil général en 2015 avec la création de la Métropole et, plus récemment, à la fin de l'année dernière, avec le déclassement de l'A6/A7, nous avons dans notre patrimoine 709 ponts, passerelles et trémies.

Parmi ces 709 ponts, nous avons 185 ouvrages que l'on peut qualifier d'ouvrages complexes, qui nécessitent bien sûr une surveillance particulière que nous faisons très régulièrement. Je rappelle que, pour ce travail, nous utilisons le logiciel AREO, logiciel utilisé au niveau de l'État et par d'autres collectivités.

On va vous présenter la composition de ce patrimoine. Il est très diversifié, même si on peut constater que la majorité de nos ouvrages sont en béton armé ou en béton armé précontraint, puisque cela représente presque les deux tiers, le reste étant plus insignifiant.

Une remarque importante : nous n'avons aucun ouvrage du type du pont Morandi à Gênes, puisque celui-ci était une combinaison de béton armé précontraint et de structure haubanée. L'ensemble des structures vous sont présentées et je ne rentrerai pas dans le détail de cette composition.

Au niveau de la surveillance et de l'inspection de ces ouvrages d'art, nous avons plusieurs types de contrôles :

- il y a bien entendu, dans un premier temps, les visites annuelles ou triennales de tous ces ouvrages ; je rappelle que ces visites annuelles se font simplement sur l'aspect visuel, sans utilisation de matériel. Bien entendu, ces surveillances sont assurées par les services internes de la Métropole. Je rappelle que 12 agents sont en appui pour ce contrôle qui porte sur l'ensemble de ces ouvrages ou parties accessibles de ces ouvrages ;

- ensuite, vous avez ce qu'on appelle les IDP, les inspections détaillées périodiques, qui ont lieu en moyenne tous les six ans, ce qui permet d'en contrôler 30 à peu près par an puisque nous en avons 185 à inspecter. Ces inspections sont réalisées par des bureaux d'études spécialisés et agréés, suivant bien sûr les réglementations nationales. Elles sont programmées selon plusieurs critères –on le verra tout à l'heure– en fonction de la classification de nos ponts ;

- enfin, il y a la surveillance renforcée ou mise sous instrumentation. C'est le cas pour le pont de Vernaison qui fait partie de cette catégorie. Bien entendu, des visites régulières sont faites. Nous allons le voir tout à l'heure, le pont de Vernaison a une étude plus spécifique, puisqu'il sera contrôlé pendant un certain temps par trois systèmes : des capteurs thermiques sur les câbles, les tendeurs seront contrôlés par la fibre optique et le pont par lui-même par GPS, ce qui nous permettra d'avoir un contrôle très précis et très fin de la surveillance du pont de Vernaison.

On va continuer en présentant les différentes catégories dans lesquelles sont classés ces différents ponts. La classification qui est appliquée s'appelle IQOA –un mot un peu scientifique– qui veut dire " image qualité des ouvrages d'art " et est établie par un organisme qui s'appelle le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

Il y a cinq classes pour ces ouvrages :

- la classe 1 : ce sont les ouvrages en bon état apparent, qui ne posent pas de problématique particulière ;

- la classe 2 : ce sont les ouvrages dont la structure porteuse est en bon état apparent mais qui peut présenter des défauts mineurs qui nécessitent un entretien spécialisé ou dont les équipements présentent certains défauts ;

- la classe 2^E : ouvrages classés 2 dont les désordres peuvent se développer rapidement ; suite à des observations, on peut dire "on le classe en E ", ce qui nous permet d'aller plus vite dans le contrôle ;

- enfin, la classe 3 qui se décompose en deux classes :

* la classe 3 simple : ouvrages dont la structure porteuse est altérée et qui nécessitent des travaux de réparation conséquents,

* la classe 3U : c'est la classe du pont de Vernaison, il était même en classe 3US depuis 2011 mais, suite aux travaux qu'avait réalisés le Conseil général, le S a pu être supprimé et il est passé en 3U. Néanmoins, nous souhaitons apporter une vigilance plus importante sur cet ouvrage.

Ces classes peuvent être complétées éventuellement de la mention S qui veut dire "surveillance pour la sécurité des usagers". Bien entendu, lorsque nous passons en mention S, les ouvrages passent en priorité pour être réparés.

Un tableau de répartition de tous ces ouvrages a été fait. Cela vous donne un ordre d'idée, sachant qu'aujourd'hui, nous n'avons plus d'ouvrage classé en mention S et qu'à part les 7 ouvrages qui nous ont été fournis dans le cadre du déclassement de l'A6/A7 où nous n'avons pas encore les diagnostics –nous attendons les résultats de ces diagnostics pour les classer dans le tableau que vous avez sous les yeux–, tous ces ouvrages font bien sûr l'objet d'une surveillance périodique détaillée.

Monsieur le Président, je pense qu'il était intéressant de présenter cela. Je rappelle que cette présentation a été faite lors de la commission déplacements. On devait compléter ces tableaux, à la demande de certains membres de la commission, par l'évolution en cinq ans de ces ouvrages. Malheureusement, on n'a pas eu le temps matériel de le faire mais ce sera fait lors de la prochaine commission où le tableau sera présenté.

Voilà, monsieur le Président, concernant donc le pont de Vernaison, avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Abadie, pour cet exposé et pour cette présentation nécessaire. La Conférence des Présidents a retenu deux minutes pour le groupe Communiste, parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Merci beaucoup, Pierre Abadie, pour cette présentation très instructive. J'ai noté une question –j'ai raté la commission– : est-ce qu'on peut m'expliquer comment on fait du contrôle GPS sur la position d'un pont car, pour moi, le GPS, c'est une précision de 30 centimètres ; je pense que lorsqu'il a bougé de 30 centimètres, c'est trop tard ; c'est un sujet technique mais on trouvera l'occasion de le traiter à un autre moment.

M. le Vice-Président ABADIE : Je ne suis pas technique mais c'est un GPS qui est utilisé.

M. le Conseiller MILLET : Sans doute, je n'ai pas de problème. Personnellement, je fais relativement confiance à tous ceux qui nous donnent cette transparence technique. C'est pour cela que je ferai une petite remarque liminaire

à mon ami Bruno Charles pour lui dire que je prends de la même manière les rapports de la SN (sûreté nucléaire) et que ce rapport ne me conduit pas à fermer les ponts tout comme les rapports de la SN ne me conduisent pas à fermer la centrale du Bugey.

Cela dit, pour ce qui concerne le pont de Vernaison, cette délibération est bien utile, compte tenu des difficultés connues de ce pont, essentiel pour les Communes qu'il relie mais aussi pour beaucoup d'habitants de l'agglomération qui, au passage, cherchent à éviter l'autoroute. Il est donc important d'en assurer la surveillance en continu, même s'il faut étudier aussi les conditions de la réalisation d'un nouvel ouvrage.

Nous voterons évidemment cette délibération –je suppose à l'unanimité– car elle est nécessaire et utile mais aussi sans doute parce que tout le monde a pris conscience brutalement cet été de l'enjeu de l'entretien des infrastructures publiques.

Le drame de Gênes conduit nos citoyens à s'interroger avec raison sur l'état de nos infrastructures et particulièrement de l'ensemble des ponts et viaducs, même si cela concerne l'ensemble des infrastructures comme le montrent les incidents répétés des équipements de la SNCF dans de grandes gares parisiennes, révélant le faible renouvellement d'équipements pourtant essentiels.

C'est pourquoi nous voulons dire à nos concitoyens : n'attendez pas les drames pour vous intéresser aux infrastructures publiques ! Exigez de vos élus qu'ils consacrent les moyens nécessaires à l'entretien, la maintenance et le renouvellement de l'ensemble des infrastructures de transport, de réseau, de sécurité, de communication !

Interpellons tous ceux qui nous répètent depuis des décennies qu'il y a trop de dépenses publiques, trop de service public, trop de fonctionnaires ! La baisse des dépenses publiques et la privatisation est une véritable fuite en avant dans le refus de l'action publique, de la responsabilité publique pendant que les oligarchies des premiers de cordées s'engraissent.

Il est urgent de renverser la tendance, de renationaliser les grands groupes –et notamment les autoroutes– et d'organiser une véritable transparence de l'État sur nos infrastructures et leurs besoins de financement.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Millet. Je mets ce rapport aux voix :

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2018-2938 - déplacements et voirie - Vaulx en Velin - Réaménagement de la rue de la République - Approbation du programme d'aménagement et de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour la réalisation des travaux - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2938. Monsieur Abadie, vous avez la parole. Vous voulez regagner votre place peut-être ; alors, je vous laisse regagner votre place.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Ce dossier concerne la Commune de Vaulx en Velin et le réaménagement de la rue de la République avec l'approbation de son programme d'aménagement ainsi que l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme. Avis favorable de la commission. Au cours de cette commission, j'ai rappelé l'exemplarité de la concertation qui a eu lieu à Vaulx en Velin puisqu'à l'unanimité, cette concertation a eu lieu sans problématique. Voilà, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Vice-Présidente GEOFFROY : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, permettez-moi de dire quelques mots de ce projet puisque –vous le savez– Vaulx en Velin, ville populaire, a une histoire ancienne qui débute avant celle emblématique de ses ZUP (zones à urbaniser en priorité). Cela me permet de le partager avec vous, chers collègues.

Au départ, c'était un bourg entouré de champs et de terres agricoles qui existent toujours. Nous perpétons d'ailleurs la tradition de la Fête du cardon le 8 décembre, à laquelle je vous invite tous ; c'est un grand moment de convivialité et de dégustation, et ce au cœur du village de Vaulx. Notre village s'est développé, perdant quelque

peu ses caractéristiques de bourg. Or, il nous semble important d'en préserver le caractère typique et c'est pour cela que, d'ores et déjà, nous avons eu des avancées avec le plan local et d'urbanisme et d'habitat qui sera voté prochainement à la Métropole de Lyon et qui nous y aidera.

Le projet qui est proposé aujourd'hui au vote va permettre de requalifier notre rue de la République et la rue centrale, de donner un caractère plus sûr, plus convivial aux places, d'apaiser la vitesse, de mieux réguler la circulation, de rendre plus accessibles les commerces et de mettre en valeur ce qui constitue notre patrimoine : l'église du village, un classique évidemment, mais aussi notre château, plus inattendu je sais pour celles et ceux qui connaissent moins bien Vaulx en Velin mais qui sera mis en lumière par cet aménagement et permettra de dire toute l'histoire de Vaulx.

Pierre Abadie l'a dit, permettez-moi de souligner le caractère exemplaire de la concertation avec les habitants, habitants du village notamment, menée par la Métropole sous la houlette de Pierre Abadie ; même les écoliers ont été interrogés aux côtés de tous les acteurs institutionnels et des habitants bien sûr. Cela a permis de définir une rue à vivre, une rue centrale qui permettra la rencontre et rendra plus attractif notre centre-bourg. Ce sont à la fois les places, la voirie, la circulation, l'ensemble qui est revu pour un projet ambitieux, long bien sûr à réaliser dans sa temporalité, attendu depuis longtemps, dont nous nous félicitons collectivement parce qu'il redonnera à Vaulx en Velin et à son histoire toute sa place.

Pour ces raisons, je vous remercie de soutenir ce projet par votre vote.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Geoffroy. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2018-2939 - déplacements et voirie - Vénissieux - Réaménagement de la place Ennemond Romand - Approbation du programme d'aménagement et de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2939. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président, ce dossier concerne la Commune de Vénissieux, le réaménagement de la place Ennemond Romand. Il s'agit de l'approbation du programme d'aménagement et de l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme. Je rappelle que ce dossier, comme celui de Vaulx en Velin précédemment, est de la même période puisque j'avais eu la chance d'initier ces deux dossiers lorsque j'étais Vice-Président à l'urbanisme. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PICARD : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, le réaménagement de la place Ennemond Romand est un projet que les élus de Vénissieux, tout comme les habitants, portent depuis plusieurs mandats. Il a enfin été inscrit dans la programmation pluriannuelle 2015-2020. Aussi, nous pouvons nous réjouir et nous féliciter de ce programme ambitieux de 2,5 M€ qui va métamorphoser le cadre de vie des riverains et des usagers de la place.

Mais, bien au-delà, ce sont tous les habitants du quartier du Moulin à Vent, tous les Vénissiens, sans oublier les habitants de Lyon 8°, qui pourront bientôt évoluer dans un espace modernisé et adapté aux nouveaux usages des lieux.

Cette place est chargée de l'histoire de notre Commune et, depuis très longtemps, c'est un lieu de rassemblement, un lieu de vie. Place intergénérationnelle mais néanmoins cloisonnée, le réaménagement de l'espace apportera une cohérence d'ensemble, avec une conciliation des multiples usages que nous avons recensés. Une osmose doit être trouvée entre nos deux marchés, le square pour les jeunes enfants, les boulistes, les adolescents, les sportifs, sans oublier les riverains qui souhaitent bénéficier davantage de connexions à ce lieu de vie bientôt embelli. Le réaménagement doit aussi permettre de reconnecter la place aux usages alentours comme la mairie annexe ou les commerces.

Une expertise situationnelle a été réalisée par nos services afin d'alimenter la réflexion sur la sécurisation de la place et de mieux traiter les usages abusifs, tels que l'intrusion des deux-roues dans cet espace dédié à l'usage exclusif des piétons dans leurs déplacements et dans leurs loisirs.

L'identité de la place, marquée par une présence végétale importante, sera préservée. C'est une volonté forte de notre Municipalité que de veiller à ce que la spécificité et l'histoire de chaque quartier soient préservées au fil des

rénovations et transformations de la cité, volonté placée au cœur du PLU-H. Chaque quartier est unique, ce sont ses habitants et leurs usages qui fondent son identité.

La place Ennemond Romand possède un fort caractère que nous devons comprendre pour un réaménagement pertinent. Toute évolution est un pari sur l'avenir et je suis, pour ma part, confiante car ce quartier est ambitieux et audacieux. J'en veux pour preuve la belle réussite de l'implantation de notre marché de producteurs, qui –j'ouvre une parenthèse– s'inscrit dans l'objectif de favoriser les circuits courts, les productions locales et dans une politique plus globale d'accès à une alimentation saine et équilibrée. Ce marché a particulièrement bien rencontré son public sur la place Ennemond Romand –je ferme la parenthèse–.

Je voudrais saluer le travail partenarial entre les services de la Métropole et de la Ville et souligner l'investissement des habitants du quartier qui ont apporté une expertise d'usage pour un diagnostic partagé. Comme dans l'ensemble de notre démarche participative, nous souhaitons que le Conseil de quartier et les habitants soient associés à toutes les phases du projet et puissent jouer pleinement leur rôle.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Picard. Trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GIRARD : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération peut paraître anodine pour de nombreux élus ici présents. Je ferai court mais je ne peux que réagir tant il s'agit d'un sujet symptomatique des dysfonctionnements entre Vénissieux et le Grand Lyon Métropole.

Ce projet de réaménagement de la place Ennemond Romand à Vénissieux, dans le quartier du Moulin à Vent, est une histoire qui dure depuis quelque 25 années alors même qu'il s'agit d'une demande incessante depuis toujours des habitants du quartier, notamment de l'association du Cadre de vie du Moulin à Vent. Bien qu'initialement très mobilisée, cette association s'est essoufflée –on le serait à moins– et même certains membres sont décédés sans avoir vu aboutir le moindre début de projet.

Car la délibération de ce soir ne le stipule pas mais des décisions au sujet de cette place ont déjà été votées dans cette enceinte à l'époque de l'ex-Grand Lyon, voire même celle de la COURLY, sans jamais avoir été suivies d'effet. Je n'accuse d'ailleurs pas le Grand Lyon spécifiquement car, de toute évidence, la Ville de Vénissieux n'a jamais mis ni l'énergie ni la volonté nécessaires pour faire aboutir ce projet.

À titre d'illustration, je me permets de revenir sur un fait qui s'est produit précisément le 29 mai 2012. Ce jour-là, alors que monsieur Collomb inaugurerait un square rue Henri Barbusse dans le huitième arrondissement, à la frontière de Vénissieux, à seulement quelque 200 mètres de la place Ennemond Romand, une délégation d'habitants du quartier du Moulin à Vent s'était portée sur les lieux pour faire savoir leur mécontentement au Président du Grand Lyon. Ils pressèrent monsieur Thivillier –alors adjoint à l'urbanisme à Vénissieux et qui était présent– d'intervenir en leur faveur ; ce dernier a tout simplement refusé de les soutenir. C'est donc moi, élu d'opposition, qui interpella monsieur Gérard Collomb. Le Président se retourna alors vers monsieur Pierre Abadie pour qu'un rendez-vous soit organisé et, pendant tout cet échange, l'adjoint de Vénissieux est resté à l'écart.

Quelques mois plus tard, le rendez-vous tardant à venir et la Mairie de Vénissieux restant sourde aux supplications des habitants, c'est moi qui ai dû relancer directement le Vice-Président Pierre Abadie à de multiples reprises pour obtenir que les habitants soient reçus. Finalement, appelant encore une ultime fois pour faire avancer les choses, on me répondit que la réunion avait eu lieu la veille, en présence de représentants de la Ville. Je n'avais été ni convié ni même seulement informé. La Mairie de Vénissieux osa alors se targuer d'avoir répondu à la demande des habitants. Ce rendez-vous ne fit finalement rien avancer et, encore une fois, il ne se passa rien.

Autre exemple, en 2015, lors de l'assemblée générale du quartier, la question de la place Ennemond Romand revient comme tous les ans. Monsieur Pierre-Alain Millet répond que c'est la faute de la Métropole et qu'il n'a aucune nouvelle de la PPI. Madame Picard ose poursuivre en déclarant : "C'est l'Arlésienne à Vénissieux, je vous propose de faire une pétition".

Ces deux anecdotes vécues, extraites du florilège quotidien, démontrent, si cela était encore nécessaire, l'attentisme et la mauvaise foi de la Municipalité sur ce sujet et éclaire sur tant d'autres qui restent inexorablement en déshérence. À Vénissieux, les choses se passent comme cela, il est bon que cela se sache en dehors du bastion.

Le groupe Les Républicains et apparentés votera bien évidemment favorablement cette délibération, en espérant que cette fois les dates annoncées seront tenues.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Conseillère PEYTAVIN : On n'est pas au Conseil municipal de Vénissieux là !

M. LE PRÉSIDENT : S'il vous plaît ! Gardez votre énergie pour le prochain Conseil municipal. Cela vous laisse le temps de nourrir la réflexion, l'intervention.

(Madame la Conseillère PEYTAVIN intervient hors micro).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2018-2941 - déplacements et voirie - Plan d'actions pour les mobilités actives (PAMA) - Travaux d'aménagement pour l'extension du réseau cyclable structurant - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Hémon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2941. Monsieur Hémon, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué HÉMON, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'approuver la poursuite des travaux d'aménagement pour l'extension du réseau cyclable structurant, dans le cadre du PAMA (plan d'actions pour les mobilités actives) bien évidemment.

Vous savez que l'objectif est de passer, sur ce mandat, de 540 à 1 000 kilomètres de réseau, qu'on en est à plus de 800 et qu'il faut continuer. Il vous est aussi proposé de décider l'individualisation complémentaire qui permettra de réaliser 11 liaisons cyclables structurantes sur des grands axes de voirie de la Métropole pour plus de 18 kilomètres. Cela concerne beaucoup de communes –vous avez la liste dans la délibération–, que ce soit Lyon, Dardilly, La Tour de Salvagny Mions, Rillieux la Pape, Sathonay Camp, Saint Priest, Corbas, Meyzieu, Jonage, Charbonnières les Bains, pour un petit bout Tassin la Demi Lune, Lyon 7^e, Villeurbanne et Genay.

À savoir encore qu'il reste une troisième et dernière individualisation qui n'est pas dans cette délibération mais qui est prévue début 2019, qui portera sur 6 M€ pour financer à la fois des projets cyclables structurants et une quinzaine de stationnements vélos sécurisés. Il reste donc des études en cours et des aménagements qui seront faits. C'est là un message pour beaucoup d'élus et en particulier –je le souligne– pour le Maire de Tassin la Demi Lune qui s'y intéresse particulièrement et qui était un petit peu trop inquiet ; mais je crois qu'il est rassuré depuis.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Hémon. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, l'urgence climatique, l'urgence sanitaire, avec l'impérieuse nécessité d'améliorer significativement la qualité de l'air dans notre Métropole, imposent un soutien plus important en faveur des mobilités actives (marche à pied, vélo ou vélo à assistance électrique). Cela passe en priorité par le réaménagement des voiries : pensées au départ uniquement pour la voiture, il faut les rendre aussi plus praticables en toute sécurité par les cyclistes, tout en intégrant mieux la place du piéton.

Nous voterons donc avec satisfaction cette délibération qui amplifie les investissements de la Métropole en faveur des mobilités actives, particulièrement au niveau du développement du réseau de pistes cyclables.

Nous souhaitons cependant insister sur le fait qu'en complément, il est impératif que notre collectivité investisse fortement sur les stationnements sécurisés pour les vélos. Il y a là un frein important au développement de l'usage du vélo.

Au lendemain d'une mobilisation exceptionnelle pour le climat –c'était il y a huit jours–, au lendemain de l'opération une Journée sans voiture à Paris, je souhaite revenir sur les annonces faites par le Gouvernement la semaine dernière dans le cadre du plan vélo. Ces annonces constituent des avancées mais les moyens ne sont pas à la hauteur de l'enjeu.

Ce plan national dédié à la promotion de l'usage du vélo crée un fond à hauteur de 350 M€ pendant sept ans dès 2019, soit seulement 50 M€ par an, soit seulement –selon le calcul fait par certaines associations– 70 centimes d'euro par an et par habitant. La volonté est bonne mais les moyens engagés ne sont pas à la hauteur de l'importance de l'enjeu. Ceci explique certainement en partie qu'aujourd'hui, seulement 3 % des Français se déplacent à vélo. Nous sommes en retard, très en retard par rapport à nos voisins Hollandais, Danois et Allemands : un quart des Danois et un tiers des Hollandais se déplacent en vélo.

Autre mesure positive annoncée dans le projet de loi du Gouvernement et dans la LOM (loi d'orientation sur les mobilités) : l'obligation de stationnements vélos dans les parkings des centres commerciaux et des complexes

cinématographiques, y compris les structures préexistantes, à échéance de dix ans, même si cette obligation reste floue car le pourcentage de places de stationnement sera déterminé ultérieurement. De même, l'annonce de l'obligation de marquage des vélos devrait permettre de lutter contre le vol. Enfin, le soutien en faveur d'un forfait mobilité durable par les employeurs est une bonne chose, même si pour le moment, là encore, cela reste flou et ce n'est qu'une recommandation.

Au niveau de la Métropole, ne nous arrêtons pas aux 1 000 kilomètres de voies cyclables et offrons à nos concitoyens une ville plus propre et plus respirable dès demain.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Geourjon. Deux minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller BRAVO : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues, avec cette délibération, nous poursuivons la mise en œuvre du plan d'actions pour les mobilités actives pour le réseau cyclable. 7 M€ viendront financer 11 projets représentant 18 kilomètres de liaisons cyclables, s'ajoutant aux 11 kilomètres déjà réalisés dans ce cadre.

C'est l'occasion de faire le point sur l'avancement de la Métropole cyclable et de débattre des inflexions nécessaires dans nos programmes et, plus globalement, monsieur le Président, de vérifier s'il faut –comme vous l'ont demandé les associations travaillant pour les mobilités actives–, pour le vélo dans la Métropole, changer de braquet. Car les pièges, les difficultés du déplacement vélo restent nombreux et, globalement, les risques associés peuvent refroidir les volontés les plus affirmées. Car s'il y a partout des pistes ou bandes cyclables et donc qu'une fois sur la bonne file, on peut rouler un certain temps tranquillement, par exemple le long du T4, il y a beaucoup de traversées bien dangereuses, le périphérique et ses bretelles en est un exemple, ou parfois compliquées comme à la Part-Dieu et des trajets peu évidents à trouver. Au total, la signalétique est vraiment insuffisante et il y a beaucoup trop de points noirs dans le maillage vélo.

De fait, nous avons franchi ces dernières années une étape importante, déclenchée par les premiers Vélo'v mais qui a créé une situation nouvelle, avec une place des mobilités actives renforcée et en forte progression. Nous pensons que les choix d'aménagement faits il y a quelques années ne sont plus à la hauteur des besoins et des possibilités.

Il faut engager une réflexion pour passer, sur certaines liaisons, de la bande cyclable à la piste séparée et sécurisée, supprimer ce qui reste des bandes cyclables non séparées sur trottoir, engager un travail systématique sur les interconnexions, rendre lisibles les franchissements de carrefour, de bretelles. Il faut donner plus de place à la signalétique vélo, aider les cyclistes les moins aguerris à repérer les trajectoires plus facilement en généralisant les panneaux bleus en hauteur à chaque carrefour, en assurant le renouvellement suffisant des signalétiques au sol.

Je crois, monsieur le Président, que nous pouvons nous féliciter des progrès importants réalisés par la Métropole dans la place du vélo mais il est temps de décider d'en tirer les leçons et de changer de braquet et le plan vélo du Gouvernement est a priori un moment favorable pour cela.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère DAVID : Monsieur le Président, chers collègues, j'étais intervenue en avril dernier pour rappeler l'importance que nous donnons, au travers de nos politiques, au développement de nos mobilités actives.

La délibération que nous allons voter aujourd'hui marque la deuxième phase du plan d'actions pour les mobilités actives et s'inscrit dans la poursuite de ce travail global. D'un budget de 7 M€ sur un total de 20 M€ pour l'ensemble du projet, son objectif est de nous permettre d'atteindre les 1 000 kilomètres de pistes cyclables d'ici la fin de l'année 2020, objectif que nous nous étions fixé en 2009 dans le cadre du plan modes doux de notre agglomération.

Au-delà d'atteindre un objectif chiffré –qui, bien qu'important, demeure abstrait–, il s'agit surtout de mailler nos territoires pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de se déplacer dans de bonnes conditions et sur des parcours sécurisés.

En outre, nous répondons à un enjeu de qualité de vie pour chaque Grand lyonnais car la diminution de la part modale des véhicules motorisés dans nos déplacements participe à améliorer la qualité de l'air que nous respirons tout en permettant à un grand nombre de cyclistes l'exercice d'une activité physique régulière. Evidemment, nous avons tous en tête des rapports qui pointent l'importance de ces deux facteurs pour la santé et la prévention d'un certain nombre de problématiques qui traversent notre société aujourd'hui.

Pour atteindre ces objectifs, la Métropole travaille sans relâche à la réalisation d'aménagements cyclables dans chacun de ses projets urbains, tout en soutenant les dispositifs d'incitation au report modal, comme nous avons eu l'occasion de l'évoquer avant l'été au sujet de la reconduction et l'extension de Vélo'v ou encore les aides financières à l'achat de vélos plus adaptés à certains besoins. Cette méthode nous permet, depuis 2016, de réaliser près de 70 kilomètres par an de pistes cyclables dans l'agglomération contre 35 kilomètres par an en moyenne dans le mandat précédent, symbole de l'importance que nous donnons à cette problématique.

Le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera donc sans hésitation cette délibération et réitère son soutien à cette politique volontariste de développement des mobilités actives sur le territoire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame David. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller CHARMOT : Monsieur le Président, mes chers collègues, dans la délibération 2018-2598 de mars, portant sur l'ouverture et les modalités de la concertation préalable relative à la requalification de l'A6/A7 à l'horizon 2020, entre Limonest et Pierre Bénite, il était question de quatre objectifs et orientations d'aménagement du projet de déclassement :

- la voie de covoiturage : pas de problème, elle est sur l'ensemble de l'ex-A6/A7 ;
- le développement des transports en commun : la ligne express est essentiellement au service de Limonest, Dardilly et n'apporte quasiment rien à Ecully, Tassin la Demi Lune et Champagne au Mont d'Or ;
- la requalification des voies urbaines : les voiries concernées sont sur le territoire du neuvième arrondissement qui est moins concerné par le déclassement que les communes citées précédemment ;
- pour les modes doux : impossible de faire une voie sur l'emprise du boulevard urbain dans la portion de l'ex-A6 car, en amont du Valvert –prévu en tranchée couverte au programme Anneau des Sciences–, le nombre de véhicules devrait rester trop élevé (environ 80 000 véhicules par jour). De fait, pourquoi votre plan d'actions pour les mobilités actives ne prévoit-il pas de suppléer à ce manque ?

Une fois de plus, nous constatons que, comme pour le PLU-H, vous ne tenez pas compte du déclassement et de certaines orientations du PDU (plan des déplacements urbains) : parc-relais de la Duchère-Sauvegarde, par exemple. Ce déclassement prévu au schéma des grandes infrastructures routières, anticipé dans sa mise en œuvre, acté par délibération de notre assemblée en juillet 2016, sa prise en compte dans la phase 2 du PAMA était l'occasion évidente et impérative d'accompagner ce choix.

La copie rendue ne répond toujours pas aux besoins des territoires touchés par le déclassement. Il aurait été judicieux de prévoir des pistes cyclables parallèles à l'ex-A6 et d'autres transversales.

Pour souhaitables que soient les opérations attendues par les Communes qui en ont fait la demande et visées dans cette phase 2, le travail d'anticipation n'a pas été fait. Pourquoi ne pas anticiper la phase 3, créditée de 6 M€, pour compléter la phase 2, vu les besoins ?

Nous notons par ailleurs que le budget total du PAMA de 20 M€ indiqué dans la délibération a été amputé d'un million d'euros par rapport au montant initial du plan voté en mai 2016 qui prévoyait 21 M€. Pourquoi ? Lorsque vous annoncez un objectif de 8 % de part modale pour le vélo, sachant que nous sommes bloqués à 2 % depuis 2009, cette coupe budgétaire est un non-sens. Le "vélo PAMA" aurait besoin d'une assistance, pas de dégonfler ses pneus.

L'extension du réseau cyclable structurant sur les grands axes de voiries s'avère inadéquate et sans vision stratégique. Sur les quatre objectifs et orientations d'aménagement du projet, il n'y en a qu'un, le covoiturage, qui concerne encore Ecully, Champagne au Mont d'Or et Tassin la Demi Lune. Pour les trois principaux, ces communes sont oubliées :

- développer les transports en commun : la ligne express qui devrait avoir un arrêt au Pérollier n'aura plus aucun arrêt entre le départ de la ligne à Vaise et son arrivée à Dardilly, peut-être à la Sauvegarde– ;
- développer les modes doux : il n'est rien encore prévu au nord de Lyon, donc pour Tassin la Demi Lune, Ecully, Champagne au Mont d'Or et autres communes au nord. Le projet de l'avenue Bergeron qui débouche sur ma commune de Tassin la Demi Lune est essentiellement celui de Charbonnières les Bains –et je salue son Maire, monsieur Eymard–. Nous espérons –vous l'avez dit tout à l'heure dans votre présentation, monsieur Hémon– en phase 3, pour Tassin la Demi Lune, la mise en œuvre du projet de piste cyclable avenue Victor Hugo, dont le scénario est validé ;
- engager la requalification urbaine : les seules voiries concernées sont sur le territoire du neuvième arrondissement et débouchent à leur extrémité sur Ecully et Champagne au Mont d'Or. Tassin la Demi Lune compte une voie importante débouchant sur le tracé de l'autoroute, l'avenue Victor Hugo, exclue de la liste des voies spécifiques à étudier dans le périmètre de concertation relative au déclassement ;

Pour conclure, au regard de l'enveloppe de 20 M€ et du coût moyen des opérations individualisées de la phase 1, au nombre de 6, et celles à réaliser en phase 2, au nombre de 11, environ 8 autres au mieux pourraient compléter en phase 3 le plan d'ici 2020, soit 25 opérations au total. Pour un territoire de 59 communes et un objectif affiché de part modale vélo à 8 %, n'est-ce pas rouler en mode "petit braquet" ?

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Hémon, vous voulez dire quelques mots ?

M. le Conseiller délégué HÉMON : Oui, je vous remercie, monsieur le Président, quelques remarques dans l'ordre.

Monsieur Geourjon –dès qu'il sera revenu, mais pour les amis de son groupe–, quand il parle du plan national vélos, 50 M€ par an pendant sept ans, c'est moins que ce qu'avaient demandé un certain nombre d'associations. C'est beaucoup plus que ce qu'il n'a jamais été fait pendant les deux précédents quinquennats –pour ne remonter qu'à ces deux-là–. Donc on peut peut-être déjà s'en réjouir et c'est la première fois qu'un Premier Ministre présente un plan de telle ampleur, je dirai. De ce point de vue-là, c'est vraiment encourageant, d'autant plus qu'un certain nombre de choses présentées aujourd'hui deviennent des évidences, qui étaient loin de l'être avant, y compris dans cette assemblée. En tout cas, je vous remercie de soutenir ce qui est mis en oeuvre et de nous y encourager.

Monsieur Bravo pour le parti Communiste, Parti de gauche et républicain et associés, je dirai que je partage la plupart de vos remarques. Oui, il faut changer de braquet. Faites seulement attention, c'est qu'en matière cycliste, quand on change de braquet et qu'on veut prendre le grand développement, cela veut dire qu'on met tout à droite. Vous le savez, alors faisons aussi très attention.

Je crois qu'on a réellement changé de braquet sur ce mandat-là, qu'on améliore vraiment : quand vous regardez en détail ce qui est fait, pour partie, ce qui est en zones complètement sécurisées (bandes cyclables), en pistes cyclables, est réellement étudié en fonction de la nature des aménagements, en fonction de la vitesse des voitures, etc. On y travaille, on améliore notre guide des aménagements cyclables qui est un guide relativement technique, que nous sommes en train de remettre à jour et qui nous est beaucoup –je dirai– emprunté, piqué, copié –et tant mieux !– par beaucoup d'autres agglomérations. Je remercie de ce point de vue l'ensemble des techniciens pour tout ce qu'ils font de qualité dans ce cadre-là.

Pour le groupe Socialistes et républicains, je dirai deux mots : un premier petit mot, 1 000 kilomètres, c'est un objectif chiffré qui est loin d'être abstrait, en tout cas pour tous les cyclistes, etc. ; cela veut dire un tiers de toute la voirie qui est aménagée et vous avez souligné, madame, les efforts de la Métropole, que ce soit pour l'aide à l'achat –ce qu'on oublie un peu vite– de vélos à assistance électrique et vous avez souligné –et vous avez bien fait– le nouveau contrat Vélo'v, son extension, je vous remercie parce que vous avez participé à la négociation, à la longue négociation pour ce contrat qui s'avère extrêmement intéressant.

Je terminerai, monsieur Charmot, pour vous dire, sur le déclassement A6/A7 : d'une part, sur l'A7, il y aura des aménagements cyclables de bout en bout. On en a parlé en commission ; sur les plans, c'est très clair. D'autre part, sur la partie A6, il y a une réelle difficulté –vous l'avez remarqué– mais cela ne veut pas dire qu'on ne fait rien et on travaille avec les Communes avoisinantes à réfléchir, à transformer peut-être même en axes structurants ce qui était plutôt des axes secondaires cyclistes qui relevaient des Communes. Bien évidemment on y travaille et bien évidemment, depuis l'irruption –je dirai– de ce déclassement qui est arrivé après l'adoption du PAMA, on l'adapte, etc. Enfin, parce que je l'ai oublié, je voudrais juste vous dire aussi que, sur la partie A6, là où il y a des parkings-relais voitures, ce sont des parkings-relais qui sont aussi sécurisés pour les vélos.

Dernière chose, sur la question du stationnement sécurisé pour les vélos, c'est vrai que c'est une demande qui croît, une demande sur laquelle on réfléchit de plus en plus, sur laquelle on étudie tous les dispositifs possibles parce que c'est une vraie demande plus les vélos valent cher, comme les vélos à assistance électrique, ils ont le droit, au même titre que les autres, d'être stationnés de manière complètement sécurisée comme une voiture –je dirai– alors que ce n'est pas encore dans la culture.

En tout cas, je vous remercie tous des appréciations positives que vous portez parce que, bien évidemment, on essaie de doubler le réseau structurant et il faut savoir que le nombre d'aménagements cyclables, le nombre de cyclistes a été multiplié par 4,5 depuis 2010. Je crains que, si cela continue, on soit bientôt obligé de faire sur le cours Vitton une autoroute à vélos.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : C'était une belle intervention, merci. Juste quelques mots pour dire simplement qu'effectivement, je pense que, comme pour le climat –d'ailleurs, tout à l'heure, on aura l'occasion peut-être de parler du climat– sur cette affaire de vélos, il faudra en tout cas revoir nos ambitions et être sans doute plus ambitieux dans l'avenir parce qu'il y a augmentation du trafic. Il faudra plus d'aménagements, plus de sécurisation, plus de services, plus de sécurité des vélos, une meilleure éducation aussi à la pratique du vélo parce que

l'augmentation du trafic montre aussi la cohabitation quelquefois difficile, avec d'autres modes de transports. Donc, il faut qu'on veille aussi à cette bonne cohabitation. Et puis, sans doute, veiller à être attentifs, pas simplement en centralité –comme on le dit– mais à relier aussi de manière sécurisée les communes entre elles, parce qu'on demande aux Communes de mutualiser un certain nombre d'équipements et c'est ce qu'elles ont fait et il faut pouvoir aussi assurer la bonne liaison entre ces communes, en transports en commun, certes, mais aussi en modes doux, en particulier en vélo et ce n'est pas toujours le cas aujourd'hui.

Le plan national va sans doute nous aider à condition qu'on puisse bien coordonner nos efforts avec les efforts du plan national, ce qui demande à ce que ce plan soit bien décliné, en parfaite collaboration avec les collectivités et en particulier avec la Métropole car sinon, nous serons peu efficaces.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué HÉMON.

N° 2018-2943 - déplacements et voirie - Meyzieu - Projet de vélos partagés sur la zone industrielle (ZI) de Meyzieu pour gérer le dernier kilomètre vers l'entreprise - Attribution d'une subvention à l'Association des industriels de la région de Meyzieu (AIRM) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Hémon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2943. Monsieur Hémon, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué HÉMON, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, le dossier numéro 2018-2943 est un dossier extrêmement intéressant, qui d'ailleurs concerne beaucoup de gens et un certain nombre de Communes.

Il s'agit donc, pour l'Association des industriels de la région de Meyzieu (AIRM), dans la zone industrielle de Meyzieu, d'essayer de travailler -je dirai- sur le dernier ou les deux derniers kilomètres de leurs employés, en partenariat avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), avec La petite rustine, avec d'autres associations, pour fournir des vélos –mais je dirai à l'inverse de ce qui se fait habituellement– : en effet, les gens, quand ils arriveront au dernier maillon de leur chaîne de déplacement, de transports, ils arriveront à la station de tram et prendront un vélo qui leur permettra de faire les deux derniers kilomètres parce que sinon, parfois, ils préféreront peut-être aller directement en voiture au travail.

C'est une expérimentation que nous faisons encore avec l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et je sais qu'il y a des Maires qui sont intéressés et nous sommes prêts à la présenter et à la détailler puisqu'un certain nombre d'autres Communes sont intéressées –je pense à Saint Fons, Saint Priest– mais je pense que d'autres encore peuvent être intéressés pour développer ce procédé.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Hémon. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le groupe Centristes et indépendants – Métropole pour tous.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Monsieur le Président, chers collègues, rapidement quelques mots, justement pour illustrer le changement de comportements, les nouvelles modalités, les synergies aussi autour de cette réappropriation du vélo.

La zone industrielle de Meyzieu représente, avec plus de 200 entreprises et 8 000 emplois, un bassin économique important de la Métropole qui réaffirme une politique industrielle forte.

L'Association des Industriels de la Région de Meyzieu (AIRM) est porteuse, dans le cadre de cette délibération, d'une vraie dynamique, fruit d'une collaboration partenariale entre les entreprises, la Métropole, le SYTRAL et –je n'en doute pas– le Maire de Meyzieu.

Il s'agit tout simplement de mettre gracieusement à disposition des salariés des vélos facilement accessibles et garés dans un parking sécurisé, en l'occurrence le parking relais TCL en bout de tram. C'est un projet simple, original, économique, qui offre un réel service de mobilité dans le cadre de la gestion du dernier kilomètre vers les entreprises, particulièrement complexe à opérer parfois, et qui permet effectivement de connecter les infrastructures de transports présentes sur le secteur avec un relais direct au T3, grâce à des pistes cyclables –lorsqu'elles existent– maillées.

C'est une première initiative inédite qui rejoint les nombreuses autres actions de mobilité durables et innovantes qui sont encouragées dans le cadre de la Métropole et qui favorisent l'intermodalité dans les transports.

Avec cette expérimentation grande nature, à coût maîtrisé, l'AIMR poursuit sa politique de management de la mobilité, dans le cadre d'un projet à la fois partenarial, intermodal mais qui participe également à l'économie circulaire puisque c'est aussi la volonté de s'inscrire dans un circuit solidaire, efficace et faisant appel aux autres interlocuteurs du territoire.

Une démarche positive que nous pouvons tous saluer, positive notamment en matière de qualité de l'air, réduction des frais de déplacements pour les salariés et qui participe à cet accompagnement des changements de comportements notamment illustrés par le plan des déplacements urbains qui –vous l'avez rappelé– a pour ambition de porter la part modale du vélo à + 8 % et de favoriser encore celle des déplacements.

Bien sûr, parallèlement, d'autres projets sont à l'étude pour apporter des solutions de desserte innovantes : des navettes autonomes, différentes solutions en lien avec les acteurs. Il faut saluer la mobilisation des associations d'entreprises et leur mobilisation sur les mobilités et elles ont été reçues ici même, il y a quelques semaines, l'ensemble des associations d'entreprises, avec le Président, moi-même et monsieur Da Passano, pour justement échanger et avancer sur l'ensemble des mobilités.

Nul doute que cette initiative sera reprise sur d'autres territoires. Je voulais remercier effectivement monsieur Hémon d'avoir été particulièrement proactif sur ce dossier, tout comme sur les autres dossiers qui font avancer la mobilité et la qualité de vie, notamment comme ce fut le cas lors de sa participation aux expérimentations qui ont permis au SYTRAL d'avancer sur une stratégie de bus propre à l'horizon 2020.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué HÉMON.

N° 2018-2965 - développement solidaire et action sociale - Bron - Caluire et Cuire - Chassieu - Corbas - Meyzieu - Neuville sur Saône - Rillieux la Pape - Saint Priest - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Vénissieux - Craponne - Dardilly - Ecully - Francheville - Sainte Foy lès Lyon - Givors - Grigny – Lyon 7° - Feyzin - Lyon 9° - Saint Genis Laval - Gestion locative, administrative et technique des aires d'accueil des gens du voyage de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les accords-cadres de prestations de services - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Dercamp a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2965. Monsieur Dercamp, vous avez la parole.

M. le Conseiller DERCAMP, rapporteur, en remplacement de Mme la Conseillère RUNEL absente momentanément : Monsieur le Président, madame Runel a dû s'absenter et je présenterai donc ce rapport qui concerne la compétence de la Métropole en matière de gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Pour assurer le bon fonctionnement de ce dispositif et des 19 aires d'accueil de notre Métropole, il est proposé de poursuivre la gestion locative, administrative et technique en recourant à un prestataire auquel seront confiées les missions suivantes : accueil des usagers des aires d'accueil, gestion locative et entretien courant des aires, réalisation des travaux de réparation, comptes-rendus et remontées d'informations réguliers pour chaque site auprès de la collectivité. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Il y avait le Conseiller Gachet auparavant mais peut-être a-t-il retiré son intervention ?

M. LE PRESIDENT : Pardon, excusez-moi, l'intervention a été retirée.

M. le Conseiller COCHET : Sur ce sujet, il est important d'élaborer un certain nombre d'accords-cadres ; simplement, dans la vraie vie, ce qui compte c'est l'application de ces accords-cadres.

Nous avons attiré l'attention plusieurs fois au niveau de la Métropole sur la manière dont sont gérées ces aires d'accueil. Je prendrai simplement pour exemple ce que nous avons pu constater, nous, sur la Commune de Caluire et Cuire, à savoir en l'occurrence un certain nombre de gens qui sont référencés dans des caravanes. Il se trouve que, quelques jours plus tard, ce ne sont plus les mêmes personnes qui sont à l'intérieur des caravanes et, derrière, il y a un vrai problème de suivi par rapport à ceci.

Nous avons évoqué le rôle de l'ARTAG (Association Régionale des Tsiganes et de leurs Amis Gadjé) lors d'une précédente réunion du Conseil métropolitain où nous nous interrogeons déjà sur ce rôle mais, au-delà de ce rôle

que l'ARTAG doit tenir, je pense que la Métropole se doit, vis-à-vis des prestataires qui seront retenus, d'avoir une vigilance absolument particulière et j'espère qu'il y aura une clause également peut-être de rupture de contrat s'il n'y a pas un véritable suivi de ces aires d'accueil des gens du voyage.

Je crois que tout le monde est d'accord pour en accueillir. En tout cas, les Communes qui en reçoivent aujourd'hui le font d'une manière tout à fait normale et logique. Simplement, pour permettre le bon déroulement de ce genre de choses, il est important de pouvoir appuyer de genre de démarche.

J'insisterai également sur un point qui m'apparaît très important sur le plan social : il y a souvent des enfants qui se trouvent à l'intérieur de ces aires d'accueil et je pense qu'il devrait y avoir une incitation à la scolarisation de ces enfants, ce qui n'est pas toujours le cas et ce qui pose parfois un vrai problème pour leur développement. Donc je souhaiterais que la Métropole intègre ces éléments-là, au-delà des aspects administratifs qui sont bien sûr nécessaires.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Cochet. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DERCAMP, en remplacement de Mme la Conseillère RUNEL absente momentanément.

N° 2018-2966 - développement solidaire et action sociale - Gestion du dispositif de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des mineurs non accompagnés (MNA) - Lancement de la procédure adaptée - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la prévention et de la protection de l'enfance -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-2966. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, cette délibération consiste à la reconduction du dispositif déjà mis en place au cours du premier semestre 2018 pour la mise à l'abri et l'évaluation des mineurs non accompagnés. Ce marché avait été passé pour accélérer la procédure et la mise en place du dispositif. Il s'agit aujourd'hui de le pérenniser par un accord-cadre reconductible trois fois un an. Ce dossier a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci. Cinq minutes pour monsieur Gachet.

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président et chers collègues, cette délibération vient utilement compléter et renforcer le dispositif de premier accueil.

Le contenu de la procédure apporte quelques éléments de progrès que nous ne négligerons pas. Il soulève aussi quelques questions dans des domaines importants comme la question de l'accès aux soins, ici désignée par une formule générique mais qui doit être complexifiée afin d'intégrer accès aux droits et accès aux soins dans leur dimension la plus pratique. Nous pouvons retenir notamment la nécessité de faciliter la délivrance des autorisations de soins qui apparaît aujourd'hui comme un problème.

Mais je ne veux pas revenir sur l'ensemble des éléments techniques qui reflètent une complexité extraordinaire au regard des questions posées et des enjeux pour des jeunes en situation de grande vulnérabilité. D'autres interventions y pourvoient, je pense.

De très nombreux Départements sont confrontés depuis quelques années à une sollicitation qui vient bousculer les schémas classiques de la protection de l'enfance. Historiquement, protéger les enfants signifiait leur donner un cadre protecteur face à un environnement familial défaillant, hostile ou dysfonctionnant. Cette obligation légale a évolué bien entendu depuis que les enfants de la DDASS (direction départementale des Affaires sanitaires et sociales) sont devenus ceux du Département, puis ceux de la Métropole.

Nous avons évoqué ces questions dès le début de ce mandat et pour deux raisons : l'une concerne l'adaptation des moyens, elle est toujours d'actualité ; la seconde est au moins aussi importante pour des raisons de clarification et d'adaptation des gestes professionnels, de la pédagogie, voire des objectifs poursuivis.

La présence massive de jeunes mineurs non accompagnés, au terme de parcours difficiles, vient bousculer cela. De nouvelles disciplines naissent : cliniques transculturelles et médiations psychothérapeutiques prennent une dimension nouvelle. Les agents de l'accueil se trouvent très concrètement confrontés à des attentes nouvelles et aux difficultés qui les accompagnent. Les institutions sont contraintes d'accompagner ces évolutions sans avoir anticipé leur émergence.

Depuis le mois de juin, nous avons engagé avec votre accord, monsieur le Président, une démarche analytique et prospective ouverte à l'ensemble des acteurs pour aboutir à des propositions concrètes sur l'ensemble des questions qui se posent aujourd'hui. Plus d'une trentaine d'associations ont répondu à la proposition.

Nous sommes quelques élus à accompagner ce travail. Nous voulons mettre en pratique l'intelligence collective au-delà des slogans ; l'intelligence collective –pour que les mots conservent un sens– c'est de faire en sorte que ceux qui se côtoient sans se rencontrer dans l'action se parlent et échangent au-delà de leurs différences. L'exercice est d'une grande densité, il réussit grâce à une mobilisation exceptionnelle des professionnels, des bénévoles et des militants.

Construire cette dynamique n'est pas simple. Elle est confrontée à des oppositions qu'il faut dépasser parce que certains considèrent que cette démarche n'est pas nécessaire –tout va très bien– alors que d'autres sont persuadés qu'elle ne sert qu'à masquer que tout va mal.

Nous avons, dans un premier temps, rencontré l'ensemble des acteurs, des professionnels jusqu'aux militants. Cette réunion inédite aurait pu souffrir de quelques entraves. Elle a finalement eu lieu et permis de voir la diversité mais aussi la complémentarité des métiers de l'accueil et de l'hébergement, la diversité aussi des actions solidaires, indispensables en l'occurrence.

Un premier atelier a suivi, qui nous donne aujourd'hui une image précise, des manques, parfois des dysfonctionnements, mais surtout qui permet, après avoir dressé un diagnostic partagé, d'aborder les réponses possibles.

Un deuxième atelier a permis d'aborder les questions de santé et de santé mentale qui revêtent, dans ce domaine, une importance particulière. Là encore, des propositions d'actions s'esquissent. C'est dans cette ligne qu'un troisième atelier aura lieu dans les prochaines semaines et nous serons en mesure, avec l'ensemble de celles et de ceux qui se seront mobilisés, de vous soumettre une série de propositions.

Je ne vais pas m'étendre sur le contenu de ce qui fera l'objet d'un rapport argumenté. Simplement, je voudrais rappeler l'importance qu'il y a à accepter la complexité d'une situation, qui certes réclame des moyens mais qui nécessite impérativement une cohésion des acteurs, le respect pour celles et ceux qui chaque jour, sur le terrain, sont confrontés à ce qu'il y a de pire, une attention particulière aux jeunes qui sont concernés et nous constatons que les plus vulnérables sont toujours ceux qui échappent à notre vigilance, y compris dans les solidarités citoyennes, un souci de vigilance devant la souffrance psychique si présente chez beaucoup d'entre eux.

La responsabilité de notre collectivité est engagée, ce qui signifie aussi que la responsabilité de chacun d'entre nous l'est aussi. Le mouvement que nous avons initié continue de mobiliser parce qu'il contribue à apaiser les tensions nées des spécificités d'engagements qui ne se parlent pas. Il met à jour les difficultés et préoccupations partagées pour enfin permettre de formuler des objectifs partagés. Mieux encore, cette dynamique nous conduit à sortir d'une logique exclusive de moyens pour parler enfin d'objectifs. C'est à ce prix que les projets deviennent réalistes.

Or, en l'espèce, l'objectif est de résoudre les questions qui sont posées. Le déni est une entrave au progrès et l'indignation ne peut être moteur qu'à la condition qu'elle génère des projets et, pour cela, quel que soit notre positionnement, avoir –selon la formule de Pierre Rosanvallon– l'intelligence de nos indignations, celle qui permet de construire l'avenir sur les difficultés énormes rencontrées dans le présent, est une obligation morale du politique et nécessaire pour les jours qui viennent.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Gachet. Quinze minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Mesdames, messieurs les élus, le groupe GRAM ne votera pas cette délibération qui nous est proposée ce soir concernant la mise à l'abri, l'évaluation et l'orientation des mineurs non accompagnés.

Que dit cette délibération ? Elle nous propose de reconduire sur trois ans un dispositif qui existe depuis avril 2018, suite au premier appel à projets lancé par la Métropole. Elle nous propose, et sans bilan, de continuer à externaliser la compétence de la Métropole en choisissant un prestataire pour mettre à l'abri des jeunes se déclarant mineurs et évaluer leur situation. Par rapport à l'appel à projets précédent, elle prévoit certes 10 % de places en plus en cas de période de crise, c'est-à-dire en cas d'une arrivée plus importante de jeunes à un moment donné. Elle indique également un marché dont le seuil de dépenses maximal annuel excède d'un million d'euros le plafond qui était en cours lors du marché précédent.

Mais, encore une fois, cette délibération ne dit pas la vérité des choses. Elle ne dresse pas un bilan sincère de la situation et ne propose aucune amélioration réelle.

Je vais commencer tout de suite par l'argument de l'augmentation des moyens. Vous nous proposez un plafond de dépenses supérieur –je le disais- d'un million d'euros au plafond du précédent marché en le présentant comme un effort important de votre part. D'une part, il s'agit d'un plafond de dépenses et nous ne sommes donc pas sûrs que ce plafond sera atteint ; donc l'augmentation d'un million d'euros est une hypothèse. D'autre part, ce plafond est annoncé pour les trois années à venir ; cela veut dire que, d'ores et déjà, vous nous annoncez un gel des dépenses sur l'accueil des mineurs pendant trois ans, et ce, quelle que soit la situation à venir. Nous n'approuvons pas ce gel programmé.

Enfin, la notion de l'importance du million d'euros est bien relative : quand je m'émeus ici que l'on consacre un million d'euros pour télésurveiller les bâtiments vacants de notre Métropole, et ceci par an, peu d'élus embrayent pour dire que un million d'euros c'est beaucoup. Par contre, un million d'euros pour secourir des enfants mineurs migrants, parfois de moins de 15 ans, parfois des filles, cela paraît beaucoup.

Je vais poursuivre par un autre chiffre qu'avance la délibération : 1 000 mineurs non accompagnés sont pris en charge au titre de l'ASE (Aide sociale à l'enfance) au 31 décembre 2017, 1 000 mineurs non accompagnés pris en charge par rapport à 1,5 million d'habitants dans notre Métropole. Ce rapport permet de relativiser l'effort que nous avons à mener. Et la délibération enchaîne en précisant que 1 000, c'est plus qu'en 2016 et moins qu'en 2018. Cela veut dire que notre Métropole s'émeut d'attirer de plus en plus de jeunes mineurs étrangers. Mais quoi ?

Monsieur le Président, il est bien dans votre projet de rendre la Métropole attractive, il faudrait qu'elle ne le soit que pour les riches, que pour celles et ceux que nous voulons bien, dans la droite ligne de l'immigration choisie chère à messieurs Valls puis Collomb, avec ceux qui ont vocation à s'intégrer et les autres ? Les autres à qui l'on coupe l'eau des fontaines et à qui on ferme l'accès aux douches pour être sûr qu'ils ne s'attardent pas et migrent ailleurs.

Un territoire attractif l'est pour les chefs d'entreprises, les cadres, les artistes, les bobos, les familles, les étudiants, les salariés, les artisans ; il l'est aussi pour les plus vulnérables et les plus pauvres qui espèrent trouver protection, possibilité de poursuivre des études, possibilité de travailler et ils y ont droit. Ils y ont d'autant plus droit quand ils sont mineurs.

Et j'en viens à mon troisième point : la protection de l'enfance due à tous les mineurs, quelle que soit leur nationalité et leur origine, comme le précise l'article L 112-3 du code de l'action sociale et des familles –je cite– : "La prise en charge des mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille relève, quelle que soit leur nationalité ou leur origine, de la compétence des Départements". Monsieur Kimelfeld, quand vous avez créé avec messieurs Collomb et Mercier la Métropole de Lyon, vous saviez bien qu'elle reprendrait sur son territoire toutes les compétences du Département et qu'à ce titre, vous auriez la responsabilité et la compétence de la protection de l'enfance.

Malgré nos alertes répétées, la Métropole de Lyon n'exerce pas pleinement sa compétence légale en matière de protection de l'enfance en danger. La situation ne cesse même de se dégrader depuis plusieurs années, avec un service de l'aide sociale à l'enfance notoirement insuffisant en termes de places, de personnel et de moyens alloués.

La venue des mineurs non accompagnés, originaires pour la grande majorité d'Afrique subsaharienne, n'est pas la cause de cette dégradation de la situation. Leur venue ne fait que mettre en lumière l'insuffisance chronique et installée de notre politique publique en matière de protection de l'enfance. Les MNA (mineurs non accompagnés) sont –comme ils le disent eux-mêmes– des enfants du monde, des enfants comme les autres, si ce n'est les épreuves qu'ils ont traversées souvent dans leur pays, toujours durant leur périple jusqu'en France et, comme les autres, ils doivent bénéficier de la protection qui leur est due.

Alors pourtant, il y a plusieurs années, face à des arrivées de plus en plus fréquentes de jeunes venus d'ailleurs, les Départements ont voulu se protéger et ont tiré la sonnette d'alarme en soulignant que tous les jeunes se déclarant mineurs isolés sur le territoire étaient sans doute isolés mais pas toujours forcément mineurs. Il n'est pas facile en effet d'évaluer la minorité ou la majorité d'un jeune, d'autant que les questions d'état civil et d'âge ne sont pas envisagées de la même manière en Afrique qu'en Europe. D'autre part, après avoir traversé plusieurs pays, le désert, la mer, après avoir été emprisonnés parfois en Lybie ou en Algérie, les jeunes n'ont souvent pas ou plus de papiers d'identité quand ils se présentent à nous ou des papiers en très mauvais état.

Aussi, l'État a voulu mettre en place un dispositif d'évaluation de la situation du jeune migrant qui arrive sur le sol français. Est-il isolé, est-il mineur ? Mais pour assurer justement la protection due à l'enfance, l'État a strictement explicité et encadré ce dispositif d'évaluation via la circulaire ministérielle du 31 mai 2013, la circulaire interministérielle et l'arrêté de 2016.

Que disent ces circulaires qui encadrent le dispositif d'évaluation des jeunes migrants quand ils arrivent sur le territoire ? Elles énoncent tout d'abord un principe –bien trop battu en brèche– : la présomption de minorité. Le jeune est présumé mineur et c'est aux collectivités de réunir les preuves de son éventuelle majorité. Elles disent que tout jeune qui se déclare mineur sur un territoire doit être mis à l'abri immédiatement, et ce, sur le territoire d'arrivée du jeune. C'est la loi. Elles disent ensuite que, pendant cette période de mise à l'abri où le jeune a pu se poser un peu, le Conseil général –chez nous le Conseil métropolitain– du lieu où le jeune se déclarant mineur isolé

en danger a été repéré ou s'est présenté, le Conseil général ou la Métropole procède à l'évaluation de sa situation, et ce, conformément à l'article 226-2-1 du code de l'action sociale et des familles.

Donc quand j'entends dans mon Conseil d'arrondissement ou en commission d'action sociale que ce n'est pas à nous de le faire, que l'État devrait mieux jouer son rôle en matière d'évaluation des jeunes, qu'il faudrait orienter les jeunes ailleurs pour l'évaluation, c'est faux : l'État a délégué depuis 2013 cette évaluation au territoire où le jeune s'est présenté pour la première fois.

J'en reviens à l'attractivité. On peut d'autant moins demander à l'État de faire plus que ce dernier finance la mise à l'abri et l'évaluation des jeunes qu'il a délégués aux Départements, et ce, sur une base forfaitaire identique partout sur le territoire : 250 € par jour, par enfant, sur une durée de cinq jours. Je suis d'ailleurs un peu étonnée que cet apport de l'État n'apparaisse pas dans la délibération.

Je voudrais savoir aussi si les 120 jeunes évalués en juillet par Forum réfugiés, les 140 jeunes évalués par Forum réfugiés en août vont être facturés à l'État sur la base des 1 250 € par jeune, sachant qu'ils n'ont pas bénéficié de la prise en charge légale. Et je voudrais savoir également, monsieur le Président, si la MEOIE (Mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers) par le passé, facturait à l'État une prestation qu'elle n'effectuait pas dans les conditions ; je poserai la question au Préfet mais j'aimerais que vous puissiez me répondre.

Si, au terme des cinq jours, la minorité est établie, le jeune doit être orienté vers une structure adaptée à son âge, ses problématiques et là, en effet, il doit y avoir une répartition de l'effort sur le sol national et là, en effet, d'autres Départements doivent accueillir. Et oui, l'Etat doit jouer un rôle de coordination. Si au terme des cinq jours de mise à l'abri, la minorité n'a pu être établie, si l'évaluation doit être poursuivie, le Président du Conseil général –de la Métropole, ici– doit saisir le Procureur de la République pour que ce jeune lui soit confié par ordonnance de placement provisoire. Voilà ce que dit la loi, elle s'impose à tous les Départements et elle s'impose à notre Métropole.

Or, que se passe-t-il aujourd'hui et que proposez-vous de reconduire par cette délibération ? Premièrement, les jeunes qui arrivent sur notre territoire et se déclarent mineurs ne sont pas mis à l'abri immédiatement. Les mineurs, y compris des filles, y compris des moins de 15 ans, sont laissés sans protection à errer dans les rues. Je suis allée rencontrer Forum réfugiés. En effet, Forum n'accueille pas les filles, c'est dans leur contrat, n'accueille pas les moins de 15 ans ; ils vous font des signalements et ces signalements ne sont pas suivis d'effet : les jeunes de moins de 15 ans et les filles restent à la rue quand il n'y a pas de place à l'IDEF (Institut départemental de l'enfance et de la famille) et c'est totalement inadmissible !

Les jeunes donc ne sont pas immédiatement mis à l'abri. Ils donnent leurs nom, prénoms, date de naissance, pays d'origine, papiers d'identité s'ils en ont, puis un rendez-vous leur est donné. Cet été, les rendez-vous portaient sur dix jours –en période normale, quatre ou cinq jours– ; en attendant ils restent à la rue.

Quand la confirmation de minorité nécessite plus de cinq jours de recherches et de démarches, le jeune, s'il a de la chance, reste coincé dans le lieu d'accueil de Forum réfugiés, soit, s'il a moins de chance –et c'est le cas pour le plus grand nombre–, il reste encore des jours et des jours à la rue parce qu'en effet, sur notre territoire, le Procureur de la République ne prend pas d'ordonnance de placement provisoire. Est-ce qu'il ne le veut pas ou est-ce que vous ne le sollicitez pas, monsieur le Président, ainsi que la loi le prévoit ?

Quand le jeune vient au rendez-vous qui lui a été donné dix jours auparavant, là non plus rien ne se passe comme la loi le prévoit. D'une part, parce que l'évaluation de sa situation n'est toujours pas précédée de la mise à l'abri, il n'a pas le temps de se poser ni de se reposer ; il a dormi à la rue parfois donc dix ou douze nuits ; il n'a eu qu'un repas par jour à midi –et encore grâce à l'effort conjugué de la Ville de Lyon et du Secours populaire– ; il n'a pas eu accès aux soins –comme monsieur Gachet le soulignait–. C'est donc dans ces conditions d'extrême précarité qu'il va passer son évaluation, avec la fatigue et le stress que l'on peut imaginer et où l'évaluateur ou l'évaluatrice lui posera des questions pour vérifier ses propos. Ensuite, cette évaluation ne se fait pas non plus grâce à un regard croisé et pluridisciplinaire de l'équipe d'accueil, comme c'est dit dans la loi. Elle le fait par une évaluatrice, dans un bureau, lors d'un entretien de 45 minutes à 2 heures. Et quand il y a besoin d'un interprète, la traduction se fait par téléphone.

Tout cela pour dire que non seulement la loi n'est pas respectée mais que Forum réfugiés ne respecte pas non plus le cahier des charges que nous lui avons délégué. La présomption de minorité qui est prévue par le législateur n'est pas respectée non plus. Alors qu'il revient à la Métropole de prouver que le jeune est éventuellement majeur, on va lui demander de prouver sa minorité avec des critères d'évaluation qui ne sont pas clairs ni identiques selon les jeunes et surtout selon les évaluateurs : quand un jeune a des papiers, originaux qui plus est, on va lire dans des rapports d'évaluation : "Le jeune présente des papiers mais son récit est stéréotypé et son apparence physique ne correspond pas à un jeune de moins de 18 ans" ; quand un jeune a un récit cohérent mais pas de papiers d'identité, on va lire : "Le récit du jeune est cohérent mais il n'a pas de papiers". Et, dans tous les cas, c'est un avis défavorable qui est donné à la prise en charge. Et souvent, quasiment à chaque fois, pour étayer un avis défavorable, l'évaluation inclut l'apparence physique du jeune. Ce critère de l'apparence physique est parfaitement discriminatoire et aléatoire.

Cet été, 147 jeunes ont été accueillis dans un lieu de répit provisoire ouvert sur le premier arrondissement, 147 jeunes qui n'ont pas obtenu de mise à l'abri et dont l'évaluation s'est faite dans des conditions non réglementaires que je viens de décrire.

Cette situation entraîne notre Métropole dans une situation d'illégalité complète, celle que vous nous proposez de reconduire pour trois ans.

Mes chers collègues, notre responsabilité éthique et pénale est engagée. Ne plus être en première ligne grâce à l'externalisation de nos missions et le fait de le confier à Forum réfugiés ne veut pas dire, pour nous, être moins responsables. Allons-nous nous engager ensemble à assurer sans délai nos missions de protection de l'enfance et de mise à l'abri des mineurs ? Allons-nous procéder à une évaluation de la situation pendant cinq jours de mise à l'abri et de manière réglementaire ? Allons-nous faire appel à des ordonnances de placement provisoire via le Procureur compétent ?

Monsieur le Président de la Métropole, mesdames et messieurs les élus, élus de la République, nous ne pouvons en ignorer les lois, en matière de l'enfance encore plus, et nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une obligation de moyens, de toute manière insuffisants, mais c'est bien d'une obligation de résultats que nous nous devons d'obtenir et de mettre en œuvre. Il en va de notre dignité d'élus, de citoyens et d'adultes.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Perrin-Gilbert. Cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller délégué JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération devra nous permettre de franchir une étape sur cette question sensible qu'est la situation des mineurs isolés non accompagnés, bien souvent à la rue. Ces mineurs isolés relèvent de la politique métropolitaine de l'aide à l'enfance et cette politique vient compléter celles déjà mises en œuvre à l'égard des populations françaises comme étrangères sur tous les volets de notre action sociale : logement, hébergement d'urgence, handicap, insertion, solidarité, santé.

Tels qu'ils sont définis dans notre délibération, les mineurs isolés constituent une question relativement nouvelle à laquelle sont confrontés certains territoires de notre pays. Le nombre de ces mineurs est en perpétuelle augmentation : pour 2018 –et l'année n'est pas terminée–, il est dénombré par les services concernés 728 arrivées, pour 483 à fin 2017 et 329 à fin 2016 ; et en ce mois d'août, ce sont 54 nouveaux arrivants MNA recensés. Il y a ceux qui sont recensés plus tous les autres.

Ces flux ont nécessité de la part de la Métropole l'augmentation importante du nombre de personnes chargées de l'accueil, de l'évaluation et de l'accompagnement et il est probable que cette augmentation reste encore insuffisante. À ce stade, il est nécessaire d'ailleurs de remercier nos personnels, à la tâche difficile, tant il faut faire preuve d'écoute, de bienveillance, de patience, parfois aussi de fermeté et de courage, bref de professionnalisme. Merci donc à madame Veydarier et à ses équipes.

Forum réfugiés, qui a des capacités d'accueil et une grande expérience, assure maintenant la phase administrative d'accueil de cinq jours pour l'évaluation des situations des jeunes, puis la phase judiciaire pour la décision. Mais les capacités d'accueil de l'hébergement d'urgence étant toutes saturées dans notre métropole, nous mesurons l'ampleur du problème auquel nous sommes confrontés : après les cinq jours, qu'arrive-t-il ? Et ce problème c'est celui de l'accueil, qui devrait être inconditionnel et auquel ces jeunes ont droit.

Notre Métropole prend de plus en plus et peut-être de mieux en mieux sa part dans cette affaire, même si cela reste évidemment insuffisant, nous en avons conscience. En évaluant toutes les charges directes et induites, nous sommes passés de 37 M€ en 2017 à 50 M€ actuellement, en augmentant d'autant donc le budget de l'enfance ; ce n'est pas du redéploiement, c'est une augmentation nette des moyens financiers dédiés.

L'État, dont c'est pour une part aussi la responsabilité, n'a pas encore pris toute la mesure des enjeux et exigences pour faire face correctement au problème humain et social posé à nos collectivités. Notre groupe demande d'ailleurs à ce que les dépenses dédiées aux MNA soient totalement sorties de la contractualisation récente avec l'État sur le taux de 1,19 % de hausse tolérée de nos dépenses de fonctionnement.

Alors que la période hivernale approche, freinée par la chaleur ambiante qui n'est pas sans poser des problèmes sanitaires, de nouveaux dispositifs sont nécessaires. C'est pourquoi le groupe Lyon Métropole gauche solidaires avance quelques propositions et vous les soumet, monsieur le Président, comme à notre assemblée.

D'abord, il est urgent –nous semble-t-il– d'interpeller l'État et le Gouvernement sur leurs responsabilités en augmentant les moyens dédiés ainsi que ceux accordés aux collectivités qui sont en première ligne.

Ensuite, pouvez-vous nous confirmer, monsieur le Président, le montant des aides directes pour la Métropole issues de l'accord passé entre l'association des Départements et le Gouvernement, qui est un accord récent ?

Enfin, notre Métropole faisant partie des dix territoires pilotes, appelés "territoires démonstrateurs", dans la lutte contre la pauvreté, il nous semble opportun de vous proposer dans ce cadre-là, monsieur le Président, la mise en place par notre assemblée d'une mission chargée de travailler, avec les élus bien sûr et tous les acteurs ayant les compétences en la matière, en y intégrant l'action dont nous a fait part brièvement notre collègue André Gachet, pour :

- approfondir cette question –nos échanges ici en montrent la nécessité– ;
- procéder à des échanges d'expériences ;
- contribuer à mobiliser acteurs et décideurs ;
- élaborer de nouvelles propositions et procéder à de nouvelles réalisations, tant en ce qui concerne les moyens que les manières de faire.

L'arrivée des MNA restera dans notre pays et à Lyon, encore pendant longtemps, un sujet important et durable pour la France et notre collectivité. Nous devons donc nous organiser pour accueillir ces jeunes et bien les traiter, comme le veut la loi internationale mais aussi selon nos valeurs françaises.

Notre délibération est une pierre dans cet édifice, qu'il faudra renforcer, qu'il faudra continuer et nous la votons avec satisfaction.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Jacquet. Cinq minutes pour le groupe Europe-Ecologie les Verts et apparentés.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, dans cette délibération, il s'agit de poursuivre le dispositif assuré par Forum réfugiés depuis avril pour l'accueil des mineurs non accompagnés. Le nouvel opérateur sera le même ou pas.

Nous souhaitons d'abord insister sur la situation des jeunes concernés : ceux et celles –les filles sont moins nombreuses mais leur part a augmenté cet été– qui arrivent ici ont eu un parcours très difficile, ils n'ont pas toujours fait le choix de quitter leur pays d'origine ou, s'ils l'ont fait, c'est qu'ils ne se voyaient pas d'avenir pour des raisons socio-économiques, de violences ou de maltraitements familiales, d'impossibilité d'étudier dans des pays où les politiques publiques d'éducation et de solidarité sont défailtantes voire inexistantes. Ajoutons, concernant les jeunes arrivant à Lyon ou dans d'autres villes de France, qu'ils ont fait un voyage éprouvant, notamment les jeunes d'Afrique subsaharienne, qu'ils ont souvent vécu des épreuves terribles en Lybie (travail forcé, menaces, agressions, viols, etc.).

Et nous savons que les migrations vont se poursuivre : ni la loi inique Asile et immigration en France ni l'attitude de l'Europe fustigeant les migrants et leur refusant un accueil digne ne les empêcheront de venir, tant que les inégalités nord-sud se creuseront. Et cela va s'accroître avec les crises économiques, alimentaires, sanitaires, environnementales, avec le dérèglement climatique et son lot de sécheresses, déforestations ou inondations qui continueront à générer des millions de migrants climatiques.

Alors, dans ce contexte mondial complexe, nous devons assumer nos responsabilités, celles qui incombent à l'Etat. Et là, il n'est pas au rendez-vous : le Président Macron peut faire des leçons de morale à l'Italie mais la France fait à peine mieux, avec des discours inacceptables, totalement excessifs et malsains, sur les prétendues –je cite– "perte d'identité" ou "submersion migratoire". La Métropole fait sa part en prenant en charge des centaines de mineurs mais d'autres sont encore au bord du chemin et nous devons y remédier.

Certes, les travailleurs sociaux de la Métropole, de Forum ou des structures partenaires ont des missions difficiles auprès des jeunes en détresse ; nous saluons leur professionnalisme et leur engagement et savons qu'ils font au mieux avec les moyens alloués. Mais, pour autant, même si notre collectivité a augmenté les moyens humains et financiers cette année –et c'est très bien–, cela ne permet pas de répondre aux besoins de tous les mineurs qui se présentent. De nombreuses associations, des collectifs, bénévoles, citoyens solidaires oeuvrent aussi pour aider ces jeunes, les héberger, les soigner, les accompagner dans le dédale des démarches (de soins, de scolarisation, d'accès aux droits, etc.). Toute cette mobilisation institutionnelle, associative et citoyenne devrait conduire à ce que ces actions, ces énergies, ces volontés permettent une co-construction des dispositifs, afin que tous les jeunes qui arrivent dans un grand dénuement bénéficient de l'aide à laquelle ils ont droit dans le cadre de l'application des droits humains des conventions internationales.

Avec le dispositif de la délibération proposée, nous approuvons bien sûr l'allongement de la durée sur trois ans car les besoins vont perdurer. Nous approuvons aussi l'augmentation à 30 places, voire à 39 si besoin. Mais cela ne règlera pas l'engorgement actuel et futur de la sortie du centre d'hébergement sur cinq jours. Alors, bien sûr, il doit y avoir une démarche nationale pour que les jeunes soient accueillis dans des départements aujourd'hui moins sollicités ; et cela doit se faire dès leur arrivée ou dès leur reconnaissance de minorité, avant qu'ils ne commencent à se créer des réseaux ici. Des démarches sont entreprises en ce sens auprès du Procureur.

Il reste que la Métropole n'offre pas suffisamment de places, ni pour les jeunes qui seront admis à l'ASE à l'issue des cinq jours ni pour ceux qui ne le seront pas et qui ne doivent pas retourner à la rue dans l'attente d'un recours

ou d'une autre procédure comme une demande d'asile après l'échec du recours. La mise à l'hôtel est une solution provisoire, elle doit être réellement de courte durée car le jeune y est peu accompagné, d'autant que la cohabitation à plusieurs dans une petite chambre n'est pas toujours simple. Le placement dans des maisons d'enfants à caractère social (MECS) est une des solutions. Mais tous les mineurs isolés ne relèvent pas de telles structures, d'autant que les places occupées par les MNA privent d'autres enfants qui en ont besoin. Donc nous devons travailler collectivement à des solutions pour l'après-évaluation ; deux pistes par exemple :

- désigner systématiquement un référent pour chaque jeune, pour l'orienter et l'accompagner dans toutes ses démarches et notamment l'ouverture des droits aux soins (la CMU –couverture maladie universelle–) car cela ne peut pas être fait dans les cinq jours de l'évaluation et qu'il y a des problématiques de santé mais aussi pour l'évaluation scolaire et toute autre démarche ; le référent pourrait être désigné auprès de nos partenaires associatifs en convention et pas seulement dans nos services ;

- autre piste : créer des places d'accueil dans des structures ad'hoc et un accompagnement adapté, des appartements partagés ou des structures (en dur ou en modulaires), avec un encadrement moins lourd que les MECS –qui, de ce fait, serait moins coûteux–, le développement de l'hébergement citoyen avec un engagement signé par les ménages accueillants sur la base d'une charte ou d'un protocole –là encore, des associations savent faire cela–.

Pour assumer tout cela, des moyens supplémentaires sont nécessaires, nous en sommes bien conscients. Côté Métropole, avec des moyens humains pérennes, mais aussi côté État : le Gouvernement ne peut pas laisser les collectivités seules face à l'ampleur des besoins et, en plus, après le pacte de contractualisation très contraignant qu'il nous a imposé sur les dépenses de fonctionnement. L'État doit augmenter ses moyens humains et financiers de la Justice pour réduire les délais de traitement des dossiers, pour l'Education nationale pour ouvrir plus de classes spécialisées mais aussi, pour l'hébergement des jeunes dont la situation est en attente, il faut mettre en place des solutions d'hébergement peut-être co-financées ; travaillons-y !

Pour conclure sur ce sujet difficile, les volontés et les propositions ne manquent pas et nous souhaitons vraiment que la Métropole renforce les actions avec ses partenaires, notamment dans la suite du travail d'échanges que vous avez confié à notre collègue André Gachet. Nous verrons tout à l'heure, avec la démarche Logement d'Abord, que nous sommes en train d'inventer de nouvelles manières de travailler en partenariat avec des plates-formes et autres. Nous, nous souhaitons que la Métropole améliore ses dispositifs avec ses partenaires et notre groupe continuera à y travailler de manière constructive.

Nous voterons favorablement cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicains.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, chers collègues, alors que nous abordons cette délibération, je voudrais rappeler combien le contexte politique national pèse sur notre discussion, notamment la loi Asile et immigration qui est identifiée très largement comme une loi qui affaiblit les droits et garanties des étrangers, accentue la mise sous contrôle et la difficulté à faire respecter leurs droits pour les demandeurs d'asile et nous éloigne un peu plus des valeurs de solidarité, de fraternité que la France devrait porter au regard de nos traditions républicaines comme du droit international. Et cette loi pèse d'autant plus ici que son maître d'œuvre est le Ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, et que personne ne peut ignorer que ce qu'il dit là-haut c'est aussi ce qu'il a porté ici et que cela pèse aussi dans la situation et dans notre discussion.

Un mot sur le contexte international : ceux qui affrontent et risquent pour leur vie, notamment en méditerranée, ceux qui affrontent l'avidité des passeurs, les nuits sans abri ne le font pas par choix, ils le font parce que la guerre et la misère les poussent hors de leurs pays et que, bien souvent, ils ne peuvent pas faire autrement. La France ne joue pas aujourd'hui un rôle positif pour la paix, pas plus qu'elle ne tient sa place, à la hauteur de ses moyens, dans les actions de solidarité internationale, de co-développement, de coopération solidaire. Notre diplomatie a d'ailleurs perdu beaucoup de sa légitimité et de son autorité. Nous devons marcher sur nos deux pieds : bien accueillir, dans la dignité et la fraternité et travailler au développement et à l'autonomie de tous les pays qui en ont besoin.

Nous avons pris connaissance de cette délibération avec impatience parce que nous savons que ça va mal, nous savons que c'est compliqué, nous savons que c'est beaucoup de souffrance humaine, que c'est aussi beaucoup de travail pour nos agents et nous avons l'espoir que cette délibération pourrait permettre de sortir de la situation indigne que nous constatons. Car la colère des associations est grande au regard des expulsions traumatisantes de familles, de jeunes, d'enfants, de lieux et de bâtiments métropolitains sans qu'aucune solution ne leur soit proposée. Les témoignages affluent entre inquiétude et solidarité devant ces jeunes, parfois si près de l'enfance, laissés dans la rue, errants, soumis à la précarité et à l'insécurité car nous savons tous que la rue n'est pas sûre.

Chacun sait que le meilleur moyen d'empêcher l'occupation illicite de lieux et de bâtiments métropolitains, ce n'est pas les 1,8 M€ dépensés pour les protéger mais c'est de mettre à disposition, dans la transparence et dans des décisions prises ensemble, des hébergements dignes, en nombre suffisant.

Cette délibération nous laisse donc sur notre faim, pour une part. D'abord, il y a une question de fond : elle n'exprime pas de philosophie quant à l'accueil des mineurs étrangers, elle justifie l'ensemble de ce qui est dit par rapport à la conformité à la loi.

Or, vous savez que des questions essentielles sont posées quant à l'instruction des dossiers : les examens médicaux, la présence de traducteurs quand le jeune est reçu, le devenir ensuite de ces jeunes qui, pour beaucoup, sont encore des enfants, les outils et les moyens qui sont mis à la disposition pour faire respecter leurs droits, puisque nous sommes confrontés à cette contradiction : alors que tout devrait concourir à ce qu'on les protège, ce sont eux qui doivent faire la démonstration de ce à quoi ils ont droit.

Autrement dit, ces mineurs sont-ils suffisamment protégés ? Dans quel sens voulez-vous travailler ? Cette délibération ne répond en rien à toutes ces questions.

L'externalisation renouvelée pose question. D'une part, elle démontre, pour partie, l'affaiblissement des services publics – c'est une première chose – et nous nous interrogeons sur les conditions qui pourraient permettre que le service public assume directement sa mission. Évidemment, dans la situation d'un Gouvernement qui annonce la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires dont 70 000 dans les collectivités locales, le fait de poursuivre dans l'externalisation interroge. Nous sommes attentifs à l'urgence qui pourrait justifier d'ailleurs l'externalisation, sauf que tous ceux qui interviennent auprès des publics concernés, et notamment les associations, sont unanimes à considérer que les propositions de cette délibération, même si elles sont en hausse par rapport à l'existant, sont insuffisantes pour répondre aux besoins et ne feront que reproduire la situation présente. Donc on externalise et on ne répond pas pour autant aux besoins.

Enfin, j'ai entendu ce que disait notre collègue Gachet, monsieur le Président, mais nous sommes tout de même interrogatifs que nous arrivions au vote sur cette délibération sans que les différentes associations qui interviennent – et qui parfois assument des responsabilités de solidarité que nous devrions assumer – ne soient pas convaincues, ne soient pas associées et considèrent que cette délibération ne fait pas le poids.

C'est pourquoi, en l'état de la discussion, nous ne voterons pas cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe La Métropole autrement.

Mme la Conseillère LE FRANC : Monsieur le Président, cette délibération est un premier pas nécessaire dans une meilleure prise en compte des mineurs non accompagnés.

Premier pas intéressant qui nous permettra de mieux exercer notre compétence de protection de l'enfance et donc une meilleure prise en compte de la fragilité et des durs parcours de vie de ces enfants, de ces adolescents, de ces jeunes.

Premier pas à ancrer dans nos pratiques car si des jeunes affrontent les dangers des routes de l'exil, ayant pour certains – comme on l'a déjà dit – subi l'esclavage, la mort d'êtres chers pendant un trajet, la géopolitique mondiale nous prouve que ces arrivées ne vont pas se tarir, quelles que soient les lois toujours plus insupportables que d'aucuns érigent en prétendant une "submersion" imaginaire. Comment demander à des personnes, à des jeunes, qui n'ont aucun espoir là où ils vivent de ne pas tenter leur chance ailleurs, si ce n'est à nier les ressorts de l'être humain ?

C'est un premier pas cette délibération nécessaire mais loin de régler l'ensemble des questions et des problèmes comme les suites des parcours de vie de ces jeunes, notamment en termes d'hébergement et d'accompagnement, hors urgence.

Ce premier pas nous interroge aussi sur la place et la compétence de l'Etat et donc sur la politique gouvernementale en matière d'hébergement ou de droit d'asile, loin d'être à la hauteur aujourd'hui. Premier pas aussi mais qui ne prend pas en compte les citoyens qui s'engagent en hébergeant et protégeant ces jeunes.

Il nous faut donc continuer à aller de l'avant afin d'améliorer l'accueil digne de personnes qui sont aujourd'hui d'ores et déjà ici et y font leur vie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Six minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

Mme la Conseillère déléguée POULAIN : Monsieur le Président, chers collègues, nous le savons tous, la question de l'accueil des mineurs non accompagnés est un enjeu important auquel la Métropole doit faire face.

Le nombre de MNA croît de mois en mois, voire de jour en jour, et les moyens semblent insuffisants pour certains ou superflus pour d'autres. La problématique est multiple puisque essentiellement humaine, outre les enjeux politiques, juridiques et financiers. Elle concerne le flux de migrants dont ceux de moins de 18 ans, majoritairement originaires d'Afrique de l'ouest, entrés ou laissés seuls en France, sans leur famille et les filières de trafic d'êtres

humains sont légion. Les zones de conflits armés en Afrique sub-saharienne au Proche et Moyen-Orient alimentent également ces flux de populations.

La loi prévoit que les MNA soient pris en charge par les Départements avec l'ouverture de droits à la santé, à l'hébergement et à l'éducation. À Lyon, ils relèvent des compétences de la Métropole en matière de l'aide sociale à l'enfance. C'est à la Métropole donc de prendre en charge de toute urgence ce public fragile qui constitue environ 10 % du public de l'aide sociale à l'enfance. Le budget de la Métropole consacré à la protection de l'enfance est de 130 M€ dont 36 M€ consacrés aux MNA.

Ceci étant, ces jeunes arrivent dans notre pays, dans nos territoires et la Métropole se doit de trouver des solutions au titre de l'ASE. Face à l'augmentation ces dernières années, un dispositif d'accueil des mineurs isolés a été mis en place à la Métropole de Lyon. En vertu de la loi, la prise en charge de tout mineur est inconditionnelle.

Pour ce faire, les jeunes doivent être évalués par la MEOMIE, déjà submergée et saturée. Elle peine à répondre à l'afflux croissant des demandes : 349 personnes en 2015, 613 en 2016 et plus de 1 000 en 2017, selon les chiffres des services.

Reconnus mineurs isolés, ces jeunes sont ensuite dirigés vers les services d'aide à l'enfance et sont alors logés, nourris et scolarisés. Ils peuvent donc accéder à une protection pour aujourd'hui et après leur majorité. Sinon, après avoir été entendus et selon l'orientation, ils intègrent le parcours des migrants demandeurs d'asile et seront pris en charge dans les dispositifs existants en la matière. À défaut, ils seront convoqués par la Police aux frontières et feront peut-être l'objet d'une obligation de quitter le territoire français.

La hausse des fraudes des majeurs (la fraude documentaire, les faux actes de naissance ou la fraude déclarative sur leur isolement familial) explique une grande partie des refus de prise en charge. Les services d'aide à l'enfance sont déjà saturés par les missions qui leurs sont confiées, d'autant plus que l'accueil des mineurs isolés demande un accompagnement spécifique en matière sociale, médicale et éducative.

Alors, oui, la Métropole travaille de concert avec les associations, des bénévoles s'impliquent chaque jour ; elle entend apporter rapidement des solutions à cette situation de crise sans précédent. Avec près d'un millier de jeunes arrivés en 2017, le phénomène a pris des proportions imprévues. Oui, c'est vrai, ces arrivées massives sont loin d'être anodines dans l'organisation et les moyens des services sociaux et, plus généralement, dans la vie des Communes. Ce sont autant de tragédies individuelles auxquelles il faut faire face.

La Métropole se préoccupe de la prise en charge des MNA de l'agglomération, devoir légal et moral. Ce principe est entièrement accepté. Mais les budgets explosent et l'effort reste très coûteux. En ce qui concerne les moyens humains, d'importants réseaux d'accueillants se mettent en œuvre autour de ces jeunes. Le renforcement des effectifs de la MEOMIE n'est pas suffisant. Il faut trouver d'autres solutions.

C'est un problème humain que seuls les budgets ne peuvent financer et résoudre. Oui, c'est vrai, il y a un manque de places, un manque de personnel. Cette pénurie impacte aussi bien l'accueil des mineurs que des majeurs et il est très difficile de trouver des solutions pérennes. Ne nous voilons pas la face, c'est vouloir résoudre la quadrature du cercle au regard de la situation géopolitique internationale.

Mais la Métropole ne baisse pas les bras et fait ce qu'elle peut avec toutes les contraintes. Soyons convaincus que les décisions prises dans le cadre de la politique d'accueil des mineurs non accompagnés sont minutieusement étudiées et qu'elles tendent à répondre à ce problème majeur.

Des progrès ont déjà été faits en matière d'accueil, les délais d'attente ont été raccourcis pour l'évaluation de l'âge, plus de 140 places ont été créées l'an dernier. Oui, des places d'urgence sont aussi ouvertes suite à des initiatives personnelles et c'est tant mieux pour ces jeunes. Mais ne reprochons rien aux décisions politiques de la Métropole qui ont mis en place des moyens humains et financiers nécessaires mais qui demeureront hélas toujours insuffisants, le problème principal étant l'anticipation impossible des arrivées.

Des associations et des bénévoles accompagnent la Métropole dans sa démarche. S'appuyer sur les associations s'avère une piste privilégiée : Forum réfugiés pour la prise en charge du premier entretien et Habitat et humanisme pour l'hébergement. Les acteurs associatifs et les travailleurs sociaux ont tous conscience de l'engorgement de la MEOMIE et font un travail remarquable dans des conditions difficiles. L'intervention de bénévoles par une démarche citoyenne est aussi décisive. Le principal enjeu est d'assurer une formation à ces jeunes. Plusieurs réseaux se mettent donc en place pour trouver des hébergements d'urgence. Les initiatives citoyennes et associatives émergent.

Bref, l'épineuse question de l'accueil des MNA ne peut pas seulement être réglée par des mesures financières. La prise en charge de ce public fragile demande une approche transversale. Il faut la mobilisation de tous les acteurs.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère RUNEL : Merci; Monsieur le Président, chers collègues, nous discutons aujourd'hui de la refonte du dispositif de mise à l'abri des mineurs non accompagnés. Un mineur isolé étranger, ou désormais connu sous le nom de mineur non accompagné ou MNA comme nous l'entendons depuis déjà 30 minutes, est un jeune de moins de 18 ans qui n'a pas la nationalité française et se trouve séparé de ses représentants légaux sur le sol français.

De sa minorité découle une incapacité juridique et de l'absence de représentant légal une situation d'isolement et un besoin de protection. Il n'existe pas de statut juridique propre aux jeunes en exil. Ces derniers se trouvent donc à un croisement relevant à la fois du droit des étrangers et, au titre de l'enfance en danger, du dispositif français de protection de l'enfance qui ne pose aucune condition de nationalité. Cette dualité imprègne l'ensemble des enjeux qui sont liés à la problématique des mineurs isolés.

Les raisons de la migration sont multiples et peuvent s'entrecroiser : crainte de persécution, situation de conflits, maltraitance, missions confiées par la famille, tentative pour retrouver un proche ayant déjà immigré ou pour fuir la misère et rechercher une vie meilleure.

Depuis déjà plusieurs années, la question de l'accueil et de la prise en charge de ces jeunes s'impose aux collectivités, au Conseil général d'abord avec la mise en place de la MEOMIE et, depuis 2015, à la Métropole de Lyon. Le nombre de prises en charge de mineurs non accompagnés est important sur le territoire de notre Métropole et augmente rapidement, de 600 en 2016, il est passé à plus de 1 400 en 2017, à tel point que le dispositif de mise à l'abri a été saturé ; et les premiers chiffres de 2018 confirment cette tendance.

Cette délibération propose d'externaliser un certain nombre de missions à un prestataire mais plus exactement de confier à un partenaire certaines prérogatives comme l'accueil, l'évaluation de la minorité et de l'isolement, l'hébergement pour une durée maximum de cinq jours et la prise en charge de ces jeunes pour leurs besoins essentiels. Ce prestataire assurera également, après décision de la Métropole, l'accompagnement des mineurs vers un lieu d'hébergement adapté défini par les services de l'État ou, à l'inverse, si le jeune n'est pas reconnu comme mineur isolé, son orientation vers les dispositifs adaptés.

Il s'agit aussi de lancer la procédure d'attribution de l'accord-cadre qui permettra donc de désigner ce prestataire pour une durée d'un an reconductible et pour un montant minimal de 890 000 € environ et un montant maximum de plus de 3,5 M€. Les moyens affectés sont conséquents parce que l'enjeu est de taille pour notre collectivité. La plupart des jeunes sont âgés de plus de 15 ans, un sur deux est reconnu mineur sur notre territoire. Ils suivent des parcours migratoires similaires à ceux des adultes et ainsi les nationalités les plus représentées d'une année sur l'autre reflètent les tendances générales des flux migratoires.

L'arrivée en France d'un mineur par voie terrestre ou maritime est souvent précédée d'un périple épuisant, tant physiquement que moralement. Le voyage a parfois duré plusieurs mois dans des conditions difficiles. Pourtant, il n'est pas inutile de rappeler ici que, comme pour une demande d'asile, il n'est demandé aucune preuve de leur minorité ou de leur situation. Il s'agit en effet, à partir d'un récit, d'un entretien, dans le respect du principe du contradictoire, d'établir des faits.

Ce nouveau dispositif nous permettra de faire face au nombre de demandes et d'assurer l'accueil de ces jeunes, l'évaluation de leur situation dans des délais raisonnables avec un accompagnement digne et adapté.

Cela ne veut pas dire, comme nous avons pu l'entendre, que la Métropole n'assume pas sa compétence de protection de l'enfance, bien au contraire. La volonté du Président est claire en la matière, comme en témoigne son initiative de mettre en place des groupes de travail sur différentes thématiques. Ces groupes réunissent associations, professionnels, bénévoles engagés et militants, avocats et auxquels André Gachet, Béatrice Vessiller et moi-même participons. Cela permet, dans un premier temps, d'échanger, de partager des informations, d'entendre les remontées de terrain, les difficultés rencontrées et d'élaborer des propositions qui seront prochainement présentées à la Vice-Présidente et au Président.

Aussi, c'est pour l'ensemble de ces raisons, loin des polémiques et des récupérations politiciennes, que le groupe Socialistes et républicains métropolitains soutient la démarche engagée par l'exécutif et votera ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère NACHURY : Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, la délibération dont légitimement nous débattons longuement propose d'autoriser la signature d'un accord-cadre à bons de commande pour la gestion d'une partie de la prise en charge des mineurs non accompagnés.

Au-delà de l'aspect procédure, cette délibération permet d'aborder le complexe et difficile sujet des jeunes étrangers arrivant sans famille sur le sol français.

Sujet complexe parce qu'à la convergence de deux politiques, celle de l'aide sociale à l'enfance et celle de l'asile et de l'immigration ; l'une relève de la Métropole, l'autre de l'État, plus particulièrement du Ministère de l'Intérieur.

Sujet difficile parce que concernant des jeunes qui, venus par terre ou par mer, ont une lourde histoire. Mais il faut être honnête, toutes les histoires ne sont cependant pas identiques et il nous a été rappelé, par exemple, que beaucoup de ces jeunes venaient de Guinée ou de Côte d'Ivoire.

La commission développement solidaire et action sociale a permis d'avoir des informations et d'échanger sur notamment le bilan de presque six mois de fonctionnement de la délégation faite à Forum réfugiés pour la prise en charge de certaines de nos missions.

Recourir à un prestataire pour mettre à l'abri, évaluer et orienter des mineurs en danger écorne un peu le rôle de chef de file de la protection de l'enfance qui est celui de la Métropole. Mais s'agissant d'un public spécifique et dont le nombre –multiplication par deux d'année en année– devient un vrai défi pour l'Institution, on peut néanmoins le comprendre et l'admettre si cela se limite à ce que l'on pourrait nommer "urgence et instruction". En tout état de cause, la décision reste et doit rester à la Métropole.

Nous souhaitons faire plusieurs observations.

Première observation : Parmi les jeunes concernés sur la Métropole, un sur deux est reconnu comme mineur à l'issue de l'évaluation et donc une moitié est renvoyée vers le dispositif adulte, avec peu de possibilité de se voir accorder l'asile puisque venant de pays dits "sûrs" et étant donc principalement migrants économiques ou sociaux. Comment cela se concrétise-t-il ?

Deuxième observation, le nombre de jeunes étrangers arrivant dans l'agglomération est élevé et –je l'ai dit– ne cesse de croître, mettant en échec le dispositif métropolitain de l'ASE. La cellule de répartition prévue par l'État depuis 2016 ne devrait-elle pas permettre que la mission de l'ASE métropolitaine puisse s'exercer correctement parce que contenue dans la limite des possibles ?

Troisième observation –je l'ai dit–, nous sommes à la convergence de deux compétences, de deux responsabilités. Mais la mission de l'aide sociale à l'enfance ne devrait commencer qu'à la reconnaissance de minorité. Jusqu'à cette reconnaissance, l'État devrait assurer la mission, la responsabilité de mise à l'abri et d'évaluation. Il nous semble que cela serait plus clair et protecteur de ce qu'est fondamentalement le dispositif de l'aide sociale à l'enfance.

Parmi nous siège monsieur le Ministre de l'Intérieur qui, averti des difficultés métropolitaines et porteur de la politique d'immigration, pourrait avancer dans cette direction au moins pour les zones d'arrivée massive de jeunes étrangers.

Enfin, peut-être que mon dernier point va paraître trivial à certains mais on ne peut passer sous silence les conséquences sur le budget de l'ASE et on peut légitimement s'inquiéter de l'avenir si la période de prise en charge obligatoire s'allonge à 21 ans pour tous les jeunes du dispositif de protection, comme l'a annoncé le Président de la République jeudi dernier.

Je rappelle qu'il n'y a pas que des mineurs étrangers, il y a aussi tous les mineurs qui sont protégés parce que maltraités, parce qu'en carence éducative et que cela représente aussi une responsabilité importante et essentielle pour la Métropole.

Voilà, monsieur le Président, les réflexions et questionnements que nous inspire cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quelques mots sur ce sujet. D'abord, je crois que tout le monde a mis l'accent sur un problème majeur auquel nous sommes confrontés collectivement : l'arrivée dans les grandes métropoles de personnes contraintes de fuir leur pays d'origine dans des conditions –beaucoup d'intervenants l'ont dit– toujours dramatiques. Et ces personnes sont parfois des enfants, c'est-à-dire âgées de moins de 18 ans, arrivant sur notre territoire sans parent pour les protéger. Comme beaucoup d'entre vous l'ont exposé, notre législation leur ouvre des droits, quel que soit leur parcours, par le seul fait de leur minorité (droit à l'hébergement, droit à l'éducation, droit à la santé). Cette compétence est confiée au Département et, sur notre territoire, à la Métropole dans le cadre de la protection de l'enfance.

J'entends certains qui tentent aujourd'hui d'utiliser les difficultés, les vraies difficultés de la Métropole à répondre dans l'urgence à l'augmentation des arrivées et de porter ses réponses, qui sont –je crois que tout le monde

s'accorde à le dire, moi le premier— encore imparfaites, sur ce que l'on pourrait appeler "l'autel de la politique politicienne". Et c'est inacceptable. Je ne suis pas d'ailleurs le seul à le dénoncer ; un certain nombre de citoyens, d'associations qui sont attentifs et actifs sur ces sujets le dénoncent parallèlement à moi.

Nous pouvons penser que la France, pays qui a écrit la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui a organisé, au sortir de la deuxième guerre mondiale, la protection de l'enfance, qui a ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant, n'est pas à la hauteur de son histoire. Nous pouvons penser que la France aurait dû prendre le leadership sur cette question en Europe plutôt qu'exécuter une politique "des petits pas" et même, à l'instar de son action sur le climat, inviter les grands États de la planète à se saisir de cette question du déplacement des populations fuyant —vous l'avez dit— les guerres, les dictatures, les famines et autres catastrophes dites "naturelles" mais provoquées par l'action de l'homme.

Mais a minima, pour revenir sur notre territoire, je crois qu'il faut plutôt chercher une union pour demander à l'État d'apporter l'aide nécessaire à la Métropole pour accueillir dès leur arrivée les mineurs isolés car la Métropole ne peut, seule, faire face à ce défi. Et s'il faut saluer toutes les solidarités —un certain nombre ici l'ont fait— qui s'expriment sur le terrain, elles ne peuvent répondre à l'ensemble de la protection dont doivent bénéficier les mineurs : l'hébergement, les soins, l'éducation. Ce n'est pas seulement la Métropole qui ne peut pas faire face, c'est aussi l'Éducation nationale, ce sont les associations, ce sont les acteurs de la santé.

Je voudrais rappeler —même si je crois qu'en commission cela a été évoqué, et monsieur Jacquet en a fait la proposition— nous aurons l'occasion de créer une commission ou un groupe de travail —appelons-le groupe de travail— pour faire en sorte que les informations circulent et que les bonnes idées aussi circulent.

Je citerai quelques chiffres ici et je m'arrêterai sur ces chiffres.

D'abord, les effectifs de la MEOIE —quand on dit que le service public s'est retiré— sont passés de 12 postes en 2016 à 25 postes en 2018. Je voudrais au passage—comme je l'avais déjà fait dans le passé et comme d'autres l'ont fait ici— apporter mon soutien aux personnels de la MEOIE qui travaillent dans des conditions extrêmement difficiles. Ce sont des lieux où s'exprime, du fait du parcours des uns et des autres, la violence et il faut pouvoir l'aborder ainsi. Et quand je lis un certain nombre de documents, de tracts qui auraient tendance à vouloir faire quelque part de la Métropole et de ses agents le bouc émissaire de ce qui se passe, je pense que c'est inacceptable et je veux ici le dénoncer encore une fois —comme je l'ai fait il y a déjà quelques mois— et apporter tout mon soutien à ces personnels ainsi qu'aux travailleurs sociaux et à celles et ceux qui travaillent au quotidien sur ces questions-là.

Le nombre des évaluations de minorité, évaluations de minorité qui sont fixées par la loi —ce n'est pas la Métropole qui a décrété un matin qu'il fallait évaluer ; on lit cela aussi quelquefois dans un certain nombre de documents—, est passé de 50 par mois en 2016, à 140 par mois en 2018. Le nombre de mineurs non accompagnés est passé de 329 en 2016 à 729 à fin août 2018, c'est-à-dire que nous allons atteindre sans doute plus de 1 000 en fin d'année. 140 places ont été créées depuis 2017 et le budget —vous l'avez dit— est passé de 36 M€ à près de 50 M€ fin 2018 sur un budget global de la protection de l'enfance de 140 M€.

Quand j'entends que nous ne prenons pas en compte nos compétences, en particulier la protection de l'enfance, la protection de l'enfance ce n'est pas "seulement" les mineurs non accompagnés, ce sont aussi 10 000 enfants qui sont aujourd'hui accueillis, accompagnés, dans toutes les dimensions par toute cette Métropole comme ils l'étaient auparavant par le Département. Donc dire qu'aujourd'hui nous n'assumons pas cette compétence et ne faisons pas face à cette obligation est aussi quelque part d'une irresponsabilité totale.

Le nombre de MNA pris en charge est de 1 300. Alors, 500 places à l'hôtel, c'est vrai, il faut améliorer ces dispositifs ; il faut faire en sorte de créer des "places de substitution" parce que personne ne peut trouver que l'accueil à l'hôtel est la meilleure des solutions pour accompagner au mieux ces mineurs non accompagnés. Donc il faut bien évidemment —et c'est le travail que nous avons encore devant nous— créer des places hors de ces hôtels.

Je rappelle aussi —parce que des choses qui ont été dites sont approximatives ou quelquefois fausses—, il y a effectivement des filles, des jeunes femmes qui sont accompagnées. Elles ne sont pas laissées à la rue, elles sont accueillies en priorité à l'IDEF, y compris quand l'IDEF est saturée. Je ne peux pas laisser dire et courir l'idée qu'on laisserait les jeunes femmes, les filles à la rue parce qu'il n'y a pas de place et que la Métropole ne s'occuperait que des garçons ; c'est totalement faux et je vais continuer à le dire assez fort.

On ne peut pas affirmer que la Métropole n'assume pas ses responsabilités mais elle ne peut pas le faire seule. Elle a effectivement —et vous l'avez dit— besoin de l'État et notamment dans l'interpellation de l'État, que nous avons déjà faite, pour activer la plate-forme nationale de "répartition" parce que cette solidarité territoriale doit jouer. Je pense que les choses vont se mettre en place autour de cette plate-forme nationale extrêmement importante.

Je ne veux pas rentrer plus dans les détails, d'autres choses ont été dites. Sur l'accompagnement à la santé, notre protection maternelle infantile, nos hôpitaux interviennent sans doute pas suffisamment mais ils le font. Et nous aurons l'occasion —je pense—, dans une prochaine réunion de travail —monsieur Jacquet l'a proposé— de pouvoir exposer très clairement ce que nous faisons pour éviter les contrevérités. Je crois que cette situation ne mérite pas des contrevérités. D'abord, malheureusement, elle n'est pas particulière à cette Métropole, cette situation est dans

bon nombre de grandes métropoles, de grandes villes et quels que soient d'ailleurs celles et ceux qui ont l'honneur de les diriger et quelle que soit leur étiquette politique. Je crois que cela ne mérite pas la polémique, cela ne mérite pas la manipulation ; monsieur Gachet le disait : l'intelligence collective au lieu des slogans. En tout cas, c'est ce qui m'anime sur cette question, c'est ce qui va continuer à m'animer et ce sera ma ligne de conduite dans les prochaines semaines et dans les prochains mois.

Je vous remercie.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Boudot, Casola, Gachet ; Havard, Vesco (non inscrits) ;

- contre : MM. Boumertit, Bravo, Mme Burricand, M. Millet (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstentions : M. Genin –pouvoir à Mme Pietka–, Mmes Peytavin, Pietka, Picard (Communiste, Parti de gauche et républicain).

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° 2018-2969 - développement solidaire et action sociale - Autorisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) intervenant auprès des personnes âgées et en situation de handicap - Définition des critères géographiques pour l'autorisation des SAAD - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile -

N° 2018-3041 - développement solidaire et action sociale - Tarification des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) intervenant auprès des personnes âgées et en situation de handicap - Relèvement des tarifs de référence, orientation des publics défavorisés vers les SAAD tarifés, détermination de l'enveloppe de tarification 2019 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Gandolfi a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2969 et 2018-3041. Madame Gandolfi, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GANDOLFI, rapporteur : Monsieur le Président, la délibération numéro 2018-3041 concerne l'augmentation des tarifs de référence des services d'aide à domicile (SAAD), augmentation qui n'était pas intervenue depuis 11 ans et qui arrive dans un contexte financier difficile mais, pour autant, la Métropole a fait le choix d'augmenter ses tarifs pour un coût de 3,2 M€. Cette décision d'augmenter les tarifs devrait correspondre à trois objectifs.

Le premier –vous l'avez vu d'ailleurs dans la délibération– : un certain nombre de services d'aide à domicile ont un reste à charge au niveau des bénéficiaires et il est parfois regrettable que des personnes hésitent à faire appel à des heures complémentaires alors qu'elles en auraient besoin parce qu'elles n'ont pas les moyens de les assumer.

Le deuxième objectif c'est d'essayer d'améliorer, à l'intérieur des services d'aide à domicile, toute la formation nécessaire aux agents parce qu'on sait qu'ils interviennent auprès de personnes fragiles, vulnérables et il nous faut effectivement veiller à ce qu'on mette en face d'eux des personnes qui correspondent aux attentes. Dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, l'aspect formation sera vraiment regardé par les services de la Métropole.

Enfin, il nous faut aussi nous assurer que les services d'aide à domicile qui existent peuvent avoir une économie fiable, essayer d'être à l'équilibre, ce qui n'était pas toujours le cas et la Métropole est souvent alertée par des services qui sont en situation fragile et qu'il nous faut aider. Donc nous espérons que cette augmentation des tarifs aidera les services d'aide à domicile à retrouver l'équilibre.

Ceci me permet de faire la relation avec la deuxième délibération qui est l'accord ou non de la Métropole à autoriser d'ouvrir des services d'aide à domicile en tenant compte de l'implantation territoriale. Ainsi, avant de donner un accord, il nous faut déjà avoir une vue de l'existant et il nous a paru évident qu'il fallait nous appuyer sur les territoires qui correspondaient aux conseils territoriaux des Maires et regarder les zones où il y avait un besoin de services d'aide à domicile. On sait que pour être à peu près fiables, il nous faut un service d'aide à domicile qui devrait bénéficier d'au moins 35 000 heures par an d'heures d'intervention.

Pour répondre à des interrogations qui ont été posées au moment de la commission, il est bien évident que les 59 communes de la Métropole n'ont pas des frontières infranchissables et que si pour une raison ou pour une autre,

un bénéficiaire qui est en zone limitrophe préfère faire appel à un service situé sur un autre territoire, il n'y aura pas de souci particulier dès lors que ceci correspond à notre évaluation.

Je voulais dire aussi que même dans des zones où les services sont bien implantés, si un nouveau service arrivait avec des compétences particulières, on peut penser, par exemple, que des travailleurs sociaux soient bien préparés à la proximité de personnes souffrant d'Alzheimer ou autres, on regardera positivement cette installation et ce ne sera pas refusé non plus.

Je voulais dire que c'est tout de même un gros effort. Il me semble que cela correspond à un véritable besoin.

La commission a donné un avis favorable à ces deux délibérations.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Gandolfi. Trois minutes pour monsieur Gachet.

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens principalement sur la délibération numéro 2018-3041 concernant le relèvement des tarifs de référence. Je ne vais pas revenir sur les aspects positifs mais plutôt essayer de m'attacher aux questions qui ressortent.

On ne peut que saluer l'objectif de permettre aux bénéficiaires d'accéder à des prestations moins onéreuses. Cependant, l'évolution proposée va privilégier les SAAD non tarifés, le secteur privé en particulier, avec une revalorisation de leurs prestations de 2,23 € de l'heure. Les SAAD privés, orientés –pour faire court– PCH (prestation de compensation du handicap) gros contrat, étaient déjà dans l'équilibre. Cette hausse mérite une contrepartie en termes de qualité d'intervention, de suivi, de l'effectivité de l'intervention.

Je pense, par ailleurs, que nous devons par contre nous préoccuper des 13 SAAD tarifés. L'orientation d'accueil prévue concerne des bénéficiaires à part, avec des ressources inférieures ou égales au montant maximal de l'allocation de solidarité aux personnes âgées ou des bénéficiaires de l'aide sociale, d'une partie des bénéficiaires PCH dans la limite de la capacité actuelle de prise en charge de ces services –une formulation qui pose elle-même une question– et bien entendu les bénéficiaires actuels des services d'aide à domicile.

Cette orientation va conduire les 13 SAAD à l'exercice d'un service social avec la prise en charge des situations les plus précaires socialement, les plus onéreuses, les plus complexes à gérer, les plus difficiles pour les intervenants à domicile. Les bénéficiaires de la PCH ne seront pas privilégiés dans cette orientation. A terme, on risque peut-être de voir ces SAAD tarifés devenir des SAAD personnes âgées dans la mesure où ils ne pourront pas véritablement développer une activité de PCH.

Et, surtout, je voudrais terminer par une question : quelle contrepartie financière pour ces 13 SAAD ? D'autant que, pour la Ville de Lyon, le financement des cinq services du territoire accuse une baisse considérable de 50 % des moyens alloués sur 2018.

Il y a d'ailleurs aussi des questions de fond qui portent autant sur les moyens alloués que sur le traitement que nous entendons réserver à l'accompagnement du vieillissement. Ce questionnement n'est pas propre à la Métropole, il est largement partagé en France et en Europe mais les questions soulevées sont identiques et les réponses restent à construire. Je ne les trouve pas toutes dans cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Quatre minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, vous avez la police de l'assemblée, vous parlez fort, vous parlez haut, je vais me permettre de répondre aux propos que vous avez tenus à l'instant.

Par rapport à l'accusation de récupération politique, excusez-moi mais si défendre comme je le fais inlassablement depuis 2005 les demandeurs d'asile, les mineurs non accompagnés et également les Roms était porteur électoralement, je crois que vous seriez le premier à le faire. Donc cette idée de récupération politique, je ne l'accepte pas !... (*protestations dans l'assemblée*) ...Vous pouvez huer, ce n'est pas grave.

Deuxièmement, la seule association qui a tenu ces propos, monsieur, c'est la LDNA (Ligue de défense noire africaine), une ligue de protection africaine qui mène des actions "coups de poing" sur un certain nombre de villes en France, récemment sur Lyon, depuis début septembre ; actuellement, les services de police sont très préoccupés par cette association. Alors, s'il y a une proximité entre vous et la LDNA, monsieur Kimelfeld, je vous la laisse.

Pour le reste, un certain nombre d'associations seront en train de manifester tout à l'heure aux portes de la Métropole. Si vous voulez, nous irons les voir ensemble. D'ailleurs, je demanderai une suspension de séance pour que nous puissions aller ensemble les rencontrer et parler et voir si récupération politique il y a.

Enfin, quand vous m'accusez de mentir sur les jeunes filles à la rue, monsieur Kimelfeld, je vais vous amener la facture d'hôtel que la Mairie du premier a payée pour deux jeunes filles de 13 et 14 ans de RDC (République démocratique du Congo) qui étaient à la rue avec une jeune fille albanaise. Elles ont été à la rue parce que Forum réfugiés –et ce n'est pas leur faute– ne pouvait pas les accueillir et ne sont pas mandatés pour cela. Ils ont fait un signalement, elles n'ont pas été prises en charge. Les deux jeunes filles congolaises de 13 et 14 ans ont dormi près du commissariat de police. La jeune fille albanaise a été agressée et il en est de votre responsabilité, monsieur Kimelfeld ; ensuite, après son agression, elle a été prise en charge. Les deux jeunes filles congolaises non et, comme Forum réfugiés est sur le premier arrondissement, elles sont venues me voir en mairie. J'ai fait un signalement au Procureur et, comme il était tard, le Procureur m'a demandé si je pouvais les mettre à l'hôtel une nuit pour voir si le lendemain elles pouvaient aller à l'IDEF.

Je vous amènerai cette facture, je vous amènerai cette conversation mail que j'ai et, en plus, la facture, je vous demanderai de la payer pour soulager les finances de la mairie d'arrondissement.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Perrin-Gilbert. C'était votre intervention pour le sujet ? En tout cas, c'est plutôt vous qui avez le verbe haut ! Vous voulez m'emmener de partout et vous me laisserez tout de même aller où je souhaite aller, quand je veux y aller et pas tout le temps avec vous. Ce n'est pas être discourtois avec vous mais je maîtrise encore un peu mon agenda, donc je vais continuer à le maîtriser.

Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés, sur un sujet aussi important et qui aussi s'intéresse aux personnes les plus fragiles.

M. le Conseiller délégué HÉMON : Je me propose de vous ramener vers le sujet initial de cette délibération. Je le ferai en une minute, monsieur le Président, mes chers collègues, pour vous dire que les élus écologistes tiennent à saluer le réel effort entrepris par la Métropole pour soutenir les services d'aide et d'accompagnement à domicile intervenant auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Nous ne reviendrons pas nous non plus sur l'ensemble de la délibération qui est assez technique. Je remercie à cet égard, madame Gandolfi, de la qualité et de la clarté de sa présentation parce que c'est effectivement complexe.

L'augmentation du tarif de référence des heures d'aide humaine financées dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie pour les personnes âgées et dans le cadre de la prestation de compensation du handicap pour les personnes en situation de handicap est importante. C'est sur ce tarif qu'est calculée la participation de la Métropole. Et, pour rappel –cela a été dit mais il faut le rappeler, je crois–, ces tarifs n'avaient pas évolué depuis 2007. Nous nous en félicitons.

Une phrase pour conclure avec un regret parce que nous trouvons parfaitement regrettable qu'une Commune comme Lyon en profite –pourrait-on dire– ou en même temps supprime la subvention qu'elle versait aux structures d'aide et d'accompagnement à domicile qui exercent sur son territoire, subvention qui était versée depuis des années et des années et qui était très très utile à ces associations pour expérimenter parfois des formes nouvelles, etc. C'est réellement regrettable et je crois que cela va être voté, donc vous avez encore le temps –je vois monsieur Brumm qui me regarde– de retirer cette délibération parce que vous ne la voterez éventuellement que lundi prochain au Conseil municipal.

Voilà, je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Communiste, parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, chers collègues, j'irai assez rapidement. Les services d'aide à domicile jouent un rôle important dans la qualité de vie des personnes âgées, des personnes handicapées, dans la qualité de vie aussi de leurs familles, ceux qu'on appelle parfois "les aidants familiaux".

Nous voterons cette délibération parce que nous pensons qu'il est utile de travailler à l'égalité de l'accès à ce droit au service à domicile d'un point de vue géographique et social, parce que nous pensons que la professionnalisation des intervenants est une question essentielle, parce que nous sommes pour refuser la concurrence sauvage dans ce domaine des SAAD et que nous sommes pour la mise en place de bonnes pratiques et que les conventions de partenariat et les contractualisations peuvent y aider.

Nous serons évidemment attentifs à ce que le reste à charge des personnes n'augmente pas dans cette période d'attaque contre les retraites et les minima sociaux. Nous serons aussi très attentifs à ce que les personnes qui bénéficient de l'aide sociale ne se retrouvent pas emprisonnées dans un système à deux vitesses.

Ceci étant dit, nous voterons ces deux délibérations.

M. LE PRESIDENT : Merci. Sept minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué POUZOL : Monsieur le Président, chers collègues, mon intervention regroupe les deux délibérations portant sur les SAAD.

La première détermine les conditions dans lesquelles un SAAD peut être autorisé à se créer sur des zones géographiques, en fonction de la tension constatée ou pas sur ces mêmes zones.

Les besoins de la population –nous le savons– seront croissants. Nous devons nous assurer que l'offre existante pourra y répondre, certes, mais la possibilité de créer de nouveaux SAAD questionne de façon globale. Nous avons déjà aujourd'hui 182 services, dont 13 tarifés par la Métropole et autant d'interlocuteurs. Une concurrence existe, de fait, entre tous ces services privés ou publics, notamment sur le recrutement des aides à domicile, dont –je ne cesserai de le rappeler– le SMIC représentant leur salaire net est un frein à toute vocation. Nous devons considérer avec attention cette situation car nous ne pourrions plus motiver des ambitions avec de tels niveaux de rémunération pour un travail aussi exigeant. Même si ce n'est pas du ressort de la Métropole, il convient d'en avoir conscience.

Ne devrions-nous pas plutôt accompagner et consolider les services existants dans la création de nouvelles formes d'accompagnement et dans le développement de leur activité avec, par exemple, pour objectif que chacun d'entre eux atteignent une taille pertinente pour conduire une politique en ressources humaines visant la professionnalisation, la création de parcours de formation pour les intervenants de terrain. Pour exemple, la rentrée que nous venons de vivre dans le SAAD du territoire de Fontaines sur Saône, Val de Saône-Monts d'Or, démontre qu'aujourd'hui, notre difficulté majeure est liée à la pénurie de main d'œuvre. Je ne doute pas que les SAAD métropolitains soient confrontés à des difficultés similaires, outre les particularités territoriales.

La situation financière des SAAD est fragile mais nous observons, dans la deuxième délibération, que la Métropole en a conscience et qu'elle entend faire mieux. Mais autoriser de nouveaux services, quelles que soient la maille et la zone, pourrait fragiliser certains d'entre eux et développer une concurrence sur l'activité mais aussi et surtout sur le personnel. J'ai bien noté que le seuil de 35 000 heures possibles est un des critères attestant de la viabilité d'un nouveau service mais, toutefois, attention !

La seconde délibération détermine le relèvement des tarifs de référence, l'orientation des publics défavorisés vers les SAAD tarifés et l'enveloppe de tarification 2019. Alors même que nous sommes intervenus régulièrement depuis le début du mandat sur ce sujet, je dois le dire aujourd'hui, la Métropole a réellement pris en compte les situations des SAAD et leurs difficultés, a contribué au relèvement du taux directeur et a, par deux fois avec le vote d'aujourd'hui, augmenté l'enveloppe de tarification et relève aujourd'hui les tarifs de référence. Le projet métropolitain des solidarités a sans nul doute aidé à cela et la volonté politique en est le moteur ; il semble que nous l'ayons.

La délibération d'aujourd'hui est donc un signe très positif adressé à tous les services. Cela prouve aussi que les débats, les échanges concrets sur les territoires et dans les grands rendez-vous fixés aux acteurs sont source de réflexion et d'adaptation pour nos politiques.

Je vous prie par avance de bien vouloir m'excuser pour le "mais" qui va suivre mais je dis cela aussi pour les services qui travaillent beaucoup, je le sais, nous en parlons souvent. Donc un "mais" parce que l'ambition est toujours de poursuivre l'effort d'amélioration.

En effet, la nouvelle tarification ciblée sur certaines tranches de revenus interroge quoiqu'il en soit. C'est la question du seuil et du reste à charge pour tous bien sûr qui se pose. Demain, la part des usagers augmentera car le taux de base est revalorisé et, pour nombre d'entre eux, ils vont toujours devoir assumer financièrement la différence entre le taux à 20 € et le taux proposé par le SAAD.

Le seuil choisi de l'ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées) est-il le bon ? Dans les projections, savons-nous aujourd'hui combien d'heures cela représentera à l'échelle de la Métropole ? Combien d'habitants seront concernés ?

Aujourd'hui, le taux horaire moyen est autour de 23-24 €, les services tarifés sont entre 19,57 et 23,47 € et nous savons que ce taux moyen est en deçà du coût réel de revient. Il restera toujours pour nombre des bénéficiaires à financer cette différence. Ceux qui sont au seuil ne vont-ils pas choisir de ne pas réaliser tout ou partie leur plan d'aide par manque de ressources ? Nous serons attentifs. Si nous considérons cette problématique du reste à charge du côté des SAAD, les SAAD ne vont-ils pas se retrouver avec de nombreux impayés avec des personnes non solvables ?

Orienter le public cible vers les SAAD tarifés est une volonté légitime au sens du service public et nous nous y attacherons mais il faut avoir conscience que cela va générer, dans ces services, une charge de travail et

d'accompagnement social importante qu'il nous faudra considérer lors de la signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM).

Nous savons que les personnes ayant des revenus au seuil de l'ASPA connaissent pour nombre d'entre eux d'autres problématiques sociales. À l'heure où les séjours à l'hôpital sont de plus en plus courts, il apparaît donc nécessaire de devoir donner des moyens supplémentaires aux SAAD, financer peut-être des temps de coordination, des temps d'échanges avec le secteur sanitaire, les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) pour le bien-être de nos populations âgées, en situation de handicap ou dépendantes.

Demain, les SAAD tarifés, uniquement sur un certain public, seront autorisés à répercuter un taux horaire plus important aux autres bénéficiaires. Les plus aisés paieront donc pour ceux dont les ressources sont faibles, l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) étant déjà une prestation solidaire, elle risque de l'être deux fois.

Passées les considérations très techniques de mon intervention –et je m'en excuse– mais néanmoins nécessaires pour comprendre la situation, je redis que le signe envoyé aux SAAD est très positif. Il est primordial d'impliquer ces SAAD pour affiner la mise en œuvre des CPOM pour être au plus près des réalités de terrain. Aussi, le service intercommunal du Val de Saône et des Monts d'Or se tient à la disposition de chacun pour y participer et témoigner de son expérience.

Je reste donc convaincu que nous aurons réussi, d'ici la fin du mandat, à rendre une politique juste, encore plus juste, d'accompagnement de nos concitoyens les plus âgés ou en situation de handicap et, pour beaucoup, les plus fragiles.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Pouzol. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller DERCAMP : Monsieur le Président, mesdames et messieurs, mes chers collègues, l'accompagnement à domicile des personnes âgées et handicapées est un enjeu métropolitain important et qui fait partie des bases du schéma des solidarités pour garantir au mieux leur autonomie et leur qualité de vie.

Nous le savons, il s'agit d'un soutien primordial. La lutte contre l'isolement des seniors passe par un fort accompagnement sur la problématique du maintien à domicile. Depuis 2015, notre Métropole participe au financement des SAAD pour accompagner chaque bénéficiaire.

Néanmoins –et nous le savons–, certains usagers renoncent encore aujourd'hui à une partie de leur accompagnement en raison d'un reste à charge trop important en comparaison de leurs revenus, ce qui conduit dans certains cas à une aggravation plus rapide de leur situation.

De même, certains SAAD connaissent de réelles difficultés financières et ont aujourd'hui besoin de notre support pour pouvoir continuer à accompagner les personnes dont ils ont la charge, besoin de la reconnaissance de notre Métropole, de leur engagement auprès du public en difficulté.

C'est pour cela qu'il a été décidé de réaliser un travail en profondeur sur l'accompagnement des SAAD et la politique tarifaire que nous comptons mener. Les associations, les élus l'attendaient et nous tenons à remercier les services de la Métropole pour la qualité et la rapidité de ce travail.

Ces deux délibérations qui résultent de ce travail actent un investissement fort de notre collectivité (plus de 3.2 M€) dans l'accompagnement des personnes âgées et handicapées par le relèvement significatif de nos tarifs de référence pour les aides que sont la prestation de compensation du handicap et l'allocation pour l'autonomie.

Ce choix, dans la période de contraintes budgétaires que nous connaissons est une prise de décision politique majeure en faveur de ces publics. Il traduit une volonté forte que nous avons inscrite dans le schéma des solidarités et qui se concrétise à présent dans la vie des usagers.

En parallèle, nous continuerons à travailler une contractualisation avec les SAAD de notre territoire pour garantir l'accès à cet accompagnement au plus grand nombre de personnes possible tout en sécurisant ces structures de soins.

Parce que ce sujet est un enjeu majeur et plus que jamais d'actualité, le groupe Socialistes et républicains métropolitains apportera un soutien plein et entier à ces deux rapports.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Dercamp. Madame Gandolfi, vous voulez dire un mot ?

Mme la Vice-Présidente GANDOLFI : Je vais dire juste un mot effectivement. Ce dont je me rends compte dans les interventions c'est qu'en fait, vos préoccupations rejoignent complètement celles qui ont été celles du service : la formation, ne pas mettre en face de gens fragiles des gens mal formés, l'équilibre budgétaire des services d'aide à domicile, etc.

Donc, en fait, ce qu'on voit, c'est que la loi d'adaptation de la société au vieillissement a donné cette compétence à la Métropole pour être au plus près des services d'aide à domicile. Ce que je dois dire, ce que j'ai constaté en travaillant avec les services, c'est que la connaissance que les services ont des services d'aide à domicile et les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, qui nous permettent de demander des informations, d'avoir un peu de la transparence en matière de ce qui se passe dans les services d'aide, vont permettre effectivement d'être très attentif à vos préoccupations, je n'en doute pas et je pense que les services vont être à la hauteur.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Gandolfi, merci d'ailleurs pour le travail qui a été fait avec les différents services. D'abord –je ne sais pas si vous l'avez dit, je n'ai peut-être pas écouté avec assez d'attention, vous m'en excuserez–, il y a eu 11 ans de gel sur ces tarifs, il était temps de répondre à cela mais répondre surtout par rapport à l'enjeu. L'enjeu, c'est bien sûr le vieillissement, c'est la volonté que les personnes les plus âgées puissent rester le plus longtemps possible dans leur logement, dans leur quartier, dans leur commune, dans leur territoire, c'est répondre aussi au défi des hospitalisations de plus en plus courtes –et on le constate au quotidien–, c'est bien sûr répondre aussi à l'exigence d'un meilleur service, d'éviter le turn-over qu'on connaît trop aujourd'hui encore dans les structures.

Madame Burricand, vous l'avez fort bien indiqué, nous serons attentifs et je serai attentif à ce que le reste à charge n'augmente pas pour les usagers, pour les personnes concernées. C'est évident mais c'est bien de le dire.

Il y a aussi un travail fort à faire sur ce qu'on appelle les zones blanches, en particulier dans l'est où il semble qu'il y ait des zones blanches importantes et ceci doit nous permettre d'avancer.

Je vous propose de mettre aux voix le premier dossier, le numéro 2018-2969, qui concerne justement la définition des critères géographiques.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le deuxième dossier aux voix, le numéro 2018-3041, qui concerne le relèvement des tarifs.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GANDOLFI.

N° 2018-2970 - développement solidaire et action sociale - Subventions aux associations et structures intervenant dans le domaine de la santé et du développement social – Année 2018 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la santé et du développement social -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-2970. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, la délibération qui vous est proposée aujourd'hui concerne l'attribution de subventions aux organismes oeuvrant dans le champ de la santé et du développement social. Il est donc proposé d'attribuer une subvention à 15 structures pour un montant global de 120 000 €. Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La Conférence des Présidents a retenu six minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Vice-Président GRIVEL : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° 2018-2971 - développement solidaire et action sociale - Subventions aux associations et structures intervenant dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance et de la famille - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille -

N° 2018-2972 - développement solidaire et action sociale - Missions protection maternelle et infantile (PMI) sur l'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans, la santé et le volet éducatif - Soutien aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et plus spécifiquement les enfants en difficulté et en situation de handicap et aux associations intervenant sur la santé préventive, en prolongement et en complémentarité avec les missions PMI - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2971 et 2018-2972. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Le premier dossier, le numéro 2018-2971, concerne l'attribution de subventions aux associations et aux structures, dont les MJC et les centres sociaux, qui interviennent dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance et de la famille pour un montant total de 1 540 730 €.

Le dossier numéro 2018-2972 porte le soutien de la Métropole aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant et plus spécifiquement pour les enfants en difficulté et en situation de handicap, donc aux associations qui interviennent sur la santé préventive, en prolongement et en complémentarité avec les missions de la PMI. Le montant des subventions pour l'accueil des jeunes enfants en difficulté et en situation de handicap s'élève à 153 000 € et le soutien aux associations qui interviennent en complémentarité avec les missions de la PMI s'élève à 32 400 €.

Ces dossiers ont reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour monsieur Gachet.

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, chers collègues, mon intervention sera courte. Nous avons abordé longuement une des facettes de la protection de l'enfance par la Métropole tout à l'heure autour des demandes des mineurs non accompagnés.

Dans ces deux délibérations, nous nous tournons vers un secteur associatif large, le même qui, en grande partie, participe aux rencontres que j'ai évoquées tout à l'heure parce que leur activité touche l'ensemble des besoins et des attentes et qu'ils interviennent aussi dans l'accueil des mineurs non accompagnés. Les questions d'adoption et de parrainage sont une entrée qui apparaît ici et que nous ne devons pas négliger non plus.

Je n'ai pas l'ambition de développer maintenant tout cela, je crois que ces questions font partie d'une réflexion plus globale –que j'ai évoquée tout à l'heure aussi– autour de la protection de l'enfance. C'est pour cela que je voudrais formuler un vœu pour conclure : celui que, dans un avenir le plus proche possible, nous soyons en capacité d'aborder la question des mineurs non accompagnés dans le cadre qui doit être le leur, celui de la protection de l'enfance. Des mesures spécifiques sont parfois nécessaires pour répondre à l'urgence mais il y a aussi urgence à ce que tous les enfants et tous les jeunes trouvent effectivement leur place dans le droit commun.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci. Quatre minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, j'interviendrai surtout sur le rapport numéro 2018-2972 et je ferai un lien avec le rapport numéro 2018-2979 pour lequel je retire dès à présent mon intervention.

En effet, monsieur le Président, nous pouvons nous féliciter d'avoir voté le projet métropolitain des solidarités et de voir ici sa mise en oeuvre pour des familles fragilisées sur le plan social mais aussi par le fait qu'un des leurs puisse être porteur d'un handicap, quelle qu'en soit la cause.

Mais la politique que nous défendons à l'égard des personnes en situation de handicap doit nous conduire à aborder leur situation de vie de manière globale et de prendre en considération l'ensemble de leur parcours de vie de manière cohérente et inclusive, en intégrant celles et ceux qui les accompagnent ; je veux parler des aidants familiaux dont on parle de plus en plus et ce qui a été évoqué tout à l'heure par notre collègue.

Aussi, pour préparer les adultes handicapés à parfaitement s'intégrer dans la cité, qui est un droit légitime, et ainsi faciliter le travail des associations, encore faut-il que, dès leur plus jeune âge, ces personnes aient pu bénéficier d'un encadrement de qualité, intégrant leurs parents et surtout leur fratrie.

Les associations que nous soutenons, notamment les plus importantes, font un travail remarquable pour former et aider le cercle familial trop souvent oublié dans les politiques publiques de maintien à domicile. Le rôle des associations que nous subventionnons est en ce sens fondamental car elles préparent non seulement ces enfants à devenir les adultes de demain mais elles aident aussi leur fratrie à aborder les situations à venir.

Aucun pan de la vie ne peut être négligé, que ce soit la santé, l'éducation, l'emploi et –permettez-moi d'y revenir– le logement. Je reste convaincu que la loi ELAN (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) ne permettra pas aux personnes porteuses d'un handicap et à leur famille de se loger aisément et, par voie de conséquence, freinera leur inclusion dans la cité.

Je ne serais pas exhaustif si je ne citais pas le travail conduit aujourd'hui par la Métropole avec la Maison du répit dans le cadre de notre politique "La Métropole aidante" qui permet d'apporter des réponses à toutes les demandes qui s'expriment.

On a rêvé aux subventions que nous allons voter. Comme je l'ai déjà exprimé dans cette assemblée, l'attractivité de la Métropole conduit inéluctablement à faire venir sur notre territoire de nombreuses familles, dont une proportion non négligeable est fragilisée par le handicap. Ainsi, dans le rapport qui nous a été soumis, j'observe que les associations soutenues par la Métropole ont accueilli, en 2017, 15 % de jeunes enfants de plus par rapport à 2016 et, pour les handicaps lourds, c'est une augmentation de plus de 43 %. Cette augmentation de cas lourds, principalement pris en charge par les trois associations spécialisées, va se traduire par une augmentation des contraintes pesant sur leurs structures, leur organisation et leur fonctionnement. Les personnels de ces structures, auxquels il faut aussi ajouter ceux de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées), seront donc particulièrement sollicités par les besoins de ces nouveaux arrivants et les attentes de nouvelles familles qu'il faut conseiller et aider.

Si, dans l'absolu, le maintien des subventions est satisfaisant, je rappelle que nous avons assisté, dans les années passées, à des baisses significatives mais, dans le contexte d'augmentation des demandes, cela revient à une baisse relative. Aussi, pour que la Métropole s'engage plus en avant dans une politique globale du handicap, il nous faudra être plus incisifs, mieux tenir compte de la réalité de la situation sociale que vivent certains de nos concitoyens et concitoyennes et doter les associations de moyens financiers complémentaires suffisants pour assurer leur rôle et leurs fonctions, sinon nous risquons de ne pas atteindre nos propres objectifs.

En l'état, nous sommes satisfaits des rapports et les élus Europe Ecologie-Les Verts les voteront.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Artigny. Je mets aux voix le rapport numéro 2018-2971.

Adopté à l'unanimité, M. Thomas RUDIGOZ (pouvoir à Mme Catherine PANASSIER), délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil de surveillance de la Fondation AJD Maurice Gounon, n'ayant pas pris part au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Je mets aux voix le rapport n° 2018-2972.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° 2018-2973 - développement solidaire et action sociale - Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) associatifs et hospitaliers : maintien des conventions en cours et attribution de subventions pour l'année 2018 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-2973. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, le dossier qui vous est soumis vise le maintien des conventions en cours et l'attribution de subventions pour l'année 2018, comme cela est détaillé dans la délibération, pour les centres de planification et d'éducation familiale. Ce dossier a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Simplement pour souligner l'absolue nécessité de soutenir les centres de planification familiale alors que des propos qui viendraient questionner le droit des femmes à l'IVG circulent actuellement, y compris parmi les syndicats de gynécologues et de médecins. Donc oui pour le soutien aux plannings familiaux. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Très bien. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Christophe GIRARD n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° 2018-2978 - développement solidaire et action sociale - Accueil, information et orientation des demandeurs de logement social – Soutien 2018 aux associations - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère Runel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-2978. Madame Runel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère RUNEL, rapporteur : Merci. Ce rapport a pour objet de présenter différentes actions d'accueil, d'information et d'orientation des demandeurs de logement qui concourent aux politiques de l'habitat et du logement dans la Métropole de Lyon et pour lesquelles certaines associations sollicitent une subvention de la Métropole au titre de l'année 2018. La commission développement solidaire et action sociale a donné un avis favorable à l'ensemble de ces délibérations. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Runel. Une minute pour monsieur Gachet.

M. le Conseiller GACHET : Simple explication de vote, monsieur le Président : je ne participerai pas au vote compte tenu de mon implication auprès de plusieurs des associations concernées.

M. LE PRESIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération approuve des subventions aux associations intervenant sur des missions d'accueil, d'information, d'orientation dans le cadre du service d'accueil et d'information des demandeurs. Ce service d'accueil sera défini par notre futur plan partenarial de gestion des demandes de logement social et d'information des demandeurs, plan actuellement soumis aux communes pour avis.

Ces subventions sont en hausse assez nette, à l'exception de celle à l'AVDL (Association villeurbanaise pour le droit au logement), sachant que des mutualisations d'actions sont proposées avec l'AIJOL (Association d'aide au logement des jeunes) qui, elle, voit sa subvention augmenter ; au total, sur ces deux associations, l'effort est stable.

La subvention à l'ALPIL (Action pour l'insertion par le logement) augmente de près de 7 %, celle du CLLAJ (Comité local pour le logement autonome des jeunes) de Lyon de 35 %, auxquels s'ajoutent 22 500 € pour de nouvelles actions faisant suite à l'arrêt du CLLAJ de l'est lyonnais, que reprend aussi pour la même somme l'AIJOL ; donc, au total, 45 000 €. Sauf erreur, l'aide au CLLAJ de l'est était précédemment, en 2016, de 19 800 €.

Notons qu'il est difficile d'avoir une vue globale de nos efforts pour l'accueil et l'information des demandeurs, puisque certaines actions peuvent être soutenues par le FSL (fonds de solidarité pour le logement) et des actions de politique de la ville ; par exemple la Mission locale de Vénissieux qui avait repris depuis longtemps les activités du CLLAJ a vu, elle, sa subvention métropolitaine pour cette mission baisser de 12 %.

Au total, nous comprenons bien qu'il y a des lignes de financement différentes et que chaque direction instruit ses propres procédures délibératives mais il n'y a pour nous qu'un service public, qu'une collectivité territoriale métropolitaine et une délibération de ce type devrait donner à voir aux élus, et donc aux citoyens, l'ensemble de nos choix politiques. Pourquoi une hausse ici et une baisse ailleurs ?

Pour être clair, nous sommes heureux que certaines subventions soient en hausse, dans un contexte où le besoin d'accueil, d'information, d'accompagnement des demandeurs de logement, et des jeunes notamment, ne cesse d'augmenter. Mais la Mission locale avait traité, en 2017, 37 % de plus de dossiers logement et je pense que c'est le cas de toutes les structures qui interviennent dans ce service d'accueil. Pourquoi alors une telle inégalité de traitement ?

C'est pourquoi nous vous demandons un tableau consolidé de l'ensemble des aides métropolitaines et, si nécessaire, un alignement de nos efforts auprès de l'ensemble des structures pour celles qui n'auraient pas bénéficié des hausses de cette délibération. C'est notre responsabilité d'assurer la cohérence et l'équité territoriale et nous y serons bien évidemment attentifs dans les discussions du PPGID (Plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées).

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. André GACHET n'ayant pris part au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère RUNEL.

N° 2018-2979 - développement solidaire et action sociale - Soutien du pôle personnes âgées/personnes handicapées à la vie associative - Attribution de subventions au titre de l'année 2018 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Gandolfi a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-2979. Madame Gandolfi, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GANDOLFI, rapporteur : Il s'agit d'attribuer des subventions à certaines associations qui viennent en aide aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap. Cette délibération a eu un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Gandolfi. Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Comme annoncé précédemment, je retire mon intervention.

M. LE PRESIDENT : Excusez-moi, merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GANDOLFI.

Demande de suspension de séance

M. LE PRESIDENT : Madame Perrin-Gilbert.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, un certain nombre de citoyens et d'associations manifestant devant notre Métropole et manifestant aussi le désir de rencontrer des élus, je demande une suspension de séance afin que chacun et chacune puissent aller les rencontrer s'ils le souhaitent et se faire leur propre idée s'ils le souhaitent. Merci.

M. LE PRESIDENT : Je vous donne dix minutes à partir de maintenant. Nous reprendrons les débats à 18 heures 01. Merci.

(La séance est suspendue à 17 heures 51 et reprise à 18 heures 05).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de rejoindre vos places. Il faut bien lancer le mouvement, sinon... Enfin si vous souhaitez rester le plus tard possible, cela ne me dérange pas mais c'est pour la santé, la relation à la famille, etc. Moi je suis là pour cela. Allez peut-être chercher vos collègues...

N° 2018-2982 - éducation, culture, patrimoine et sport - Voyage mémoire à Auschwitz-Birkenau - mars 2019 et mars 2020 - Groupement de commandes entre la Métropole de Lyon et le Département du Rhône - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2982. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président, simplement, comme on aborde les délibérations concernant l'éducation...

(Bruits dans la salle).

M. LE PRESIDENT : Est-ce que l'on peut reprendre et écouter monsieur Desbos, s'il vous plaît ? Sinon on va prendre plus de temps et je pense que ce n'est au bénéfice de personne. Merci beaucoup de votre attention.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Merci, monsieur le Président, je vois que je n'ai pas un public facile mais on va essayer d'être un peu brillant.

Simplement pour vous dire qu'au début de ces délibérations concernant l'éducation, on souhaite vous faire un petit point sur la rentrée scolaire qui a eu lieu y a seulement quelques jours sur notre Métropole, sachant que nos collégiens ont effectué une bonne rentrée.

Quelques chiffres concernant cette rentrée 2018 : nous avons 115 collèges sur notre Métropole, dont 79 publics et 37 collèges privés, qui réunissent 67 689 collégiens. Nous avons eu une augmentation de 1 080 collégiens dans le secteur public, des chiffres évidemment qui nous obligent à poursuivre notre politique éducative, surtout dans les constructions et les rénovations. Je vous rappellerai simplement que, pour 2018, à peu près 25 opérations seront engagées, des opérations de rénovation, d'extension des différents établissements. Nous en avons visité quelques-unes à la rentrée avec le Président ; nous sommes allés en particulier à Caluire et Cuire pour visiter un établissement en pleine rénovation, le collège Lassagne. Pendant cette année 2018-2019, nous allons travailler sur la création de trois nouveaux établissements qui seront à Saint Priest, dans le septième arrondissement et sur Villeurbanne et nous menons aussi une réflexion sur deux nouveaux collèges qui pourraient être vers Saint Fons, Vénissieux et un autre dans le Val de Saône. Je vous rappelle que, tous les ans, à peu près 500 opérations sont réalisées dans les collèges pour 10 M€.

Cette année, avec la rentrée, la restauration scolaire a franchi une nouvelle étape avec 24 DSP (délégations de service public). Je vous rappelle que nous avons décidé de mettre un point assez fort concernant le bio et l'approvisionnement en circuit court ; nous aurons dans nos nouvelles DSP, qui sont au nombre de 24, 30 % de produits bios et 100 % des légumes et fruits sont des produits bios. Nous allons essayer bien évidemment de mettre au même niveau tout ce qui est en régie. Je rappelle que les tarifs restent inchangés nous avons les tarifs les plus bas de toutes les collectivités concernant cette restauration.

Concernant le numérique, au 31 décembre 2018, tous les collèges seront en très haut débit. C'est donc là une très bonne nouvelle.

Par ailleurs, nous poursuivons bien évidemment tout ce qui est la politique éducative active, qui concerne les actions éducatives, en particulier les bourses aux stages, la mixité. Tout cela nous préoccupe beaucoup. Nous sommes très actifs et vous verrez, au cours des prochaines délibérations que nous allons évoquer tout à l'heure avec Murielle Laurent, que nous avons aussi une vocation à nous approprier de nouvelles compétences, être un rassembleur des dynamiques éducatives sur nos territoires. Mais on vous dévoilera cela dans quelques instants.

Voilà, monsieur le Président, un petit point concernant la rentrée 2018.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Desbos. Maintenant, la délibération 2018-2982.

M. le Conseiller délégué DESBOS : La délibération numéro 2018-2982 concerne l'organisation du voyage mémoire que nous organisons toutes les années. Nous avons décidé cette année de vous faire voter une délibération pour deux voyages mémoires, c'est-à-dire en mars 2019 et en mars 2020. Nous continuons toujours notre collaboration avec le Département du Rhône. C'est une opération effectivement qui est forte pour nous, avec un objectif qui est toujours le même : témoigner de l'engagement de la Métropole dans l'éducation des collégiens. On travaille la mémoire avec ce voyage. C'est une opération qui est à 105 000 € par an avec une répartition suivante –c'est important tout de même de le dire parce que c'est un travail collaboratif avec le Département du Rhône– : 70 % à la charge de la Métropole, donc 73 500 € qui nous concernent. Voilà, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Une minute pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicains.

Mme la Conseillère PEYTAVIN : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2018-2986 - éducation, culture, patrimoine et sport - Culture - Lancement de l'appel à projets culture(s) et solidarités - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-2986. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, depuis la délibération-cadre sur la vie associative du 18 septembre 2017, l'instruction des demandes de subventions est assurée par chaque politique publique. Ainsi, pour les subventions culturelles 2018, nous avons adopté le 25 juin un soutien à 30 projets pour un montant total de 67 400 €.

Je me réjouis de voir aboutir en cette fin d'année un appel à projets culture(s) et solidarités. C'est le fruit de toutes les rencontres que j'ai pu mener avec l'équipe de la direction de la culture auprès des associations culturelles de la Métropole.

Cet appel à projets répond à un besoin émis par ceux qui font vivre la culture dans nos territoires, celui de développer des actions avec les citoyens à destination des publics les plus fragiles, notamment enfance et jeunesse, personnes âgées, personnes en situation de handicap ou d'insertion. Il répond donc pleinement à nos propres objectifs énoncés dans la déclaration de politique culturelle, énoncés aussi dans le projet métropolitain des solidarités et énoncés enfin dans le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi.

Je dis souvent que la culture doit infuser tout le champ de la solidarité. Elle vise l'éducation, l'intégration, l'émancipation, la lutte contre l'exclusion et les discriminations. Cet appel à projets en est finalement la synthèse. Il sera doté de la même enveloppe : 67 400 € par an.

Nous serons particulièrement attentifs aux publics visés, à la qualité de la participation citoyenne et/ou à la capacité des partenaires à développer un même projet. Puisqu'il interdit une aide au fonctionnement, c'est bien à l'expérience et à la créativité des associations que nous faisons appel pour proposer des nouvelles formes de médiation culturelle et artistique, avec des critères de sélection qui sont parfaitement transparents.

Avis favorable de la commission.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère IEHL : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2018-2990 - éducation, culture, patrimoine et sport - Collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat - Attribution de subventions d'investissement – Année 2018 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2990. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération concerne l'attribution de subventions d'investissement pour l'année 2018 pour les établissements privés. Nous avons à peu près un tiers des collégiens métropolitains, soit 21 500 élèves, dans les 37 collèges privés de notre territoire. Nous avons décidé, comme toutes les années, de renouveler notre contribution, c'est-à-dire que nous versons 1,5 M€ par an, concernant essentiellement des travaux de sécurité, de mise aux normes, d'accessibilité dans ces établissements. Voilà, monsieur le Président. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie. Trois minutes pour le Groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens au nom de deux groupes, Lyon métropole gauche solidaires et Parti radical de gauche, à propos des subventions d'investissement que nous accordons, cette année encore, pour un montant en augmentation de 1,5 M€ à 29 collèges privés sous contrat de notre territoire métropolitain.

Nous ne contestons pas l'attribution de subventions de fonctionnement que nous votons ce soir et qui, outre qu'elles sont obligatoires, répondent à l'affluence des élèves que nous devons prendre en compte, le privé sous contrat attirant environ 20 % des élèves de collège.

Mais les subventions d'investissement ne sont pas une obligation et notre intervention a pour but d'en faire prendre conscience. Nous payons ainsi pour des travaux de menuiserie, de sécurité, de restructuration et même pour la réalisation de travaux des agendas d'accessibilité programmés (Ad'AP) de certains de ces établissements. Or, ces collèges sont payants, donc deux questions :

- la Métropole aide-t-elle à ce financement de travaux sur des établissements qui pratiquent une vraie mixité sociale, qui ne poussent pas par exemple des élèves de terminale à passer le bac en candidats libres afin d'avoir des taux de réussite maximum ? Il nous semble, à regarder la liste des établissements, que nous pouvons nous interroger ;

- deuxième question : les établissements publics, dont la Métropole a la charge totale, bénéficient-ils assez de son aide et réalisent-ils, par exemple, leur agenda d'accessibilité programmée suffisamment vite selon leurs besoins ?

Dans ces temps de restrictions financières de l'Etat, nous devons nous interroger sur l'ensemble des lignes de dépenses de notre collectivité. Et, sur cette question en particulier, nous devons revisiter nos critères d'attribution au vu de nos remarques sur ces collèges privés.

Nos deux groupes s'abstiendront donc sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Trois minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller BERTHILIER : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, merci à Eric Desbos pour la présentation de la rentrée scolaire qui n'a pas eu tout à fait l'attention qu'elle aurait mérité mais en tout cas elle était de qualité.

Sur l'aide à l'investissement que nous examinons ce soir, je voudrais revenir –dans le droit fil de ce que vient de dire Thérèse Rabatel– sur le fait que cette aide est facultative et que les établissements, certes sont des établissements privés mais que le financement, lui, est essentiellement public, celui de l'Etat avec les enseignants, celui de la Métropole sur l'aide au fonctionnement, sur les crédits de fonctionnement qui sont versés et donc l'investissement intervient en plus.

Certes, nous avons obtenu en 2015 une baisse de ces financements en investissement par rapport à ce que faisait le Conseil général et, depuis, une somme est reconduite chaque année et je pense qu'il serait d'une bonne politique de se réinterroger.

La direction diocésaine flèche les affectations : quels sont ses critères de choix ? Comment nous intervenons réellement dessus ? Quels engagements prennent les établissements privés sous contrat qui sont financés ? On sait qu'ils sont très faibles ces engagements aujourd'hui.

Un certain nombre de propositions que nous pourrions faire ce serait de strictement limiter aux accès PMR (personnes à mobilité réduite) qui sont réalisés ; d'ailleurs, cela favoriserait l'inclusion des élèves dans les établissements privés qui en accueillent souvent moins que les établissements publics.

Sur la sécurité stricte aussi parce que c'est un droit je dirai inaliénable mais on pourrait aussi travailler davantage en fonction des établissements ; et on sait qu'il y a des établissements qui favorisent la mixité sociale, il y en a d'autres dans lesquels –et je ne les citerai pas pour ne pas être discourtois avec certains d'entre vous– on est tout de même plus dans la mixité sociale qu'on trouve dans le parterre de l'Opéra ; je n'ai rien contre l'Opéra qui d'ailleurs est très mixte si on prend l'ensemble des étages.

On pourrait travailler sur la tarification : est-ce qu'il y a des tarifications progressives ou dégressives ? Comment se font ou pas parfois les retours en collège public forcés, qui déstructurent les collèges publics ? Est-ce que, parfois, les établissements n'obligent pas des rendez-vous sur temps scolaires des familles et des enfants qui sont scolarisés dans les écoles publiques du secteur ?

Enfin, on pourrait travailler sur beaucoup de choses.

Je voudrais dire surtout que le Gouvernement est en train de préparer un transfert massif d'argent public vers les établissements privés pour l'année 2019, à travers la scolarité obligatoire à partir de trois ans. Donc, dans la mesure où les OGEC (organismes de gestion de l'enseignement catholique) mutualisent les moyens à l'échelle de l'ensemble des degrés de l'établissement, sans doute beaucoup de moyens risquent d'arriver dans ces établissements-là. Et je pense que c'est le moment justement de se réinterroger sur la façon dont nous nous attribuons des subventions parce qu'on sait que cet argent qui va arriver au niveau de la maternelle va remonter au niveau du collège. Et donc on ne peut pas prioriser les travaux –de notre point de vue– d'agrément.

C'est pourquoi nous nous abstiendrons cette année sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci. Monsieur Desbos, vous voulez dire un petit mot ?

M. le Conseiller délégué DESBOS : Oui, un petit mot pour simplement rappeler qu'on parle de 1,5 M€. Avant, c'était 1,8 M€, on a baissé à 1,5 M€. Sur l'ensemble d'un mandat, c'est à peu près 9 M€ pour les établissements privés ; pour les établissements publics, il faut tout de même le rappeler, c'est 270 M€. Donc, finalement, c'est simplement une aide. On a déjà tout de même quelques critères –un peu plus sur les actions éducatives, je le reconnais– pour des établissements qui ont plutôt une vocation un peu plus sociale que d'autres. On sait très bien qu'il y a tout de même des établissements privés qui font extrêmement bien leur travail dans différents domaines et qui accueillent tous types de public et parfois des publics en grande difficulté ; je pense qu'il faut aussi le rappeler. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Desbos. Je mets ce rapport aux voix :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Boudot, Casola, Gachet, Havard, Vesco (non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes La Métropole autrement ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Mme lehl (Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines -GRAM-).

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2018-2991 - éducation, culture, patrimoine et sport - Livraison de repas en liaison froide - Convention de gestion entre la Métropole de Lyon et le collège public Jean Mermoz pour la production de repas par la cuisine centrale de la Ville de Lyon - Convention d'hébergement entre la Métropole, la Ville de Lyon et le collège Jean Mermoz à Lyon 8° - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2991. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président, cela concerne une convention de gestion entre la Métropole et la Ville de Lyon. C'est un excellent travail collaboratif entre notre collectivité et la Ville de Lyon car, jusqu'à présent, on travaillait ensemble pour que la Ville de Lyon nous fournisse des repas dans différents établissements, dans quatre collèges. On va l'étendre un peu plus pour que l'école Jean Mermoz et le collège Jean Mermoz puissent travailler ensemble. Donc les collégiens du collège Jean Mermoz –pour l'instant, ils ne sont pas très nombreux puisqu'ils ne sont qu'une vingtaine, c'est leur première expérience– pourront manger avec les enfants de l'école Jean Mermoz. C'est une excellente initiative que l'on doit à monsieur Guy Corazzol qui nous a beaucoup aidés dans ce cheminement un petit peu difficile. Avis favorable de la commission pour que les enfants puissent manger ensemble dans cet établissement.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Desbos. Trois minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, à plusieurs reprises, je suis intervenue au nom de la Mairie du sixième sur la question de la mise en place d'une cantine pour les collégiens du collège Vendôme. Je ne reviendrai donc pas sur le fond du dossier mais sur la forme.

Ce dossier interpelle une nouvelle fois sur la gouvernance de notre Métropole, sur l'écoute et les engagements non tenus. Que dire, que faire quand, sur un dossier précis, l'ensemble de la communauté du collège –c'est-à-dire les parents d'élèves toutes fédérations confondues, l'ensemble de la direction du collège, les enseignants et bien sûr l'ensemble de la mairie du sixième– tente d'expliquer et d'argumenter sur son opposition à la solution imposée, qui –je vous le rappelle– n'est pas la solution d'origine ? Répondre –comme vous l'avez fait– qu'il s'agit là de politique politicienne ?

Depuis plus de deux ans maintenant, nous attendons de pouvoir présenter les différentes solutions qui s'offrent en alternative. Nous en demandons simplement l'étude.

Vous vous étiez engagé, monsieur le Président, à nous recevoir, Pascal Blache, Maire du sixième et moi-même, en présence du Maire de Lyon qui est très concerné par ce dossier également. Nous parlons de bon sens, du quotidien d'un collège dont vous scellez définitivement les dysfonctionnements.

Nous pourrions d'ailleurs presque être admiratifs d'une telle certitude, d'une telle inertie ou d'une telle surdité, s'il ne s'agissait pas d'argent public.

Dès lors, dans quel camp est la politique politicienne ?

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Desbos.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Concernant le collège Vendôme et la cantine, c'est un sujet qui est à l'ordre du jour déjà depuis un certain temps. Bien évidemment, nous avons prévu une restauration pour les élèves du collège Vendôme qui se déplacent dans d'autres établissements. On l'a fait, on va le faire ; on n'est pas sur le même temps, madame Croizier, je regrette beaucoup, parce qu'on a pris cette décision qui, pour nous, est extrêmement importante, donc les enfants du collège Vendôme vont pouvoir manger dans cette nouvelle

restauration. Certes, le site est distant de quelques mètres mais il n'est pas très loin. On a déjà pris un temps de retard qui est extrêmement important pour nous. Cela a été le premier projet, au début de la mandature, qu'on avait prévu et, malheureusement, cela va être le dernier projet sur lequel on va aboutir. Je vous dis tout de suite qu'on a commencé à faire les études et on va le faire bien évidemment. En vous rappelant simplement que c'est déjà 4,4 M€ et qu'en plus, on rajoute 1 M€ pour la restauration de certaines salles du collège Vendôme.

En vous rappelant aussi –et je l'ai dit en introduction, lorsqu'on a présenté la délibération sur l'éducation, en rappelant comment s'est passée la rentrée 2018–, que certains chiffres nous obligent et nous ordonnent de développer des collèges dans certains secteurs. Le sixième arrondissement n'est pas un secteur sur lequel la population scolaire va augmenter d'une manière importante. Donc, pour nous, il est indispensable de consacrer nos fonds sur certaines zones qui sont plutôt des zones de l'est lyonnais sur lequel on est en train de travailler, sur lequel on est en train de faire aboutir des projets de construction de collèges ; je pense à Saint Priest, à toutes ces communes qui ont des besoins réels. Donc il n'est pas possible pour nous de mettre de l'argent pour la rénovation du collège Vendôme. Cela fait plusieurs fois qu'on le dit.

Quant à recevoir les parents, les syndicats, j'ai reçu tout le monde, j'ai expliqué. Certes, il y a une opposition parce que chacun veut évidemment défendre son collège mais, sur l'ensemble de la collectivité, pour 79 collèges, je vous le redis, on ne fera que la cantine pour le collège Vendôme. Par contre, on construira des collèges dans des zones qui en ont besoin.

Voilà notre position et je pense qu'elle est très juste aussi.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2018-2993 - éducation, culture, patrimoine et sport - Attribution de subventions au titre du soutien au Patrimoine et du Devoir de Mémoire – Année 2018 - Convention de partenariat avec la fondation du patrimoine et délégation d'attribution de subventions à la Commission permanente pour la mise en oeuvre du dispositif - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-2993. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, ce week-end, les Journées européennes du patrimoine nous ont encore offert un beau succès. Sous une météo des plus favorables, les visiteurs se sont pressés dans plus de 500 sites en découvrant les animations proposées par plusieurs centaines d'acteurs.

Pendant mes propres visites, j'ai pu mesurer votre attachement à toutes et à tous en faveur de la sauvegarde et de la promotion du patrimoine. Je tiens à vous remercier pour votre implication dans la réussite de ces deux jours.

Aujourd'hui, avec mon collègue Vice-Président, Jean-Luc Da Passano, en charge du devoir de mémoire, nous vous proposons d'allouer plusieurs subventions à des associations oeuvrant toute l'année dans le champ du patrimoine et de la mémoire.

La première d'entre elles est la Fondation du patrimoine, partenaire naturel des collectivités et des acteurs privés pour la sauvegarde du patrimoine non protégé. Notre subvention de 4 700 € doit permettre de poursuivre un effet levier dans les territoires de la Métropole. Et d'ailleurs, je ne peux que vous inviter, mes chers collègues, à communiquer à la Fondation du patrimoine les besoins que vous auriez sur vos communes respectives.

C'est la Fondation qui a la charge d'instruire les dossiers et de solliciter l'avis des Architectes des Bâtiments de France. Pour le patrimoine sous maîtrise d'ouvrage public, l'avis des Communes est également pris en compte. Le délégué régional de la Fondation réunit ensuite un comité d'orientation afin de décider des aides allouées, rassemblant l'ABF (Architecte des Bâtiments de France), des experts, des mécènes et –parce que nous l'avons demandé– la Métropole. La Fondation du patrimoine a enfin la charge de reverser les subventions individuelles. Le détail fera l'objet d'un rapport à la Commission permanente.

J'expose la manière dont les dossiers sont étudiés car cela fera l'objet d'une prochaine communication.

Le deuxième volet de la délibération propose de soutenir quatre associations patrimoniales reconnues : l'Espace Aéro Lyon-Corbas, la Renaissance du Vieux Lyon, l'Association des Amis de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée, Patrimoine Médecine et Santé.

Enfin, les dernières subventions concernent le Devoir de Mémoire avec le Centre national de la mémoire arménienne et treize associations d'anciens combattants et résistants.

Nous partageons le même souci de la compréhension de notre histoire et de sa transmission aux jeunes générations. Aussi, je vous invite à soutenir l'octroi de ces subventions.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Picot. Une minute pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, je vais profiter de cette très courte intervention pour vous dire ce que nous voulions dire au moment de la délibération sur Auschwitz ou c'est peut-être monsieur Millet qui va le faire puisqu'il l'avait prévu.

M. le Conseiller MILLET : Pour conclure ma très courte intervention –c'est cinq lignes dans le compte-rendu–, je voulais simplement souligner l'importance de ce voyage et la nécessité qu'il s'inscrive dans un cadre non partisan et donc qu'il associe les élus des Communes dont les collègues sont impliqués dans le voyage et pas seulement les élus de l'exécutif. C'était ma seule demande.

M. LE PRESIDENT : Qui faisait suite à un de vos courriers, je crois.

Mme la Conseillère BURRICAND : Plus précisément sur cette délibération, nous en partageons les objectifs mais nous nous abstenons pour une simple raison, c'est que cette délibération propose, dans son troisième point, de "déléguer à la Commission permanente le soin d'attribuer les subventions à intervenir" et nous considérons que le nombre de délégations à cette Commission permanente –qui plus est qui fait plus office d'exécutif que de Commission permanente– est déjà trop important. C'est pourquoi nous nous abstenons sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Burricand. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère FAUTRA : Monsieur le Président, mes chers collègues, mon intervention portera sur deux points distincts.

D'abord, sur un plan de gouvernance, cette délibération prévoit encore une fois une nouvelle délégation de vote à la Commission permanente. Nous avons bien noté que cette délégation ne concerne que la répartition d'une faible somme votée en faveur de la Fondation du patrimoine qui proposera une liste de particuliers pour les aider dans la rénovation de leurs bâtiments.

Mais la question de gouvernance de notre institution ne se mesure pas au regard du montant de la subvention déléguée, il s'agit bien d'une position de principe. En refusant de respecter la diversité de la représentation politique au sein de cette Commission, vous avez confisqué notre droit de vote et de contrôle sur les politiques métropolitaines. C'est un choix antidémocratique des membres de votre majorité et nous le combattons. Nous vous demandons donc un vote dissocié pour cette délégation de compétence à la Commission permanente.

Mon deuxième point –et je pense que vous vous y attendez–, concerne vos choix politiques d'aide aux associations de la Mémoire et, plus particulièrement, la subvention de 15 000 € au Centre national de la mémoire arménienne (CNMA). C'est peu au regard de la dimension de notre Métropole de Lyon, soit 59 Communes et un budget de 3,4 milliards d'euros. C'est même faible si on compare ce montant à ce qui est accordé par la Région ou même la Commune de Décines Charpieu, dont je suis le Maire, ou celle de Meyzieu : pour rappel, la Région donne 45 000 €, la Ville de Meyzieu apporte son soutien à hauteur de 10 000 € et notre seule Commune octroie une subvention de 20 000 €. Si nous devons comparer le pourcentage de cette somme au regard de nos deux budgets de fonctionnement, monsieur le Président, cette fois c'est la Commune que je représente qui gagnerait face à la Métropole.

Car si le CNMA est basé à Décines Charpieu, sa dimension métropolitaine ne fait aucun doute. Son action de transmission de la mémoire d'un peuple ayant souffert fait aussi partie de l'histoire et du patrimoine de notre Métropole, de notre Région et même de la France par la reconnaissance du génocide arménien. Le travail du centre a aussi une portée internationale et il participe à la renommée de notre territoire et à son ouverture aux autres cultures. En cela, il est aussi facteur de communion des communautés, d'intégration et donc il participe à la création de notre cohésion nationale.

Vous nous proposez, lors de ce Conseil, de voter des sommes bien plus importantes pour des projets certainement tout aussi pertinents mais de dimension moindre. Comme je l'ai fait l'année dernière, j'attire encore votre attention sur le CNMA et vous invite à mieux étudier et à mieux connaître son travail afin d'envisager une nouvelle rencontre avec le conseil d'administration du CNMA et apporter un soutien financier en cohérence avec le besoin.

Merci, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Vous avez demandé un vote différencié, comme vous l'avez indiqué dans votre intervention. Je vais donc d'abord mettre aux voix l'attribution des subventions de fonctionnement d'un montant de 4 700 € au profit de la Fondation du patrimoine qui reversera la subvention aux propriétaires, conformément à la décision de la Commission permanente –c'est le premier point– :

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Boudot, Casola, Gachet, Havard, Vesco (non inscrits) ;

- contre : groupe Les Républicains et apparentés ; Mme lehl (Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines --GRAM--)

- abstention : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets donc au vote les autres points de la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Président PICOT.

N° 2018-2994 - éducation, culture, patrimoine et sport - Territoire éducatif innovant - Attribution d'une subvention au Centre de recherches interdisciplinaires – Année 2018 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-2994. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, cette délibération porte sur la mise en place d'une collaboration entre le Centre de recherches interdisciplinaires (CRI) et la Métropole de Lyon.

L'objectif de cette collaboration est de s'appuyer sur l'expertise de ce centre et sur son expérience dans l'animation de réseaux pour structurer et organiser, à l'échelle métropolitaine, un travail avec les nombreux acteurs du territoire sur les questions d'innovation éducative. Derrière ces termes un peu abstraits "d'innovation éducative", c'est finalement l'idée très concrète de travailler avec l'ensemble des acteurs concernés sur ce que seront, à moyen et long termes, les évolutions probables, possibles et souhaitables pour que notre modèle éducatif soit plus efficace et mieux adapté aux enjeux sociétaux et aux avancées techniques et technologiques.

Il s'agit donc de soutenir la création, sur la Métropole de Lyon, d'une antenne du Centre de recherches interdisciplinaires, le Centre de recherches dirigé par François Taddei, un expert reconnu et une personnalité de premier plan en matière de travail de recherches sur l'éducation, afin d'accompagner la structuration d'un réseau métropolitain sur ces questions et d'accompagner leurs réflexions collectives. Cela se traduira notamment par la création d'un tiers-lieu d'ici un an, qui réunira dans un même espace un laboratoire de recherches émanant donc du CRI et labellisé par l'Éducation nationale –on est ici sur de la recherche fondamentale qui n'est pas l'objet de la convention–, en lien bien sûr avec les Universités et qui réunira aussi un lieu de travail collectif de coworking et d'expérimentations –qui ressemblerait à un mix entre le Centsept et le Tuba–. Il sera dédié à l'éducation et se verra être le lieu de référence identifié sur les questions d'éducation. Il permettra aussi de fédérer les acteurs du territoire et qui permettra de tester des solutions et d'expérimenter plus concrètement.

Cette convention est aussi et surtout le prolongement logique des premiers jalons déjà posés par la Métropole, à savoir l'existence d'Erasmus, le laboratoire d'innovation publique, service interne de la Métropole, qui travaille notamment sur le numérique éducatif. C'est Erasmus qui a créé et qui a développé, entre autres, le portail Laclasse.com aujourd'hui utilisé par les collègues et les écoles de la Métropole ou encore sur la table numérique.

Je citerai ensuite le projet Edumix, initié là encore par la Métropole de Lyon, qui a réuni une centaine de spécialistes de l'éducation au collège Triolet à Vénissieux pour réfléchir très concrètement à la configuration spatiale idéale pour le collège de demain. Ce projet a débouché sur des propositions très concrètes qui sont d'ailleurs, pour certaines, en cours d'expérimentation comme c'est le cas par exemple au collège Alain à Saint Fons.

Enfin, le troisième jalon fut l'accueil à Lyon du Sommet international Ashoka sur l'éducation innovante, qui a réuni plus de 200 experts internationaux de l'éducation qui ont travaillé ensemble sur la façon dont pourraient évoluer les schémas éducatifs actuels. Ce sommet a largement mis en lumière le rôle que pouvait jouer le territoire métropolitain sur ces questions liées à l'éducation dans le paysage national, au regard notamment du vivier très important d'acteurs qui portent ici une réflexion de fond sur ce domaine. C'est aussi pour cela que François Taddei a d'ailleurs fléchi la Métropole de Lyon comme un territoire éducatif innovant à fort potentiel dans le rapport qu'il a remis récemment au Ministre de l'Éducation sur la société apprenante.

Nous partageons avec lui en tout cas cette idée que la Métropole a un rôle à jouer. Notre compétence éducative ne se borne pas uniquement au bâti des collèges et à leur fonctionnement mais il s'agit d'être désormais le

rassembleur des dynamiques éducatives et pédagogiques métropolitaines comme le promeut la loi d'orientation et de programmation sur la refondation de l'école de la République. La Métropole est aujourd'hui assurément l'échelle idéale pour mener ces réflexions et nous avons en ce sens aujourd'hui le soutien de l'Éducation nationale par la voie de sa Rectrice et de son Ministre.

La signature de cette convention se veut donc une nouvelle pierre apportée à notre ambition métropolitaine d'être un territoire éducatif innovant reconnu et elle intervient en complémentarité des enseignements actuels. Elle nous permettra également de prétendre au programme d'investissements d'avenir soutenu par l'État et la Caisse des dépôts dans son volet "territoires d'innovation de grande ambition", programme dont l'objectif est d'identifier, de sélectionner et d'accompagner les territoires porteurs d'un projet d'intérêt général.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère IEHL : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport prône de "favoriser des expérimentations de démarches apprenantes dans les territoires pour prototyper, documenter, partager, évaluer des projets prometteurs au bénéfice de tous et célébrer les apprentissages de chacun" –c'était une citation–.

Comment être en désaccord avec ces grands objectifs ? Certains esprits chagrins n'ont pas manqué de souligner que la Métropole n'a pas les compétences éducatives qui sont le monopole de l'Éducation nationale. Mais comment ne pas se réjouir d'une coopération fructueuse entre notre collectivité, naturellement partenaire du Ministère de l'éducation ? Ainsi, déségmenter l'action et les approches des politiques publiques qui, coconçues avec tous les acteurs de l'éducation et pour le plus grand bénéfice des enfants et des jeunes, ne peut qu'apporter une plus-value en matière de pédagogie.

Néanmoins, nous nous méfions des belles tournures et des mots ronflants qui ne font plus illusion. Aussi, les éléments de langage ne nous permettent pas de prendre la mesure des moyens et des réalités susceptibles de booster –comme l'on dit– l'écosystème éducatif, bien mal en point aujourd'hui, et ce depuis des décennies, et surtout dans les territoires oubliés. Aussi, comment la dotation de 40 000 €, bien modeste au regard de ces enjeux, peut-elle y répondre ?

Les acteurs locaux et notamment les associations d'éducation populaire, les centres de recherche tel que l'INRP, c'est-à-dire l'Institut national de recherches pédagogiques, situé à Lyon, auront-ils les moyens de participer à la conception d'outils dits "innovants" et de contribuer aux méthodologies nécessairement cruciales pour réaliser l'ambition d'apprendre autrement, notamment en s'engageant dans des démarches de recherches-actions ? Certains d'entre eux ont capitalisé depuis des générations non seulement des outils et savoir-faire mais également des approches théoriques qui ont fait leurs preuves pour insuffler et aiguïser l'appétit de connaissances et de recherche des enfants.

Par ailleurs, pourquoi seules les disciplines de sciences de la vie, de sciences de l'apprendre et du numérique sont-elles concernées par ce CRI ? Pourquoi la philosophie, les arts, les langues, plus particulièrement le français, ou encore l'histoire ne sont-ils pas convoqués pour expérimenter d'autres manières d'apprendre et d'apprendre à apprendre ? La fascination de notre société pour le tout technologique et la suprématie des sciences dites "dures" nous éloignent toujours un peu davantage de la question du sens de l'histoire des sciences qui seule permet un regard critique et averti sur les inventions de notre monde, parfois monstrueuses, parfois vertueuses, et sur les institutions qui les construisent et les diffusent.

Une question tout de même : les MOOC (*massiv open online courses*), l'enseignement à distance qui se développe un peu partout dans les universités, en France et dans le monde entier –et en tant que complément d'apprentissage, ils présentent un grand intérêt–, sont-ils envisagés pour les étendre aux collèges ? C'est une simple question de pure naïveté. Si c'était le cas, je pense qu'il faudrait se montrer extrêmement prudent vis-à-vis de la tentation de les généraliser sans évaluer ce qui existe déjà, sans les adapter au stade de développement de l'enfant.

Par ailleurs, nous souhaiterions bénéficier d'une évaluation régulière des travaux engagés au sein de ce CRI afin de comprendre un petit peu les enjeux et savoir comment on peut y mettre les moyens nécessaires.

Nous voterons ce rapport.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère COCHET : Monsieur le Président, chers collègues, dans la foulée du sommet *The changemaker education summit* qui s'est tenu à Lyon en janvier 2018 sous l'appellation "Redessignons l'éducation" et du rapport d'avril 2018 du Centre de recherches interdisciplinaires "un plan pour coconstruire une société

apprenante", cette délibération traite de la dimension éducative innovante de notre territoire et se donne comme objectif d'aider à la création d'un relais du CRI sur notre Métropole.

Le groupe LMGS pense fortement qu'expérimenter de nouvelles manières d'apprendre, d'enseigner, mobiliser l'intelligence collective, dans les domaines notamment des sciences de l'apprendre et du numérique, sont essentiels pour l'avenir de nos jeunes et pour la société toute entière.

Cette mission du CRI doit se construire en partenariat avec l'Éducation nationale mais cette grande maison n'est pas la seule autorité en matière d'éducation. En effet, il est indispensable aujourd'hui, de travailler en transverse sur toute discipline qu'elle soit théorique ou professionnalisante et sur tous les champs d'application de l'apprentissage. Ce qui signifie fédérer l'ensemble des partenaires de l'école, dans et hors l'école, partager les bonnes pratiques éducatives au-delà de l'école, des territoires et même des frontières. Tout ceci est novateur et ne peut qu'être source d'intelligence collective pour faire évoluer les outils et méthodes pédagogiques.

C'est une réelle urgence afin que l'enfant, l'ado, l'adulte puisse bénéficier de ressources éducatives les plus en pointe et les plus adaptées possibles en fonction des publics concernés, dont notamment ceux en situation de handicap ou faisant face à des difficultés d'apprentissage. Ainsi, ces publics seront mieux en capacité d'atteindre leurs objectifs académiques et/ou professionnels et seront également mieux en adéquation avec la demande sur le marché du travail. La réussite de tous, un meilleur tremplin vers l'emploi et, plus fondamentalement, le mieux-être de chacun et chacune sont la clé de cette nécessaire évolution. Nous pensons que le Centre de recherches interdisciplinaires sera un bon vecteur d'évolution collective et nous nous félicitons de l'ambition de la Métropole d'accompagner son développement à Lyon.

Dans le champ des acteurs incontournables à mobiliser, le CRI devra impliquer les porteurs de l'éducation populaire, notamment la Ligue de l'enseignement qui accompagne déjà la mobilisation de tous les acteurs pour faire évoluer l'école et les politiques éducatives. Il sera aussi indispensable d'associer l'ESPE (École supérieure du professorat et de l'éducation) –ex-IUFM (institut universitaire de formation des maîtres)– dès le début avec ces acteurs de l'éducation populaire.

Par ailleurs, le Conseil de développement a identifié un panel d'initiatives collaboratives sur nos territoires, notamment sur son axe 3 "se former, se cultiver, se développer mutuellement". Il sera sans doute intéressant, par conséquent, que le CRI analyse en profondeur les préconisations actuellement sous presse du Conseil de développement sur ces foyers d'initiatives et travaille en étroite collaboration avec cette institution essentielle de notre territoire.

Nous voterons cette délibération en espérant que nos vœux se concrétiseront et nous sommes volontaires pour participer également à ces travaux du CRI.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, chers collègues, je vous avoue que cette délibération m'a obligée à un travail de recherche important car j'aime bien comprendre ce que je vote, le contenu de ce que je vote et qu'il me semble que les explications qui nous ont été données, y compris dans la commission, restaient très superficielles.

Alors, qu'est-ce qu'Ashoka, cette ONG ? Quelle est sa philosophie ? Qu'est-ce que c'est le Centre de recherches interdisciplinaires (CRI) ? Par qui est-il financé ? Sur quels principes s'adosse-t-il ? Qui est son directeur, François Taddei, dont j'avoue que le nom m'était inconnu jusqu'ici ? Sans compter le besoin de comprendre quel est le contenu réel du terme "société apprenante".

Donc je me suis posé toutes ces questions et j'étais d'autant plus demandeuse qu'Edumix avait provoqué pas mal de remous parmi les enseignants du collège concernés à Vénissieux et que, sans compter cela, les discussions que j'ai pu avoir avec des enseignants sur ces sujets, sur la "société apprenante", sur Ashoka, sur le CRI m'avaient montré que tout cela ne faisait pas l'unanimité.

Cette délibération elle-même interroge quant à son contenu et quant aux termes employés. Voyez-vous, je l'ai lue avec attention et je la reprends :

"Le CRI contribue à développer l'avènement d'une société apprenante et son expression à l'échelle territoriale, en s'inspirant des dispositifs vertueux qui ont vu le jour partout dans le monde." Mais alors c'est quoi "les dispositifs vertueux qui ont vu le jour partout dans le monde" ? Je suis un peu... voilà...

"Ses actions visent notamment à :

- identifier et fédérer les acteurs du changement provenant de mondes différents (institutions publiques, société civile, secteur privé, recherche, etc.),"

J'ai tout de même rencontré des enseignants qui considèrent que ces actions participent au détricotage du service public de l'Éducation nationale. Et oui, et oui !

De même que la convention, que j'ai pris la peine de lire : "identifier et fédérer les acteurs du changement provenant de mondes différents (institutions publiques, société civile, secteur privé, recherche, etc.)". Dans la convention, l'appui sur Ashoka est explicite.

Je suis donc allée voir ce qu'était Ashoka : là aussi j'ai trouvé les objectifs d'Ashoka France, donc les entrepreneurs sociaux dont les innovations répondent aux enjeux de société dans tous les domaines et les accompagner dans leur développement –belle ambition !–.

"Connecter des acteurs de différents horizons –ceux de la société civile comme ceux des secteurs public ou privé– pour accélérer l'émergence de nouveaux modèles en faveur de l'intérêt général".

Et il y a aussi cette phrase : "Pour être acteur du changement et contribuer à transformer positivement la société, les nouvelles générations doivent acquérir des compétences et des qualités essentielles telles que la prise d'initiative, oui, la collaboration ou l'empathie". Donc maintenant il faut être empathique, comme l'a été le Président de la République avec le jeune à qui il a proposé de traverser la rue et de suivre le trottoir pour trouver du boulot dans un restaurant alors que son métier c'est jardinier.

Je me suis un petit peu intéressée au financement d'Ashoka : soit 42 millions de dollars, dont 2 millions pour la France ; des partenaires comme American Express, Cartier, Bettencourt et la Fondation Bettencourt Schueller qui financent largement le CRI, dont je ne suis pas certaine qu'il ait besoin d'argent public, pour vous dire ce que je pense très franchement.

En tout cas, je considère que nous n'avons pas tous les éléments ici pour décider de souscrire à une subvention à cet organisme. J'hésitais encore un peu mais ce matin, en écoutant la radio, j'ai entendu le Ministre de l'Éducation nationale, monsieur Blanquer, qui a annoncé 1 800 suppressions de postes dans l'Éducation nationale.

Je m'échauffe un peu mais cela me met en colère que, d'un côté, on dise que l'on ne peut pas assurer de manière satisfaisante l'accueil de 1 500 ou 1 900 mineurs étrangers qui arrivent et que, d'un autre côté, on nous dise que l'on va faire de la Métropole un territoire innovant, que l'on va même faire mieux que l'Éducation nationale. J'avoue qu'il y a là comme une contradiction qui m'agace un peu. Donc 1 800 suppressions de postes, de plus dans une contradiction énorme puisque le Ministre dit à la fois que les suppressions ne concerneront que les personnels administratifs mais il annonce en même temps qu'on pourrait demander aux enseignants de faire des heures supplémentaires. C'est tout de même assez extraordinaire !

Je manque peut-être un peu d'empathie –je me rappelle les mots de Stéphane Hessel qui ne nous invitait pas à l'empathie mais à la révolte– mais, par contre, j'ai gardé une part d'esprit critique assez importante et, quand on parle d'innovation en même temps que l'on détricote le service public, je considère qu'il y a un loup. C'est pour cela que nous ne voterons pas cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Burricand. Six minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller BERTHILIER : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, j'utiliserai une minute du début de l'intervention juste pour vous parler du tract que peut-être certains d'entre vous avez eu à l'entrée au sujet de l'utilisation –supposée à l'époque, puisque les choses ont été clarifiées depuis– des services de la Métropole, et en particulier de la direction de l'éducation de la Métropole de Lyon, par En Marche –qui est un mouvement politique–, disant qu'ils étaient utilisés notamment sur la question des stages dans les collèges où ils voulaient intervenir et être mis en relation pour pouvoir travailler avec les jeunes, jeunes et conscients, pour les élèves les plus méritants. Je ne sais pas ce que c'est mais ils avaient l'air de le savoir.

En tout cas, vous avez répondu de manière très claire et à aucun moment personne n'a imaginé que les services de la Métropole ou même que les élus apportent leur concours à un parti politique ; il n'y a pas de souci là-dessus. Si vous connaissez, parmi les dirigeants de ce mouvement politique, un certain nombre de personnes, peut-être leur redire que cela ne donne pas une très bonne image du mouvement lui-même, que les services de la Métropole ne sont pas une émanation du parti politique mais d'un vote démocratique et qui en a, pour une partie, un temps donné la responsabilité et surtout que la question de l'emploi et des stages, c'est un travail de professionnels, parce qu'après on dit à un jardinier qu'il peut travailler facilement dans la restauration, en traversant la rue. C'était une parenthèse, refermée.

Mes chers collègues, nous avons largement débattu –nous continuons ici– de cette subvention lors de sa présentation en commission. Tant mieux d'ailleurs parce que cette politique mérite un vrai débat car elle est centrale

pour notre société. Il s'agit donc d'attribuer une subvention –on l'a dit largement– au Centre de recherches interdisciplinaires pour faire de la Métropole un territoire moteur de la "société apprenante". C'est une ambition à laquelle on ne peut répondre, de prime abord, que positivement et nous voterons cette délibération.

Mais cette ambition ne peut se résumer à une subvention et doit s'incarner dans un véritable projet éducatif qui fait aujourd'hui encore défaut à notre collectivité.

Affirmer cela, c'est d'abord considérer que la Métropole, plus encore que les autres collectivités de son rang, doit jouer un rôle premier en matière d'éducation. Elle ne peut plus se cantonner à la construction des collèges comme le faisait le Conseil général. Elle n'est plus un prestataire de l'Éducation nationale mais un véritable partenaire. Certains ici contestent ce rôle –et je respecte leur position–. Mais les Départements les plus dynamiques ont tous, et depuis longtemps, développé un projet éducatif.

En effet, sur des enjeux essentiels comme la laïcité, la citoyenneté, l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations, l'éducation aux médias, la mémoire, la culture, le sport et sur bien d'autres, que nous voyons d'ailleurs aujourd'hui, la Métropole a un rôle premier à jouer, aux côtés de l'Éducation nationale et avec les Communes. Construire ou rénover un collège doit intégrer la dimension pédagogique et doit même anticiper les usages. L'éducation ne se résume pas non plus à ce qui est appris à l'école, c'est d'ailleurs ce qui est entendu par le terme de la société apprenante. On apprend toute la journée, dans sa famille, son environnement, l'association du quartier. C'est donc un écosystème éducatif qu'il faut soutenir en intégrant –et Pascale Cochet l'a dit sur ce sujet– le travail remarquable du Conseil de développement.

Il est proposé de développer une antenne du Centre de recherches interdisciplinaires sur la Métropole. Ce peut être un simple effet d'aubaine pour ce centre si la Métropole n'en suit pas de façon précise le développement. Mais cela peut aussi être un véritable levier pour notre territoire si nous nous donnons des moyens d'ingénierie.

L'événement Edumix –Murielle Laurent en a parlé, madame Burricand également et j'en dirai un mot– avait permis de repenser l'usage de deux collèges à Vénissieux et à Saint Fons et avait démontré la pertinence de l'intervention de la Métropole sur le sujet. Madame Burricand a parlé des remous dont elle avait entendu parler. Je retiendrai moi –si elle me le permet– l'enthousiasme que j'avais rencontré chez les enseignants qui étaient présents et chez beaucoup d'élèves qui étaient fiers de pouvoir montrer ce qui avait été réalisé. Nous avons été les premiers en France à organiser un tel événement qui avait ensuite apporté des bénéfices concrets dans les établissements concernés. La Métropole a toute légitimité pour relier les différents âges de la vie, de la petite enfance à l'université et dans la mobilisation des acteurs économiques et sociaux.

Il y a toutefois deux écueils dans l'innovation.

- le premier écueil, c'est prendre l'innovation comme une valeur en soi, innover pour innover. On retrouve cet écueil dans En Marche. On ne sait pas pour aller où, pas davantage pour faire quoi ni encore moins avec qui mais on marche car avancer est le but en soi. En matière éducative, cette innovation dépouillée d'objectifs et de valeurs peut déboucher parfois sur des résultats calamiteux qui renforcent les inégalités ;

- le second écueil, c'est considérer que toute innovation est un danger, une remise en cause d'une école qui n'a d'ailleurs jamais existé, d'une privatisation rampante. La réalité c'est qu'aujourd'hui l'école est remise en cause par une concurrence de plus en plus féroce. L'émergence de nombreuses officines privées hors contrat, qui empruntent à tort ou à raison des noms pédagogiques célèbres, entraîne de plus en plus de familles et même d'enseignants qui abandonnent ainsi l'établissement de secteur.

Donner les moyens aux élèves de nos collèges publics de bénéficier des mêmes innovations technologiques et pédagogiques est donc un enjeu de justice sociale. Il ne s'agit d'ailleurs pas de réinventer avec des anglicismes des principes anciens ni de faire passer pour des découvertes neuroscientifiques des constats pédagogiques qui ne sont pas nouveaux. Célestin Freinet d'ailleurs ne visait pas autre chose quand il disait "Changer l'atmosphère de la classe, en changeant notamment les rapports avec les éducateurs qui apprennent ainsi pratiquement à considérer en l'enfant non l'élève tel que la scolastique en avait dressé l'artificiel prototype mais l'éminente valeur de la fleur qui va éclore et dont nous devons soigner la fructification".

Aujourd'hui, l'école française sait bien faire réussir les meilleurs, ceux qui disposent d'un étalement éducatif permanent. Elle est en revanche une des plus inégalitaires des pays de l'OCDE. C'est donc au service de la réussite de tous que la Métropole doit orienter ses priorités et donc utiliser le travail qui sera produit par le CRI et s'assurer qu'il n'alimente pas seulement –et je rejoins un certain nombre de préoccupations qui ont été évoquées avant moi– ceux qui sont déjà le plus nourris. Le territoire apprenant doit permettre de mobiliser tous les acteurs des territoires les plus en difficulté sociale au bénéfice des enfants et des jeunes de ces quartiers.

La Métropole –j'y arrive, monsieur Millet– devra ainsi être garante du fait que si tous les acteurs doivent coopérer, une entreprise ne puisse pas dicter le travail pédagogique. La participation active des services académiques, en particulier de la CARDIE (Coordination académique de recherche, développement, innovation, expérimentation)

est incontournable. Le partenariat avec l'Institut français de l'éducation (IFÉ) basé à l'ENS (École normale supérieure) de Lyon est également indispensable pour mutualiser les ressources, croiser les regards et les disciplines.

Enfin, cette subvention doit servir à mobiliser des ressources à l'échelle communale, tant sur le champ de la petite enfance que des écoles primaires. C'est une chance pour faire travailler enfin les Communes et la Métropole sur la continuité éducative, sur le partage des ressources innovantes, sur l'école numérique ; en résumé, se donner les moyens d'être enfin une Métropole éducative et un territoire apprenant.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère déléguée PEILLON : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, comme l'a précisé Murielle Laurent en introduction, cette délibération est très clairement une brique supplémentaire dans la construction de notre politique métropolitaine en matière d'éducation.

Une politique se doit d'être résolument tournée vers l'avenir et se nourrir des travaux d'experts, de professionnels et d'acteurs travaillant dans le champ de l'éducation. L'époque où les collectivités ne s'occupaient que du bâti en matière éducative est aujourd'hui révolue. Il ne s'agit pas d'empiéter sur les compétences propres à l'Éducation nationale mais d'être, comme le préconise la loi du 8 juillet 2013, la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, quand elle évoque les collectivités, un véritable partenaire de l'éducation nationale pour développer le service public de l'éducation.

Nous avons d'ores et déjà engagé un certain nombre de travaux qui participent de la réflexion collective sur des évolutions possibles dans le domaine de l'éducation. Madame la Vice-Présidente a ainsi évoqué le laboratoire d'innovation Erasme ou encore le projet Edumix dont le concept a d'ailleurs été repris depuis par d'autres territoires comme Toulouse ou Saint Etienne.

Aujourd'hui, alors que notre territoire est largement reconnu comme un des territoires réunissant un vivier d'acteurs éducatifs particulièrement mobilisés, il s'agit de permettre que ces énergies nombreuses travaillent encore mieux ensemble. C'est en cela que l'on parle –comme le disait l'oratrice précédente– d'identifier et de fédérer les acteurs du changement.

C'est bien l'objet de la délibération de ce jour de s'appuyer sur l'expertise du Centre de recherches interdisciplinaires pour fédérer les énergies autour des questions d'éducation. Au même titre que nous avons initié sur notre territoire des travaux collaboratifs en matière sociale, en matière de climat et sur d'autres sujets sans que le débat prenne cette dimension-là, il s'agit ici d'être un facilitateur du travail collaboratif en matière éducative. En ce sens, nous soutenons cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère DE MALLIARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, on nous demande de voter 40 000 € pour le Centre de recherches interdisciplinaires, dans le cadre de la mise en œuvre de son rapport "un plan pour co-construire une société apprenante" remis à certains Ministres du Gouvernement.

Voilà une délibération bien mal engagée. Outre la rédaction très succincte qui ne développe pas vraiment les éléments nécessaires à la compréhension, on ne peut pas dire que les explications de l'exécutif furent des plus convaincantes. Toutefois, on a bien vu certains éléments qui démontrent l'absence d'opportunité pour ce dossier.

D'abord, on se situe dans le domaine de l'Éducation nationale et cela nous pose une question de compétence. Le maître d'œuvre dans ce domaine ne peut être que l'Etat, c'est-à-dire que même si nous intervenons financièrement, nous n'aurons pas de capacité de décision. Il serait peut-être plus judicieux dans une période de réduction des aides de l'Etat de se concentrer sur nos compétences plutôt que de pallier encore aux carences financières de l'Etat.

Ensuite, on veut innover ; un bien joli mot qui peut laisser penser tant de choses alors que nous aurions bien aimé des précisions. Et là, c'est peu dire que nous avons été servis en verbiage.

On nous parle de 5 actions et 30 propositions. Le but est d'expérimenter et de diffuser de nouvelles manières d'apprendre, d'enseigner, de faire de la recherche, de mobiliser l'intelligence collective mais on ne peut pas vraiment les décrire car cela reste flou dans l'attente justement de leur étude.

Qui détermine ce qui est innovant ? Et surtout qui détermine l'innovation qui va dans le sens d'une meilleure pédagogie ? Qui sera associé, qui sera consulté dans la communauté éducative ? Quel est l'avis du rectorat, des

enseignants, des représentants des parents d'élèves ? Des questions simples, restées sans réponse tant cette délibération est venue de nulle part.

Plus encore, on veut carrément créer la société apprenante. À la Métropole, on sait faire des tours de magie : on glisse 40 000 € dans une lessiveuse publique de l'éducation et il en ressort une société sans tâche.

Quel conventionnement entre ce centre de recherches –qui est hébergé par l'université Paris V– avec nos universités lyonnaises ? Quels sont les objectifs poursuivis par la Métropole ? Quelles actions territorialisées sur la Métropole ? Comment seront associées les Communes qui ont déjà engagé des initiatives locales ? Rien de cela n'a été pensé.

Notre collègue Hubert Guimet a parfaitement résumé la situation en commission : 40 000 €, c'est à la fois trop peu pour faire une politique d'innovation dans l'éducation et c'est déjà trop pour participer à une partie de poker avec l'État où on paie pour voir.

Ce rapport amène une dépense nouvelle, il n'y a pas de budget global associé, il n'y a pas d'enjeux métropolitains clairement identifiés. C'est un rapport fondé sur un choix politique fait par le ministère de l'Éducation que vous vous engagez à accompagner. Et pourquoi pas après tout. Vous êtes une majorité macroniste, vous faites des choix en ce sens. La sincérité et la responsabilité politique seraient simplement d'assumer un choix politique partisan quand on le fait.

Alors vous allez nous répondre comme en commission que 40 000 €, ce n'est pas grand-chose. C'est tout le contraire ! Quand je pense à l'énergie que nous devons dépenser parfois pour vous faire accepter le cofinancement, bien moindre, de certaines associations qui œuvrent directement et concrètement sur notre territoire pour développer des appuis à l'apprentissage.

Mais, à l'inverse, 40 000 € ce n'est rien pour ce Centre de recherches qui annonce bénéficier d'un soutien de 100 M€ de la part de la fondation Bettencourt pour la période 2007-2024, ce qui lui permet de ne pas dépendre des subventions de l'Université Paris-Descartes. 40 000 €, ils pourront donc s'en passer et nous voterons contre cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Desbos, vous voulez dire un mot ?

M. le Conseiller délégué DESBOS : Il est un petit peu dommage que le monde de l'éducation soit plutôt soumis aux sketches parce que ce que je viens d'entendre est un petit peu sidérant. C'est vrai qu'on devrait peut-être échanger un peu plus, se parler un peu plus effectivement. Je le regrette vraiment. Mais, en fait, il ne faudrait pas rater une belle opportunité parce que, quand on regarde ce qu'il se passe, tous on en est témoin aujourd'hui, l'éducation c'est difficile, c'est compliqué.

On voit parfois des enfants qui sont en grande difficulté, on voit aussi des enseignants qui sont aussi en grande difficulté. Par rapport aux efforts, aux moyens mis dans l'éducation, je reconnais que le compte n'y est pas. Ce constat, je ne suis pas le seul à le porter, il est porté par les parents, par les enseignants, par l'Éducation nationale dans son ensemble. Le compte n'y est pas ; la Rectrice, il y a encore peu de temps, expliquait qu'on était loin du compte concernant l'Éducation nationale par rapport à tous les moyens qu'on y mettait, l'engagement des enseignants.

Nous avons recherché quelque chose qui nous permettait de trouver notre compte : permettre aux enfants de s'épanouir et de sortir avec des résultats qui soient conformes à la moyenne européenne. Pour nous, cela nous paraît être le départ d'une initiative. C'est une initiative qui est collective –je le redis bien : qui est collective–. Ce n'est pas uniquement effectivement la Métropole mais c'est l'Éducation nationale qui est largement associée. Madame la Rectrice, dans son discours de rentrée, l'a d'ailleurs bien signifié ; le Ministre de l'Éducation nationale est aussi très réceptif à ce nouveau lieu que l'on souhaite initier sur notre Métropole.

Je crois que c'est le départ de quelque chose. On ne va pas donner en détail ce qu'il va y avoir dans cette Maison de l'apprendre, on souhaiterait que ce soit une Maison de l'apprendre où tout le monde puisse être réuni et apporter ses expériences. Ce week-end, j'étais dans la Commune de Mions pour une piste à vélos –cela n'a aucun rapport mais a tout de même un rapport important– et son Maire m'a expliqué ce qu'il faisait pour l'éducation. Le problème c'est qu'il le fait tout seul dans son coin. Il n'est pas au courant de ce qui se passe chez nous et nous, on n'est pas au courant de ce qui se passe dans sa Commune. Et c'est cette volonté de travailler ensemble que l'on souhaite développer, non seulement dans toutes les Communes –bien évidemment vous serez associés– on va évaluer tout ce qui sera fait. Pour nous, c'est quelque chose d'extrêmement important.

Je n'aimerais pas qu'on rate la première marche parce qu'elle est tout de même toujours très importante et là, j'ai l'impression qu'on est plutôt un peu comme dans un défouloir, surtout quand j'entends madame Burricand nous expliquer certaines choses, nous faire un "pseudo-sketch". Madame Burricand, simplement, je vais vous expliquer :

on a déjà un petit peu réussi avec vous parce que ce qu'on souhaite faire avec les élèves, c'est ce que vous avez fait ce week-end : vous avez recherché, vous vous êtes interrogée, vous avez eu l'esprit critique et c'est ce qu'on fera pour les élèves à travers ce centre, madame Burricand ; vous serez la bienvenue.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Boudot, Casola, Havard, Vesco (non inscrits) ;

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; M. Gachet (non inscrit) ;

- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° 2018-2995 - éducation, culture, patrimoine et sport - Sport - Attribution de subventions aux associations et sections sportives des collèges de la Métropole de Lyon qualifiées aux phases finales des championnats de France - Année scolaire 2017-2018 et à l'association convention gymnique de Lyon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Sellès a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2995. Monsieur Sellès, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué SELLÈS, rapporteur : C'est une délibération de notre politique sportive. Il y a deux délibérations en une : la première partie, c'est le soutien de 16 collèges qui représentent 21 associations pour la participation aux championnats de France pour un montant de 14 955 € ; c'était 12 000 € en 2016-2017. La deuxième partie de la délibération, c'est une rectification d'une erreur d'un montant de subvention pour un club de gymnastique qui était normalement classé en club de haut niveau amateur et qui a eu une subvention de club de bassin de vie ; donc on doit rectifier et la subvention porte sur 6 500 €. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Sellès. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller MOROGE : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous profitons de cette délibération relative aux subventions aux associations et sections sportives des collèges de la Métropole pour déplorer à nouveau le peu de soutien que la Métropole apporte au sport amateur et surtout l'absence assez surréaliste d'aide aux Communes pour la création ou la réhabilitation d'équipements dédiés à la pratique sportive.

Vous me permettez à ce sujet de louer votre cohérence puisque, en soutien fidèle de l'actuel Gouvernement, vous suivez l'exemple venu d'en haut en vous attaquant aux fondements même du sport populaire. Rappelons ce chiffre qui fait de la Métropole une exception française : zéro, zéro euro, c'est l'aide qu'apporte la Métropole aux Communes qui souhaitent réaliser de nouveaux équipements sportifs.

J'ai cherché, je n'ai pas trouvé d'autre endroit en France où les Communes devaient se débrouiller seules pour mener à bien leurs projets d'équipements sportifs. Partout, elles sont accompagnées par leurs EPCI, par le Conseil départemental ; partout, sauf ici !

Quand on connaît la corrélation qui existe entre le nombre et la qualité des équipements et la pratique sportive par le plus grand nombre, on ne peut que déplorer l'absence totale de la Métropole à ce sujet. Vous souhaitez la mutualisation, la création de clubs de bassin de vie et, pourtant, vous ne faites rien pour les accueillir dignement dans nos Communes.

Même chose concernant les collégiens : vous vous abritez régulièrement derrière une aide minime au fonctionnement lorsque les collégiens bénéficient des installations municipales mais participer au coût d'exploitation est bien loin du coup de pouce nécessaire aux collectivités pour construire leurs gymnases, piscines ou terrains de sport.

Cette aide à l'investissement est d'autant plus indispensable que l'État –je l'ai dit– a décidé depuis un an d'attaquer le sport amateur avec une violence inédite. Je ne reviendrai pas sur les différentes baisses de budget décidées depuis un an, qui mettent le monde sportif en émoi mais au moins une d'entre elles rend votre position encore plus

dramatique pour nos Communes : c'est la diminution de moitié des crédits alloués au Centre national pour le développement du sport (CNDS). Cette baisse concerne justement l'organisme qui aide les collectivités à investir dans de nouveaux équipements sportifs. Depuis l'été dernier, le CNDS aide deux fois moins les collectivités et, comme ici nous ne sommes pas aidés par la Métropole, c'est aux Communes une nouvelle fois de pallier seules ce désengagement.

Alors, certains m'ont déjà avancé que le temps était aux économies, sauf que nous considérons qu'étant donné le rôle majeur du sport, il est de notre devoir d'élus de tout faire pour encourager sa pratique et, vu les budgets ridicules qui y sont consacrés, je pense au contraire que les moyens devraient être augmentés significativement comme nous le faisons d'ailleurs, pour certains d'entre nous, dans nos Communes.

Car, monsieur le Président, économies de fonctionnement et augmentation du budget du sport sont tout à fait compatibles. C'est en tout cas le pari que nous avons tenté et réussi au niveau du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes puisque vous le savez, alors que nous baissons chaque année le poids de nos dépenses, nous avons en deux années doublé le budget alloué au sport, aussi bien pour aider les Communes à s'équiper –et un certain nombre d'entre vous sont bien au courant, notamment vous aussi, monsieur le premier Vice-Président– mais aussi en venant en aide auprès des clubs, pas seulement les clubs professionnels ou de très haut niveau mais aussi et surtout l'ensemble des clubs.

Voilà, monsieur le Président, j'espère que vous comprendrez que l'on ne peut pas se contenter de se féliciter des résultats de nos champions et oublier le rôle essentiel du sport amateur, populaire, qui a besoin d'infrastructures pour exister. Je vous dis cela en tant que Maire d'une Commune où le sport est l'un des derniers endroits où certaines valeurs sont mises en avant et inculquées à nos plus jeunes.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Moroge. Quelques mots, d'abord sur la Région : comme vous l'exprimez, elle a porté ses efforts en faisant des choix budgétaires et peut-être qu'un jour on pourrait faire la liste des structures qui ont vu aussi leur subvention baisser dans d'autres domaines, dans le domaine culturel ou dans le domaine social. Aujourd'hui, ce n'est pas le sujet mais en tout cas on peut dire que chaque collectivité a fait ses choix.

Sur la décision de baisse du Ministère des sports, je partage votre inquiétude sur ce sujet, même s'il faut rappeler sans polémique que la plus forte baisse historique –mais vous en avez sans doute la mémoire– des budgets du sport, c'est Roselyne Bachelot, moins 15 % quand elle était Ministre de Nicolas Sarkozy ; donc ce n'est pas quelque chose de nouveau. Pour autant, il ne faut pas s'en réjouir et j'ai demandé, notamment à nos services, qu'on regarde avec beaucoup de précision les conséquences qui seront portées sur ces décisions qui ont été prises et seront prises par le Gouvernement.

Je vous remercie.

Je mets donc ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué SELLÈS.

N° 2018-3018 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Offices publics pour l'habitat (OPH) - Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration d'Est Métropole Habitat (EMH) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-3018. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Il s'agit de désigner un représentant à l'Office public Est Métropole habitat après la démission d'une des membres. Avis favorable de la commission.

**Désignation d'un représentant au sein du
conseil d'administration d'Est Métropole Habitat (EMH)**

(Dossier n° 2018-3018)

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner un représentant titulaire pour siéger au sein du conseil d'administration d'Est Métropole Habitat (EMH), suite à la démission de Mme Corinne CARDONA de cette représentation. Je vous propose la candidature de M. Patrick VÉRON.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° 2018-3019 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Programme d'études de la Plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines (POPSU) - Convention entre l'Etat, représenté par le Ministère de la cohésion des territoires, Plan d'urbanisme, de construction et d'architecture (PUCA), le groupement d'intérêt public (GIP) Atelier international du Grand Paris et la Métropole de Lyon pour les années 2018-2020 - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3019. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit, au travers de cette délibération, de désigner un représentant au programme d'études de la Plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines ; il s'agit du POPSU III, sachant que la Métropole avait participé au précédent programme d'études. Avis favorable de la commission monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix.

Adopté.

**Désignation d'un représentant au sein du collège des financeurs
dans le cadre du programme d'études de la Plate-forme d'observation des projets et stratégies urbains
(POPSU)**

(Dossier n° 2018-3019)

M. LE PRESIDENT : Nous devons désigner un représentant titulaire pour siéger au sein du collège des financeurs. Je vous propose la candidature de M. Michel LE FAOU.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2018-3020 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Vaulx en Velin - Carré de Soie – Esplanade Tase - Individualisation partielle d'autorisation de programme pour la réalisation des travaux - Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Ville de Vaulx en Velin - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Geoffroy a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-3020. Madame Geoffroy, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GEOFFROY, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport concerne une individualisation partielle d'autorisation de programme pour la réalisation de travaux au Carré de Soie. Il s'agit d'un futur espace public, jardiné, aménagé, d'environ 2,6 hectares qui sera un espace majeur de ce Carré de Soie nouveau. Il sera aussi au pied du futur groupe scolaire qui permettra ainsi quasiment d'achever cette première partie d'un projet ambitieux porté par la Métropole et la Ville de Vaulx en Velin.

J'en profite pour saluer la collaboration très forte avec Roland Crimier, qui est devenu un habitué désormais de l'esplanade Tase du projet du Carré de Soie et qui en connaît chacun des aspects, parce que nous avons pu porter ensemble –et cela a été assez exceptionnel– une concertation sur une longue durée qui a donné lieu à un projet qui, je crois, pourrait être partagé par beaucoup et donc je demande à l'assemblée d'approuver le lancement des travaux et l'individualisation partielle de l'autorisation de programme.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Geoffroy. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller GOMEZ : Monsieur le Président, chers collègues, en ce Conseil, j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer les projets urbains que la Ville de Vaulx en Velin et la Métropole de Lyon mènent ensemble sur le Grand Mas, sur le Village. Hélène Geoffroy a encore parlé tout à l'heure des projets autour de notre château médiéval qui est devenu Maison des champs à la Renaissance.

Ce soir, c'est le sud de la commune que j'évoquerai, à travers cette délibération mais aussi deux autres qui ont été mises sans débat ; délibérations d'individualisations complémentaires ou individuelles d'autorisations de programme, des expressions bien techniques pour des réalités bien humaines.

La diversité géographique des projets vaudais, pour lesquels j'ai déjà pris la parole devant vous, souligne à quel point Vaulx en Velin bouge. Notre ville est celle qui a eu, ces dernières années, la croissance démographique la plus rapide, la plus forte. Après ses décennies noires, cette dynamique retrouvée est un signe positif, en même temps qu'elle nous interroge, nous contraint et nous engage.

Car un projet urbain doit d'abord être un projet humain. Et un territoire laissé aux arbitrages d'intérêts privés n'est pas un territoire dynamique, c'est un territoire assassiné, sur lequel on pose les conditions de tous les dérèglements urbains, sociaux et sociétaux, dont la Commune mais aussi tout le territoire métropolitain auraient à subir les conséquences. C'est ce que, avec la Métropole, nous n'avons pas voulu sur le Carré de Soie, c'est ce que nous continuons à refuser à travers ces délibérations.

Érigé sur des friches industrielles –et il ne faut pas, en ce lendemain de Journées européennes du patrimoine, oublier de dire qu'elles sont aussi un élément patrimonial structurant de notre histoire urbaine et sociale et qu'il ne faut pas les balayer trop vite–, le Carré de Soie s'est structuré autour de la venue du tramway ou du métro, qui sont littéralement la colonne vertébrale autour de laquelle le projet urbain a pu se construire et se développer. Une diversité de fonctions a été posée pour faire cohabiter les différents types de logements et différentes activités. Projet précurseur, peut-être même laboratoire, nous avons pu aussi y appréhender les conséquences d'une mutation urbaine trop rapide, lorsque les habitants se sentent dépossédés de leur quartier, qu'ils s'en sentent exclus.

C'est pourquoi, depuis notre élection en 2014, nous veillons à construire les projets urbains autour de leur dimension humaine. C'est ainsi que nous avons lancé deux écoles sur le sud de Vaulx en Velin, pour faire face aux besoins croissants et pour répondre aux attentes des parents, ceux qui arrivent mais aussi ceux qui sont déjà là.

La Ville a travaillé avec la Métropole pour faire inscrire le projet d'esplanade Tase dans la PPI (programmation pluriannuelle d'investissement) de cette dernière et nous avons longuement construit son contenu et ses usages avec les habitants. Hélène Geoffroy disait que Roland Crimier désormais connaît tous les aspects des projets urbains du sud ; on peut même dire qu'aujourd'hui, il connaît chaque habitant du sud. Nous avons aussi opté pour initier les travaux par une partie annexe sur le papier du projet (le prolongement de la rue Nelli) mais qui permettra de relayer un quartier historique, les Grandes Cités Tase, avec le quartier nouveau de la Soie, pour qu'autour de cette esplanade et du pôle de loisirs, anciens et nouveaux Vaudais se retrouvent plutôt qu'ils ne s'opposent, séparés. Nous ne voulons pas d'une ville de quartiers juxtaposés qui s'ignorent ou s'affrontent mais une ville partagée autour d'espaces et d'équipements d'usage public.

Par la concertation, nous avons également construit le PUP (projet urbain partenarial) Carré, aboutissant à une dédensification du projet tel qu'il nous avait été proposé à l'origine, à une modification de l'offre en logements, à la création d'un nouveau square et à la conservation d'éléments patrimoniaux, en l'occurrence un mur qui s'inscrit dans l'héritage patrimonial industriel Tase. C'est bien le projet que nous avons adapté aux besoins et aux attentes des habitants et non les habitants que nous avons adaptés au projet urbain, contraints à l'accepter.

Voilà ce que disent ces trois délibérations qui vous sont proposées au vote sous ces termes "d'individualisations d'autorisations de programme complémentaires ou partielles": la transformation d'un programme urbain en projet humain, autour et par la concertation que nous avons, la Métropole et la Ville de Vaulx en Velin, portée ensemble.

Sur le Mas, la Ville a fait le choix de commencer par les équipements. Sur le Carré de Soie, la Métropole a choisi d'initier le projet par le transport en commun. Notre conviction, en fait, est qu'il faut les deux aux côtés de la concertation, comme nous le portons au Carré de Soie et sur le Mas car transports en commun et équipements structurent l'espace urbain autour d'eux et replacent en son cœur l'humain.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GEOFFROY.

N° 2018-3025 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville – Lyon 7° - Pré Gaudry - Aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3025. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'une délibération relative à la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle des investissements, ici sur le septième arrondissement de Lyon, en l'occurrence l'aménagement sur secteur Pré Gaudry qui correspond au tènement des anciens Câbles de Lyon que l'on appelle aussi tènement Nexans.

L'objet de cette délibération est de fixer l'ouverture et les modalités de la concertation préalable visant à l'aménagement de ce secteur du septième arrondissement qui est un secteur stratégique dans le développement urbain de Gerland. C'est un site précédemment industriel qui comprend une assiette foncière de 8,5 hectares et qui va nous permettre dans un premier temps d'assurer le renouvellement urbain de ce secteur en répondant notamment aux besoins d'implantation d'équipements publics avec la construction d'un collège, d'un gymnase et l'accueil d'une école d'enseignement supérieur –en l'occurrence l'arrivée de l'EM Lyon sur Lyon intra-muros– et de permettre la réalisation d'un maillage urbain pour le développement de tous modes de transports en lien avec les aménagements existants et déjà réalisés sur la partie sud au travers de la ZAC des Girondins.

La délibération présente l'étendue du programme du projet, les objectifs et les orientations d'aménagement. Il vous est proposé d'acter ces objectifs ainsi que les modalités de concertation et donc de permettre l'engagement de cette concertation préalable.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Deux minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Vice-Présidente PICOT : Monsieur le Président, chers collègues, en 1897 naissait à Gerland, rue Pré Gaudry, la Société française des câbles électriques. Elle devait permettre notamment la fabrication des câbles acheminant l'électricité dans l'agglomération depuis la centrale hydroélectrique de Cusset. Au fil de son développement et de plusieurs fusions, la Société française des câbles électriques fut dénommée Câbles de Lyon, Alcatel puis Nexans. Mais elle est restée indissociable de l'histoire industrielle de Gerland.

Le réaménagement du secteur Pré Gaudry, sur 4,3 hectares aujourd'hui, va enfin redonner vie à ce site. Après la ZAC du Bon Lait achevée en 2013, puis la ZAC des Girondins où les constructions se succèdent en ce moment, Nexans est la dernière grande emprise de Gerland nord à préparer sa métamorphose.

La concertation préalable doit permettre de présenter la programmation de ce réaménagement. En matière d'espaces publics tout d'abord, je pense au square de 3 500 mètres carrés et à la prolongation de l'allée verte de Fontenay, selon les recommandations de l'urbaniste-paysagiste Alain Marguerit. Et bien sûr, en matière d'équipements, avec la création d'un collège accueillant 700 élèves mais aussi d'un gymnase et l'implantation de l'EM Lyon.

Je rappelle souvent que le septième arrondissement est un des territoires les plus attractifs de la Métropole. C'est aussi l'arrondissement de la jeunesse et des universités ; la moitié de la population a moins de 30 ans. Parmi les quelque 2 000 habitants supplémentaires recensés chaque année, beaucoup sont des étudiants mais aussi de jeunes couples ou des familles avec des enfants en bas âge.

Je me réjouis donc que la programmation annoncée pour le secteur Pré Gaudry rejoigne pleinement les priorités que je porte avec mon équipe pour les plus jeunes, priorités que je sais que vous partagez, monsieur le Président.

Enfin, je n'oublie pas que Gerland est l'un des grands pôles sportifs de la Métropole. La réalisation d'un nouveau gymnase par la Ville sera un signe fort pour l'épanouissement de tous ces enfants et pour nos nombreuses associations, trop souvent obligées de refuser des inscriptions face à un manque criant de créneaux.

Le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera ce rapport et je vous invite à participer en nombre à la concertation.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2018-3026 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Rillieux la Pape - Ostérode - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3026. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, toujours dans la même veine et dans la mise en œuvre de la PPI, il s'agit cette fois-ci de la Commune de Rillieux la Pape et du projet dit d'Ostérode. Pour mémoire, Ostérode est une ancienne caserne militaire dont la Ville de Rillieux la Pape a procédé à l'acquisition en début de cette mandature. Il s'agit, au travers de cette délibération, de permettre l'ouverture et de définir les modalités de concertation préalable en vue de l'aménagement de ce site qui prévoit une mixité de fonctions sur le secteur, avec une partie des surfaces développées à destination d'activités productives et artisanales qui va permettre l'accueil d'activités supplémentaires sur le secteur de Rillieux, le développement d'activités tertiaires, le développement de services aux activités de la zone et notamment de la restauration ainsi qu'un hôtel et, enfin, une petite partie de programmation en logements.

Un petit rappel avec une note à l'attention du rapporteur qui a été déposée sur vos pupitres :

Dans le paragraphe commençant par "Situé au nord de la Commune de Rillieux la Pape, etc." du "**I - Contexte du projet**" de l'exposé des motifs, il convient de lire :

"le site d'Ostérode représente environ 28 ha dont 9 ha de surfaces boisées, à proximité immédiate de l'autoroute A46."

au lieu de :

"le site d'Ostérode représente environ 28 ha dont 11 ha de surfaces boisées, à proximité immédiate de l'autoroute A46."

Afin que l'ensemble des chiffres soient bien clairs pour l'ensemble des élus du Conseil de la Métropole, cette emprise foncière d'Ostérode représente 28 hectares dont 9 hectares de surfaces boisées.

Donc il s'agit de lancer le processus de concertation et suivant les modalités prévues dans la délibération.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère BRUGNERA : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller VINCENDET : Monsieur le Président, mes chers collègues, par-delà nos divergences politiques, nous sommes ici tous des élus locaux et représentons dans cet hémicycle les intérêts de la Métropole du Grand Lyon. Tous nous partageons l'objectif de la hisser à la hauteur de ses homologues européens. Alors, bien entendu, nous avons des options différentes sur de nombreux points et de nombreux dossiers mais notre objectif commun reste la prospérité et la compétitivité de ce territoire.

Le rapport mis aux voix ici propose de créer une véritable porte d'entrée au nord de la Métropole dans ce qui sera –et nous le savons– un modèle de réhabilitation d'un ancien patrimoine militaire. La Commune de Rillieux la Pape a acquis il y a trois ans cette parcelle de 28 hectares, également située à quelques mètres d'un accès à l'une des autoroutes les plus fréquentées de France et a, depuis lors, travaillé en partenariat avec la Métropole, partenariat qui –je tiens à le dire– ne s'est jamais démenti. Il a commencé avec une visite de votre prédécesseur en 2014, au cours de laquelle les grands principes de ce travail partenarial ont pu être fixés. Il s'est poursuivi avec l'exécutif actuel pour aboutir à cette délibération d'ouverture de la concertation préalable. Je tiens à vous remercier ainsi que vos services pour la grande qualité –je tiens à le dire– dans nos échanges qui aboutissent en partie aujourd'hui.

Une fois n'est pas coutume, la vision que nous portons depuis longtemps qui est de faire du développement économique et de l'emploi en n'étant pas dogmatique sur les partenariats avec le secteur privé a parfaitement été appliquée. Ici, sur Ostérode, ce sont des centaines d'emplois qui seront créés par des entreprises privées. Vous noterez aussi –et j'en suis particulièrement fier– que cette zone d'Ostérode ne sera pas une énième zone commerciale sans âme mais que 80 % de sa surface économique sera consacrée à de l'activité productive et artisanale. À une époque où les Métropoles européennes prennent enfin conscience qu'une Europe sans usines n'a pas de sens, cette transformation est un signe particulièrement encourageant et elle est porteuse d'une vision d'avenir qui va bien au-delà d'un simple aménagement de terrain.

La Métropole de Lyon est riche de son industrie et cette dernière doit trouver les moyens de se développer, doit créer des emplois qualifiés et doit activer des filières de formation afin de disposer d'une main d'œuvre efficace, qui trouve un sens à son travail et ne soit pas condamnée à des petits boulots toute sa vie. C'est ce que notre jeunesse, celle qui habite dans nos quartiers, notamment sur Rillieux la Pape, souhaite : pouvoir trouver un sens à son existence, pouvoir avoir accès à des filières professionnelles dans lesquelles elles puissent s'épanouir et s'intégrer.

Cette étape de concertation est une vraie reconnaissance de ce travail partenarial qui –permettez-moi de le dire, monsieur le Président– est une marque de confiance. Car, oui, quand je lis le début du rapport, je note avec plaisir que la Métropole reconnaît que la modeste Commune de Rillieux la Pape a bien fait de faire l'acquisition de ce terrain en 2015 et de jouer un rôle moteur dans sa transformation.

Ce partenariat, cette confiance, c'est ce qui fait et qui doit faire la marque des Métropoles. La confiance d'une institution vers ses territoires qui la composent est vitale et il ne faut pas que l'exemple d'Ostérode soit un cas isolé.

Notre groupe politique, tout en se félicitant de ce projet qu'il votera bien sûr avec enthousiasme, en profite donc pour vous rappeler que la confiance dans les territoires doit désormais être la norme. L'obsession de la centralisation –nous le savons et nous le voyons tous les jours au plan national– est une grave erreur et il serait dommage de la reproduire à l'échelle du Grand Lyon. Il en va de la représentativité démocratique des territoires et du respect des Métropolitains et bien sûr de leurs élus.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Cochet.

M. le Conseiller COCHET : Merci, monsieur le Président. Nous sommes maintenant, à 19 heures 30, en plein milieu de nos débats. Si notre groupe décide de se lever et de quitter la salle, il n'y aura plus le quorum. Cela pose tout de même un vrai problème structurel dans l'organisation des débats. Nous l'avions déjà évoqué auparavant. Pour rassurer nos collègues, nous ne le ferons pas. Mais je pense que dans l'approche qu'il y a, et en particulier avec votre exécutif, avec vos appuis politiques, il est anormal une nouvelle fois qu'au sein de cette entité, il n'y ait pas la capacité à gérer une majorité.

Comme cela a été évoqué tout à l'heure par madame Perrin-Gilbert, dans le fonctionnement et notamment sur le fait de la non-représentation de l'ensemble des groupes politiques au sein de la Commission permanente puis la révision peut-être également de notre règlement intérieur, je pense que nous pourrions changer dans ce qui est un EPCI et ce qu'est une collectivité territoriale.

Je veux simplement attirer votre attention, monsieur le Président. Nous l'avions déjà indiqué antérieurement. Je trouve cela dommage, alors qu'il y a encore des dossiers très importants qui doivent être évoqués et, dans la méthodologie, la manière dont nous travaillons, j'espère que vous en prendrez compte. En tout cas, c'est la dernière fois où nous avons la correction, la politesse de respecter l'ensemble de cette assemblée ; j'eus espéré que la majorité eût le même égard vis-à-vis de l'opposition.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Cochet. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2018-3027 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Villeurbanne – Salle Aréna - Aménagement des voiries et espaces publics - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3027. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit cette fois-ci d'un projet concernant à la Commune de Villeurbanne, en l'occurrence le fameux projet dit "salle Aréna". Il s'agit, au travers de cette délibération, de définir l'ouverture et les modalités de la concertation préalable en vue de permettre l'aménagement des voiries et des espaces publics attenants à ce futur projet.

Comme vous pouvez le lire, il est rappelé dans cette délibération que l'ASVEL a lancé un appel à projets, qu'un lauréat constitué d'un groupement d'entreprises a été désigné pour développer ce programme sur le site Georges Lyvet à Villeurbanne, que ce programme prévisionnel prévoit l'édification d'une salle multifonctions d'environ 10 000 à 12 500 places qui comprend aussi quelques mètres carrés dédiés aux commerces et aux services, un parking de stationnement de 450 places et, enfin, en accompagnement de ce programme, un programme immobilier connexe de 10 000 mètres carrés de surface de plancher à vocations tertiaire et hôtelière permettant notamment la réalisation d'un hôtel trois étoiles et d'un commerce de restauration. Cette délibération fixe les modalités d'ouverture de la concertation au regard de ce projet.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, la salle Aréna voulue par l'ASVEL et Tony Parker a fini par atterrir, après quelques hésitations sur plusieurs sites parmi lesquels la rue Léon Blum à Villeurbanne ou même Gerland, mais la mobilisation des Villeurbannais, et notamment de son Maire, l'a ramenée sur sa commune historique.

En sera-t-il de même pour la couleur verte du maillot de l'ASVEL ? En effet, le nouveau partenaire du club l'a fait disparaître pour la remplacer par un nouveau logo en noir et blanc, effaçant ainsi 70 ans d'identité villeurbannaise. Le sujet n'est pas clos mais, à ce jour, nous nous réjouissons que le Maire de Villeurbanne manifeste son attachement indéfectible au(x) Vert (s?).

La présente délibération vise à ouvrir la concertation sur les aménagements de voiries et d'espaces publics liés à ce futur grand équipement et de ses abords dont le programme vient d'être rappelé. Le sujet des accès et du stationnement est attendu, compte tenu de la situation d'engorgement du stationnement et de la circulation du quartier lors des matchs à l'Astroballe, qui ne comporte "que" 5 000 places et qui encore ne fait pas le plein à chaque match. Pour le futur équipement qui fera près de 12 000 places, les inquiétudes des habitants sont légitimes, en proximité immédiate du futur emplacement mais aussi de l'autre côté du boulevard Laurent Bonnevey car le stationnement dans les rues Baudin et alentours est déjà saturé actuellement les soirs de match. Cette zone étant aussi impactée par la future salle, nous suggérons que le périmètre de concertation s'étende jusque-là.

Jusqu'à présent, peu d'informations ont été rendues publiques sur le projet et son insertion urbaine. Il est donc maintenant suffisamment avancé pour être présenté et discuté avec les habitants. Leurs attentes et leur expertise d'usage du quartier apporteront sans aucun doute des points de vue intéressants à prendre en compte dans les aménagements à venir.

Les études qui ont été fournies à notre demande après la commission urbanisme, notamment un document issu des études EGIS/Transitec de juin 2018, comportent des informations tout à fait essentielles sur l'accessibilité ; nous demandons à ce que ces documents soient mis à disposition dans le dossier de concertation.

Vu la bonne desserte du secteur en métro, une politique de communication et de tarification billet de spectacle-ticket TCL sera nécessaire pour inciter au maximum l'accès en transports en commun. C'est ce qui est préconisé et nous y souscrivons.

Avec une part de spectateurs en voitures de 50 % les soirs de match et 65 % les soirs de concert, les 450 places de parking de la future salle et les 400 places du parc-relais Bonnevey ne suffiront pas. Mais les études indiquent bien qu'on ne peut pas pour autant augmenter la capacité du parking de la future salle –une simulation à 600 places a été étudiée– car on risquerait de bloquer l'écoulement du trafic et notamment le carrefour des rues Blum, Zola, du Cimetière et de la Soie. Même en modifiant le sens de circulation des rues adjacentes, il ressort qu'on ne peut pas résoudre le problème de stationnement. Les préconisations de l'étude sont donc de limiter l'accès en voiture par une limitation de la jauge les soirs de match et de concert en semaine (limitation à 8 500 personnes au lieu de 10 500) et les soirs de concert le samedi (la préconisation étant qu'elle soit limitée à 10 000 au lieu de 11 600).

Ces différentes pistes ont-elles été discutées avec le porteur de projet et seront-elles prises en compte dans les prochains mois, notamment en vue du dépôt de permis de construire qui devrait intervenir prochainement ?

Enfin, sur un autre sujet, il y a aussi des enjeux de mémoire du lieu à préserver dans le projet : le portail d'entrée du stade historique Georges Lyvet –puisque le stade sera détruit–, le buste de Georges Lyvet, la trace des fortifications.

Pour conclure, nous insistons sur l'enjeu de présenter prochainement l'ensemble du projet aux habitants du quartier et de l'interquartier Carré de Soie, avec par exemple une réunion publique à prévoir entre Ville et Métropole avec les porteurs de projets à la Maison des fêtes familiales, pendant ce mois de concertation qui s'ouvre ou en tout cas très prochainement.

Nous voterons favorablement ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Merci, monsieur le Président. Un mot puisque Béatrice Vessiller évoquait les enjeux de mémoire : j'ai eu l'occasion de m'exprimer auprès de différents partenaires pour dire qu'effectivement, nous étions très sensibles à la mémoire de Georges Lyvet que nous avons d'ailleurs contribué à la réhabiliter d'une certaine manière puisque son buste avait disparu et, l'ayant retrouvé un peu par hasard, nous l'avons mis en valeur. Les éléments patrimoniaux qu'elle a évoqués (le portail, les fortifications –qui n'ont rien à voir avec Georges Lyvet--) seront évidemment à prendre en compte dans le projet architectural comme éléments mémoriels.

Mais je crois qu'il faut revenir à l'objet même de cette délibération et cela répond tout de même un peu aux interrogations telles qu'elles ont pu être formulées par Béatrice Vessiller, au moins dans l'esprit, puisqu'il s'agit –comme son titre l'indique– du lancement d'une concertation préalable à l'aménagement des voiries et espaces publics aux abords de la future grande salle. Effectivement, c'est dans le cadre de cette concertation préalable qu'un grand nombre des sujets qui ont été évoqués –que Michel Le Faou avait évoqués également dans son propos liminaire– seront à nouveau portés à connaissance et discutés.

Je veux rappeler tout de même que cette grande salle s'inscrit dans un site où il y a une dynamique urbaine qui est plus large, puisqu'elle a été engagée il y a quelques années à partir du pôle d'échanges de la Soie et qu'elle a été portée dans un premier temps –elle l'est toujours d'ailleurs– par la ZAC (zone d'aménagement concerté) Villeurbanne La Soie.

Je voudrais dire aussi que le projet d'Aréna constitue un atout pour ce développement dans une logique urbaine plus vaste que simplement son implantation. Le traitement annoncé des espaces publics est le premier acte d'engagement des collectivités à la requalification d'un secteur jusque-là un peu délaissé, avec une ambition de qualité commune à l'ensemble du Carré de Soie.

Le projet qui est développé par la Métropole s'inscrit dans un certain nombre d'enjeux –je les cite simplement très rapidement– :

- garantir des conditions de circulation des habitants au quotidien ;
- insérer le bon fonctionnement de la future salle Aréna au sein d'un réseau viaire de quartier, tant en matière d'accès automobile en période d'événements, en contrôlant et en limitant l'accès des véhicules particuliers aux abords de l'équipement, qu'en matière de desserte logistique en dehors des périodes d'événements ;
- il s'agit aussi d'améliorer, d'optimiser et de sécuriser des cheminements piétons et de modes doux, notamment depuis les pôles de transports en commun pour relier les équipements et les berges du canal.

Béatrice Vessiller a raison de souligner que cette implantation est presque idéalement située par rapport aux transports en commun puisqu'il y a non seulement un terminus du métro, il y a aussi le tramway T3 ; deux lignes de transports en commun, une ligne de métro ; peu de sites dans l'agglomération lyonnaise répondent à de tels enjeux en matière de transports en commun.

Je voudrais dire aussi que la concertation, évidemment dans le processus du projet, doit maintenant être engagée pour stabiliser le programme d'aménagement des espaces publics qui est déjà largement amorcé dans les études –d'ailleurs, on y a fait allusion– et tout cela pour une réalisation de ce programme qui devrait démarrer dans le courant de l'année 2019.

Je voudrais dire aussi –et c'est ce sur quoi je voudrais insister ce soir– que les collectivités locales ont été au rendez-vous ; j'ai dit collectivités locales, c'est-à-dire la Ville et la Métropole. Je rappelle –chacun le sait– qu'il s'agit

d'un projet avant tout privé, qui est unique en France voire en Europe dans le secteur du basket et, en aucun cas, les collectivités ne sont intervenues dans le choix des partenaires économiques, dans la définition du projet et dans ses caractéristiques ou la conduite des opérations.

En revanche, les collectivités, que ce soit la Ville de Villeurbanne ou la Métropole –et le Président pourrait le confirmer puisqu'on a eu récemment plusieurs réunions à ce sujet avec lui– sont dans le rôle d'accompagnement actif de ce projet, tant sportif que dans son développement économique. Et on est loin des discours qui opposent parfois le dynamisme du privé et l'inertie supposée des administrations ; la Ville de Villeurbanne, la Métropole, sans oublier le SYTRAL, se sont mobilisés pour accompagner les porteurs de projet qui les ont sollicités en 2016.

Et je voudrais dire que cet accompagnement se caractérise en quelques éléments : d'abord, la mise à disposition du foncier par la Ville ; quand je dis la mise à disposition, c'est évidemment la mise à disposition à titre onéreux, à travers ce qui sera vraisemblablement un bail à construction. Nous avons eu, en Conseil municipal, une première délibération pour déclasser les terrains –c'était nécessaire–. Nous en aurons une prochaine pour fixer les conditions du bail à construction. Nous avons également le permis de construire –Béatrice Vessiller y a fait également allusion– qui devrait pouvoir être étudié avant la fin 2019, sachant que le PLU-H (plan local d'urbanisme et de l'habitat) a été adapté en quelque sorte pour permettre la réalisation de cette salle ; évidemment, son opposabilité a été un peu décalée par rapport au calendrier initial mais tout cela devrait permettre de ne pas pénaliser la réalisation de cet équipement.

Voilà tout cela pour dire que les collectivités locales sont au rendez-vous et ont parfaitement joué le jeu, respecté les engagements qui avaient été pris en 2016 lorsque l'ASVEL, en l'occurrence, le groupe TCB et TGL, ont officialisé leur partenariat.

Reste à présent à ces entrepreneurs à finaliser le permis de construire avec les contraintes en matière de stationnement qui ont été évoquées, réunir les financements puis lancer la construction courant 2019 afin d'être eux aussi au rendez-vous.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Bret. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2018-3028 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Convention pluriannuelle d'objectifs entre la Métropole de Lyon et l'Etat pour la mise en oeuvre accélérée du plan quinquennal Logement d'abord - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3028. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'une délibération relative à une convention pluriannuelle d'objectifs entre la Métropole de Lyon et l'État dans le cadre de la mise en œuvre accélérée du plan quinquennal Logement d'abord.

Je voudrais rapidement brosser le contexte de ce plan. Il s'agit donc d'un plan quinquennal sur la période 2018-2022 et qui rentre dans la stratégie logement du Gouvernement visant à lutter contre le sans-abrisme et il propose surtout une réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans domicile, afin de répondre au constat d'une saturation toujours croissante des dispositifs d'hébergement d'urgence dans les territoires. Un appel à manifestation d'intérêt avait été lancé dans ce cadre-là, faisant appel à des territoires volontaires en la matière.

La Métropole de Lyon fait partie des 24 territoires de mise en œuvre accélérée et pourra, à ce titre, disposer de moyens dédiés alloués par l'État. C'est l'objet de cette délibération qui vise notamment à assurer la ventilation des moyens dont nous allons disposer au titre de l'ingénierie pour l'année 2018, à savoir 1 017 500 € sur les 8 M€ que comprenait l'enveloppe nationale pour la mise en œuvre de ce programme, ce qui montre aussi le soutien du Gouvernement en la matière à l'égard de notre territoire. L'objectif de ce programme n'est pas évidemment de créer un nouveau dispositif mais plutôt de trouver les méthodes pour mieux faire fonctionner les dispositifs existants ensemble et leur assurer leur cohérence et leur enchaînement les uns avec les autres. Il s'agit d'éviter notamment aux personnes qui sortent de la rue ce mécanisme de saut de puce de dispositif en dispositif pour permettre l'accès au logement. L'idée est donc de pouvoir permettre, au travers de ce dispositif, un accès plus direct et plus pérenne au logement afin de permettre la réinsertion pérenne et définitive des personnes en question.

L'objet de cette délibération porte essentiellement sur les modalités de ventilation des crédits entre l'État et la Métropole pour assurer la mise en œuvre de l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

Voilà, monsieur le Président, avis favorable de la commission sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour monsieur Gachet.

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, chers collègues, la Métropole de Lyon a été retenue parmi les 24 collectivités qui ont répondu avec succès à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'État au début de l'année.

Permettez-moi tout d'abord de saluer le travail qui a été accompli par les services dans ce dossier qui ouvre une véritable évolution dans le domaine de l'accès au logement.

L'accélération de l'orientation de la politique du Logement d'abord est une transformation structurelle qui marquera l'accès au logement de l'ensemble de nos concitoyens et tout particulièrement des plus modestes d'entre eux. La politique du Logement d'abord est ambitieuse, elle a été élaborée sur la durée. Des tentatives ou expérimentations ont déjà été conduites aux niveaux européen et national. Aujourd'hui, elle vient rencontrer les objectifs que nous avons inscrits dans les orientations votées par cette assemblée.

Les quatre grandes orientations du Logement d'abord précisent le contenu de ces modifications structurelles :

- d'abord, la transformation des modes d'accès au logement et aux services pour faire plus de place au choix des personnes. Celle-ci entraînent de sérieuses modifications qui vont affecter les dispositifs locaux de priorisation des demandes. Il s'agit, en l'espèce, d'une démarche volontaire. Par exemple, en anticipant sur les dispositions de la loi ELAN, la Mairie du premier arrondissement, comme d'autres acteurs, a choisi d'expérimenter la cotation de la demande comme un outil d'aide à l'orientation ; c'est un des exemples de cette démarche volontaire ;

- une réforme des métiers de la solidarité pour une approche plus inclusive, dans une dynamique de pleine citoyenneté. Il s'agit d'une transformation des relations aux personnes et de la recherche de nouveaux modes de participation des demandeurs de logement. Il y a, derrière tout cela, l'émergence d'une nouvelle déontologie de l'accueil et de l'accompagnement ;

- une réforme de la commande publique, moins segmentée, davantage tournée vers la réalisation d'objectifs que sur le respect scrupuleux de modalités prédéfinies. Cette entrée essentielle est certainement parmi les plus difficiles à mettre en œuvre tant elle bouscule les habitudes prises dans l'optique d'une sécurisation qui contribue à cantonner les associations dans le rôle de prestataires. L'orientation soutenue par le plan est déjà présente dans la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ; il reste donc à mettre en œuvre ;

- enfin, les objectifs du plan engagent une réforme de l'évaluation tournée vers la réalisation d'objectifs, une évaluation qui accompagne l'amélioration permanente des réponses. Ce dernier point doit retenir notre attention. L'évaluation prévue par la mise en œuvre du Logement d'abord est une évaluation qualitative, c'est-à-dire une évaluation politique. Elle engage autant les services techniques en charge de l'organisation et de la cohérence des dispositifs que notre assemblée qui est redevable des progrès auprès de nos concitoyens.

Monsieur le Président, chers collègues, parce que notre Métropole a été retenue, nous endossons des responsabilités déterminantes pour une transformation radicale des pratiques dans le domaine de la production, de la gestion et donc de l'accès au logement. Il nous faudra nous donner les moyens de l'accompagnement de ces transformations.

C'est donc en particulier dans l'animation qu'il faudra faire attention, en veillant particulièrement à plus de considération pour les personnes dans le choix de leur trajectoire, leur participation à la réalisation, à la gouvernance et à l'évaluation des services qui leur sont destinés, au statut d'occupation durable et protecteur.

C'est aussi une réforme de la commande publique à la fois pour la décroiser et inventer des solutions qui génèrent des économies, notamment pour le système de santé, avec un retour de ces économies vers le secteur de l'habitat accompagné mais aussi pour mieux reconnaître l'initiative associative en ouvrant plus largement, a priori à partir du projet, et en co-élaborant les mécanismes d'évaluation et introduire ainsi une culture d'objectifs. Ici, nous les avons notés : division par deux des indicateurs de mal-logement en cinq ans ; plus de sortie sèche de l'ASE, des hôpitaux ou de la prison ; pas d'expulsion sans relogement.

Enfin, une réforme des métiers et services aux mal-logés, moins cloisonnés et tournés vers la reconnaissance de leur pleine citoyenneté. Le décroisement est un impératif. Les actions conduites auprès des mineurs non accompagnés montrent à l'évidence la difficulté et l'intérêt de la démarche.

La mise en œuvre du plan réclame de notre part une grande mobilisation et, pourquoi pas –je l'aimerais– un enthousiasme renouvelé.

Merci pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Gachet. Six minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère IEHL : Monsieur le Président, chers collègues, ce plan qui se veut un changement de paradigme et non un énième dispositif semble très ambitieux dans l'esprit et les déclarations d'intentions. Néanmoins, il appelle plusieurs remarques.

D'un point de vue structurel et politique, il vient d'une certaine façon contredire la politique du Gouvernement en matière de logement accessible pour les plus démunis sur plusieurs points :

- baisse des APL (aides personnalisées au logement) ;
- baisse de l'enveloppe consacrée au logement et à la cohésion des territoires, au total une baisse de 8,9 % ;
- vente massive du logement social au privé. En effet, l'amendement du projet de loi ELAN adopté le 2 juin à l'Assemblée permet en fait de vendre des HLM à des investisseurs privés en nue-propriété et de les déconventionner après le départ du locataire. Cette disposition est dénoncée par plusieurs acteurs qui craignent la cession d'une partie du parc social à des fins spéculatives ;
- regroupement à marche forcée des bailleurs, éloignant encore davantage les publics des organismes ainsi mutualisés.

S'agissant de la Métropole et de sa politique de logement, notamment vers les plus démunis, le pourcentage de logement social est certes en augmentation, compte tenu de son obligation en la matière pour répondre à la demande en forte croissance. Néanmoins, en logement social diffus, le taux de PLAI (prêts locatifs aidés d'intégration) est largement en dessous des besoins, contrairement aux PLUS (prêts locatifs à usage social) comme le montrent régulièrement des rapports concernant des demandes de garanties d'emprunts adressées à la Métropole ou aux Communes par les bailleurs. À ce titre d'ailleurs, existe-t-il une cartographie mise à jour de la localisation des PLAI sur le territoire de la Métropole ?

Par ailleurs, de nombreux jeunes continuent d'habiter avec leurs parents faute de moyens pour se loger de manière autonome ; et que dire des étudiants ou apprentis où la demande explose en période de rentrée et qui sont laissés sans solution ? Un accord a été passé avec Grand Lyon habitat pour favoriser la sous-location de chambre pour un montant de 200 €, sans précision davantage sur le partage des charges, les APL, etc.

Ce plan quinquennal, très intéressant eu égard aux principes énoncés, passera-t-il l'épreuve de la prochaine loi de finances susceptible de le remettre en cause, comme il est d'ailleurs précisé dans ce rapport ?

Il est intéressant notamment d'un point de vue méthodologique, en visant un changement de culture, dans une optique pluridisciplinaire, pluri-acteurs, interservices –décidément, c'est une mode mais c'est aussi une grande nécessité– : plus de participation, y compris des bénéficiaires, plus –je cite– "d'agilité" –cela aussi est un terme consacré de la Métropole–, plus d'expérimentations de manières d'habiter, plus et mieux d'évaluations. Tout ceci est bel et bon sur le papier. Pourtant, comment se fait-il –pour ne prendre que cet exemple– que la commission consultative du logement du patrimoine où siègent des bailleurs, des associations de locataires n'ait pas été consultée et encore moins associée à l'élaboration de ce plan ? Ils n'ont même pas été informés d'ailleurs, je précise.

Par ailleurs, que va faire la Métropole en matière de foncier pour permettre une régulation et endiguer la spéculation galopante de la part des promoteurs privés et la flambée des prix du locatif ? Car c'est bien à ce niveau que la question de l'équité vis-à-vis du logement se pose pour tous les habitants de la Métropole et particulièrement les plus fragiles.

De plus, il existe un taux important de sorties sèches des bénéficiaires de l'ASE –comme il vient d'être dit à l'instant–, de nombreux migrants à la rue en attente de régularisation de leur situation. Le plan Logement d'abord saura-t-il répondre à ces situations intolérables ? Comme l'énonce ce rapport –je cite– : "L'hébergement d'urgence est aujourd'hui mobilisé majoritairement par des personnes aux droits incomplets, qui ne sont pas en situation d'être éloignés du territoire national. Le règlement de ces situations n'est pas dans le champ de compétences de la Métropole"... –plus loin– ... "Pour autant, cela ne saurait justifier de ne pas améliorer ce qui peut l'être. Aujourd'hui, les ruptures de parcours, les services mal adaptés, l'appel en dernier recours à des formules onéreuses –je pense bien sûr à l'hôtel probablement– et de mauvaise qualité pour accueillir les besoins les plus prégnants invitent à envisager les actions selon une approche économique et de qualité de service global" –j'ai envie de dire dire inshallah, j'espère que cela se fera–. Alors cette affirmation vertueuse est-elle le signe d'un changement de politique et d'une rupture vis-à-vis des renvois de la "patate chaude" entre l'Etat et les collectivités ? Nous ne pouvons que le souhaiter et regarder de près les résultats et pratiques à l'aune des discours.

Nous voterons ce rapport.

M. LE PRESIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère déléguée PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, sur ce sujet important, je m'exprimerai au nom de mon groupe Centre Démocrate Lyon Métropole ainsi qu'au nom des groupes Europe Ecologie-les Verts et Socialistes et républicains métropolitains.

Je souhaitais intervenir sur ce sujet car le sans-abrisme est une problématique persistante en France et on constate malheureusement que les dispositifs d'hébergement d'urgence sont de plus en plus saturés, comme le sont les logements sociaux, ce qui souligne le manque de fluidité et la nécessité de progresser pour améliorer la situation.

La vie est aujourd'hui difficile, l'exigence d'être à la fois acteur de soi-même et en dynamique de progression et de réussite est particulièrement forte dans nos sociétés actuelles sur les individus. Or, les obstacles sont parfois nombreux, trop nombreux ; ils conduisent alors au lâcher-prise et entraînent les individus dans des spirales destructives dont il est difficile de s'extirper. Avoir un logement, un accompagnement, une oreille bienveillante et un abri peuvent être des éléments fondamentaux pour se raccrocher à de nouveaux espoirs, à de nouveaux possibles. Cet engagement est et –je l'espère– sera l'enjeu de ce dispositif Logement d'abord.

En 2017, les collectivités se sont mobilisées fortement lorsque l'appel à manifestation d'intérêt "Territoires de mise en oeuvre accélérée du plan quinquennal Logement d'abord" a été lancé. Notre Métropole ainsi que 23 autres territoires ont ainsi été retenus pour s'engager dans cette démarche.

Notre territoire, avec les spécificités que nous lui connaissons, est un terrain propice aux expérimentations et aux stratégies innovantes et il nous paraît important de pouvoir contribuer à une politique nationale telle que celle-ci. Nous avons effectivement, à Lyon, une expérience en matière d'habitat tout à fait exceptionnelle comparativement aux autres métropoles. D'abord, cela ne peut que renforcer le rayonnement de notre Métropole car nous pouvons, voire nous devons, aussi rayonner à travers de telles mobilisations dans le domaine social. Ensuite, ce sujet n'est pas des moindres et il est donc crucial d'avoir une position ambitieuse.

C'est ainsi plus d'un million d'euros qui sera alloué à notre Métropole sur une enveloppe totale de 8 M€. Ce montant est à la hauteur de notre ambition mais surtout à la hauteur de l'enjeu et de l'urgence de ce sujet.

Ce projet est un partenariat, un partenariat avec l'État et nous tenons à rappeler que, pour que ce plan quinquennal soit un succès, il faudra que chacun mette en oeuvre ses prérogatives au maximum de ses capacités pour que l'une ne déborde pas sur l'autre. L'État devra ainsi maintenir sa responsabilité en termes d'accueil d'urgence. Notre Métropole s'occupera quant à elle de proposer des réponses adaptées en matière d'habitat ainsi qu'un accompagnement modulable et pluridisciplinaire. Cette composante de suivi est primordiale pour que notre action ait un sens, et ce d'autant que nous ambitionnons de réduire de moitié le nombre de personnes sans-abri dans l'agglomération d'ici cinq ans.

Par ailleurs, ce plan implique des évolutions des dispositifs existants ainsi que des pratiques professionnelles. Pour qu'il soit couronné de succès, il nous faudra donc rassembler tous les acteurs du secteur dans un même élan, dans une même dynamique, à l'attention des personnes en situation de grande fragilité et de détresse au sein de notre Métropole.

Il s'agit ainsi d'imaginer des solutions innovantes pour permettre, par exemple, le maintien dans les lieux lorsque les logements sont trop chers, dans le parc public comme dans le parc privé. En effet, ce dernier constitue un enjeu fort –et notamment sur les logements vacants– que la démarche Logement d'abord devrait parvenir à mobiliser plus facilement que les dispositifs habituels grâce à une ingénierie adaptée.

Au final, ce plan quinquennal devra permettre une prise en charge plus digne, plus efficace et globalement moins coûteuse du sans-abrisme et nous ne pouvons que soutenir de telles évolutions.

C'est avec beaucoup de détermination et d'espoir que nous voterons ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Parti radical de gauche.

Mme la Conseillère HOBERT : Merci, monsieur le Président. La Métropole de Lyon fait partie des 24 territoires qui ont été retenus par le ministère de l'Intérieur pour s'engager dans le plan quinquennal Logement d'abord. Nous pouvons bien évidemment nous en féliciter car il s'agit d'une réelle opportunité d'agir pour garantir toujours mieux le droit inconditionnel de toute personne au logement. Notre collectivité se voit ainsi dotée d'un million d'euros sur les 8 M€ affectés au plan national.

Le plan quinquennal Logement d'abord et la convention qu'il nous est demandé d'approuver poursuivent des objectifs ambitieux en matière de logement : réduction de moitié du sans-abrisme, apport d'un logement à tous les jeunes sans domicile ni ressources, fin des sorties sèches des institutions et développement de nouvelles solutions pour favoriser le maintien au logement. Personne ne pourrait raisonnablement s'opposer à la poursuite d'une telle politique publique. Notre groupe, qui s'est déjà positionné à plusieurs reprises sur la politique du logement de notre Métropole, se réjouit donc de la mise en oeuvre de ce plan quinquennal.

Pourtant, si l'ambition de ce "nouveau paradigme" tel que désigné dans la convention nous paraît tout à fait vertueuse, elle soulève un questionnement sur l'adéquation entre les moyens alloués et les objectifs.

Ainsi, il est prévu d'ici 2020 de réduire de moitié le sans-abrisme ; sans vouloir polémiquer car l'objectif est louable mais pour information, de combien part-on ? Sur quelles données peut-on s'appuyer ? Sommes-nous vraiment en mesure de savoir combien de personnes sans-abri vivent dans notre Métropole à un instant donné ? Dans ces conditions, une réduction de moitié du sans-abrisme est-elle quantifiable ?

Une remarque similaire peut être faite sur le second objectif : apporter à chaque jeune sans domicile et sans ressources une solution logement et le soutien pour devenir autonome ; encore un projet à saluer qu'il ne nous faudra pas cependant laisser à l'état d'annonce tant il paraît délicat à atteindre et pourtant si nécessaire.

En ce qui concerne les modalités de mise en oeuvre du plan, il se décline selon différents axes de déploiement. Sur ce point, il convient d'abord de saluer la complétude des actions envisagées qui vont mobiliser les politiques publiques de l'habitat et du logement, de l'urbanisme et de la construction ou encore de la commande publique. La transversalité de cette approche semble tout à fait positive pour soutenir un vrai effort de notre collectivité.

Cela nous amène toutefois à une seconde série de remarques. Les actions prévues dans l'exécution de ce plan suscitent toutes notre intérêt mais la présentation qui en est faite nous laisse un peu circonspects. Ainsi, la convention prévoit-elle de mieux mobiliser le parc privé, soit ! Mais comment ? Mais encore, quelles sont les réponses adaptées en matière d'habitat prévues dans la convention qui vont être mises en place ? Convention qui prévoit également d'améliorer la connaissance des publics et des besoins ; on ne peut qu'approuver. Sera-t-il fait appel à l'expérience des structures et des acteurs sociaux sur le terrain pour ce faire ?

Pour conclure, évidemment, nous nous réjouissons de ce dispositif dont la Métropole sera actrice. Nous formulons le voeu que le déroulement concret du Logement d'abord nous sera communiqué au fil de son avancée, avant même le rapport d'exécution annuel que prévoit la convention et qui doit faire l'objet d'une délibération de notre instance.

Le groupe PRG votera favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Madame Vessiller, vous vouliez intervenir une minute en complément de l'intervention groupée ; une minute, merci. Après je passerai au groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Madame Panassier est intervenue au nom de trois groupes, dont le nôtre, donc bien sûr nous partageons son propos sur la démarche très intéressante du Logement d'abord mais nous voulons simplement ajouter notre regret que cela s'inscrive dans un contexte national très difficile pour le logement social, avec la loi de finances 2018 qui a imposé aux organismes la réduction de loyer de solidarité, mettant un certain nombre d'entre eux en grande difficulté dans la poursuite de leurs missions de production, de rénovation ou de gestion de proximité. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicains.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi tout d'abord de conforter les propos de notre collègue Cochet –il ne doit pas être loin– en vous faisant simplement remarquer une chose simple : nous délibérons dans nos séances sur tous les sujets dont délibérait la Communauté urbaine mais aussi sur tous les sujets dont délibérait le Conseil général. Le temps cumulé de délibérations du Conseil général et de sa Commission permanente qui associait tous les groupes politiques représente à peu près 50 heures par an ; autrement dit, à raison de 10 heures par séance. Il aurait fallu ajouter cinq séances de Conseil métropolitain pour aborder avec le même temps démocratique l'ensemble de nos compétences. Ce n'est pas le cas. Et donc je vous confirme que nous avons vraiment un problème d'organisation de notre Conseil.

Cela étant dit, pour revenir à cette délibération, on ne peut que partager l'ambition affichée par cette délibération et la convention proposée avec l'État : réduire de moitié –cela a été dit– le nombre de personnes sans-abri et plus un jeune à la rue, avec 1,5 M€ dont 1 M€ apporté par l'État. Mais, au fait, le Président n'avait-il pas dit "Plus un SDF à la rue avant Noël" ? C'était l'an dernier. On peut donc en conclure soit qu'il a réduit ses ambitions, soit qu'il y aura une autre action avec un million complémentaire pour arriver à zéro, puisque là on en est à la moitié.

Cela dit, prenons au positif l'effort annoncé. La première priorité évoquée dans la convention est de "produire et mobiliser plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans-abri et mal logées", avec un dispositif de suivi et d'évaluation fondé sur des objectifs de résultats.

Nous sortons tout juste de la réforme des APL, qui a provoqué un coup de frein –que tout le monde reconnaît– dans la construction de logement sociaux et de la loi ELAN qui fragilise les bailleurs sociaux. Je tiens à votre disposition, monsieur le Président, le courrier de la direction générale du bailleur métropolitain LMH (Lyon Métropole Habitat) –voyez, je n'ai pas pris un bailleur suspect– qui informe la Ville de Vénissieux –comme je suppose les autres villes– de la remise en cause de travaux prévus compte tenu de ces réformes.

Je n'ai d'ailleurs pas trouvé d'évaluation quantitative de cette ambition : produire plus, certes, mais combien ?

Concernant les jeunes, l'ambition est encore plus forte puisqu'il s'agit cette fois de l'objectif de zéro jeune à la rue ; on ne peut là aussi que la partager. Mais comment quantifier le besoin de lieux d'accueil adaptés ?

Enfin, il s'agit de ne plus avoir de sorties sèches d'institutions et de favoriser le maintien dans les lieux dans les procédures d'expulsion. Chiche, la Ville de Vénissieux, bien trop seule, défend depuis des années l'idée que l'expulsion ne règle aucun problème et qu'elle est toujours un drame.

Par conséquent, notre lecture du Logement d'abord est simple : maintien d'abord dans les lieux et, quand les situations économiques et sociales ne permettent pas le maintien, relogement d'abord. Autrement dit, il faut revoir les procédures d'expulsion, le travail des CCAPEX (commissions de coordination des actions de prévention des expulsions) et il faut soutenir Michèle Picard, l'an prochain, lors de ses prochains arrêtés d'interdiction des expulsions locatives pour dettes de loyer sans relogement. Oui, il faut accompagner le changement des cultures et pratiques professionnelles de l'ensemble des acteurs, comme le propose la convention. Autrement dit, il faut revoir notre PLALHPD (plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées) pour se fixer un objectif clair : "Zéro expulsion pour dette de loyer ou pour problème psychique".

Concernant les actions proposées, nous demandons d'avoir rapidement des objectifs quantifiés, notamment pour la création de pensions de famille ou d'habitat groupé, pour le nombre de personnes accompagnées en projets pilotes dans le diffus.

Concernant le suivi, la convention propose que l'observation se fonde sur l'utilisation du système d'information SI-SIAO. Il nous semble que cela ne peut suffire pour avoir un réel suivi des personnes en situations difficiles, qui ont parfois connu plusieurs procédures d'expulsion, différentes situations d'hébergement temporaire. Il faudrait, pour cela, un véritable observatoire des parcours des personnes en difficulté de logement dans la durée et ce devrait être un des enjeux de notre PLALHPD . plus de remise à la rue !

En conclusion, permettez-moi de constater que le Gouvernement est le champion d'une bien vieille pratique politique. Pendant qu'il casse les droits et le service public, il utilise l'argent public pour des opérations qui pourraient n'être que des opérations de communication. Logement d'abord, Plan pauvreté, on pourrait avoir l'impression que les milliards s'accumulent au bénéfice des plus fragiles mais la vérité est que ces actions risquent de n'être que des pansements sur un mal-logement qui ne fait que grandir.

Et pourquoi d'ailleurs ne pas débloquer de telles sommes sur toutes les urgences sociales, la santé psychique, sachant que les centres de soins débordent et ne peuvent répondre à l'urgence des situations, les addictions qui pourrissent la vie de tant de familles, l'illettrisme et la fracture numérique qu'évoquait ma collègue Françoise tout à l'heure.

Permettez-moi, en conclusion, de citer Jacques Dutronc qui nous dit –je ne vais pas vous le chanter– : "Contre la misère, on a des cache-misère, de la poudre aux yeux".

Vous pouvez compter sur nous, monsieur le Président, pour des propositions constructives afin que ce plan Logement d'abord dans la Métropole de Lyon ne soit pas un cache-misère.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Monsieur Le Faou, vous voulez dire quelques mots ?

M. le Vice-Président LE FAOU : Oui, monsieur le Président. Mes chers collègues, l'heure est tardive mais le sujet est important. Je pense que ce projet Logement d'abord revêt une ambition qui est importante pour nous tous ici et lorsque l'on se déplace dans la cité et que l'on voit un certain nombre de situations, avec un certain nombre de personnes qui dorment dans la rue, on ne peut pas être complètement fier de tout cela. Et l'ambition de ce projet, c'est de faire en sorte que l'on puisse réduire le sans-abrisme et qu'un certain nombre de personnes puissent retrouver une dynamique positive dans le parcours de vie et c'est aussi une des ambitions de ce projet.

Alors, certes, on annonce la réduction de moitié du sans-abrisme. Donc il faudra –et c'est aussi l'objet de cette délibération–, au travers des montants alloués, mettre en oeuvre des moyens d'ingénierie qui vont nous permettre de définir la situation de départ, afin d'avoir une vision objective de la situation de notre agglomération. Donc ce sera la première étape de la mise en oeuvre de ce projet.

Ensuite, nous avons eu trop souvent l'habitude de faire travailler nos différents services, les différentes structures de façon verticale et sans aucune horizontalité, sans aucune forme de partenariat ou de connexion entre ces différentes actions et c'est ce qui manque aujourd'hui. Je pense qu'en la matière, bien évidemment, sur le territoire de la Métropole de Lyon –où nous sommes probablement encore un petit peu plus avancés que ce qui peut se produire sur d'autres territoires en France–, nous avons à progresser et cela passe par une mobilisation de l'ensemble des acteurs sur le sujet.

Dans certaines interventions, il est fait état du fait qu'il n'y a pas eu de présentation de ce dispositif soit aux bailleurs, soit aux différentes structures assurant une prestation ou une intervention en la matière. Je voudrais juste rappeler que nous avons réuni dernièrement un certain nombre d'acteurs avec, d'une part, une rencontre sous l'égide de l'Etat, de la Métropole et de l'ARS (Agence régionale de santé), qui s'était tenue le 5 juillet. J'ai assuré, avec le Préfet Aubry, l'ouverture du séminaire de la Maison de la veille sociale sur ces questions-là et notamment pour permettre la mobilisation des acteurs et la mobilisation des acteurs sociaux était réelle sur ce sujet, avec des attentes importantes. Nous avons aussi réuni à plusieurs reprises l'ensemble des structures qui oeuvrent dans le domaine du logement, dont les bailleurs bien évidemment, les acteurs de l'hébergement, de l'insertion. Il y a eu aussi une réunion organisée au sein même de la Métropole, dans cette salle, sous mon égide, réunissant les Maires qui étaient volontaires en la matière afin de présenter les objectifs du projet.

Ce dispositif permet en tout cas une réelle mobilisation des acteurs locaux. Toutes les structures associatives oeuvrant dans le domaine du logement sont mobilisées sur le sujet ainsi –et il faut le souligner– des acteurs privés ou des fondations qui viendront nous accompagner dans la mise en œuvre de ce dispositif ; je pense qu'il faut saluer la mobilisation partenariale en la matière.

Ensuite, comment peut-on y arriver, comment peut-on essayer d'atteindre ces objectifs ?

Je voudrais rappeler juste quelques chiffres : nous dépensons tous les ans, sur le territoire du Rhône, 42 M€ pour permettre l'hébergement d'urgence et pour régler notamment des nuitées d'hôtel. Le montant des aides à la pierre pour permettre la production de logements pérennes n'est que de 11 à 12 M€ suivant les années. Donc, on le voit bien, il y a des capacités, notamment au regard de la réorientation d'un certain nombre de flux financiers qui sont aujourd'hui existants et qui pourront être demain, au regard de ces expériences-là –et c'est en tout cas ce que j'appelle de mes vœux– être réorientés sur la production de logements pérennes ; je pense notamment à la production de pensions de famille ou de CHRS (centres d'hébergement et de réinsertion sociale) pour permettre la réinsertion et l'accès au logement de publics que l'on loge –je dirai– de façon non pérenne et auxquels on trouve des solutions d'urgence au travers du règlement de nuitées d'hôtel sans leur permettre un accès pérenne au logement ; et, pour certains d'entre eux, ils sont éligibles au droit leur permettant l'accès à ce logement et je pense qu'il faut que l'on soit attentif là-dessus.

Un autre élément important, dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan : nous avons dans le parc privé, sur le territoire de la Métropole, sur certaines communes, une vacance importante. J'étais la semaine dernière à Tassin pour signer un contrat de mixité sociale avec le Maire et le Préfet. Et monsieur le Maire de Tassin nous citait l'exemple de sa commune où il y a 400 logements privés vacants identifiés au fichier de la vacance relevant des services fiscaux ; et on se dit que si on arrive à en mobiliser ne serait-ce que 10 %, ce sont 40 logements qui sont remis sur le marché pour permettre le logement d'un certain nombre de personnes et on a, je pense, à l'échelle de notre territoire métropolitain, un certain nombre de communes qui ont des situations similaires.

Donc je pense qu'en mobilisant l'ensemble des acteurs, on arrivera à améliorer la situation et surtout à faire en sorte que l'on puisse faire travailler conjointement un certain nombre de services au niveau de la Métropole mais aussi des Communes pour assurer cette transversalité qui n'existe pas ; aujourd'hui, on a tendance à traiter les problèmes "en tuyau d'orgue" mais ne pas en assurer la transversalité. C'est aussi un des objectifs de ce plan quinquennal de faire en sorte que l'on soit plus efficient en la matière. En tout cas, c'est l'objectif que nous poursuivons et nous vous rendrons compte bien évidemment régulièrement sur la mise en œuvre de ce plan.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Le Faou. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2018-3030 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Bron - Saint Priest - Restructuration du pôle commercial Champ du Pont - Validation du programme des travaux d'accessibilité - Participation pour équipements publics exceptionnels - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3030. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Le rapport numéro 2018-3030 concerne les communes de Bron et Saint Priest. Il s'agit en l'occurrence de la restructuration du pôle commercial du Champ du Pont et, au travers de cette délibération, il s'agit de valider le programme des travaux d'accessibilité et la participation pour équipements

publics et exceptionnels apportée par l'opérateur immobilier qui va conduire cette opération et de mettre en œuvre une individualisation complémentaire d'autorisation de programme. Nous sommes ici dans le cadre de la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle des investissements relative à l'évolution de ce site. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Communiste, parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Ce sera une minute, monsieur le Président, pour souligner que le texte de la délibération évoque la question de l'accessibilité en mobilité active mais ne fait que l'effleurer ; je souhaitais insister parce que c'est un vrai enjeu et j'invite les cyclistes de l'assemblée à essayer de rejoindre en vélo un grand magasin sportif bien connu et vous verrez que c'est tout de même assez périlleux.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GASCON : Monsieur le Président, mes chers collègues, il y a déjà plusieurs années que le départ de Leroy-Merlin et d'Ikea au Puisoz a été acté par la Communauté urbaine de Lyon. Dans ce contexte, les élus san-priods de l'époque ainsi que l'exécutif du Grand Lyon indiquaient que le site de la Porte des Alpes qui englobe la ZAC du Champ du Pont (Auchan, Leroy-Merlin, Ikea, etc.) se paupérisait. Cette zone devait être requalifiée, était-il indiqué à l'époque.

Ainsi, il était demandé à la filiale immobilière d'Auchan, qui a les plus gros tènements de la ZAC, de proposer un projet à la hauteur de leurs attentes. Il était demandé que les accès soient moins contraignants et que les stationnements et la galerie marchande soient plus accueillants. Nous en sommes aujourd'hui à la mise en œuvre de la première phase de ce vaste projet.

Si notre groupe se prononcera bien sûr favorablement sur la délibération qui nous est proposée aujourd'hui, je souhaite néanmoins faire trois courtes observations.

Tout d'abord, je pense qu'il est nécessaire de rappeler que la galerie commerçante qui s'implantera à la place d'Ikea ne devrait pas amener un flux supplémentaire de clients/visiteurs par rapport à l'existant. En effet, la zone de chalandise d'Ikea allait bien au-delà des frontières de notre Métropole et même du département et l'attractivité particulière de cette enseigne ne devrait pas être dépassée en raison du changement de propositions commerciales prévues.

Les travaux d'accessibilité tels que présentés devraient, selon toute vraisemblance, répondre au problème prioritaire d'adaptation des structures actuelles vieillissantes. Il sera néanmoins nécessaire de demeurer très attentifs aux évolutions ultérieures du site et savoir phaser les travaux d'aménagements routiers futurs dans la temporalité nécessaire. La deuxième phase envisagée sur la période 2022-2025 demeure malgré tout relativement proche.

Ensuite –et il s'agit d'une remarque récurrente dès que ce type de sujet se présente à nous–, l'implantation de cette galerie de moyennes surfaces commerciales non alimentaires doit pouvoir respecter le mieux possible les équilibres commerciaux du secteur et je pense tout naturellement à nos commerces de centre-ville. Pour ma part, j'ai souhaité instaurer un dialogue avec la direction d'Auchan et j'ai reçu quelques signes positifs qui –je l'espère– pourront se concrétiser.

Enfin, troisième observation, la nécessaire réflexion sur le renouvellement urbain de l'axe complet qui nous conduit sur la route de Grenoble et au-delà sur le territoire de la CCEL (Communauté de Communes de l'est lyonnais). Que trouve-t-on sur cet axe ?

Tout d'abord, la restructuration du pôle commercial Champ du Pont, objet de cette délibération bien sûr, la route de Grenoble, côté Métropole, qui rencontre des difficultés avec un taux de rotation important des activités lié notamment au défaut de réseau mal adapté à l'évolution possible du bâti commercial –je parlais du réseau d'assainissement–. Enfin, à l'autre extrémité, la zone commerciale du Chanay à Saint Bonnet de Mure, avec un projet de PLU qui agrandit la zone actuelle de 5,5 hectares supplémentaires.

Comme le dit la charte commerciale Inter-Scot pour un aménagement commercial durable et de qualité, les enjeux portés notamment par les pôles commerciaux majeurs et les grands pôles spécialisés nécessitent que les PLU s'appuient, au-delà des analyses économiques, sur des études urbaines approfondies et sur une logique de projet urbain et pas seulement de planification.

Il y donc urgence à mener cette réflexion et ne pas laisser chacune des zones vivre sa vie sans intervention de notre part et celle de nos amis de la CCEL.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Gascon. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2018-3031 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Caluire et Cuire - Requalification des espaces publics du quartier de Montessuy - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Conclusion d'une convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3031. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération concerne la requalification des espaces publics du quartier de Montessuy sur la Commune de Caluire et Cuire. Au travers de cette délibération, il s'agit d'approuver le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux et l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme. Il s'agit ensuite de conclure une convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) dans le cadre de ce projet, notamment parce qu'il convient de déplacer des lignes aériennes de contact et de les repositionner une fois le projet urbain terminé. Enfin, il s'agit de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée parce que nous réduisons, dans le cadre de ce projet, l'imperméabilisation des sols et donc cela va dans le sens de l'environnement. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, l'objet de cette intervention n'est pas d'interférer dans les dossiers de la Commune de Caluire et Cuire et les élus du groupe UDI voteront bien évidemment ce rapport.

Non, à l'occasion de cette délibération impliquant le SYTRAL, je souhaite revenir sur le projet de loi d'orientation des mobilités, la fameuse LOM. Ce projet de loi devrait être adopté dans les semaines à venir.

Monsieur le Président, lors du Conseil métropolitain du 16 mars, nous avons débattu puis adopté la contribution de la Métropole à la LOM. À cette occasion, nous avons souligné l'avancée démocratique de votre démarche, même si nous regrettons la timidité de la contribution de la Métropole.

Depuis début septembre, le projet de LOM est disponible dans sa version 2, une version qui a été profondément allégée (49 pages contre 163 pages pour la version 1) et où plusieurs articles intéressant notre territoire sont absents, en particulier la possibilité de mettre en place des péages routiers, des péages en flux libre ainsi que des restrictions de circulation des poids lourds sur certaines routes nationales ; autant d'articles dont nous avons besoin dans le cadre du déclassement de l'axe A6/A7. Monsieur le Président, avez-vous des informations sur l'avenir de ces dispositions législatives ?

Le projet de loi prévoit également que la Métropole de Lyon pourra –ou faut-il dire "devra" ?– contribuer au financement du TER sans pour autant être associée à la gouvernance. Nous regrettons cette absence de codécision, de coconstruction, si nous devons cofinancer.

Par ailleurs, l'article 3 de cette loi concerne notre territoire et particulièrement le SYTRAL. Nous apprenons que, dans un délai d'un an, le SYTRAL devrait être transformé en un établissement public. Cet établissement public, qui associera la Métropole, la Région et l'ensemble des intercommunalités du Nouveau Rhône, devra adopter un plan de mobilités qui se substituera au plan de déplacements urbains actuel. Cet article 3 appelle plusieurs remarques de notre part :

- premièrement, cette évolution majeure a-t-elle été proposée par le SYTRAL ou est-ce une décision descendante ? Si le SYTRAL est à l'origine de ce texte, nous regrettons que ces propositions n'aient pas fait l'objet d'un débat et d'un vote au sein du conseil syndical du SYTRAL. Si, à l'inverse, ces dispositions sont une décision unilatérale du Gouvernement, nous souhaitons savoir quelle sera la position du SYTRAL vis-à-vis de cette évolution législative ;

- deuxième remarque : dans le projet de loi, il est également indiqué que la Métropole aura la majorité des sièges au sein de l'organe délibérant et qu'il sera présidé par le Président de la Métropole ou son représentant. Même si, sur le fond, nous sommes plutôt d'accord avec cette disposition, nous nous étonnons que ces aspects de

gouvernance soient inscrits dans la loi ; traditionnellement, cela est plutôt du registre des statuts de l'établissement public ;

- la troisième remarque concerne l'impact que le futur plan de mobilités –que devra établir le futur établissement public– aura sur nos Communes. En effet, le projet de loi prévoit que "le plan de mobilités fixe les orientations d'aménagement de la voirie pour répondre aux enjeux de sécurité routière..., il définit un schéma structurant cyclable et piéton visant la continuité et la sécurisation des itinéraires..., il définit la localisation des zones de stationnement à proximité des gares ou aux entrées de villes et villages et le stationnement des vélos".

Une fois encore, nous partageons globalement ces objectifs mais cela a-t-il été discuté avec les élus locaux ? Il y a là un risque de perte de proximité dans les décisions et un transfert du centre de décisions des élus locaux des Communes de la Métropole vers les services du futur établissement public ;

- enfin, dernière remarque : au niveau des membres de cet établissement public, la présence de la Région est pour nous un signe d'espoir. En effet, la Région est actuellement membre du SYTRAL où elle représente le territoire du Nouveau Rhône. Dans le futur établissement public, elle ne représentera plus ces territoires puisque les intercommunalités seront directement membres de l'établissement public.

Est-ce à dire que cet établissement public constitue l'avant-garde d'un futur STIF (Syndicat des transports d'Île de France); aujourd'hui appelé Île-de-France Mobilités), un futur STIF à l'échelle de Lyon ? À terme, l'établissement public pilotera-t-il sur son territoire l'ensemble des transports publics, y compris les TER qui deviendraient sur notre territoire des RER ? C'est une évolution que les élus UDI réclament depuis fort longtemps : mieux intégrer les TER dans nos déplacements du quotidien et les faire évoluer en un Réseau express métropolitain –que nous appelons le REM et pas LRM–. C'était même l'objet de notre courrier en date du 27 mars 2018 à madame la Ministre des Transports, courrier dont nous avons adressé copie par mail à l'ensemble des élus métropolitains.

Si l'objectif de cet établissement public est d'aller à terme vers un STIF à la lyonnaise, cette évolution majeure méritait là aussi d'être débattue avec les élus métropolitains, les Maires et les élus des intercommunalités.

Monsieur le Président, madame la Présidente, merci par avance de vos réponses et de nous exposer vos visions sur les évolutions institutionnelles et opérationnelles des transports urbains et ferroviaires sur notre territoire.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Geourjon. Je ne pense pas qu'on va épuiser le sujet ce soir mais je passe la parole à madame Bouzerda pour quelques éléments et sans doute d'autres séances qui suivront.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Chers collègues, je vais d'abord peut-être situer la manière dont fonctionne le SYTRAL. C'est un syndicat mixte, du type loi SRU ; il y en a quatre en France. L'objectif de cette future loi LOM –dont le projet vient de sortir, qui va être dans le circuit législatif et qui va durer un peu longtemps parce qu'il y a tout de même beaucoup de projets en attente–, était d'affirmer la suppression de zones blanches, en tout cas c'est comme cela que nous avons travaillé puisqu'il existe le GART (Groupement des autorités responsables de transport) qui regroupe l'ensemble des autorités de transport, y compris Île-de-France Mobilités, toutes celles qui permettent effectivement de faire tourner les transports publics sur l'ensemble de la France.

Dans ce cadre-là, nous avons eu un certain nombre de séances de travail avec la Ministre et avec l'ensemble de mes homologues et un certain nombre de pétitions de principe qui ont permis d'avancer. Ce travail a été mené aussi avec l'Association des Régions de France, l'Association des Communautés et donc, petit à petit, un certain nombre d'avancées ont été faites et des typologies particulières en sont ressorties. Il s'avère qu'au regard de la manière dont la loi se fait, au regard des postulats –mais qui sont amenés à évoluer et qui peuvent encore changer– la compétence en matière de mobilités sera une compétence des Communautés de Communes et plus des Communes et donc soit elles prennent cette compétence divisée –j'essaie de faire simple– en quatre grandes familles de compétences (modes actifs, transports urbains...), soit la Communauté prend ces compétences, soit elle ne les prend pas et auquel cas elle les perd définitivement au profit de la Région.

Pour autant, lorsqu'on dit effectivement qu'il n'y a plus de zones blanches, c'est une affirmation qui reste sans moyens, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, les Régions resteront grandes coordinatrices de la mobilité, sans que forcément il y ait plus de moyens donnés mais avec la possibilité d'organiser du covoiturage et peut-être d'avoir aussi cette emprise très homogène.

Maintenant, que se passe-t-il pour les autorités organisatrices de transports dans les secteurs très denses ? Il y a Île-de-France Mobilités qui a un statut particulier depuis pas mal d'années et qui intègre le ferré. Puis il y a le SYTRAL qui, petit à petit, au regard des différentes lois, s'est retrouvé effectivement avec des conséquences statutaires non prises en compte –cela a été le cas de la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) et cela a été le cas de la loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation

des métropoles)–, c'est-à-dire que la Région s'est substituée presque sans le vouloir au Département dans le cadre des transports non urbains et elle a été intégrée au sein du SYTRAL, l'année dernière, dans le cadre d'un travail pas très facile sur les statuts mais qui a permis d'organiser l'espace de chaque collectivité.

Je vous rejoins, je pense que c'est une force d'avoir l'ensemble des collectivités au sein du périmètre du SYTRAL. Nous sommes dans une Métropole, au sein d'un Département, avec un réseau particulièrement performant, un réseau très diversifié qui fonctionne, qui permet d'avoir aussi une stabilité de recettes parce que –je le rappelle–, outre les recettes des usagers pour un peu plus d'un quart, les recettes du versement transport sont importantes.

Mais aujourd'hui, ces statuts de syndicat mixte type SRU sont des statuts qui ne fonctionnent plus, qui ne se transposent pas dans la manière dont la loi est faite. Pour le coup, bien évidemment, madame Borne –qui était à la tête de la RATP me semble-t-il– connaît parfaitement les différents réseaux et connaît parfaitement le réseau lyonnais, le réseau du SYTRAL sur le Rhône parce que c'est un réseau particulièrement important à l'échelle de la France et qui permet même à nos entreprises de transports de rayonner internationalement.

La première piste qui a été finalement identifiée et qui semble avoir été prise en compte par la Ministre, c'est un établissement public, sans trop plus de précisions, étant indiqué que le travail qui avait commencé continue et se fera avec la Région, avec les Communautés de Communes sur l'ensemble du périmètre du Rhône.

Mais, pour le coup, beaucoup de choses nous dépassent. On a beaucoup d'humilité, ce n'est pas nous qui rédigeons les textes de loi. Par contre, je n'ai pas manqué de monter au créneau avec mes collègues, dans le cadre des instances de travail –et elles ont été nombreuses, avec la Ministre, avec son Cabinet, avec ses services–, pour faire valoir l'importance, le caractère particulièrement performant du SYTRAL, son ADN et le fait qu'il rassemblait déjà les Communautés de Communes, les Communes adhérentes –qui ne pourront plus adhérer directement– et la Région, ce qui permettait d'avoir un ADN multiple très représentatif et qui, depuis quelques mois, fonctionne plutôt bien.

Alors ce n'est pas le lieu du débat parce que l'on est encore en ajustement législatif. On reste en veille constante mais c'est un travail que nous menons pour préserver le SYTRAL. Et c'est aussi un travail que nous menons avec des rencontres parce qu'il ne vous aura pas échappé que les mobilités deviennent un sujet particulièrement prégnant, éminents et avec de fortes attentes et le mouvement aujourd'hui c'est que les Communautés de Communes qui n'intégraient pas directement le SYTRAL font aujourd'hui des demandes d'adhésion parce que c'est le sens de la marche.

Je ne vais pas être plus longue en cette fin de Conseil... Je suis interpellée alors soit je peux répondre, soit je peux ne pas répondre. Idéalement, c'est un débat que nous aurons au SYTRAL quand nous aurons une version consolidée de la loi.

Je vous remercie, chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2018-3034 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Volet habitat du plan climat - Dispositif Ecoréno'v - Individualisation d'une autorisation de programme complémentaire - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-3034. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Cette délibération concerne notre politique d'éco-rénovation qui a été engagée il y a tout juste trois ans et qui a permis de créer une réelle dynamique locale car de nombreux projets de rénovation énergétique ambitieux ont été engagés, tant dans le parc social que dans le parc privé ; à ce jour, ce sont près de 6 000 logements qui ont été financés par la Métropole (1 900 logements sociaux, 4 000 logements privés, dont l'essentiel en copropriétés), ce qui représente 103 M€ de travaux, pas seulement des travaux énergétiques mais globalement et 16 M€ de subventions d'Ecoréno'v de notre Métropole.

La dynamique d'accompagnement que nous avons mise en place avec notamment l'Agence locale de l'énergie et du climat et plusieurs prestataires nous conduit aujourd'hui à vous demander une nouvelle autorisation de programme de 9 M€ pour pouvoir accorder les aides aux projets qui ont été déposés ou qui vont l'être d'ici la fin de l'année. La commission a donné un avis favorable à ce dossier, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci. La demande d'intervention étant retirée, je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° 2018-3038 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Villeurbanne - Carré de Soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Approbation du principe de mécénat, du modèle de convention-type de mécénat et de la convention de partenariat relative à la démarche culturelle et artistique du projet Villeurbanne La Soie entre la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne - Individualisation complémentaire d'autorisation d'engagement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Llung a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3038. Monsieur Llung, vous avez la parole.

M. le Conseiller LLUNG, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport concerne le mécénat relatif à la démarche artistique à Villeurbanne La Soie. Le grand projet de La Soie, certes, a une visibilité nationale mais, pour Villeurbanne, c'est à l'échelle locale un tout nouveau quartier qui sort de terre ; 700 logements sont livrés ou en cours de livraison, 700 vont arriver, sans compter les futurs développements.

La question que nous nous posions initialement était comment faire pour que les nouveaux habitants aient la sensation d'habiter Villeurbanne La Soie et non pas d'habiter à Villeurbanne ou ailleurs dans la Métropole, comment faire pour créer une ambiance qui soit propre à ce quartier. Nous avons imaginé que le regard de différents artistes pourrait nous accompagner dans ce projet et dans une démarche. C'est le dispositif qui est proposé, auquel la Ville de Villeurbanne et la Métropole participent à parité, notamment au travers un fonds de mécénat assez inédit, avec l'accompagnement d'une entreprise spécialisée.

Vous devriez entendre parler de cette démarche qui ne se contentera pas d'installer des œuvres totémiques dans le paysage urbain mais, au contraire, devrait accompagner aussi l'espace urbain et les projets jusque dans les interstices de l'aménagement ; je pense, par exemple, à la signalétique, à la forme des plaques de rue ou des passages piétons, donc jusque dans des interstices un peu plus fins .

Neuf artistes de notoriété ont été d'ores et déjà sélectionnés. La population sera associée en fonction de la nature des œuvres. D'ores et déjà, il y a un artiste qui intervient : si vous allez à La Soie, vous verrez son œuvre s'étaler le long des palissades de chantier. C'est une action particulière qui sera prolongée par la Ville de Villeurbanne au sein du nouveau groupe scolaire –pour l'instant provisoire– Simone Veil. Ce projet est suivi par l'excellent Damien Berthilier.

L'association des nouveaux habitants est prévue. La nature des œuvres n'est pas toujours connue aujourd'hui, ce qui fait que la forme que cela pourra prendre n'est pas connue non plus pour l'instant. Au fond, ce qui fait l'essence de cette démarche, c'est de faire de la culture à Villeurbanne La Soie et, si j'ai un souhait, c'est que ce type de démarche fasse culture au sein de nos projets urbains dans la Métropole.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Llung. Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller MARTIN : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération a pour objet de permettre à la Métropole de Lyon ainsi qu'à la ville de Villeurbanne de signer une convention de partenariat afin de développer une démarche artistique sur la ZAC de Villeurbanne La Soie.

Loin de nous l'envie de remettre en cause la démarche artistique de ces deux collectivités. Bien au contraire, nous avons toujours été à vos côtés dès lors que la culture était utile à tous nos concitoyens, que ce soit au sein des instances des écoles de musique ou des Nuits de Fourvière par exemple.

Cependant, ce dispositif de mécénat et la convention proposée ce soir nous amènent questions et remarques.

Une remarque pour débiter : nous ne pouvons que nous réjouir de voir le mécénat culturel arriver à Villeurbanne, Ville qui a souvent été réticente à ce style de dispositifs. La loi Aillagon datant de 2003, que de temps perdu !

Deuxième remarque : initialement, le plan de financement de la ZAC Villeurbanne La Soie prévoyait une part à la culture de 400 000 €. Force est de constater que ce montant a quasiment doublé. Certes, à juste titre, vous nous ferez remarquer que, pour les deux collectivités, le montant a été réduit à 100 000 € chacune, le reste étant amené par le mécénat.

Mais une question se pose alors à nous : pourquoi en cette période de raréfaction des ressources financières pour les collectivités locales, disette imposée par un État incapable de s'appliquer la même politique, pourquoi ne pas être allé jusqu'au bout du chemin avec un mécénat total, sans subvention d'investissement de la Métropole de Lyon et de Villeurbanne ? Et ce d'autant plus que la Ville reprendra en gestion les œuvres d'art et donc leur entretien, grevant un peu plus les dépenses réelles de fonctionnement déjà mises sous contrôle par l'État. En effet, de

nombreuses Communes de notre Métropole disposant d'équipements culturels auraient certainement apprécié de pouvoir bénéficier d'une subvention d'investissement de 100 000 € de la part de la Métropole.

Pour terminer, monsieur le Président, en commission urbanisme, il a été annoncé que la réalisation des œuvres sera adaptée au montant de mécénat réellement perçu. Cela démontre un peu plus la pertinence toute limitée du financement par la Métropole et la Ville de Villeurbanne.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Llung, vous voulez dire un mot ? Mais un mot assez rapide.

M. le Conseiller LLUNG : J'ai essayé d'exprimer une ambition commune de la Métropole et de la Ville et monsieur Jean-Wilfried Martin nous a ramenés à des réalités plus terre à terre. Mais c'est son point de vue, je n'ai guère à commenter plus avant.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le dossier.

Adopté, le groupe Les Républicains et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller LLUNG.

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer aux rapports sans intervention. Je vous rappelle qu'ensuite, il y a deux questions et un voeu.

DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2018-2928 - Contrat de délégation de service public de stationnement parc Gare Part-Dieu - Société Lyon parc auto (LPA) - Avenant n° 8 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller délégué Veron comme rapporteur du dossier numéro 2018-2928. Monsieur Veron, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VERON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour le dossier n° 2018-2928.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VERON.

N° 2018-2930 - Tassin la Demi Lune - Requalification de la rue François Mermet - Approbation du programme - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2018-2931 - Champagne au Mont d'Or - Requalification des rues Dominique Vincent, Champfleury, Dellevaux et Lanessan - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2018-2932 - Dardilly - Requalification des routes de Limonest et de la Tour de Salvagny - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2018-2934 - Fourniture de bordures, bordurettes et pavés en pierre naturelle - Accord-cadre à bons de commande - Lancement et autorisation de signer 2 accords-cadres à bons de commande à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2018-2936 - Collonges au Mont d'Or - Caluire et Cuire - Pont Paul Bocuse - Réparation et remise en peinture de l'ouvrage - Individualisation de l'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2018-2940 - Désamiantage des voiries amiantées sur le territoire de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande - Lancement et autorisation de signer 2 accords-cadres à bons de commande à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2930 à 2018-2932, 2018-2034, 2018-2936 et 2018-2940. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable pour les six dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2018-2933 - Label autopartage de la Métropole de Lyon - Convention avec la société Bluely pour la mise en place d'une offre préférentielle d'accès au service d'autopartage électrique Bluely lors des épisodes de pollution entraînant des restrictions de circulation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze comme rapporteur du dossier numéro 2018-2933. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, avis favorable de la commission pour ce dossier.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2018-2935 - Irigny - Rue de Boutan - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Crimier comme rapporteur du dossier numéro 2018-2935. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

N° 2018-2942 - Véloroute voie verte V50 L'échappée bleue, la Moselle Saône à vélo - Convention de partenariat pour la période 2018-2020 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur du dossier numéro 2018-2942. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller délégué HÉMON, absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE, en remplacement de M. le Conseiller délégué HÉMON, absent momentanément.

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2018-2945 - Organisation de délégations Ville de Lyon - Métropole de Lyon à l'international - Autorisation de signer le marché de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

N° 2018-2946 - Maintenance du progiciel IODAS et prestations associées - Lancement de la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

N° 2018-2950 - Convention de co-financement avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'un point de présence opérateur Amplivia - Autorisation de signer la convention - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

N° 2018-2951 - Convention de partenariat avec les exploitants de réseaux pour la production mutualisée et le maintien d'un référentiel géographique à très grande échelle plan de corps de rue simplifié (PCRS) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer la convention - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

N° 2018-2952 - Attribution d'une subvention à l'association Rezopole pour son programme d'actions et son programme d'investissement 2018 relatif au développement du réseau internet par le développement et l'exploitation de nœuds d'échanges internet sur l'agglomération - Autorisation de signer la convention de subventions - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

N° 2018-2957 - Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour l'organisation des 31èmes Entretiens Jacques Cartier du 12 au 14 novembre 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

N° 2018-2961 - Réseau Auvergne-Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale (RESACOOOP) - Attribution d'une subvention pour le programme d'actions 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

N° 2018-2964 - Attribution d'une subvention à l'Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme (AFRAT) pour l'année 2018 - Phase 2 du programme 2 (2017-2019) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2945, 2018-2946, 2018-2950 à 2018-2952, 2018-2957, 2018-2961 et 2018-2964. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Avis favorable de la commission pour l'ensemble des dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier numéro 2018-2946 fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans le paragraphe "Les investissements envisagés sur ce logiciel sont à mettre au regard des dépenses sociales annuelles engagées. A titre d'exemple, il est cité, en 2018 : " du **"I - Contexte de la procédure de lancement du marché public"** de l'exposé des motifs, il convient de lire :

"- 238 M€ pour le RSA,
- 109 M€ pour l'APA,
- 49 M€ pour la PCH."

au lieu de :

"- 238 M€ pour le RSA,
- 900 M€ pour l'APA,
- 49 M€ pour la PCH."

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Gérard COLLOMB (pouvoir à M. David KIMELFELD), délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) ainsi que M. Christophe DERCAMP n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2018-2957 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2018-2947 - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 : attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets 2018 Itinéraires innovants et attribution de 2 subventions aux associations Péniche Accueil dans le cadre de l'accompagnement Itinéraires activités et Le Booster de Saint-Jean dans le cadre de la sécurisation de parcours d'insertion - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° 2018-2949 - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets Initiative et développement de l'insertion par l'activité économique (ID'IAE) - Attribution d'une subvention à l'association Envie Rhône pour l'action repères Métropole - Année 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° 2018-2959 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Point information médiation multiservices (PIMMS) Lyon Métropole - Année 2018 - Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - Cession d'activité de l'association pour la mobilité et l'emploi des jeunes (AMEJ) au profit de la Fondation des apprentis d'Auteuil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Conseiller délégué Pillon comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2947, 2018-2949 et 2018-2959. Monsieur Pillon, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué PILLON, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Le dossier numéro 2018-2949 fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans le "**I - Soutien aux projets innovants dans le champ de l'insertion par l'activité économique**" de l'exposé des motifs :

il convient de retirer le projet 6 :

6 - Projet de diversification d'activité par la production de semences florales, porté par l'atelier-chantier d'insertion Rhône insertion environnement : 25 000 €

Le projet vise à l'expérimentation de la diversification d'activité vers la collecte et la production de semences florales d'origine locale pour la production de végétaux locaux dite "activité d'amplification".

Durée de l'action : 14 mois.

Tableau budgétaire :

Dépenses	Montant TTC (en €)	Recettes	Montant TTC (en €)
charges de personnel	15 000	Métropole	25 000
achats et services extérieurs	25 000	fonds propres	15 000
Total	40 000	Total	40 000

il convient de lire :

"6 - Projet de création d'activité autour de l'éco-mobilité en vélo, porté par le groupe Unis vers l'emploi : 25 000 €"

au lieu de :

"7 - Projet de création d'activité autour de l'éco-mobilité en vélo, porté par le groupe Unis vers l'emploi : 25 000 €"

dans le paragraphe commençant par "Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement, etc.", il convient de lire :

"d'un montant total de 144 500 €"

au lieu de :

"d'un montant total de 169 500 €"

Dans le **1° - Approuve** du dispositif, paragraphe "a) - l'attribution, pour l'année 2018, des subventions, etc.", il convient de retirer :

"- d'un montant de 25 000 € au profit de l'atelier-chantier d'insertion Rhône insertion environnement".

Dans le **3° - La dépense** du dispositif, il convient de lire :

"161 500 €",

au lieu de :

"186 500 €".

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, Mme Claire LE FRANC n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2018-2959, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué PILLON.

N° 2018-2953 - Attribution d'une subvention à l'association Réseau des territoires innovants pour l'organisation de la 15^{ème} édition du forum des INTERCONNECTÉS à Lyon les 4 et 5 décembre 2018 et pour son programme d'actions 2018 relatif à la promotion du numérique - Autorisation de signer la convention de subvention - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Bouzerda comme rapporteur du dossier numéro 2018-2953. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, Mme Karine DOGNIN-SAUZE, Présidente du conseil d'administration de l'association Réseau des territoires innovants (Interconnectés), n'ayant pas pris part au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2018-2955 - Vie étudiante - Appel à projets Initiatives étudiantes - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2018-2963 - Vie étudiante - Attribution de subventions à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements pour l'année 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Conseillère déléguée Peillon comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2955 et 2018-2963. Madame Peillon, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée PEILLON, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée PEILLON.

N° 2018-2958 - Fonds de soutien aux colloques et événements scientifiques - Attribution de subventions aux établissements d'enseignement supérieur et aux associations mettant en oeuvre des manifestations scientifiques en 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Bret comme rapporteur du dossier numéro 2018-2958. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRET, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

IV - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2018-2967 - Emission et distribution de titres chèques emploi service universel (CESU) - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile -

N° 2018-2968 - Fonds de restructuration de l'aide à domicile 2017 - Approbation de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile -

N° 2018-2980 - Attribution d'une subvention à l'association Centre régional d'information pour l'agir solidaire (CRIAS) - Programme d'actions 2018 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

M. LE PRESIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Gandolfi comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2967, 2018-2968 et 2018-2980. Madame Gandolfi, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GANDOLFI, rapporteur : Avis favorable pour les trois délibérations.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, Mme Laura GANDOLFI, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du Centre régional d'information pour l'agir solidaire (CRIAS), n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2018-2980 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GANDOLFI.

N° 2018-2974 - Prévention santé - Bus info santé - acquisition et aménagement d'un nouveau véhicule - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la santé et du développement social -

N° 2018-2975 - Prévention santé - Attribution d'une subvention à l'Association pour le dépistage organisé des cancers dans le Rhône (Adémas-69) pour son programme d'action 2018 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la santé et du développement social -

N° 2018-2976 - Prévention santé - Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (CLARA) - Soutien au projet structurant CANUT pour l'année 2018 - Attribution de subventions aux porteurs du projet - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la santé et du développement social -

N° 2018-2977 - Mise en oeuvre de mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) - Avenant n° 2 à la convention du 3 février 2016 avec l'Union départementale des associations familiales (UDAF) du Rhône et de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la santé et du développement social -

M. LE PRESIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Laurent comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2974 à 2018-2977. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Thierry PHILIP, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Association pour le dépistage organisé des cancers du Rhône (ADEMAS-69), n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2018-2975 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

V - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2018-2981 - Fourniture et installation d'équipements pour les collèges publics et le restaurant de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer les avenants n° 1 aux marchés 2015-504 à 2015-508, 2015-510 à 2015-5013 et 2016-20 à 2016-24 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

N° 2018-2987 - Collèges publics et collèges privés sous contrat d'association avec l'État - Dotations 2019 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

N° 2018-2988 - Bron - Collèges publics - Subventions d'investissement - Equipements - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

N° 2018-2989 - Collèges publics et privés - Participations interdépartementales 2018 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

N° 2018-2992 - Collèges - Actions éducatives - Aides aux projets éducatifs, aux projets culturels, à laclasse.com et au dispositif collèges au cinéma - Année 2018-2019 - Aides aux associations - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Desbos comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2981, 2018-2987 à 2018-2989 et 2018-2992. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier numéro 2018-2987 fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans le paragraphe du **I - 1° - b) Propositions pour 2019** de l'exposé des motifs commençant par "Le montant total des dotations, etc.", il convient de lire "8 543 678 €" au lieu de "8 542 878 €".

Dans le **1° - Approuve** du dispositif :

- dans le paragraphe "c) - l'attribution des dotations de fonctionnement, etc.", il convient de lire "8 543 678 €" au lieu de "8 542 878 €",

- dans le paragraphe "e) - le montant de la contribution forfaitaire, par élève de la part "personnel" du forfait d'externat à 259,56 €, etc.", il convient de lire "pour 2019" au lieu de "pour 2018",

- dans le paragraphe "g) - la reconduction des fourchettes servant au calcul du coût de revient unitaire au budget de la restauration, etc." il convient de lire "2019" au lieu de "2018".

L'annexe **1 - Dotation de fonctionnement 2019 - Collèges publics** est modifiée comme ci-après annexée (**VOIR annexe 3 page 140**).

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2018-2983 - Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Attribution de subventions pour un soutien à l'investissement, à l'orchestre Démos Lyon Métropole et aux projets des établissements pour l'année 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2018-2984 - Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Attribution de subventions au profit de structures ressources pour l'année 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Chabrier comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2983 et 2018-2984. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces deux dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué CHABRIER.

N° 2018-2985 - Évènements culturels métropolitains - Attribution de subventions pour l'année 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné madame la Vice-Présidente Picot comme rapporteur du dossier numéro 2018-2985. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

VI - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2018-2998 - Répartition du fonds métropolitain de péréquation 2018 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur du dossier numéro 2018-2998. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président BRUMM, absent momentanément : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT, en remplacement de M. le Vice-Président BRUMM, absent momentanément.

N° 2018-3000 - Pôle métropolitain - Mise à disposition partielle des services de la Métropole de Lyon - Renouvellement de la convention pour 2018-2021 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Conseiller délégué Rousseau comme rapporteur du dossier numéro 2018-3000. Monsieur Rousseau, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué ROUSSEAU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué ROUSSEAU.

VII - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2018-3002 - Reprise des papiers 1.11 triés en centre de tri - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° 2018-3007 - Bron - Couzon au Mont d'Or - Marcy l'Etoile - Trame verte - Jardins collectifs - Attribution de subventions au Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA), à la Commune de Couzon au Mont d'Or et à l'Association sportive culturelle et d'entraide du Rhône (ASCE69) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2018-3009 - Préservation et valorisation de la biodiversité - Attribution d'une subvention au Centre de soins pour oiseaux sauvages du Lyonnais (CSOL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2018-3014 - Valorisation des déchets - Collecte des radiographies argentiques - Convention avec l'association Terre d'amitié 2018-2021 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° 2018-3015 - Valorisation des déchets - Collecte du verre - Attribution d'une subvention au Comité départemental du Rhône de la Ligue contre le cancer pour l'année 2018 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° 2018-3017 - Téléthon 2018 - Participation de la Métropole de Lyon pour l'année 2018 - Attribution d'une subvention à l'Association française contre les myopathies (AFM) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller délégué Barge comme rapporteur des dossiers numéros 2018-3002, 2018-3007, 2018-3009, 2018-3014, 2018-3015 et 2018-3017. Monsieur Barge, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué BARGE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Michel HAVARD n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2018-3002, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué BARGE.

N° 2018-3003 - Meyzieu - Assainissement - Modernisation de la station d'épuration - Tranche 2 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2018-3004 - Villeurbanne - Rénovation de la station de relèvement de Cusset - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2018-3005 - Grigny - Reconstruction du poste de relèvement du Sablon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2018-3006 - Lyon 4° - Assainissement quai Joseph Gillet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2018-3016 - Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 5 projets de solidarité internationale - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Colin comme rapporteur des dossiers numéros 2018-3003 à 2018-3006 et 2018-3016. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Michel HAVARD n'ayant pas pris part au vote des dossiers n° 2018-3003 à 2018-3005, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2018-3008 - Vaulx en Velin - Participation exceptionnelle de la Métropole de Lyon à la production de la partie locale de l'exposition La Terre vue de l'espace, entre beauté et fragilité du Planétarium de Vaulx en Velin - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Vice-Présidente Geoffroy comme rapporteur du dossier numéro 2018-3008. Madame Geoffroy, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GEOFFROY, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GEOFFROY.

N° 2018-3012 - Jonage - Limonest - Politique agricole - Attribution de subventions d'équipement à des exploitations agricoles en lien avec le plan de développement rural (PDR) - Prolongation de la subvention accordée au GAEC Les Vaches dorées - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2018-3013 - Défi Famille à alimentation positive (FAAP) 2018-2019 - Subvention à l'association Rhône Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Gouverneyre comme rapporteur des dossiers numéros 2018-3012 et 2018-3013. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

VIII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2018-3021 - Vaulx en Velin - Carré de Soie - Projet urbain partenarial (PUP) Karré - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour la réalisation des travaux - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2018-3022 - Vaulx en Velin - Carré de Soie - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) Tase - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Vice-Présidente Geoffroy comme rapporteur des dossiers numéros 2018-3021 et 2018-3022. Madame Geoffroy, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GEOFFROY, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GEOFFROY.

N° 2018-3023 - Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Attribution de subventions à des communes ou associations oeuvrant sur les territoires en politique de la ville - Année 2018 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur du dossier numéro 2018-3023. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° 2018-3024 - Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Attribution de subventions aux associations Labo Cités, Moderniser sans exclure, Unis-Cité, Culture pour tous et Association fondation étudiante pour la ville (AFEV) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

M. LE PRESIDENT : En l'absence de monsieur le Conseiller Diamantidis, je rapporte le dossier numéro 2018-3024. Avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, Mme Nathalie FRIER, déléguée de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'association Labo Cités (ex-CRDSU), n'ayant pas pris part au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD en remplacement de M. le Conseiller DIAMANTIDIS absent momentanément.

N° 2018-3029 - Organisation à Lyon, en juin 2019, du congrès international du logement social - Attribution d'une subvention à l'association HLM Auvergne-Rhône-Alpes - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Conseillère déléguée Panassier comme rapporteur des dossiers numéros 2018-3029. Madame Panassier, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée PANASSIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée PANASSIER.

N° 2018-3032 - Décines Charpieu - Jonage - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Anneau bleu - Canal de Jonage - Convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) entre le Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage et la Communauté urbaine de Lyon - Avenant n° 1 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2018-3035 - Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) - Convention de mise à disposition de moyens logistiques par la Métropole de Lyon pour l'année 2018 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2018-3037 - Lissieu - Plan local d'urbanisme (PLU) - Abrogation de la délibération du 29 juin 2015 en tant qu'elle approuve la modification n° 2 pour la Commune de Lissieu - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Le Faou comme rapporteur des dossiers numéros 2018-3032, 2018-3035 et 2018-3037. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Avis favorable pour l'ensemble des dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2018-3033 - Villeurbanne - Contrat urbain de cohésion sociale - Quartier Saint Jean - Démolition de la résidence Vert Buisson - Avenant à la convention de participation financière entre la Métropole de Lyon et la société anonyme (SA) Gabriel Rosset relative aux modalités de versement de la subvention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Llung comme rapporteur des dossiers numéros 2018-3033. Monsieur Llung, vous avez la parole.

M. le Conseiller LLUNG, rapporteur : La même chose, avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LLUNG.

N° 2018-3036 - Financement des dépenses du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) Rhône Métropole - Convention triennale 2018-2020 et financement au titre de l'exercice 2018 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur du dossier numéro 2018-3036. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président CLAISSE, absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, MM. Richard LLUNG, Michel LE FAOU, Pascal CHARMOT, Mme Anne REVEYRAND (pouvoir à Mme Laura GANDOLFI), délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) Rhône-Métropole, n'ayant pas pris part au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER, en remplacement de M. le Vice-Président CLAISSE, absent momentanément.

**Vœu pour un engagement de la Métropole de Lyon contre les investissements fossiles
déposé par Les groupes Europe Écologie-Les Verts et apparentés,
La Métropole autrement, Lyon Métropole gauche solidaires, Parti radical de gauche,
et monsieur le Conseiller André Gachet**

M. LE PRESIDENT : Les groupes Europe Ecologie-Les Verts et apparentés, La Métropole autrement, Lyon Métropole gauche solidaires, Parti radical de gauche et monsieur le Conseiller André Gachet ont déposé un vœu en Conférence des Présidents portant sur l'engagement de la Métropole de Lyon contre les investissements fossiles.

Je donne la parole à monsieur Bertrand Artigny pour le présenter.

(*VOIR annexe 4 page 142*).

M. le Conseiller ARTIGNY : Monsieur le Président, chers collègues, nous faisons nôtre le vœu formulé dans le cadre de la journée mondiale d'action "Dans nos rues pour le climat".

Près de trois ans après la COP 21 et afin de respecter les engagements pris lors de l'Accord de Paris, la Métropole de Lyon se doit d'afficher des objectifs ambitieux et d'être exemplaire en matière de lutte contre le dérèglement climatique.

La Métropole de Lyon doit s'associer pleinement à la campagne de désinvestissement des énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz), désormais mondialement connue et initiée par le mouvement "350.org".

Partant du constat que certaines organisations favorisent le dérèglement climatique et la raréfaction des ressources en détenant des investissements directs dans des entreprises du secteur des énergies fossiles, la journée mondiale du 8 septembre 2018 "Dans nos rues pour le climat" a montré que des milliers de citoyens à travers le monde et de très nombreux scientifiques encouragent les responsables politiques à prendre des actions visant à initier une stratégie d'investissements socialement et écologiquement responsables.

Les combustibles sont la première cause du dérèglement climatique et représentent 80 % des émissions mondiales de CO2 et 67 % des émissions de gaz à effet de serre. En incitant le retrait des participations et placements financiers dans les énergies fossiles, ce mouvement de désinvestissement entend rediriger ces capitaux vers la production d'énergies renouvelables.

La Métropole de Lyon est engagée depuis 2012 dans un plan climat air énergie (PCAET), dont le 5ème point d'étape indiquait fin 2017 que les émissions de CO2 du territoire métropolitain avaient baissé de 16 % entre 2000 et 2015.

Mais, maintenant, la Métropole a le devoir de prendre toute sa part à la dynamique mondiale de désinvestissement et de saisir toutes les opportunités pour s'engager plus avant dans la transition énergétique de son territoire en privilégiant sobriété énergétique, efficacité énergétique et énergies renouvelables.

À cet égard, cela concerne aussi les systèmes de retraite qui affichent des stratégies d'investissement "socialement responsables" et la prise en compte de critères environnementaux mais qui ont souvent des actifs financiers dans des entreprises contribuant au dérèglement climatique. Il est donc crucial que ces fonds et caisses se séparent de leurs participations et placements financiers dans les énergies fossiles.

Aussi, dans un objectif de désinvestissement des secteurs des énergies fossiles contribuant au changement climatique, le Conseil de la Métropole de Lyon :

1° - demande aux organismes en charge des systèmes de retraite complémentaire des fonctionnaires, des contractuels et des élus de la Métropole de Lyon d'être transparents sur les montants placés à ce jour dans des entreprises contribuant au dérèglement climatique, de supprimer leurs investissements dans les entreprises du secteur fossile et d'y renoncer à l'avenir, afin de réinvestir dans les secteurs des énergies renouvelables ;

2° - souhaite que les établissements bancaires intègrent des critères environnementaux et sociaux dans leurs nouvelles offres à la Métropole de Lyon ;

3° - souhaite faire connaître ces différentes initiatives en affichant "la Métropole de Lyon désinvestit les combustibles fossiles" ;

4° - souhaite une évaluation régulière de la mise en oeuvre du désinvestissement des énergies fossiles, pour sensibiliser et associer l'ensemble des acteurs concernés, qu'ils soient des institutions publiques, des acteurs privés ou des citoyens.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Artigny. La Conférence des Présidents a prévu cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Notre groupe votera ce voeu, même s'il n'a pas souhaité le porter aux côtés d'autres organisations politiques –celles qui ont été citées– à partir du moment où le Cabinet du Président a demandé à ce que certaines tournures de phrases jugées trop engageantes pour la Métropole soient retirées.

Au-delà du voeu qui est proposé, je voudrais partager quelques premières pistes de réflexion avec vous.

Premièrement, quand on se plonge dans les différents documents publiés par notre Métropole dans le cadre du plan climat, on s'aperçoit très vite que la croissance verte y apparaît encore comme un objectif qui va de soi. Que veut dire "croissance verte" ? Cela veut dire que la quête de l'augmentation de la compétitivité et de l'attractivité se poursuit, une quête qui ne peut se faire sans augmentation des flux de matières et d'énergies. Cela veut dire que persiste aussi la croyance que tout finira bien par s'arranger, c'est-à-dire qu'on trouvera la formule magique qui permettra de continuer à faire de la bonne vieille croissance comme avant, tout en réduisant drastiquement notre consommation de matières et d'énergies. Nous pensons, au GRAM, que l'écologie veut rompre avec cet aveuglement volontaire, rompre avec cette contradiction d'un développement qui serait en même temps vert et infini.

Ensuite, la question de la lutte contre le réchauffement climatique est trop ramenée, selon nous, à la question de la réduction de la part des énergies fossiles, dont le mix énergétique de la Métropole, une réduction qui conduit bien sûr au développement des transports propres, c'est-à-dire des bus, voitures et vélos électriques et aux réseaux intelligents (les smart grids de la ville intelligente, la smart city), en équipant tous les bâtiments en capteurs type Linky qui tous impliquent la présence de composants électroniques rares.

Or, l'idée que la batterie électrique et par la suite toutes les technologies électroniques actuelles seraient propres, non polluantes, est une imposture.

- d'abord parce que la production d'électricité en France nécessite le fonctionnement de 58 réacteurs nucléaires dont la majorité atteint ou dépasse 40 ans de fonctionnement, leur limite d'âge initiale et donc constituent aujourd'hui une menace écologique structurelle, sans parler de notre incapacité technologique à traiter les déchets nucléaires ;

- ensuite parce que la pollution mondiale générée par la fabrication des batteries de voitures ou de bus électriques est tout, sauf anecdotique. L'extraction des terres rares et des métaux rares indispensables pour équiper toute l'électronique des véhicules à moteur est monstrueusement polluante ; on le voit par exemple sur les mines de terres rares en Chine. Ces terres rares sont, comme leur nom l'indique, une ressource naturelle limitée et épuisable, tout comme le pétrole ; si on se met à les extraire au même rythme que ce dernier pour fabriquer des centaines de millions de véhicules électriques, les ressources seront épuisées dans moins de 20 ans. Il n'y a donc aucun avenir durable dans ce mode de transport, sans compter le fait qu'il témoigne d'un égoïsme économique de riches, puisqu'il consiste à vouloir assainir l'air des grandes métropoles occidentales en détruisant celui des régions du monde qui fabriquent nos moyens de transports ;

- enfin, c'est un aveuglement car le principe de base de l'écologie, c'est qu'il n'y a pas de pollution locale, circonscrite. Toute pollution de l'air, de l'eau, etc. se diffuse, même si c'est invisible pour nous, et affecte toute la biosphère. La pollution que l'on croit délocalisée nous reviendra en boomerang sous forme de canicule, de sécheresse, d'eau polluée, etc.

Voici, au-delà du vœu lui-même, quelques pistes de réflexion qui ne vont pas dans le sens d'une simple et longue transition écologique mais qui appellent à un tournant bien plus profond de nos politiques, un tournant que nous appelons de nos vœux et auquel la Métropole doit prendre toute sa part.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller délégué JACQUET : Juste deux minutes pour dire d'abord que, pour le groupe que je représente et pour moi-même, le vœu proposé ce soir consiste essentiellement à montrer –et à mener la bataille idéologique et politique autour– que, pour la protection de la planète, pour les enjeux climatiques, il est tout de même urgent de ne pas continuer seulement ce que nous faisons, il faut changer d'échelle. Et c'est à la prise de conscience sur cette nécessité de changer d'échelle qu'il nous faut travailler.

C'est pourquoi je trouve intéressant que, pour une fois, en parlant du désengagement des énergies fossiles, on mène une bataille sur des critères à mettre en place pour tous les financements des établissements bancaires, des établissements financiers, des entreprises comme des États, sur des critères sociaux et environnementaux qui soient les conditions de ces financements. Donc je trouve que c'est une bataille politique essentielle. En ce sens d'ailleurs, lorsque je lis "environnement" et "social", la cause environnementale est étroitement liée à la cause anthropologique, c'est-à-dire à la cause du développement de l'humanité et ces deux causes-là, il faut les maintenir dans un étroit rapport.

C'est pour cela que je partage le vœu qui est proposé.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Communiste, parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, mes chers collègues, avec ce vœu, nous touchons du doigt l'impasse de notre démocratie défaillante, la confusion qui fait que tout et son contraire peut être défendu pourvu que la communication médiatique y trouve son intérêt. La démission de Nicolas Hulot a créé une réelle émotion chez beaucoup de nos concitoyens, qui pensaient, à tort ou à raison, que son départ traduisait un échec de ce qu'il représentait de promesses pour l'environnement et sans doute aussi pour la vie politique.

Des milliers de personnes ont manifesté pour dire leur inquiétude devant un changement climatique qui s'emballerait dans une grande confusion sur les réponses nécessaires. Faut-il continuer dans l'esprit de la loi pour la transition énergétique et la croissance verte ou faut-il la réinterroger ? La question sous-jacente de nombreux manifestants est celle du système économique : comment peut-on le transformer ? Par la régulation ? Les lobbies privés ne sont-ils pas, de toute façon, toujours les plus forts ? Les forces politiques devraient être un lieu où se conduit ce débat essentiel mais il faut bien constater qu'elles sont elles-mêmes dans la plus grande confusion.

Ainsi, la revendication sur la demande de ne plus travailler avec les acteurs économiques qui investissent dans des activités fossiles a été formulée dans un monde anglo-saxon où le marché est roi. On peut comprendre aux USA, après les décisions de Trump, de libérer les investissements dans les centrales au charbon. Mais, en France, notre problème n'est vraiment pas la réduction des centrales fossiles ; notre électricité n'est que très marginalement fossile.

En France, notre système de retraite est encore dominé par la retraite solidaire par cotisation, par répartition, une retraite donc qui ne dépend pas des investissements, qu'ils soient fossiles ou pas. Or, on nous demande d'intervenir auprès des caisses de retraite sur leurs investissements. Mais quelle confusion, chers collègues de gauche ! Vous êtes mûrs pour aider le Président de la République dans sa prochaine réforme des retraites destinée à répondre aux attentes d'Axa et de ses consoeurs pour la retraite par capitalisation. Rolland, comment peux-tu te faire piéger dans de telles péripéties politiques ?

Mais ce n'est pas tout : vous demandez de cesser de travailler avec les acteurs économiques qui investissent dans le fossile alors que vous avez vous-mêmes, dans ce Conseil, voté une délibération sur le réseau de chaleur urbain avec un investissement de 300 mégawatts dans du fossile. Ce ne sont ni nos caisses de retraite, ni nos banques, ni des partenaires qui l'ont décidé, c'est ce Conseil et donc vous-mêmes. Et permettez-moi de rappeler que seul le groupe Communiste, parti de gauche et républicain a demandé qu'on augmente la part d'énergie renouvelable pour réduire la part fossile dans notre contrat de réseau de chaleur. Comment un buzz médiatique peut-il à ce point rendre des élus, des forces politiques, aveugles à de telles contradictions ?

Nous disons depuis longtemps que le débat sur la transition énergétique est un débat faussé par un non-dit issu de l'accord électoral entre le Parti socialiste et Les Verts aux législatives de 2012 et qui a conduit à l'esprit de la loi de transition énergétique, centrée sur l'électricité et dont nous pouvons désormais constater l'échec.

Rappelez-vous l'étalage de satisfaction de nos dirigeants à Paris pour la COP 21, nous promettant même qu'on pouvait limiter la hausse de la température à 1,5 degré. Tous les experts du climat avertissaient que ce n'était pas sérieux et qu'il fallait de réels engagements en urgence pour ne pas dépasser les deux degrés. L'année 2017 nous confirme que nous ne sommes vraiment pas dans une tendance à la maîtrise ; au contraire, les émissions carbonées au niveau mondial, comme en France, sont reparties à la hausse.

Il est donc urgent de réouvrir le débat de fond et l'exemple allemand est illustratif de l'impasse dans laquelle nous enferme le discours devenu dominant des lobbys de l'éolien et du photovoltaïque. L'Allemagne a développé une très grande industrie des EnR (énergies renouvelables) électriques. Elle a, en 2017, un parc éolien et photovoltaïque dont la puissance –chère Nathalie– est le double de la puissance nucléaire française. Et, avec cet énorme effort, elle n'a pas réduit ses émissions carbonées : un Allemand émet toujours deux fois plus qu'un Français et son électricité est toujours à plus de 50 % à base de charbon, de lignite ou de gaz.

Est-il autorisé d'ouvrir le débat et, notamment, de constater que l'urgence, en France, n'est pas de réduire des émissions carbonées de l'électricité qui ont l'air marginales mais celles du transport et du logement et qu'une des pistes serait justement de développer massivement l'électricité dans ces deux secteurs ?

Je peux comprendre la décision de Nicolas Hulot, même si je pense que sa décision est d'abord celle de l'homme d'affaires qui regarde la valeur de ses actions Ushuaia commençant à pâtir de ses contradictions ministérielles (*Rumeurs dans la salle*). Je ne crois pas que ce soit mesquin mais plutôt réaliste. À vrai dire, la démission de Jean-Pierre Chevènement sur le refus de la guerre était de plus belle allure.

Mais, prenons acte, Nicolas Hulot était dans une impasse mais ce n'était pas une impasse personnelle; il se retrouvait simplement au cœur de l'impasse de la transition énergétique construite non pas pour le climat mais pour satisfaire les tenants de la sortie du nucléaire.

Alors, nous lançons un appel aux socialistes et aux écologistes. Prenons l'urgence climatique au sérieux, faisons le bilan des expériences, regardons franchement les freins et mettons-nous d'accord pour des objectifs politiques métropolitains ambitieux et réévaluer notre plan climat à la lumière de l'expérience.

- d'abord accélérer la sortie du fossile pour les véhicules de la Métropole (collecte, propreté, etc.) ;

- accélérer la rénovation énergétique des logements, à partir de la réussite d'EcoRénov' mais il faut une politique nationale plus ambitieuse en nombre de logements visés et en niveau d'aides, pour réduire à zéro le reste à charge pour les foyers modestes ;

- accélérer la transition de la mobilité métropolitaine avec un nouveau plan mobilité qui affirme la place centrale du rail dans les liaisons pendulaires avec les agglomérations voisines, la transformation urbaine des pôles gares, de nouvelles lignes de métro, de tram, la transformation du périurbain.

Voilà notre vœu, loin des effets médiatiques, pour ouvrir le débat d'une transformation radicale des politiques publiques et donc d'une transformation radicale du système économique. Car, bien sûr, pour conduire de telles politiques, il faut des moyens publics gigantesques. Il faut donc remettre en cause toutes les politiques des "premiers de cordées", de régulation et redonner enfin à l'État et aux collectivités les moyens d'un changement réel de société.

Vous connaissez la formule "Ce n'est pas le climat qu'il faut changer, c'est le système". Et c'est pourquoi je conclurai en disant à Bruno Charles : "Tu peux faire mieux que Nicolas Hulot. Sors de cet exécutif qui t'enferme dans le libéralisme économique et invente avec nous le changement de société !".

(Applaudissements dans la salle).

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez raison, monsieur Millet, les Conseils sont trop longs. Il faut qu'on les recoupe en deux, c'est sûr car je crois qu'à un moment, chacun y perd son latin sur des questions importantes.

Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère BRUGNERA : Merci, monsieur le Président. Il n'est pas simple de passer en fin de Conseil et après monsieur Millet sur ce sujet mais je vous rassure, je ne ferai pas cinq minutes de temps de parole.

Chacun d'entre nous, à chaque niveau d'intervention, peut et doit contribuer à l'arrêt du recours aux énergies fossiles mais le vouloir concrètement, c'est aussi prévoir mais surtout permettre le développement des alternatives. Il semble absurde de voir des investissements encore réalisés dans l'industrie de l'énergie fossile alors qu'ils pourraient l'être dans les énergies renouvelables. Avec l'ensemble des élus du groupe Socialistes et républicains

métropolitains, nous soutenons et nous voterons ce vœu car il permet à la Métropole de Lyon de prendre sa part dans l'incitation à l'arrêt des énergies fossiles et, en ciblant l'investissement, il incite le report des moyens vers le développement des énergies alternatives.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Charles, vous vouliez dire un mot mais assez rapide.

M. le Vice-Président CHARLES : Oui, je ne serai pas très long mais je voudrais tout de même rectifier quelques arguties qui me semblent extrêmement mal fondées.

Tout d'abord, chère Nathalie, faire un procès sur une soi-disant croissance verte dans le plan climat, c'est vraiment n'en avoir lu que l'édito de Gérard Collomb. Ce plan climat est basé sur une démarche qui est sobriété, efficacité et renouvelable.

Et d'abord la sobriété : quand on pose la question de la sobriété –ce qui est le schéma négawatt–, on ne pose pas la question de la croissance mais on pose la question de l'activité économique et de la transformation de l'activité économique et notamment de maintenir l'activité industrielle sur place et non pas de la délocaliser en Chine, dans des conditions sociales et environnementales déplorables ; nous avons provoqué de l'investissement justement pour maintenir l'innovation ici et non pas avoir la facilité de la délocaliser et d'aller exploiter les ressources chinoises à moindre coût social et environnemental. Quand on a un investissement comme Gaya sur la Vallée de la Chimie, quand on a un certain nombre d'investissements de recyclage sur la Vallée de la Chimie, c'est bien pour éviter ces délocalisations. Alors, croissance ou pas croissance, objectivement c'est de la scolastique, je m'en fiche !

La question est la transformation de l'activité industrielle et la conservation de l'activité économique ici. Je crois que, pour faire la transition écologique, il faut à la fois conjuguer la sobriété et le maintien de l'activité économique ; je prends par exemple d'autres activités comme la réhabilitation thermique de logements qui nécessite un centre d'innovation et de savoir-faire. Je crois qu'on a pour 30 ans d'activité économique pour transformer cette société, pour faire décroître les émissions.

Et je suis fier d'une autre chose –qui recoupe un peu– c'est qu'on a chaque fois posé la question de la justice sociale à travers les actions du plan climat ; je crois que nous avons été les premiers à faire une étude sur la vulnérabilité économique des ménages au regard du prix de l'énergie et celle-ci a accouché de politiques publiques comme Écoréno'v.

Donc faire le procès d'un ultra-libéralisme dans le plan climat, c'est n'avoir lu que... –d'ailleurs, je ne sais même pas ce que vous avez lu, je crois que vous ne l'avez pas lu–, je ne comprends pas bien comment on peut faire ce procès.

Quant à Pierre-Alain Millet, plusieurs remarques tout de même : je crois que tu joues à chaque fois sur la confusion entre électricité et énergie. L'électricité, c'est 20 % de l'énergie, le nucléaire c'est 17 % de l'énergie. Quand on parle d'énergie fossile, on parle aussi de transports et si tu voulais aujourd'hui remplacer l'énergie fossile par de l'électricité, il faudrait tout de même multiplier par cinq le parc nucléaire. Est-ce que quelqu'un y est prêt ? Je pose la question : est-ce que vous êtes prêts à multiplier par cinq le parc nucléaire ?

Donc il faut effectivement aller vers une décroissance de l'énergie consommée. Sur la voiture électrique, bien évidemment, nous sommes d'accord et, comme par hasard, nous ne l'avons même pas prise en compte, volontairement, dans notre vision 2020 du plan climat ; la voiture électrique n'avait pas été prise en compte, nous parlons de mobilité urbaine, de transformation de la mobilité urbaine et la voiture électrique n'y était pas.

Sur le réseau de chaleur, là aussi il faut être "gonflé" pour dire cela. Nous avons aujourd'hui la plus grosse croissance d'énergies renouvelables au travers de la biomasse –et je parle sous le contrôle de Roland Crimier, je ne sais pas s'il est encore là–. La question est de faire grandir la biomasse tout en ayant une exploitation écologique de la forêt. Entre-temps, il y aura effectivement du recours au gaz mais entre-temps nous aurons –et nous creusons– les moyens de faire du biogaz au lieu d'avoir du gaz fossile. Il y a un temps de la transition –oui, cela ne se fait pas en un clin d'œil– mais le temps de la transition, ce sera celui où on aura remplacé le gaz fossile par du biogaz qu'on produit par la méthanation. La méthanation c'est bien parce que c'est faisable avec des énergies renouvelables, c'est une manière de stocker l'électricité des énergies renouvelables. C'est valable aussi dans le projet qu'on a de méthaniser les stations d'épuration. Donc nous avons en perspective le passage effectivement des énergies renouvelables dans le réseau de chaleur mais, évidemment si tu as la solution pour le faire en moins de six mois, je suis preneur, je crois que personne ne l'a fait.

Quant à renouveler le monde, là je vais prendre une position personnelle mais je suis d'accord avec toi pour chercher un renouvellement mais pas avec le marxisme-léninisme. Je te propose, moi, de t'offrir les ouvrages je crois prémonitoires des auteurs libertaires de la fin du XIX^e siècle, je crois que tu les lirais avec profit.

Je te remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Crimier voulait dire un mot. Allez-y ! On est bien parti là, je le sens !

M. le Vice-Président CRIMIER : Quelques mots seulement à la veille de l'écriture finale du schéma directeur des énergies qui sera inclus dans le plan climat. Je partage ce qu'a dit Bruno Charles. On peut faire des effets de tribune mais la réalité c'est que le réseau de chauffage urbain de la Métropole est le premier réseau en France pour le taux des énergies renouvelables qui sont consommées. Donc cela est intéressant. Évidemment, il y a un investissement gaz fossile encore parce qu'il faut aussi prévoir les pannes qui peuvent survenir et qu'il faut aussi assurer le chauffage des habitants.

Sur la croissance verte, je vais prendre un exemple : la filière bois. C'est un pan de notre économie que l'on peut développer d'une manière non délocalisable et que l'on peut développer régionalement. Je rappelle simplement que 1 000 tonnes de bois consommées, c'est un emploi dans la filière de la sylviculture. Nous faisons partie de Sylv'actes, qui est une association des personnes qui exploitent les forêts ; on se rend compte qu'on a un pan d'économie qui a été complètement abandonné, qui peut repartir avec la filière bois en étant dans un rayon de 100 kilomètres autour de l'agglomération lyonnaise. On l'appellera comme on voudra "énergie circulaire", "croissance verte", mais elle peut exister.

Voilà donc quelques éléments que je voulais donner parce que beaucoup ont été donnés.

On lance un diagnostic et une étude pour méthaniser effectivement les ordures ménagères, donc voir le potentiel sur l'agglomération lyonnaise pour réinjecter dans le réseau de gaz du gaz biomasse. Donc on est vraiment dans cette perspective-là de gaz vert.

C'est effectivement aussi le plan du SYTRAL pour les bus propres dès 2020 qui sera lancé avant les obligations de 2025 de la loi.

On voit bien que parmi l'ensemble des acteurs économiques, associatifs –puisqu'on travaille beaucoup en interdépendance avec l'ensemble des acteurs–, il y a des entreprises, il y a des jeunes entrepreneurs qui s'intéressent au Vallon des hôpitaux et à tout ce qui peut être développé dans la Vallée de la Chimie ; c'est aussi l'ensemble des panneaux photovoltaïques qui vont être mis dans la Vallée de la Chimie ; ce sont des paysages productifs dans la Vallée de la Chimie, sur des territoires qui étaient complètement stériles de toute activité économique.

La réalité est celle que l'on voit au quotidien, sur laquelle nous travaillons ensemble, avec beaucoup de Communes d'ailleurs. Nous travaillons sur ce développement des énergies renouvelables, nous sommes dans cette dynamique-là. Après, sur le débat sur le nucléaire, c'est une autre affaire ; effectivement, je ne sais pas bien comment monsieur Millet pourra travailler avec monsieur Bruno Charles car je n'ai pas l'impression qu'ils aient la même vue sur le nucléaire –c'est juste un avis personnel–.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Crimier. Quelques mots très rapides je vous le promets. D'abord, je crois qu'on peut tous se dire que la mobilisation spontanée qui a eu lieu autour de la marche pour le climat est une excellente nouvelle pour nous, collectivement. Elle montre quoi ? Elle montre une prise de conscience citoyenne et qu'il existe finalement une véritable volonté d'agir des citoyens, des salariés, des consommateurs, des chefs d'entreprises –monsieur Millet, il y en a–, des responsables publics, enfin de l'ensemble de la société et, finalement, cet enjeu nous force collectivement à agir. Je considère que le soutien des citoyens en ce domaine est déterminant parce que c'est ensemble qu'on peut conjuguer nos efforts.

La Métropole de Lyon est déjà fortement engagée, je ne vais pas y revenir, je crois que ça a été décrit et donc des efforts considérables ont été faits. En 2012, quand on donne un certain nombre d'objectifs, ils sont très ambitieux. Aujourd'hui, l'accélération des phénomènes doit nous amener à agir plus vite, à aller plus loin, avoir des objectifs encore plus ambitieux que ceux que nous avons et que nous avons remplis jusqu'à présent et que nous remplirons jusqu'à la fin du mandat.

On a ce moment un peu particulier de prise de conscience collective et je pense qu'il faut plutôt s'en réjouir, me semble-t-il. En même temps, la Métropole est à un carrefour majeur de l'élaboration de ces stratégies : Roland Crimier l'a expliqué en matière d'énergie ; en matière de qualité de l'air –Bruno Charles l'a dit–, il s'agit de la redéfinition du plan climat territorial. Je pense qu'il faut qu'on profite de cette convergence, finalement, de la mobilisation citoyenne et de nos réflexions en cours sur la refonte de ce plan climat.

Donc je pense qu'il est intéressant de se mettre en mouvement. C'est ce que nous avons dit, notamment aux représentants des associations qui ont participé à cette marche –nous étions quelques-uns, quelques Vice-Présidents réunis– et je pense qu'il faut prendre au sérieux leurs propositions ; il faut, pour autant, au-delà de l'affichage –vous l'avez dit monsieur Millet– avoir ensuite un certain nombre d'engagements ; il faut qu'on établisse, avec ces organisations citoyennes, un dialogue, une méthodologie de mise en œuvre.

J'ai souhaité que nous renforçons, à l'issue de ce vœu, le volet citoyen du plan climat air énergie de la Métropole. Il faut qu'on puisse avoir une vaste initiative à destination des citoyens. Il faut qu'on continue bien évidemment le travail partenarial avec l'ensemble des acteurs qui ont déjà été associés depuis longtemps (les acteurs économiques, les acteurs industriels, les associatifs et les institutions). Je pense qu'il faut que l'on aille plus loin mais que l'on soit encore plus nombreux pour aller plus loin. L'Etat doit aussi être à nos côtés parce que l'on ne va pas régler les problèmes uniquement ici à la Métropole.

Je crois que l'on peut se dire ensemble que l'urgence est devant nous et que l'on ne doit pas se dérober. J'appelle à soutenir ce vœu qui est une première étape dans la mobilisation qui doit nous amener à associer au plus près nos concitoyens sur l'élaboration de nos politiques publiques en matière d'énergie et en matière de climat.

Je vous remercie.

Monsieur Cochet, je vous en prie.

M. le Conseiller COCHET : Juste une explication de vote. Nous ne prendrons pas part à ce vote, tout d'abord parce qu'un sujet comme celui-là mériterait un vrai débat. J'ai entendu des choses intéressantes, j'ai aussi entendu des brèves de comptoir et je crois que ce qui est important est de mesurer le coût écologique des énergies renouvelables, cela est un vrai débat. Et je pense que cela mériterait, à l'échelle de notre Métropole, d'avoir un vrai débat. Donc vous nous permettez de ne pas prendre part à un vœu qui est sympathique. Je pourrais également émettre un vœu : que tout le monde s'aime ; je pense qu'a priori tout le monde pourra le voter. Vous ne le voterez pas ? Très bien, cela prouve qu'il y a au moins une diversité dans cette assemblée. Au-delà de cela, nous ne prendrons pas part au vote parce que je pense que, sur un sujet aussi important, monsieur le Président, cela mériterait un approfondissement un petit peu plus soutenu.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : D'ailleurs, monsieur Cochet, le sens du travail que l'on doit entamer sur le plan énergie climat territorial, c'est bien évidemment d'aller dans quelque chose d'extrêmement sérieux.

Je mets la proposition de ce vœu aux voix :

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir (sauf M. Rousseau qui a voté contre) ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; MM. Boudot, Casola, Gachet, Havard, Vesco (non inscrits) ;
- contre : M. Rousseau (Synergies-Avenir) ; groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ;
- abstention : néant.

Adopté, le groupe Les Républicains et apparentés n'ayant pas pris part au vote.

(Le vœu est adopté et a donné lieu à l'établissement de la délibération n° 2018-3044).

QUESTIONS ORALES

Question orale du groupe Parti radical de gauche relative au devenir du projet de navette fluviale publique sur la Saône

M. LE PRESIDENT : Le groupe Parti radical de gauche a déposé une question orale en Conférence des présidents portant sur le devenir du projet de navette fluviale publique sur la Saône, madame Piantoni.

(VOIR annexe 5 page 144)

Mme la Conseillère PIANTONI : Notre groupe se fait le relais de huit Conseils de quartier, représentant les cinq arrondissements limitrophes de la Saône, d'une demande relative au devenir du projet de navette fluviale publique.

En 2016, un projet de navette fluviale reliant la Confluence à l'île Barbe, devait en effet voir le jour. Lors d'une réunion publique à la Mairie du neuvième arrondissement de Lyon, l'annonce avait ainsi été faite par le Conseiller délégué de la Métropole aux fleuves, en présence notamment du Maire du neuvième arrondissement, d'une expérimentation pour l'été 2016, avec un catamaran hybride, entre Vaise et Perrache-Confluence. Pourtant, depuis cette annonce, le projet est resté lettre morte, sans qu'aucune raison ou explication n'ait été donnée.

Les huit Conseils de quartier ont cependant sollicité à plusieurs reprises le Président de la Métropole, ainsi que le Maire de Lyon, en vue d'obtenir des explications sur le retard de mise en oeuvre de ce projet. Mais les différents courriers, dont le dernier date du 16 janvier 2018, n'ont pas fait l'objet d'une réponse.

Nous rappelons – en reprenant à notre compte les arguments développés par les Conseils de quartier– que ce projet de navette fluviale présente des avantages directs pour la Métropole. D'abord, parce que cette navette fluviale représenterait un complément à l'offre actuelle de transports en commun, dans le souci d'une plus grande intermodalité. Ensuite, parce que ce projet contribuerait au désengorgement des quais de Saône et donc au plan Oxygène. Enfin parce qu'il permettrait l'enrichissement de l'offre touristique lyonnaise, via la découverte des rives de la Saône sous un jour nouveau.

Notre groupe souhaite donc soulever publiquement cette question afin d'obtenir une réponse claire quant au devenir de la navette fluviale publique. Ce projet est-il toujours à l'ordre du jour ? Quelles sont les raisons qui ont pu en retarder la mise en oeuvre ? Quelle est la position du SYTRAL, dont l'une des missions est de développer l'intermodalité des transports collectifs ?

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Monsieur Roland Bernard.

M. le Conseiller délégué BERNARD : Merci, monsieur le Président. Merci à vous, ma chère Ludivine, de nous interpellier sur la navette qui devrait aller jusqu'à l'île Barbe.

Il est vrai qu'aujourd'hui, la navette fluviale –née sous le nom Vaporetto en 2012– a été un lancement plus que réussi. Elle est très plébiscitée par l'ensemble des Lyonnais et autres que les Lyonnais puisque les touristes la plébiscitent. C'est une exploitation jusqu'à l'heure qui était déficitaire et qui était surtout assurée avec une subvention d'Unibail auprès des Yachts de Lyon. On a prolongé le Vaporetto en mars 2017 jusqu'à Vaise, succès grandissant puisque les Vaisois attendaient aussi cette navette fluviale pour se permettre d'aller au plus près de la Confluence et aussi de se déplacer autrement, au lieu de prendre les transports en commun souterrains ou en surface, parce que c'est tout de même un moyen de transport relativement ludique et très plaisant quand il fait beau.

Il est vrai qu'en 2018, depuis quelques semaines aujourd'hui, nous avons cherché à faire renaître cette deuxième navette qui pourrait aller jusqu'à l'île Barbe. Pourquoi l'île Barbe ? Tout simplement parce qu'il y a le musée Couty, il y a aussi un certain nombre d'habitants sur ce territoire, y compris ceux des Monts du Lyonnais, qui pourraient utiliser cette navette pour pénétrer à l'intérieur de la Presqu'île et aller sur leur lieu de travail. À mon avis, il n'est pas idiot de penser que ce transport urbain par la voie du fleuve est certainement quelque chose de très pertinent. N'oublions pas qu'au début du siècle dernier, les Lyonnais se déplaçaient sur le Val de Saône avec deux compagnies qui s'appelaient L'abeille et La guêpe et il y avait 4 millions de passagers sur ces bateaux-là.

Je crois qu'aujourd'hui, le SYTRAL devrait s'intéresser à ce mode nouveau de déplacement urbain et nous aider dans cette démarche de la deuxième navette fluviale ; elle existe, elle est là, les Yachts de Lyon en ont fait l'investissement. Il suffirait de –je vais vous le dire, cela va peut-être paraître ridicule par rapport à tout ce que j'ai entendu tout à l'heure sur les subventions– 50 000 €, 50 000 € pour que cette deuxième navette puisse voir enfin le jour et faire l'expérimentation jusqu'à l'île Barbe. Il ne s'agit pas, dans un premier temps, de la faire quotidienne mais d'essayer de trouver le meilleur moyen d'intéresser et de valider cette nouvelle navette.

Bien sûr, il ne s'agit pas de prolonger la première, ce serait complètement ridicule parce que l'on augmenterait trop le temps d'attente dans les différentes haltes fluviales ; il faut impérativement que ce soit une seconde navette. On ne peut pas, nous, aujourd'hui, avec la première navette, aller jusqu'à l'île Barbe, donc il faut impérativement cette deuxième navette ; elle existe, elle a été achetée par l'investisseur qui est d'ailleurs celui qui a repris à Meyzieu, sur le Grand large, la navette du Grand large – n'est-ce pas, monsieur le Sénateur Michel Forissier ?– ; on en est très satisfait. C'est une navette que l'on a voulu aussi sur le Grand large, qui a eu quelques difficultés mais qui, aujourd'hui, est aussi plébiscitée par vos résidents et par vos concitoyens.

Je crois que l'on peut l'intégrer aujourd'hui dans le SYTRAL –je le dis avec force.– À l'époque, j'avais eu un entretien avec madame Annie Guillemot, qui était la Présidente du SYTRAL –elle était là tout à l'heure, il est dommage qu'elle n'entende pas–, elle m'avait laissé entendre que c'était quelque chose qui était peut-être envisageable ; alors j'interroge maintenant la Vice-Présidente de la Métropole qui est la nouvelle Présidente du SYTRAL et je lui demande un rendez-vous qui m'a toujours été jusqu'à présent refusé. Voilà !

(Rumeurs dans la salle).

M. LE PRÉSIDENT : Cela viendra, monsieur Roland Bernard, mais une proposition comme celle-là à 21 heures 30 !

M. le Conseiller délégué BERNARD : Je crois qu'il est important aujourd'hui de réhabiliter le déplacement urbain par les navettes fluviales. Les Lyonnais seraient fortement intéressés.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Bernard.

**Question orale du groupe Les Républicains et apparentés
sur les relations solidaires entre la Métropole et les Communes**

M. LE PRESIDENT : Le groupe Les Républicains et apparentés a déposé une question orale en Conférence des Présidents portant sur les relations solidaires entre la Métropole et les Communes. Monsieur Forissier.

(VOIR annexe 6 page 146).

M. le Conseiller FORISSIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, tout d'abord quelques mots sur le contexte qui nous amène à vous poser ce questionnement. Nous arrivons dans la dernière ligne droite d'un mandat de transition dans le cadre de la mise en place de notre Métropole de Lyon. Après avoir, en application de la loi, pris les compétences du Département en tant que collectivité territoriale, il est nécessaire de mettre en place un nouveau mode de fonctionnement qui permettra aux élus de la Métropole et de nos Communes de travailler dans la sérénité et l'efficacité dans le nouveau contexte de 2020. C'est dans le cadre de cette réflexion que nous vous posons cette question sur les relations solidaires entre la Métropole et les Communes qui la composent.

Il y a deux volets dans la question.

Tout d'abord, le premier volet porte sur la solidarité aux investissements pour les Communes de la Métropole. Le niveau communal a subi la réforme de la taxe professionnelle –aujourd'hui disparue–, la réduction des dotations de l'État de trois Gouvernements successifs et surtout –et cela durait déjà depuis un petit moment–, à venir très prochainement, la suppression de la taxe d'habitation. C'est en quelque sorte la triple peine pour les Communes dont les finances sont déjà dans une situation délicate. La conséquence immédiate est la baisse de leur capacité de dépenses d'investissement dans les compétences qui leur sont restées.

Pourtant, dans notre territoire, nous devons investir dans des écoles, des équipements sportifs et culturels sans en avoir les moyens. Et cela suite à une augmentation de la population, qui sera non plus décidée par les Communes mais par la Métropole qui, notamment avec le PLU-H dans la politique habitat, concentre les outils de planification.

Face à cette situation, il est nécessaire que la Métropole revienne à une logique de solidarité et d'accompagnement du développement communal, comme cela pouvait se faire dans le cadre des contrats triennaux d'investissement pratiqués autrefois par le Département qui finançait jusqu'à 30 % de certains investissements pour les Communes les plus en difficulté.

Donc la première partie de la question, monsieur le Président : êtes-vous prêt à mettre en place des contrats d'aide au financement avec les Communes sur des objectifs, partagés bien entendu ?

Le second volet de notre question porte plus globalement sur le problème de la non-représentation de toutes les Communes au sein du Conseil de la Métropole. En raison du statut de collectivité territoriale et du mode d'élection qui en découle, il ne sera plus possible que toutes les Communes soient représentées.

Dès lors, il est pour nous indispensable de définir de nouveaux liens et de nouveaux modes de fonctionnement entre les Communes et la Métropole de Lyon. Notre Métropole est une collectivité territoriale, il faut mettre un statut adapté à ce contexte pour les Communes qui la composent afin que les relations entre les deux niveaux de collectivités permettent un développement solidaire et efficace.

Nous proposons déjà deux orientations pour ouvrir le débat :

- tout d'abord, confier par délégation un certain nombre de délégations concernant les affaires courantes et les missions de proximité aux Maires des Communes sur leurs territoires, même s'ils ne sont pas membre du Conseil de la Métropole, pour assurer le lien essentiel avec la population ;

- deuxième proposition : regrouper l'accueil et l'orientation des politiques publiques des deux collectivités en mutualisant les services municipaux et métropolitains au niveau des mairies, répartis en fonction des réalités territoriales.

Monsieur le Président, êtes-vous prêts à ouvrir un vrai débat pour définir les solutions qui permettront d'assurer ce lien entre les Communes et la Métropole ?

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Forissier. Monsieur Grivel, vous voulez dire un mot, puis je répondrai ensuite ?

M. le Vice-Président GRIVEL : Je dirai un mot, je ne veux pas trop prendre de temps. J'ai trois remarques à faire mais sur le deuxième volet. Je pense qu'il faut qu'on regarde un peu derrière les mots qui sont justement là proposés.

Franchement, Michel, confier aux Communes les compétences, on dit les missions –c'est déjà pas forcément très clair– de proximité, c'est généreux, c'est sympa mais on les a déjà et on fait avec et on fait cela tous les jours. Mais j'aimerais bien, en tout cas, que ce texte ne soit pas entendu en disant "Finalement, les Maires ont la proximité, vous vous contentez de cela et nous on va faire le reste". Comme on dit "les grandes politiques publiques métropolitaines, cela se fait ailleurs", c'est comme si l'on disait "Finalement, cantonnez-vous dans la proximité et, vous savez, au-delà de la frontière de votre Commune, là-bas, c'est le haut niveau et on s'en charge". Et c'est vrai que ce n'est pas forcément de cette manière qu'on voit le travail des Maires et en tout cas la responsabilité que nous avons.

Une autre remarque aussi –pour faire court ; et je rejoins bien les remarques qui sont faites, c'est dommage, pour des problèmes comme cela, de le faire si tard, avec si peu de temps– : c'est de dire "Finalement, au passage, le mode électoral, vous l'entérinez, point à la ligne, on ne revient pas dessus". Nous, on s'est battu là-dessus mais vous l'entérinez et c'est clair.

Mais la deuxième orientation que vous faites m'a fait penser à une citation du 15 octobre 2009 –et j'ai trouvé que le rapprochement était intéressant parce que l'homme qui a dit cela, c'est Michel Mercier, en pleine page du *Progrès* ; on peut le retrouver, j'ai le document– : "Pour Lyon, je suis favorable à une Métropole intégrée avec une absorption des Communes".

Et je me demande si effectivement, dans la deuxième orientation, quand on dit "regrouper l'accueil et l'orientation des politiques publiques en mutualisant des services municipaux et métropolitains" –là, franchement, Michel, c'est grandiose !– c'est non seulement on dit aux Maires "Les politiques publiques métropolitaines, on va s'en occuper, vous gardez la proximité" mais là, vous faites entrer la Métropole dans les mairies. Alors on y va ! Ce sont les services d'urbanisme de la Métropole qui prendront la place de services d'urbanisme de la Commune ; à terme, ils viendront signer les permis de construire à notre place, allons-y ! Le budget métropolitain, à terme, on nous dira "Ce n'est pas la peine de l'augmenter" ou "Vous allez augmenter les impôts locaux, c'est comme cela qu'il faut faire". Et il n'y a qu'à continuer comme cela avec les pouvoirs de police, c'est déjà entamé, on y est !

Donc c'est clair qu'on ne peut pas aller dans ce sens-là, jamais, parce que si c'est pour diluer les Communes, affaiblir le rôle des élus, notamment celui des Maires et faire une longue dérive vers un arrondissement ; c'est un schéma qu'on entend, la douce musique est en train d'arriver.

Je terminerai simplement en disant –vous le savez très bien, on se bagarrera et on ira le plus loin possible–, il est hors de question qu'on n'ait pas une Métropole des Communes et qu'on ait une Métropole des arrondissements. Le groupe Synergies se battra là-dessus, d'une manière brutale s'il le faut, mais on ira et on le défendra cela. Et on a cette légitimité pour le faire parce qu'on fait entendre depuis très longtemps la voix des Communes, la voix des territoires et la voix des citoyens qui y sont. Donc ce n'est pas une Métropole des arrondissements. Donc, si c'est à travers les textes qu'on veut cela, on n'en voudra pas.

Je voulais dire cela, j'aurais voulu le dire d'une manière peut-être un peu plus nuancée mais en tout cas je n'avais pas le temps.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Forissier, votre question orale compte donc deux volets :

- le premier qui est relatif aux aides à l'investissement susceptibles d'être allouées par la Métropole de Lyon aux Communes de son territoire ;

- et le second qui est plus centré sur l'articulation de l'exercice des compétences, respectivement communales ou métropolitaines.

D'abord, on pourrait croire que les problématiques de complémentarité de ces deux niveaux d'exercice sur nos territoires vont tout à coup apparaître et se complexifier à l'horizon de 2020. En réalité, elles sont déjà au cœur des politiques publiques que l'on poursuit aujourd'hui. Elles sont d'abord au cœur de la PPI et c'est l'objet même du pacte métropolitain et des contrats territoriaux qui en découlent, que nous venons d'adopter –nous en avons parlé tout à l'heure avec la Commune de Villeurbanne–.

Notre PPI, par exemple –et vous le savez, puisque certains d'entre vous ont assisté au dernier comité de suivi le 26 juin dernier–, mobilise plus du tiers de son volume, c'est-à-dire près de 1,3 milliard d'euros, pour conduire ce qu'on appelle les projets territorialisés, c'est-à-dire plus de 670 projets territorialisés qui sont élaborés en étroite collaboration et qui profitent à chaque Commune de nos territoires ; 18 sont reportés en accord avec les Maires concernés ; 463 sont prévus d'être livrés en cours de mandat.

Je ne veux pas aller au-delà de ces chiffres-là mais je voudrais rapprocher ce volume d'investissement, c'est-à-dire près d'1,3 milliard d'euros, des contrats triennaux départementaux –auxquels vous avez fait référence dans la question– qui, quand nous les avons repris au Département du Rhône au 1^{er} janvier 2015, représentaient un volume d'engagements qui était un peu plus de 40 M€. Alors, bien sûr, au regard de ces volumes, on peut regretter les contrats triennaux départementaux et ce qu'on peut aussi considérer, c'est que l'action métropolitaine et le levier d'investissement qu'elle déploie est d'une autre dimension. En tout cas, cela mériterait un débat qu'on ne va pas avoir ce soir mais que l'on aura.

Quant à l'exercice articulé des politiques publiques et la complémentarité indispensable qui doit prévaloir –vous l'avez évoqué– entre les échelons communaux et l'échelon métropolitain, d'abord, on vient effectivement de signer –on l'a évoqué tout à l'heure– ce qu'on peut appeler la première génération des contrats territoriaux et –je l'ai dit tout à l'heure pour la délibération du contrat entre Villeurbanne et la Métropole– les prochains mois vont nous donner l'occasion d'en faire un premier bilan et à chacun de formuler des propositions pour l'élaboration d'un nouveau pacte de cohérence puisqu'il y a une réécriture à chaque renouvellement des Conseils municipaux.

Alors, je pense qu'il est peut-être un peu trop tôt ce soir mais aussi trop tard pour rentrer dans le cœur du débat et nous aurons l'occasion –si vous en êtes d'accord– d'en reparler plus et d'ouvrir un tel débat absolument nécessaire.

Je vous remercie. Je n'ose pas vous souhaiter une belle soirée mais je vous souhaite une bonne nuit.

Monsieur Cochet ?

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, on ne va pas alourdir les éléments mais je pense qu'il est important de préciser un certain nombre de choses. Le découpage, ce n'est pas nous qui l'entérinons, il a été réalisé par monsieur Collomb qui avait donc tout pouvoir pour le faire évoluer ; c'est un point qu'il est important de préciser. Quant à la volonté des Maires d'être présents dans cette enceinte, c'était tout à fait la capacité du groupe En Marche, majoritaire et qui est ici présent dans cet hémicycle, qui aurait pu faire évoluer les choses. Je crois que c'est un constat qu'il faut faire de manière honnête et objective et je voulais simplement le préciser, ce qui n'empêche pas que nos débats continueront. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Bonne soirée.

(La séance est levée à 21 heures 37).

Annexe 1

**Amendement relatif au dossier n° 2018-3042
Création d'une mission d'information et d'évaluation
relative à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et son évoluton**

REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

Direction générale déléguée aux ressources
Direction des assemblées
et de la vie de l'institution

Lyon, le 14 septembre 2018

Objet : *Conseil de la Métropole du 17 septembre 2018*
Amendement

**AMENDEMENT RELATIF
AU PROJET DE DELIBERATION N° 2018-3042
Création d'une mission d'information et d'évaluation relative à la taxe d'enlèvement des
ordures ménagères (TEOM) et son évolution**

- Dans le "**II - Modalités de création, composition, moyens et calendrier de travail**" de l'exposé des motifs, il convient de lire :

"- nombre d'élus composant la mission : 19, désignés par chacun des groupes politiques existant à la date de la présente délibération, chaque groupe disposant d'un membre à l'exception des 3 plus nombreux qui en compteront 3,"

- au lieu de :

"- nombre d'élus composant la mission : 16, désignés par chacun des groupes politiques existant à la date de la présente délibération, chaque groupe disposant d'un membre à l'exception des 3 plus nombreux qui en compteront 2,"

- Dans le **DISPOSITIF**,
 - il convient de lire :

"**1° - Est créée** une mission d'information et d'évaluation relative à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et son évolution, composée de 19 Conseillers métropolitains, désignés par chacun des groupes politiques existant à la date de la présente délibération, chaque groupe disposant d'un membre à l'exception des 3 plus nombreux qui en compteront 3."

au lieu de :

"**1° - Est créée** une mission d'information et d'évaluation relative à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et son évolution."

- le **4°** - est supprimé (tableau compris).

Le Président,

Annexe 2 (1/7)

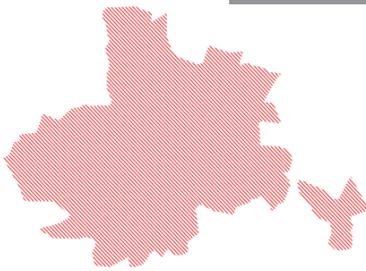
Pont de Vernaison - Installation d'un dispositif de surveillance de l'ouvrage
(dossier n° 2018-2937)

Document projeté lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Abadie

la métropole
GRAND LYON

Stratégie de maintenance
des Ouvrages d'art de la
Métropole de Lyon

Août 2018
*DDUCV / Voirie Végétal Nettoyement / Patrimoine Voirie /
Ouvrages d'art*



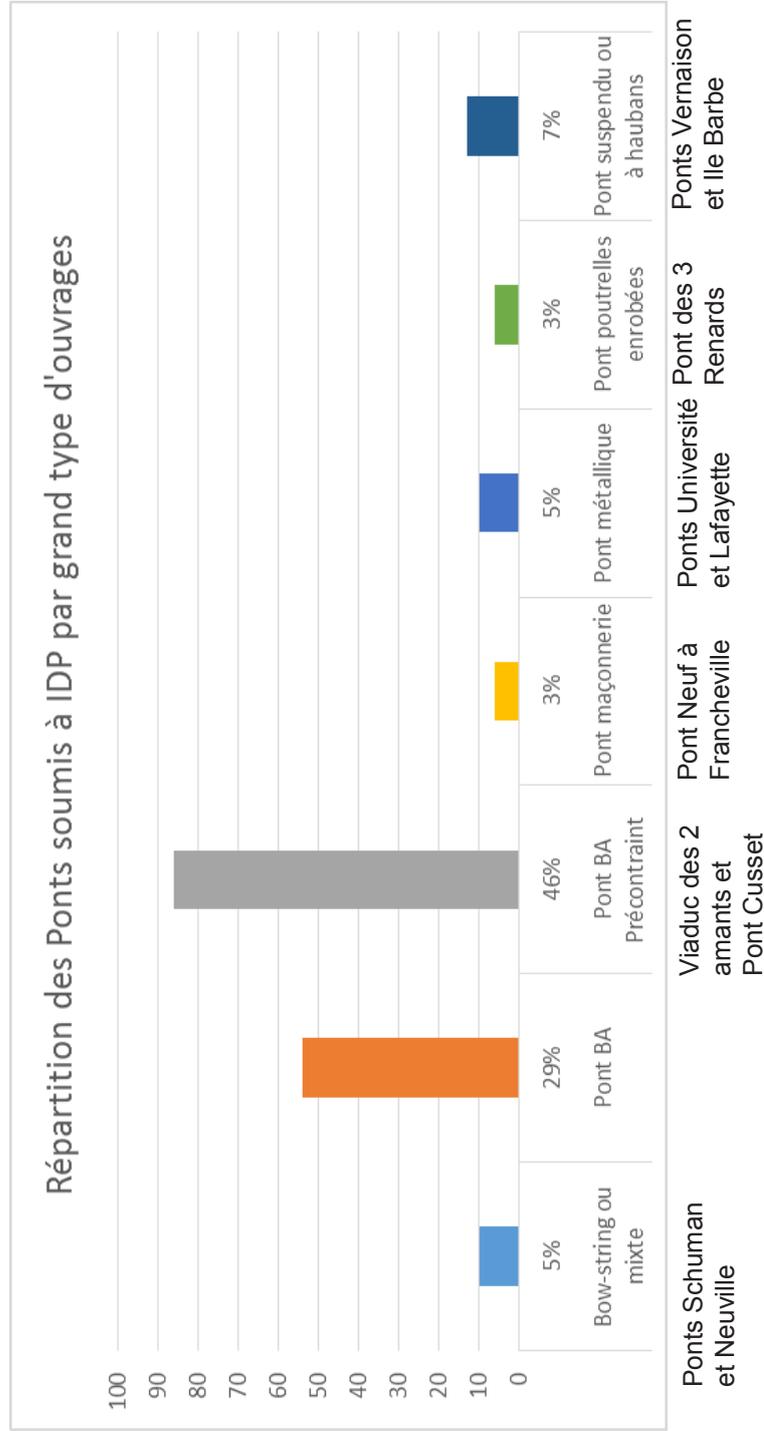
Composition du patrimoine des ouvrages d'art (OA) de la métropole de Lyon

- Le patrimoine des ouvrages de franchissement de la Métropole est composé d'ouvrages ex-Communauté urbaine, ex-CG, ex-Etat pour l'A6-A7.
- Il s'agit de 709 ponts, passerelles et trémies dont 185 sont qualifiés d'ouvrages complexes (ouvrages de grandes dimensions ou à forte technicité) nécessitant une surveillance particulière
- Le logiciel expert AREO est utilisé pour suivre les données des ouvrages (nature, principales caractéristiques techniques et juridiques, actions menées).

Annexe 2 (3/7)

Composition du patrimoine des ouvrages d'art de la métropole de Lyon

- Une grande disparité de types de conception des ponts faisant l'objet d'une surveillance particulière (185)



la métropole
GRAND LYON

- Aucun ouvrage sur la Métropole de conception identique au pont Morandi de Gênes (mélange de construction en béton armé précontraint et de structure haubanée)

Méthodologie de surveillance et inspection des OA

Plusieurs niveaux de surveillance des ouvrages d'art sont mis en place selon leur type, leurs dimensions ou complexités techniques, leur état de santé.

- **Visites annuelle ou triennale de tous les OA**
 - ✓ Assurées par les services internes de la métropole (service de 12 agents avec appui des équipes des territoires)
 - ✓ Portent sur l'ensemble des OA et/ou parties des OA facilement accessibles sans moyens particuliers (nacelles, cordistes)
- **Inspections Détaillées Périodiques (IDP) en moyenne tous les 6 ans des 185 OA complexes**
 - ✓ Réalisées par des bureaux d'études spécialisés et agréés, suivant circulaire et prescriptions nationales, à raison d'une trentaine par an
 - ✓ Programmées selon plusieurs critères : ancienneté des précédents passages, résultats des visites annuelles, possibilités de fermetures des voies (axes rapides, voies ferrées)
- **Surveillance Renforcée ou mise sous instrumentation :**
 - ✓ Concernent les ouvrages dont l'état de santé s'est dégradé et pour lesquels il y a une évolution rapide possible.
 - ✓ Se traduit par des visites régulières assurées par les BE spécialisés (fréquence variable selon l'ouvrage et la saison) complétées potentiellement par la pose de capteurs sur les parties plus critiques (exemple du pont de Vernaison prévu d'ici la fin d'année).

Annexe 2 (5/7)

Etat de santé des OA

Dans la continuité du dispositif de classification des ouvrages présente à la communauté urbaine, la métropole applique depuis 2015 la classification IQOA (Image Qualité des Ouvrages d'Art) établie par le CEREMA (ex-SETRA), qui définit 5 classes d'état :

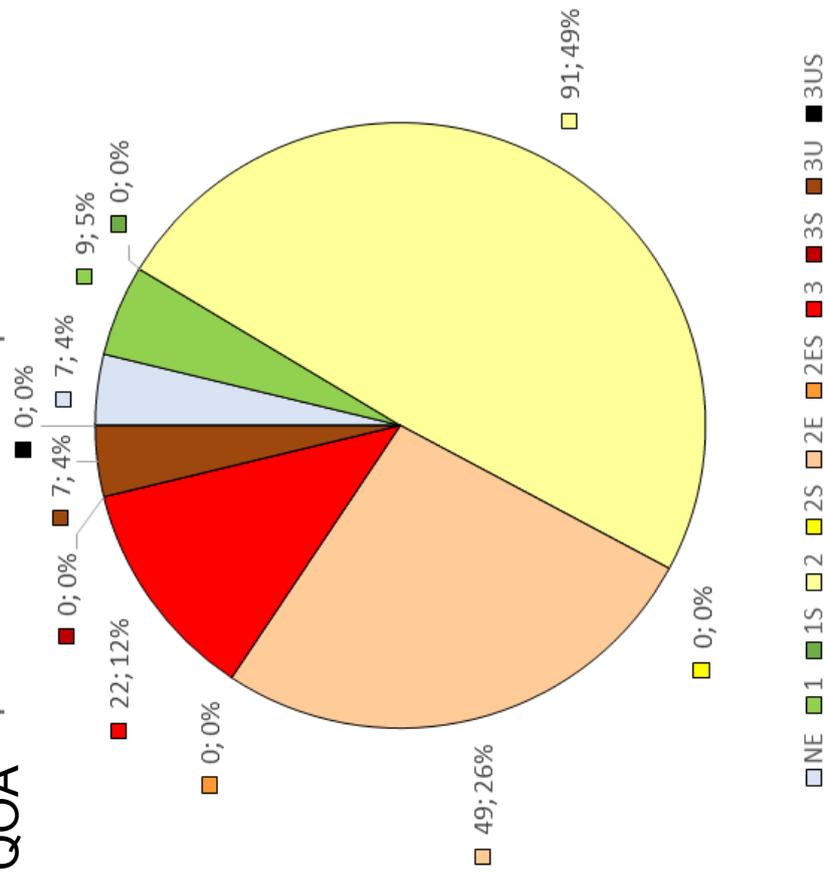
- La **classe 1** : ouvrages en bon état apparent,
- La **classe 2** : ouvrages dont la structure porteuse est en bon état apparent ou présente des défauts mineurs, mais qui nécessitent un entretien spécialisé, ou dont les équipements présentent des défauts
- La **classe 2^E** : ouvrages classés 2 mais dont les désordres peuvent se développer rapidement
- La **classe 3** : ouvrages dont la structure porteuse est altérée et qui nécessitent des travaux de réparation conséquents.
- La **classe 3U** : ouvrages classés 3 mais dont les désordres engendrent une insuffisance de capacité portante de l'ouvrage ou ont une évolution rapide

Ces classes peuvent être complétées éventuellement d'une mention "S" au titre de la sécurité des usagers

Annexe 2 (6/7)

Etat de santé des OA

- Répartition des 185 ouvrages de franchissement sous surveillance particulière selon notation IQOA



Nota :

- A ce jour, aucun ouvrage n'est classé avec la mention « S »
- 7 ouvrages ex-Etat sont sous mention NE (non estimée) et feront l'objet d'une inspection périodique détaillée (IDP) dès début 2019

Stratégie de programmation des travaux de maintenance

- Plusieurs types d'interventions sont mise en œuvre en fonction des rapports d'inspection détaillée :
 - Mise en sécurité immédiate par les services en cas de signalement de problème de sécurité par le bureau d'études (fiche « S »)
 - Sinon 3 niveaux de travaux à engager sont proposés :
 - 1 - Entretien courant sous 1 à 3 ans : dévégétalisation des maçonneries, curages des grilles d'évacuations des eaux pluviales, nettoyage des joints, resserrage de fixation.
 - 2 - Entretien spécialisé sous 1 à 3 ans : travaux de premières réparations permettant de ralentir l'évolution des désordres (changements de joints, peinture, enrobés, reprise d'étanchéité, réparation simple). Nécessitent au préalable une étude interne +/- sondages/diagnostic
 - 3 - Travaux de grosses réparations (PPI) : concernent les ouvrages en note 2E et plus. Nécessitent des études externalisées et bien souvent des procédures administratives (loi sur l'eau, déclaration préalable, ...)
L'opération en cours sur le pont des trois Renard à Tassin et celles proposées au conseil de septembre pour les ponts de Vernaison et Paul Bocuse correspondent à cette catégorie

Annexe 3 (1/2)

Annexe de la note pour le rapporteur (dossier numéro 2018-2987)

**- ANNEXE 1 -
Dotation de fonctionnement 2019
Collèges publics**

Imputation budgétaire : compte 655111 - fonction 221 - opération n° 0P34O5441

Collège	Commune	Dotation 2019
		En €
Théodore Monod	Bron	115 995
Joliot-Curie	Bron	84 625
Pablo Picasso	Bron	108 792
Charles Sénard	Caluire et Cuire	118 044
André Lassagne	Caluire et Cuire	117 512
Jean-Philippe Rameau	Champagne au Mont d'Or	122 990
Léonard de Vinci	Chassieu	91 181
René Cassin	Corbas	81 371
Jean Rostand	Craponne	125 310
Maryse Bastié	Décines Charpieu	101 368
Georges Brassens	Décines Charpieu	108 292
Laurent Mourguet	Ecully	85 473
Frédéric Mistral	Feyzin	116 041
Jean De Tournes	Fontaines sur Saône	95 294
Christiane Bernardin	Francheville	96 124
Lucie Aubrac	Givors	97 175
Paul Vallon	Givors	105 442
Emile Malfroy	Grigny	130 690
Daisy Georges Martin	Irigny	91 342
La Tourette	Lyon 1 ^{er}	127 500
Jean Monnet	Lyon 2 ^{eme}	95 648
Gilbert Dru	Lyon 3 ^{eme}	116 431
Raoul Dufy	Lyon 3 ^{eme}	92 717
Molière	Lyon 3 ^{eme}	81 909
Professeur Dargent	Lyon 3 ^{eme}	114 447
Clément Marot	Lyon 4 ^{eme}	87 869
Jean Charcot	Lyon 5 ^{eme}	112 423
Les Battières	Lyon 5 ^{eme}	86 152
Jean Moulin	Lyon 5 ^{eme}	196 184
Vendôme	Lyon 6 ^{eme}	139 650
Bellecombe	Lyon 6 ^{eme}	114 413
Georges Clemenceau	Lyon 7 ^{eme}	136 250
Gabriel Rosset	Lyon 7 ^{eme}	94 920
Victor Grignard	Lyon 8 ^{eme}	103 262
Henri Longchambon	Lyon 8 ^{eme}	133 314
Jean Mermoz	Lyon 8 ^{eme}	63 927
Alice Guy	Lyon 8 ^{eme}	80 961
Jean de Verrazanne	Lyon 9 ^{eme}	82 118

Annexe 3 (2/2)

Collège	Commune	Dotation 2019
		En €
Victor Schoëlcher	Lyon 9 ^{eme}	145 206
Jean Perrin	Lyon 9 ^{eme}	156 969
Les Servizières	Meyzieu	93 882
Evariste Galois	Meyzieu	149 308
Olivier de Serres	Meyzieu	88 416
Martin Luther-King	Moins	113 098
Jean Renoir	Neuville sur Saône	107 905
Pierre Brossolette	Oullins	117 192
La Clavière	Oullins	83 271
Marcel Pagnol	Pierre Bénite	86 519
Maria Casarès	Rillieux la Pape	105 715
Paul Emile Victor	Rillieux la Pape	144 052
Alain	Saint Fons	122 440
Paul D'Aubarède	Saint Genis Laval	79 753
Jean Giono	Saint Genis Laval	114 290
Colette	Saint Priest	117 535
Gérard Philipe	Saint Priest	126 976
Boris Vian	Saint Priest	115 173
Le Plan du Loup	Sainte Foy les Lyon	96 789
Jean-Jacques Rousseau	Tassin la Demi Lune	112 841
Pierre Valdo	Vaulx en Velin	97 458
Aimé Césaire	Vaulx en Velin	134 826
Jacques Duclos	Vaulx en Velin	83 007
Henri Barbusse	Vaulx en Velin	161 126
Jules Michelet	Vénissieux	141 672
Honoré de Balzac	Vénissieux	111 099
Paul Eluard	Vénissieux	144 050
Louis Aragon	Vénissieux	132 027
Elsa Triolet	Vénissieux	149 392
Les Iris	Villeurbanne	106 680
Gratte-Ciel	Villeurbanne	115 888
Jean Macé	Villeurbanne	102 891
Simone Lagrange	Villeurbanne	105 265
Lamartine	Villeurbanne	108 930
Jean Jaurès	Villeurbanne	114 031
Louis Jovet	Villeurbanne	133 940
Le Tonkin	Villeurbanne	114 006
Ampère	Lyon 2 ^{eme}	39 209
Lacassagne	Lyon 3 ^{eme}	31 982
Saint Exupéry	Lyon 4 ^{eme}	32 620
International	Lyon 7 ^{eme}	53 093
TOTAL collèges		8 543 678

Annexe 4 (1/2)

**Vœu pour un engagement de la Métropole contre les investissements fossiles
déposé par les groupes Europe Ecologie-Les Verts et apparentés,
Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM), La Métropole autrement,
Lyon Métropole gauche solidaires, Parti radical de gauche
et monsieur André Gachet**

Conseil de la Métropole du 17 septembre 2018**Vœu pour un engagement de la Métropole de Lyon contre
les investissements fossiles**

**Déposé par les groupes Europe Ecologie – Les Verts et apparentés, La Métropole autrement, Lyon
Métropole gauche solidaires, Parti radical de gauche et M. le Conseiller André Gachet**

Monsieur le Président, cher-e-s collègues,

Nous faisons nôtre le vœu formulé dans le cadre de la journée mondiale d'action « Dans nos rues pour le climat ».

Près de trois ans après la COP 21 et afin de respecter les engagements pris lors de l'Accord de Paris, la Métropole de Lyon se doit d'afficher des objectifs ambitieux et d'être exemplaire en matière de lutte contre le dérèglement climatique.

La Métropole de Lyon doit s'associer pleinement à la campagne de désinvestissement des énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz), désormais mondialement connue et initiée par le mouvement « 350.org ».

Partant du constat que certaines organisations favorisent le dérèglement climatique et la raréfaction des ressources en détenant des investissements directs dans des entreprises du secteur des énergies fossiles, la journée mondiale du 8 septembre 2018 « Dans nos rues pour le climat » a montré que des milliers de citoyens à travers le monde et de très nombreux scientifiques encouragent les responsables politiques à prendre des actions visant à initier une stratégie d'investissements socialement et écologiquement responsables.

Les combustibles sont la première cause du dérèglement climatique et représentent 80% des émissions mondiales de CO₂ et 67% des émissions de gaz à effet de serre. En incitant le retrait des participations et placements financiers dans les énergies fossiles, ce mouvement de désinvestissement entend rediriger ces capitaux vers la production d'énergies renouvelables.

La Métropole de Lyon est engagée depuis 2012 dans un plan climat air énergie (PCAET), dont le 5^{ème} point d'étape indiquait fin 2017 que les émissions de CO₂ du territoire métropolitain avaient baissé de 16% entre 2000 et 2015.

Mais, maintenant, la Métropole a le devoir de prendre toute sa part à la dynamique mondiale de désinvestissement et de saisir toutes les opportunités pour s'engager plus

Annexe 4 (2/2)

avant dans la transition énergétique de son territoire en privilégiant sobriété énergétique, efficacité énergétique et énergies renouvelables.

A cet égard, cela concerne aussi les systèmes de retraite qui affichent des stratégies d'investissement « socialement responsables » et la prise en compte de critères environnementaux, mais qui ont souvent des actifs financiers dans des entreprises contribuant au dérèglement climatique. Il est donc crucial que ces fonds et caisses se séparent de leurs participations et placements financiers dans les énergies fossiles.

Aussi, dans un objectif de désinvestissement des secteurs des énergies fossiles contribuant au changement climatique, le Conseil de la Métropole de Lyon :

- demande aux organismes en charge des systèmes de retraite complémentaire des fonctionnaires, des contractuel-le-s et des élu-e-s de la Métropole de Lyon d'être transparents sur les montants placés à ce jour dans des entreprises contribuant au dérèglement climatique, de supprimer leurs investissements dans les entreprises du secteur fossile et d'y renoncer à l'avenir, afin de réinvestir dans les secteurs des énergies renouvelables ;
- souhaite que les établissements bancaires intègrent des critères environnementaux et sociaux dans leurs nouvelles offres à la Métropole de Lyon ;
- souhaite faire connaître ces différentes initiatives en affichant « la Métropole de Lyon désinvestit les combustibles fossiles » ;
- souhaite une évaluation régulière de la mise en œuvre du désinvestissement des énergies fossiles, pour sensibiliser et associer l'ensemble des acteurs concernés, qu'ils soient des institutions publiques, des acteurs privés ou des citoyens.

Annexe 5 (1/2)

**Question orale du groupe Parti radical de gauche
relative au devenir du projet de navette fluviale publique sur la Saône**

Groupe Parti Radical de Gauche
Métropole de Lyon

Conseil de la Métropole du lundi 17 septembre 2018

Question orale – Devenir du projet de navette fluviale publique sur la Saône

Notre groupe se fait le relais de huit Conseils de quartier, représentant les cinq arrondissements limitrophes de la Saône¹, d'une demande relative au devenir du projet de navette fluviale publique.

En 2016, un projet de navette fluviale reliant la Confluence à l'île Barbe, devait en effet voir le jour. Lors d'une réunion publique à la Mairie du 9^{ème} arrondissement de Lyon, l'annonce avait ainsi été faite par le Conseiller délégué de la Métropole aux fleuves, en présence, notamment, du Maire du 9^{ème}, d'une expérimentation pour l'été 2016, avec un catamaran hybride, entre Vaise et Perrache-Confluence. Pourtant, depuis cette annonce, le projet est resté lettre morte, sans qu'aucune raison ou explication n'ait été donnée.

Les huit Conseils de quartier ont cependant sollicité à plusieurs reprises le Président de la Métropole, ainsi que le Maire de Lyon, en vue d'obtenir des explications sur le retard de mise en œuvre de ce projet. Mais les différents courriers, dont le dernier date du 16 janvier 2018, n'ont pas fait l'objet d'une réponse.

Nous rappelons – en reprenant à notre compte les arguments développés par les Conseils de quartier – que ce projet de navette fluviale présente des avantages directs pour la Métropole. D'abord, parce que cette navette fluviale représenterait un complément à l'offre actuelle de transports en commun, dans le souci d'une plus grande intermodalité. Ensuite, parce que ce projet contribuerait au désengorgement des quais de Saône et donc au plan Oxygène. Enfin,

¹ Les huit Conseils de quartier à l'origine de cette demande sont les suivants : Vaise-Industrie-Rochecardon ; St-Rambert-Île Barbe ; Croix-Rousse Ouest ; Bas des Pentes-Presqu'île ; Perrache-Confluence ; Quartiers anciens ; Ouest des Pentes et Croix-Rousse Saône.

Annexe 5 (2/2)



Groupe Parti Radical de Gauche
Métropole de Lyon

parce qu'il permettrait l'enrichissement de l'offre touristique lyonnaise, via la découverte des rives de la Saône sous un jour nouveau.

Notre groupe souhaite donc soulever publiquement cette question, afin d'obtenir une réponse claire quant au devenir de la navette fluviale publique. Ce projet est-il toujours à l'ordre du jour ? Quelles sont les raisons qui ont pu en retarder la mise en œuvre ? Quelle est la position du SYTRAL, dont l'une des missions est de développer l'intermodalité des transports collectifs ?

Les élus du groupe PRG

Annexe 6**Question orale du groupe Les Républicains et apparentés
sur les relations solidaires entre la Métropole et les Communes****Conseil métropolitain du 17 septembre 2018***Article 67 du règlement intérieur***Question orale sur les Relations solidaires entre la Métropole et les communes**

Notre question se divisera en deux volets.

Le premier volet porte sur la solidarité aux investissements pour les communes de la Métropole. Le niveau communal a subi la réforme de la taxe professionnelle aujourd'hui disparue, la réduction des dotations de l'État et aujourd'hui la suppression de la taxe d'habitation. C'est la triple peine pour les communes dont les finances sont déjà dans une situation délicate. La conséquence immédiate est la baisse des dépenses d'investissement dans les compétences qui leur sont restées.

Pourtant, dans notre territoire nous devons investir dans des écoles, des équipements sportifs et culturels sans en avoir les moyens. Et cela suite à une augmentation de la population non plus décidée par les communes mais par la Métropole qui avec notamment le PLU et la politique habitat, concentre les outils de planification.

Face à cette situation, **il est nécessaire que la Métropole revienne à une logique de solidarité et d'accompagnement du développement communal** comme cela pouvait se faire dans le cadre des contrats triennaux d'investissement pratiqués autrefois par le Département qui finançait jusqu'à 30% de certains investissements pour les communes les plus en difficulté.

Monsieur le Président, êtes-vous prêt à mettre en place des contrats d'aide au financement avec les communes sur des objectifs partagés ?

Le second volet de notre question porte plus globalement sur le problème de la non-représentation de toutes les communes au sein du Conseil de la Métropole. En raison du statut de collectivité territoriale et du mode d'élection qui en découle, il ne sera plus possible que toutes les communes soient représentées.

Dès lors, **il est indispensable de définir de nouveaux liens et de nouveaux modes de fonctionnement entre les communes et la Métropole de Lyon**. Notre Métropole est une collectivité territoriale, il faut mettre en place un statut adapté à ce contexte pour les communes qui la composent afin que les relations entre les deux niveaux de collectivités permettent un développement solidaire et efficace.

Nous proposons déjà deux orientations :

- Confier, par délégation, un certain nombre de délégations concernant les affaires courantes et les missions de proximité aux Maires des communes sur leurs territoires même s'ils ne sont pas membre du Conseil de la Métropole, pour assurer le lien essentiel avec la population.

- Regrouper l'accueil et l'orientation des politiques publiques des deux collectivités en mutualisant les services municipaux et métropolitains au niveau des mairies, répartis en fonction des réalités territoriales.

Monsieur le Président, êtes-vous prêts à ouvrir un vrai débat pour définir les solutions qui permettront d'assurer ce lien entre les communes et la Métropole ?

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 28 janvier 2019.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

David Kimelfeld

Damien Berthilier
